



**Rapports présentés au
Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours
du Rhône**

N° 57 - août 2014

RHÔNE
SAPEURS-POMPIERS

RHÔNE
SAPEURS-POMPIERS

Responsable de la publication

Colonel Serge DELAIGUE
Directeur départemental
des Services d'incendie et de secours du Rhône

Conception, réalisation et impression

Service départemental d'incendie et de secours du Rhône
Direction de l'administration et des finances
17 rue Rabelais 69421 LYON CEDEX 03
Tél. 04 72 84 37 25

Dépôt légal

Août 2014

N° 57 - août 2014

Sommaire

I- Délibérations du conseil d'administration

Direction des ressources humaines

- Délibération n° D/14-06/13 du 30 juin 2014 relative à l'application au SDIS du Rhône des dispositions du décret n°2013-1186 du 18 décembre 2013 portant modification du décret n°2001-1382 du 31 décembre 2001 relatif au temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels. **Page 7**
- Délibération n° D/14-06/17 du 30 juin 2014 relative aux modifications de l'arrêté portant règlement intérieur du SDIS du Rhône. **Page 9**

Direction de l'administration et des finances

- Délibération n° E/14-06/01 du 30 juin 2014 relative à l'installation du nouveau conseil d'administration. **Page 11**
- Délibération n° E/14-06/02 du 30 juin 2014 relative à la composition du bureau du conseil d'administration suite à l'élection des membres du bureau. **Page 17**
- Délibération n° E/14-06/03 du 30 juin 2014 relative à la désignation des membres du conseil d'administration appelés à siéger au sein des organismes paritaires et commissions du SDIS ainsi qu'au sein de certains organismes extérieurs au SDIS. **Page 19**
- Délibération n° D/14-06/01 du 30 juin 2014 relative à la délégation accordée au bureau du conseil d'administration pour accomplir certains actes de gestion. **Page 25**
- Délibération n° D/14-06/02 du 30 juin 2014 relative à la délégation accordée au président du conseil d'administration pour accomplir certains actes de gestion. **Page 27**
- Délibération n° D/14-06/03 du 30 juin 2014 relative au compte rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration du 20 février 2014. **Page 31**

Groupement finances

- Délibération n° D/14-06/04 du 30 juin 2014 relative au compte administratif pour l'exercice 2013. **Page 33**
- Délibération n° D/14-06/05 du 30 juin 2014 relative au compte de gestion pour l'exercice 2013. **Page 115**
- Délibération n° D/14-06/06 du 30 juin 2014 relative à la reprise et affectation du résultat comptable de l'exercice 2013. **Page 117**
- Délibération n° D/14-06/07 du 30 juin 2014 relative à l'autorisation de programme et crédits de paiement – Compte rendu annuel 2014. **Page 119**

- Délibération n° D/14-06/08 du 30 juin 2014 relative à la clôture d'opérations, d'autorisations de programme et de programmes. **Page 125**
- Délibération n° D/14-06/09 du 30 juin 2014 relative au budget supplémentaire pour l'exercice 2014. **Page 127**
- Délibération n° D/14-06/10 du 30 juin 2014 relative à l'admission en non valeur. **Page 17**
- Délibération n° D/14-06/18 du 30 juin 2014 relative à la demande de subvention de pour l'engagement de la section humanitaire CASC APPUI aux Philippines du 13 novembre au 4 décembre 2013 (Typhon Haiyan). **Page 177**

Groupement affaires juridiques

- Délibération n° D/14-06/11 du 30 juin 2014 relative à la procédure de déclaration de projet au titre de l'article L300-6 du code de l'urbanisme en vue de la construction de la future caserne de Chazay d'Azergues. **Page 179**

Direction des moyens matériels

- Délibération n° D/14-06/15 du 30 juin 2014 relative à la convention de mutualisation entre le Département du Rhône et le SDIS du Rhône pour la période 2015-2020. **Page 181**

Groupement logistique

- Délibération n° D/14-06/12 du 30 juin 2014 relative à la convention entre l'AFNOR et le SDIS du Rhône pour la mise à disposition du centre d'essais (station hydraulique) à Saint Priest. **Page 189**
- Délibération n° D/14-06/14 du 30 juin 2014 relative à l'autorisation de programme 2015 pour l'acquisition des véhicules d'intervention. **Page 197**

II- Délibérations du bureau du conseil d'administration

Direction de la prévention et de l'organisation des secours

Groupement analyse et couverture des risques

- Délibération n° DB/14-07/02 du 23 juillet 2014 relative à la convention de partenariat entre le SYTRAL, KEOLIS et le SDIS du Rhône. **Page 199**
- Délibération n° DB/14-07/05 du 23 juillet 2014 relative à la convention de partenariat entre l'Etat, GRDF et le SDIS du Rhône. **Page 231**

Direction des groupements territoriaux

Groupement nord

- Délibération n° DB/14-07/03 du 23 juillet 2014 relative à la convention de livraison de repas entre l'hôpital Nord Ouest (Villefranche sur Saône) et le SDIS du Rhône. **Page 259**

Direction des ressources humaines

Groupement formation

- Délibération n° DB/14-07/04 du 23 juillet 2014 relative à la convention de formation et sensibilisation aux risques électriques entre ERDF et le SDIS du Rhône. **Page 265**

Groupement accueil, carrière, paie

- Délibération n° DB/14-07/10 du 23 juillet 2014 relative à l'organisation en 2015 d'un examen professionnel de sapeur-pompier professionnel de 1ere classe **Page 273**

Direction de l'administration et des finances

Groupement marchés et assurances

- Délibération n° DB/14-07/01 du 23 juillet 2014 relative à la commission de réforme des matériels. **Page 275**
- Délibération n° DB/14-07/06 du 23 juillet 2014 relative à l'avenant à la convention entre l'Etat (Préfecture du Rhône) et le SDIS du Rhône concernant la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité. **Page 279**

Direction des moyens matériels

Groupement bâtiments

- Délibération n° DB/14-07/08 du 23 juillet 2014 relative à l'avenant à la convention entre le SDIS du Rhône et la commune de Mornant. **Page 289**

- Délibération n° DB/14-07/09 du 23 juillet 2014 relative à l'avenant à la convention entre l'Etat et le SDIS du Rhône concernant l'installation et l'utilisation de bâtiments modulaires sur la base hélico de Lyon Bron. **Page 293**

Groupement logistique

- Délibération n° DB/14-07/07 du 23 juillet 2014 relative à la convention type de prêts de matériels en vue d'essais techniques **Page 299**

III- Arrêtés

- Arrêté n° 14/02/03 relatif à la période probatoire et aux durées des formations des SPV **Page 305**
- Arrêté n° 14/05/01 relatif à la délégation de signatures **Page 307**
- Arrêté n° 14/06/02 relatif à la délégation de fonction de M. SECHERESSE, 1^{er} vice-président **Page 313**
- Arrêté n° 14/06/03 relatif la délégation de fonction de M. CATELON, vice-président **Page 315**
- Arrêté n° 14/06/04 relatif à la délégation de fonction de M. CELLIER vice-président **Page 317**
- Arrêté n° 14/07/01 relatif à la présidence de la commission d'appel d'offres **Page 319**
- Arrêté n° 14/07/02 relatif à la composition du comité technique paritaire **Page 321**
- Arrêté n° 14/07/03 relatif à la composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires **Page 325**
- Arrêté n° 14/07/04 relatif à la composition du comité d'hygiène et sécurité **Page 329**
- Arrêté n° 14/07/05 relatif à la composition de la commission administrative paritaire des PATS de catégorie A. **Page 333**
- Arrêté n° 14/07/06 relatif à la composition de la commission administrative paritaire des PATS de catégorie B. **Page 335**
- Arrêté n° 14/07/07 relatif à la composition de la commission administrative paritaire des PATS de catégorie C. **Page 337**
- Arrêté n° 14/07/09 relatif à la commission de validation des acquis de l'expérience des sapeurs-pompiers non officiers. **Page 339**
- Arrêté n° 14/07/10 relatif à la composition de la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours. **Page 341**
- Arrêté n° 14/07/11 relatif à la commission consultative du SSSM. **Page 343**
- Arrêté n° 14/07/12 relatif à composition de la commission administrative paritaire des SPP non officiers. **Page 345**



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 30 JUIN 2014

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

NUMERO **D/14 – 06/13**

OBJET **Application au SDIS du Rhône des dispositions du décret n° 2013-1186 du 18 décembre 2013 portant modification du décret n° 2001-1382 du 31 décembre 2001 relatif au temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«En application des dispositions du décret n° 2013-1186 du 18 décembre 2013 portant modification du décret n° 2001-1382 du 31 décembre 2001 relatif au temps de travail des sapeurs-pompiers professionnels, je vous propose pour tenir compte de cette modification réglementaire et dans le souci de respecter les objectifs résultant notamment des dispositions communautaires, que :

- le temps de présence semestriel (du 1^{er} janvier au 30 juin et du 1^{er} juillet au 31 décembre) de tous les sapeurs-pompiers professionnels, soit plafonné à 1 128 heures par semestre ;
- le régime de travail dérogatoire en 24 heures comporte 5 semaines de congés annuels ;
- le régime de travail dérogatoire en 24 heures comporte sur l'année 90 séquences opérationnelles de 24 heures (soit 2160 heures) auxquelles s'ajoutent 10 journées de 8 heures et une journée de 7 heures (soit 87 heures) ;
- le temps d'équivalence d'une garde de 24 heures, du régime de travail dérogatoire en 24 heures et du régime de travail hebdomadaire avec gardes de 24 heures, soit fixé à 16,889 heures :

$$16,889 = \frac{1\ 607 - 87}{2160} \times 24$$



Par ailleurs, et ce nonobstant les mesures d'application précitées, je vous propose de maintenir la disposition issue de la délibération D/02-01/01 du 11 janvier 2002 pour le régime dérogatoire en 24 heures consistant à diminuer le nombre de gardes à raison d'une garde pour 5 années effectives d'ancienneté en qualité de sapeur-pompier professionnel.

Cette disposition s'appliquera de la façon suivante :

- agent ancienneté SPP > ou = 5 ans : moins 1 garde/an
- agent ancienneté SPP > ou = 10 ans : moins 2 gardes/an
- agent ancienneté SPP > ou = 15 ans : moins 3 gardes/an
- agent ancienneté SPP > ou = 20 ans : moins 4 gardes/an
- agent ancienneté SPP > ou = 25 ans : moins 5 gardes/an
- agent ancienneté SPP > ou = 30 ans : moins 6 gardes/an
- agent ancienneté SPP > ou = 35 ans : moins 7 gardes/an

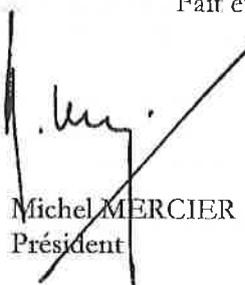
Je vous propose, mesdames, messieurs, d'approuver l'ensemble de ces modifications pour une mise en œuvre dès le 1^{er} janvier 2014 ».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 30 juin 2014


Michel MERCIER
Président



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 30 JUIN 2014

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

NUMERO **D/14 – 06/17**

OBJET **Détermination du nombre de représentants du personnel au Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail et décision du recueil de l'avis des représentants de l'administration.**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«La loi n° 2010-751 du 5 juillet 2010 relative à la rénovation du dialogue social et comportant diverses dispositions relatives à la fonction publique, insérant un article 33-1 dans la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, a prévu la création, à la place des comités d'hygiène et de sécurité existants, de comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).

En vertu de ces dispositions, dont les modalités d'application ont été précisées par le décret n°2012-170 du 3 février 2012 modifiant le décret n°85-603 du 10 juin 1985 relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale, le SDIS du Rhône doit fixer le nombre de représentants du personnel au futur CHSCT.

Le nombre des représentants du personnel est fixé par l'organe délibérant, dans une fourchette qui dépend de l'effectif des agents de la collectivité ou de l'établissement. Pour les collectivités ou établissements employant au moins 200 agents, le nombre de membres titulaires des représentants du personnel doit être compris entre 3 et 10 (le nombre actuel est de 8)

Dans cette fourchette, le nombre précis de représentants du personnel est fixé, par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement auprès duquel est placé le CHSCT.

Afin d'être en cohérence avec la composition du comité technique, je vous propose :

- de fixer le nombre de représentants titulaires du personnel à 8, et en nombre égal le nombre de représentants suppléants.
- de maintenir le paritarisme numérique en fixant un nombre de représentants de l'administration égal à celui des représentants du personnel titulaires et suppléants.
- de prévoir le recueil par le CHSCT de l'avis des représentants de l'administration en complément de celui des représentants du personnel.



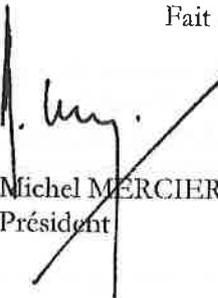
Je vous propose, mesdames, messieurs, d'approuver l'ensemble de ces dispositions qui prendront effet dans le cadre du renouvellement des membres du CHSCT, à l'issue des élections prévues en décembre 2014 pour la désignation des représentants au comité technique ».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 30 juin 2014



Michel MERCIER
Président



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 30 JUIN 2014

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

NUMERO **E/14 – 06/01**

OBJET **Renouvellement partiel du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- *après avoir pris connaissance de la communication, présentée par son président*

« En application des dispositions de l'article L 1424-24 du code général des collectivités territoriales, les membres du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours tiennent leur mandat de celui qu'ils exercent en qualité de conseiller général, de maire ou de conseiller municipal, de président ou de membre du conseil d'un établissement public de coopération intercommunale.

Je rappelle qu'en application des termes de la délibération adoptée, en application de la loi, par le conseil d'administration le 28 juin 2013 et par le bureau du conseil d'administration le 20 février 2014, notre assemblée délibérante compte 22 sièges de titulaires et 22 sièges de suppléants répartis à raison de :

- 16 sièges de titulaires et 16 sièges de suppléants pour le conseil général ;
- 1 siège de titulaire et 1 siège de suppléant pour les communes.
- 5 sièges de titulaires et 5 sièges de suppléants pour les établissements publics de coopération intercommunale ;



Le scrutin organisé le 20 juin 2014 pour procéder à l'élection, d'une part des représentants des communes et, d'autre part, des représentants des établissements publics de coopération intercommunale suite aux élections municipales de mars dernier, a ainsi entraîné le renouvellement partiel du conseil d'administration.

Etant précisé que notre conseil d'administration sera amené, d'ici la fin de l'année, à se prononcer sur la répartition du nombre de membres élus de notre assemblée et ce, pour tenir compte de l'entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2015 de la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ».

- Prend acte du résultat des élections des membres du conseil d'administration, intervenues le 20 juin 2014 pour ce qui concerne d'une part les représentants des communes et d'autre part les représentants des établissements publics de coopération intercommunale.
- Déclare installé dans ses fonctions, à compter de ce jour, lundi 30 juin 2014, le conseil d'administration composé ainsi qu'il suit :

I) Membres élus du Conseil d'Administration

Article L.1424-24 CGCT

Au titre du Conseil général du Rhône

TITULAIRES	SUPLÉANTS
CATELON Bernard, conseiller général	GAUQUELIN Renaud, conseiller général
CELLIER Maurice, conseiller général	LARROCHETTE Jacques, conseiller général
CHAVEROT Bernard, conseiller général	FLACONNÈCHE Jean-Pierre, conseiller général
DEVINAZ Gilbert-Luc, conseiller général	FEUILLET Marc, conseiller général
DURAND Raymond, vice-président du Conseil général	POMERET Daniel, vice-président du Conseil général
FALCONNET Christian, conseiller général	RUNEL Sandrine, conseillère générale
FONTAINE Évelyne, conseillère générale	UBAUD Jean-Louis, conseiller général
FORISSIER Michel, vice-président du Conseil général	FIALAIRE Bernard, vice-président du Conseil général
GUILLOTEAU Christophe, député, conseiller général	THIEN Michel, vice-président du Conseil général
LE FRANC Claire, conseillère générale	COULON Christian, conseiller général
	MIGUET Frédéric, vice-président du Conseil général
MARTIN Daniel, conseiller général	DEFORME Jean-Paul, vice-président du Conseil général
MERCIER Michel, 1 ^{er} vice-président du Conseil général	DA PASSANO Jean-Luc, vice-président du Conseil général
PELAEZ Louis, conseiller général	PONCET Raymonde, conseillère générale
PHILIP Thierry, conseiller général	BARADUC François, conseiller général
PONCET Éric, vice-président du Conseil général	BARRIOL Georges, vice-président du Conseil général



Au titre des communes

TITULAIRE

SUPPLÉANT

LONGIN Denis, Maire de Ranchal, vice-président du Conseil général	SURREL Martine, Maire de St Maurice sur Dargoire
--	---

Au titre des E.P.C.I.

TITULAIRES

SUPPLÉANTS

SECHERESSE Jean-Yves, adjoint au Maire de Lyon, conseiller municipal du 7 ^e arr. de Lyon, conseiller de la communauté urbaine de Lyon	DESBOS Eric, conseiller municipal du 8 ^e arr. de Lyon, conseiller délégué de la communauté urbaine de Lyon
ROCHE Arthur, Maire de Genay, conseiller de la communauté urbaine de Lyon	PIEGAY Joël, Maire de Marcy l'Etoile, conseiller de la communauté urbaine de Lyon
JACQUET Rolland, conseiller municipal du 3 ^e arr. de Lyon, conseiller de la communauté urbaine de Lyon	UHLRICH Yves-Marie, Maire d'Ecully, conseiller de la communauté urbaine de Lyon
VINCENDET Alexandre, Maire de Rillieux-La-Pape, conseiller de la communauté urbaine de Lyon	FENECH Georges, député, conseiller municipal du 6 ^e arr. de Lyon, conseiller de la communauté urbaine de Lyon
BARRY Didier, adjoint au Maire de Villefranche-sur-Saône, conseiller de la communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône	MANDON Olivier, conseiller délégué de la communauté d'agglomération Villefranche-Beaujolais-Saône



II) Membre de droit

Article L.1424-25 du CGCT

Stéphane ROUVÉ, Préfet délégué pour la défense et la sécurité

III) Membres de droit avec voix consultative

Article L.1424-24-5 du CGCT

1 - Colonel Serge DELAIGUE, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône

2 - Médecin-colonel Jean-Gabriel DAMIZET, médecin-chef du service de santé et de secours médical

3 - TITULAIRES	SUPPLEANTS	QUALITE
CHAMAGNE Christophe Commandant	BLENET Vincent Lieutenant 1 ^{ère} cl	Sapeur-pompier professionnel officier
CHABBOUH Rémy Adjudant	CHENAL Franck Sergent-chef	Sapeur-pompier professionnel non officier
FRANCOIS Jean-Paul Lieutenant	LEFEBVRE Jérôme Lieutenant	Sapeur-pompier volontaire officier
FOURNEL Franck Sergent-chef	COUTURIER Jérémie Caporal	Sapeur-pompier volontaire non officier

4 - Capitaine Gilles VÉRICHON, président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Rhône

Fait à Lyon le 30 juin 2014


Michel MERCIER
Président



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 30 JUIN 2014

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NUMERO **E/14 - 06/ 02**

OBJET **Composition du bureau du conseil d'administration et désignation de ses membres**

- vu la loi n°2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité ;
- vu la loi n°2004-811 du 13 août 2004 relative à la modernisation de la sécurité civile ;
- vu l'article L1424-27 du Code général des collectivités territoriales,
- sur la proposition de son président ;

DECIDE

- que le bureau du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Rhône est, compte tenu du vote auquel il a été procédé, composé ainsi qu'il suit :
 - Monsieur Michel MERCIER, président ;
 - Monsieur Jean-Yves SECHERESSE, premier vice-président ;
 - Monsieur Bernard CATELON, vice-président ;
 - Monsieur Maurice CELLIER, vice-président ;
 - Monsieur Christophe GUILLOTEAU.

Fait à Lyon, le 30 juin 2014


Michel MERCIER
Président



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 30 JUIN 2014

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

NUMERO **E/14-06/03**

OBJET **Désignation des membres du conseil d'administration et des représentants de l'administration appelés à siéger au sein des organismes paritaires et commissions du SDIS ainsi qu'au sein de certains organismes extérieurs au SDIS.**

- vu le code général des collectivités territoriales,
- vu la loi n°84-53 du 24 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- vu la loi n°96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers,
- vu la loi n°2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique,
- vu le décret n°2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,
- vu le code des marchés publics,

Le conseil d'administration sur la proposition de son président,

DECIDE



I) Sont désignés pour siéger au sein des commissions et organismes paritaires du SDIS suivants :

Commission d'appel d'offres (CAO):

- *Il est proposé comme représentant du président du conseil d'administration, président :* Monsieur Raymond DURAND

- *titulaires :*

Monsieur Denis LONGIN
Monsieur Arthur ROCHE

- *suppléants :*

Monsieur Jacques LARROCHETTE
Monsieur Rolland JACQUET

Commission des achats adaptés (CAA) :

- *Il est proposé comme représentant du président du conseil d'administration, président :* Monsieur Bernard CATELON

- *titulaires :*

Colonel Bertrand KAISER
Madame Laurence CHENKIER

- *suppléants :*

Colonel Éric COLLOT
Monsieur Alain PIERRE
Madame Sylvie SANAEÏ
Madame Carine ROCHER

Comité technique paritaire des sapeurs-pompiers professionnels et personnels administratifs, techniques et médico-sociaux :

Il est proposé :

- *représentant du président du conseil d'administration, président :* Monsieur Bernard CATELON

- *titulaires :*

Monsieur Bernard CATELON
Monsieur Bernard CHAVEROT
Monsieur Alexandre VINCENDET
Monsieur Joël PIEGAY
Colonel Serge DELAIGUE
Colonel Bertrand KAISER
Colonel Vincent GUILLOT
Colonel Eric COLLOT

- *suppléants :*

Monsieur Maurice CELLIER
Monsieur Arthur ROCHE
Monsieur Thierry PHILIP
Monsieur Éric PONCET
Madame Laurence CHENKIER
Colonel Jean-Marc LEAL
Colonel Alain COLLOT
Monsieur James GREGOIRE



Comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires :

Il est proposé :

- *représentant du président du conseil d'administration, président* : Monsieur Maurice CELLIER
- *titulaires* :
 - Monsieur Maurice CELLIER
 - Monsieur Christophe GUILLOTEAU
 - Monsieur Daniel MARTIN
 - Monsieur Bernard CHAVEROT
 - Colonel Serge DELAIGUE
 - Colonel Bertrand KAISER
 - Colonel Vincent GUILLOT
 - Colonel Eric COLLOT
- *suppléants* :
 - Monsieur Bernard CATELON
 - Monsieur Arthur ROCHE
 - Monsieur Éric PONCET
 - Monsieur Denis LONGIN
 - Madame Laurence CHENKIER
 - Colonel Jean-Marc LEAL
 - Colonel Alain COLLOT
 - Lieutenant-colonel Jean-Pierre ESCASSUT

Comité d'hygiène et de sécurité :

Il est proposé :

- *représentant du président du conseil d'administration, président* : Monsieur Maurice CELLIER
- *titulaires* :
 - Monsieur Maurice CELLIER
 - Monsieur Daniel MARTIN
 - Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
 - Monsieur Didier BARRY
 - Colonel Serge DELAIGUE
 - Colonel Bertrand KAISER
 - Colonel Vincent GUILLOT
 - Colonel Eric COLLOT
- *suppléants* :
 - Monsieur Bernard CATELON
 - Monsieur Arthur ROCHE
 - Monsieur Éric PONCET
 - Monsieur Christian FALCONNET
 - Madame Laurence CHENKIER
 - Colonel Jean-Marc LEAL
 - Colonel Alain COLLOT
 - Madame Stéphanie MOLLARD-CHAUMETTE

Commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C

Il est proposé :

- *représentant du président du conseil d'administration, président* : Monsieur Bernard CATELON
ou à défaut un élu membre de la CAP désigné par le président du conseil d'administration du SDIS
- *titulaires* :
 - Monsieur Bernard CHAVEROT
 - Monsieur Jean-Pierre FLACONNÈCHE
 - Monsieur Christophe GUILLOTEAU
 - Monsieur Daniel MARTIN
 - Monsieur Arthur ROCHE
 - Monsieur Michel FORISSIER
 - Monsieur Eric DESBOS
- *suppléants* :
 - Monsieur Maurice CELLIER
 - Monsieur Éric PONCET
 - Madame Raymonde PONCET
 - Monsieur Thierry PHILIP
 - Madame Claire LE FRANC
 - Monsieur Denis LONGIN
 - Monsieur Raymond DURAND



Commission administrative paritaire des personnels techniques, administratifs et sociaux de catégorie C :

Il est proposé :

▪ *représentant du président du conseil d'administration, président* : Monsieur Bernard CATELON
ou à défaut un élu membre de la CAP désigné par le président du conseil d'administration du SDIS

▪ *titulaires :*

Monsieur Bernard CHAVEROT
Monsieur Jean-Pierre FLACONNÈCHE
Monsieur Christophe GUILLOTEAU

suppléants :

Monsieur Maurice CELLIER
Monsieur Éric PONCET
Madame Raymonde PONCET

Commission administrative paritaire des personnels techniques, administratifs et sociaux de catégorie B :

Il est proposé :

▪ *représentant du président du conseil d'administration, président* : Monsieur Bernard CATELON
ou à défaut un élu membre de la CAP désigné par le président du conseil d'administration du SDIS

▪ *titulaires :*

Monsieur Bernard CHAVEROT
Monsieur Jean-Pierre FLACONNÈCHE
Monsieur Christophe GUILLOTEAU

suppléants :

Monsieur Maurice CELLIER
Monsieur Éric PONCET
Madame Raymonde PONCET

Commission administrative paritaire des personnels techniques, administratifs et sociaux de catégorie A :

Il est proposé :

▪ *représentant du président du conseil d'administration, président* : Monsieur Bernard CATELON
ou à défaut un élu membre de la CAP désigné par le président du conseil d'administration du SDIS

▪ *titulaires :*

Monsieur Bernard CHAVEROT
Monsieur Jean-Pierre FLACONNÈCHE

suppléants :

Monsieur Maurice CELLIER
Monsieur Éric PONCET

Commission de réforme des matériels du SDIS et du Département :

président :

Monsieur Denis LONGIN

membres :

Monsieur Daniel MARTIN



II) Sont désignés pour siéger au sein des commissions et organismes extérieurs au SDIS suivants :

Commission départementale de réforme des agents de la FPT (le secrétariat de cette instance est assuré par le Centre de gestion du Rhône) :

▪ *titulaires :*

Monsieur Jacques LARROCHETTE
Monsieur Bernard CATELON

suppléants :

Monsieur Christian FALCONNET
Monsieur Éric PONCET
Monsieur Daniel MARTIN
Monsieur Louis PELAEZ

Commission départementale de réforme des sapeurs-pompiers volontaires (le secrétariat de cette instance est assuré par le Centre de gestion du Rhône) :

▪ *titulaire :*

Monsieur Daniel MARTIN

suppléant :

Monsieur Maurice CELLIER

EPARI (Etablissement Public pour les Autoroutes Rhodaniennes de l'Information)

membres :

Monsieur Georges BARRIOL
Monsieur Maurice CELLIER
Monsieur Christophe GUILLOTEAU
Monsieur Jean-Pierre FLACONNÈCHE
Monsieur Didier BARRY
Monsieur Alexandre VINCENDET

Fait à Lyon, le 30 JUIN 2014
Michel MERCIER
Président



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 30 JUIN 2014

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

NUMERO **D/14 – 06/01**

OBJET **Délégation accordée au bureau du conseil d'administration pour accomplir certains actes de gestion**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«L'article L. 1424-27 du code général des collectivités territoriales prévoit que « le conseil d'administration peut déléguer une partie de ses attributions au bureau, à l'exception des délibérations relatives à l'adoption du budget et du compte administratif en application des dispositions des articles L. 1612-1 à L. 1612-20, ainsi que de celles visées aux articles L. 1424-26 et L. 1424-35 »

En application de ces dispositions et sous réserve des compétences déléguées par le conseil d'administration au président, je vous propose de déléguer au bureau, pour la durée de son mandat, les attributions du conseil d'administration du SDIS à l'exception :

- de l'adoption du budget primitif et des budgets supplémentaires ;
- de l'approbation du compte administratif et du compte de gestion du comptable de l'établissement public ;
- des décisions relatives aux modifications apportées à sa composition six mois avant le renouvellement de ses membres ;
- de la fixation des modalités de calcul des contributions des collectivités locales au financement du SDIS ;
- des annulations de mandats et titres de recettes ainsi que des admissions en non-valeur.

Il sera rendu compte lors de chaque conseil d'administration des décisions prises par le bureau durant la période qui s'est écoulée depuis la précédente réunion de l'assemblée délibérante ».



DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 30 juin 2014



Michel MERCIER
Président



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 30 JUIN 2014

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

NUMERO D/14 – 06/02

OBJET Délégation accordée au président du conseil d'administration pour accomplir certains actes de gestion

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«L'article L. 1424-30 du code général des collectivités territoriales, modifié par la loi du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, prévoit la possibilité pour le conseil d'administration de déléguer une partie de ses attributions à son président.

Je vous invite à user de cette faculté offerte par la loi et à me déléguer, pour la durée de mon mandat, les attributions prévues par la loi, me permettant de :

- Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services et leurs avenants ainsi que les accords-cadres.
- D'intenter devant l'ensemble des juridictions administratives, civiles ou pénales ainsi que devant les maisons de justice et du droit, les actions en justice au nom de l'établissement et de défendre à toute action intentée contre celui-ci.

Cette délégation concerne notamment :

- la rédaction de tous actes et pièces produites devant les différentes juridictions (requêtes, mémoires, conclusions, lettres...);
- la faculté d'exercer l'ensemble des voies de recours à l'encontre des décisions de justice intéressant l'établissement (appel, pourvoi, opposition...);
- la possibilité de se constituer partie civile au nom et pour le compte de l'établissement, tant lors de la phase d'instruction qu'à l'occasion de l'audience;



- la fixation des rémunérations et le règlement des frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;

- Procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget et passer à cet effet les actes nécessaires.

Cette délégation concerne notamment :

- les emprunts, libellés en euros, à court, moyen ou long terme, avec possibilité d'un différé d'amortissement et /ou d'intérêts, au taux d'intérêt fixe et/ou indexé (révisable ou variable) ou à un taux effectif global (TEG).
 - la conclusion du contrat de prêt qui pourra comporter des droits de tirages échelonnés dans le temps avec faculté de remboursement et/ou de consolidation par mise en place de tranches d'amortissement, la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index ou le taux relatif au(x) calcul(s) du ou des taux d'intérêts, la possibilité de réduire ou d'allonger la durée du prêt, de modifier la périodicité et le profil de remboursement, l'éventualité d'exercer les options prévues par le contrat de prêt et conclure tout avenant destiné à introduire dans le contrat initial une ou plusieurs des caractéristiques ci-dessus.
 - la faculté de procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et contracter éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restant dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices, dans les conditions et limites fixées précédemment.
- Solliciter une ouverture de crédit de trésorerie dans la limite d'un montant annuel de huit millions d'euros, comportant un ou plusieurs index parmi les index suivants : EONIA, T4M, EURIBOR, ou un Taux fixe.
- Déroger à l'obligation de dépôt des fonds auprès de l'Etat sur le fondement et les limites de l'article L1618-2 III du code général des collectivités territoriales.

Pour l'exercice de cette délégation, il sera fait application des dispositions de l'article L1424-30 du code général des collectivités territoriales qui prévoit, dans son quatrième alinéa, qu' « en cas d'absence ou d'empêchement de toute nature, le président du conseil d'administration est provisoirement remplacé dans la plénitude de ses fonctions par le premier vice-président et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, par un autre vice-président ».

Un rapport annuel rendra compte au conseil d'administration des décisions prises en application de ces délégations ».



DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 30 juin 2014

Michel MERCIER
Président



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 30 JUIN 2014

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
CONSEIL D'ADMINISTRATION

NUMERO **D/14 – 06/03**

OBJET **Compte-rendu des décisions prises par le bureau du conseil d'administration du 20 février 2014**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

« Par délibération du 1^{er} juillet 2011 notre assemblée a accordé délégation au bureau pour prendre des décisions à l'exclusion de celles concernant les budgets et comptes ainsi que la fixation des contributions des collectivités territoriales au budget de notre établissement public.

Je vous rends compte, par le présent rapport, des décisions prises par notre bureau, dans le cadre de cette délégation, depuis notre séance du 28 juin 2013.

Réunion du 20 février 2014 :

Le bureau a :

1. approuvé et autorisé le président à signer la convention entre l'État et le SDIS du Rhône relative à l'organisation des entraînements interministériels NRBCE de la Zone de défense et de sécurité Sud-Est ;
2. approuvé et autorisé le président à signer l'avenant à la convention conclue entre le SDIS du Rhône et l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Rhône pour la mise à disposition de locaux ;
3. approuvé et autorisé le président à signer la convention entre le SDIS du Rhône et la commune de CHAZAY-D'AZERGUES pour la nouvelle construction de la caserne de sapeurs-pompiers Chazay-d'Azergues/Civrieux/Lozanne/Morancé/Charnay-Alix ;



4. approuvé et autorisé le président à signer la convention entre le SDIS du Rhône et la commune d'ANSE pour la nouvelle construction de la caserne de sapeurs-pompiers ANSE/LUCENAY ;
5. approuvé et autorisé le président à procéder au renouvellement de la convention entre le SDIS du Rhône et DS Services Groupe Sofaxis pour des prestations de contre-visites et d'expertises médicales ;
6. approuvé et autorisé le président à signer la convention entre le SDIS du Rhône et l'association « service de remplacement Rhône » pour le remplacement des sapeurs-pompiers volontaires agriculteurs ou employés agricoles pendant leurs périodes de formation ;
7. autorisé le président à procéder au versement des subventions annuelles au titre de l'année 2014 à l'Union départementale des sapeurs-pompiers et à l'œuvre des pupilles des sapeurs-pompiers ;
8. autorisé le directeur départemental du SDIS du Rhône à examiner les dossiers et à procéder à l'indemnisation des agents en service commandé pour des dommages causés aux effets personnels ;
9. autorisé le président à signer la convention de participation à l'accord-cadre de l'UGAP pour la fourniture et l'acheminement de gaz naturel ;
10. autorisé le président à donner une suite favorable à la demande de la SNI d'appliquer une clause de fongibilité entre différentes dépenses ;

approuvé les tableaux de répartition des suffrages pour le renouvellement du conseil d'administration du SDIS (collège des communes et EPCI) tenant compte notamment des chiffres actualisés de la population ».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 30 juin 2014


Michel MERCIER
Président



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 30 JUIN 2014

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT FINANCES

NUMERO **D/14 – 06/04**

OBJET **Compte administratif pour l'exercice 2013**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

« Pour l'ensemble de l'exercice 2013, les dépenses et les recettes votées par notre assemblée au budget primitif et aux décisions modificatives ultérieures, ont atteint un montant, équilibré en dépenses et en recettes de :

40 650 775,12 €	Pour la section d'investissement
152 996 624,88 €	Pour la section de fonctionnement

Soit un montant global de 193 647 400 €.

S'agissant des dépenses, les mouvements effectivement constatés font apparaître une réalisation de :

26 008 517,89 €	Pour la section d'investissement (63,98 %)
161 947 136,26 €	Pour la section de fonctionnement (105,85 %)

Soit un total de 187 955 654,15 €.

Pour ce qui concerne les recettes, les mouvements constatés sont de :

47 462 473,99 €	Pour la section d'investissement
164 570 766,41 €	Pour la section de fonctionnement

Soit un total de 212 033 240,40 €.



Ces résultats excédentaires s'expliquent par des opérations de cession effectuées en 2013 à hauteur de 19 659 549,54 € qui concernent les logements (18,6 M€), les casernes de Saint-Cyr au Mont d'Or, Genay et Neuville ainsi que celles de la commission de réforme. Les écritures comptables qui en découlent impactent tant la section d'investissement que de fonctionnement.

Sans ces dernières, le taux de réalisation de la section de fonctionnement en dépenses s'élèverait à 97,48 %.

Le résultat propre à l'exercice 2013 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 623 630,15 €, et un excédent d'investissement de 21 453 956,10 € soit un résultat global excédentaire de 24 077 586,25 €.

Compte tenu des résultats antérieurs repris, le résultat de clôture fait apparaître un excédent de :

10 881 849,03 € Pour la section de fonctionnement

et un excédent de :

16 093 742,69 € Pour la section d'investissement

soit un résultat de clôture globalement excédentaire de 26 975 591,72 € en augmentation de 114 % par rapport au résultat enregistré à la clôture de l'exercice 2012.

Je vous rappelle qu'un certain nombre de chapitres ou lignes budgétaires font l'objet de prévisions, mais ne donnent jamais lieu à émission de mandat ou de titre. Ceci explique pourquoi les réalisations ne peuvent atteindre l'intégralité de la prévision.

Il s'agit pour la section d'investissement, du chapitre 024 « Produits des cessions d'immobilisations » et du chapitre 021 « virement de la section de fonctionnement » en recettes, et en section de fonctionnement, du chapitre 022 « dépenses imprévues » et du chapitre 023 « virement à la section d'investissement » en dépenses.

Il en est de même pour les lignes budgétaires 001 « solde d'exécution de la section d'investissement » et 002 « résultat de fonctionnement reporté », que l'on retrouve en dépenses en cas de déficit et en recettes si le résultat est excédentaire.

A l'inverse, certaines opérations sont réalisées sans qu'une prévision budgétaire soit nécessaire. Comme expliqué précédemment, il s'agit des opérations de cessions où l'article 775 enregistre le prix de la vente par opération budgétaire réelle et les articles 192, 675, 6761 et 7761 qui, par opération d'ordre budgétaire, constatent la sortie des biens pour leur valeur nette comptable ainsi que les plus ou moins values.

C'est la raison pour laquelle certains chapitres ont un montant de réalisation supérieur à la prévision.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses mandatées s'élèvent à 26 008 517,89 € pour un montant prévu de 40 650 775,12 €, soit une réalisation globale de 63,98 %.



Le montant des reports de crédits atteint cette année 4 720 895,67 €.

Il s'agit de crédits engagés mais dont le mandatement n'interviendra qu'au cours de l'exercice 2014.

L'acquisition des véhicules, essentiellement affectés au parc opérationnel représente une dépense globale de 4 888 267,92 €, soit 73,98 % des prévisions.

Les matériels de secours et de lutte contre l'incendie, toutes lignes confondues, ont fait l'objet d'une dépense de 1 966 629,84 € correspondant à un taux de réalisation de 64%.

Les dépenses liées aux équipements informatiques, de transmissions et de téléphonie, s'élèvent à 1 729 615,62 €, soit 60,38 % des crédits prévisionnels.

L'achat de matériel de bureau et de mobilier, d'un coût total de 441 971,79 €, est quant à lui réalisé à hauteur de 62,79 %.

Les constructions neuves de bâtiment correspondant à la réalisation du schéma départemental des opérations immobilières, arrêté en mai 2004 et modifié depuis à plusieurs reprises ont représenté une dépense de 1 421 110,02 € (61,79 % des crédits ouverts).

Les travaux de rénovation ou de restructuration de bâtiments, comprenant également des opérations programmées dans le cadre des autorisations de programme, représentent pour leur part une dépense de 2 070 452,63 € (65,31 % des crédits ouverts).

Les grosses réparations effectuées sur les bâtiments reçus au titre d'une mise à disposition représentent quant à eux 175 559,91 € (73,16 % des crédits ouverts).

Les investissements réalisés dans le cadre du bail emphytéotique administratif (BEA), correspondant au coût annuel des travaux effectués, s'élèvent à 5 553 617 €.

Le chapitre globalisé 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » retraçant l'amortissement des subventions d'investissement et les plus ou moins values sur cessions d'immobilisations représente 1 497 397,04 € et donne lieu à une recette de fonctionnement de montant identique au chapitre globalisé 042.

Le chapitre globalisé 041 « opérations patrimoniales » se réalise pour 379 450,98 €.

Le chapitre des immobilisations incorporelles correspond aux subventions d'équipement en nature. Celui des immobilisations en cours correspond à des écritures de régularisation. Ces écritures donnent lieu à des réalisations équivalentes en recette.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le total des titres émis est de 47 462 473,99 €, pour une prévision de 40 650 775,12 €, soit une réalisation globale de 116,76 %.

Je vous spécifiais en préambule que certaines opérations sont réalisées sans qu'une prévision budgétaire soit nécessaire. C'est le cas en recettes d'investissement.



Le compte 10 « dotations, fonds divers et réserves » enregistre une recette de 12 990 929,59 €. Il comprend la recette du FCTVA pour 3 331 855,47 € et 9 659 074,12 € d'excédents de fonctionnement capitalisés lors du budget supplémentaire 2013.

Le compte 13 « subvention d'investissement » totalise une recette de 445 564 €.

Le chapitre globalisé 040 « opérations d'ordre de transfert entre sections » s'élève à 33 646 529,42 €.

Il se rapporte :

- d'une part, pour 13 986 979,88 € aux amortissements des immobilisations qui donnent lieu à une dépense équivalente en section de fonctionnement, chapitre globalisé 042.
- d'autre part, à l'article 192, opération d'ordre budgétaire, qui constate, suite aux cessions, les plus values pour un montant de 12 804 776,35 € et les immobilisations corporelles (comptes 21) qui sont inscrites pour 6 854 773,19 €.

Le chapitre globalisé 041 « opérations patrimoniales », comme indiqué précédemment, s'établit à 379 450,98 €.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le total des dépenses de fonctionnement mandatées s'élève à 161 947 136,26 € pour une inscription budgétaire globale de 152 996 624,88 €. Leur taux de réalisation est de 105,85 % (pour rappel, 97,48% sans les écritures comptables dues à la cession des logements)

➡ CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011)

Ce chapitre globalisé a fait l'objet d'une réalisation de 88%, soit 25 798 001,87 € sur les 29 199 200 € prévus.

Le compte 60 « achats et variation de stocks » est réalisé à hauteur de 88 %, soit 12 009 807,05 €.

Il retrace les dépenses liées aux prestations de services, aux fournitures non stockables (l'eau, l'électricité, le gaz et le chauffage urbain), aux fournitures non stockées (les combustibles, les carburants, l'alimentation, les huiles et lubrifiants), les fournitures d'entretien, de petits équipements, administratives et les produits pharmaceutiques.

Les comptes 61 et 62 comptabilisent les charges externes afférentes à des tiers (autres que les achats).

Le compte 61 « services extérieurs » comportant notamment les locations immobilières et mobilières, l'entretien, les réparations, la maintenance ainsi que les primes d'assurance, la documentation et les versements à des organismes de formation a fait l'objet d'une réalisation d'environ 90 %, soit 10 861 898,17 €.

Il inclut également le compte 611 « contrat de prestations de services avec des entreprises » pour 4 672 446,64 €. Ces crédits correspondent au financement de la partie fonctionnement de la redevance annuelle à verser à la SNI dans le cadre du bail emphytéotique.



Le compte 62 « autres services extérieurs » comprenant les honoraires, les frais de publicité, de publication, de transport et de déplacements, les frais postaux et de télécommunications et les frais de nettoyage a généré des dépenses pour 2 875 199,75 € soit une réalisation de 82 %.

Le compte 63 « impôts taxes et versements assimilés » pour 51 096,90 € représente les frais liés notamment aux taxes et impôts sur les véhicules.

➔ CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (CHAPITRE 012) :

Ce chapitre globalisé a fait l'objet d'une réalisation à hauteur de 98 % soit 97 251 148,09 €.

Il représente l'essentiel de nos charges de fonctionnement. Il comporte 3 chapitres.

Le chapitre 62 qui retrace dans son article 6218 les rémunérations versées à des personnels extérieurs au SDIS, notamment les remboursements versés à la COURLY et au Département, et les gratifications de stage. Ce chapitre a fait l'objet d'une réalisation de 936 445,13 €.

Le chapitre 63 enregistre dans son article 6336 les cotisations versées au CNFPT pour 598 804,93 €.

Le chapitre 64 « charges de personnel » est réalisé à hauteur de 98 % pour un montant de 95 715 898,03 €.

Ces charges sont constituées d'une part des rémunérations du personnel titulaires, non titulaires, et rémunéré à la vacation et d'autre part des charges sociales patronales liées à ces rémunérations. On y trouve les charges sociales et de prévoyance (cotisations à l'URSSAF, aux caisses de retraites, cotisations pour assurance du personnel, supplément familial, versements aux mutuelles et cotisation pour la prestation de fidélisation et de reconnaissance des sapeurs pompiers volontaires), l'allocation de vétérance, et diverses autres charges sociales comme les prestations familiales, l'allocation chômage, et la médecine du travail.

➔ Les chapitres 65, 66, 67 et 68

Le compte 65 « autres charges de gestion courante » dans lequel sont comptabilisés les indemnités, les frais de mission et de formation des élus, les participations au réseau EPARI et la contribution à l'INPT ainsi que les subventions de fonctionnement aux associations, a été réalisé pour 2 173 134,61 €.

Le compte 66 « charges financières » a été réalisé pour 2 371 332,28 €. Il est constitué essentiellement des intérêts des emprunts et dettes pour 1 085 096,48 € et du compte 6618 « intérêts des autres dettes » pour 1 286 235,80 € qui correspond au coût de financement des investissements prévus dans le cadre du BEA.

Le taux de réalisation est néanmoins proche de 100% si l'on fait abstraction des écritures de rattachement des intérêts courus non échus.

Le compte 67 « charges exceptionnelles » enregistre le paiement éventuel d'intérêts moratoires, d'amendes fiscales et pénales ainsi que des titres annulés sur exercices antérieurs pour 5 128,19 €.



➔ **Chapitre globalisé 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » :**

Ce chapitre se réalise à 33 646 529,42 € et correspond strictement à la recette d'investissement mentionnée ci-dessus au chapitre 040.

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Les titres émis en fonctionnement représentent un montant total de 164 570 766,41 €, pour une prévision de 152 996 624,88 € (107,56 %).

La recette principale provient des contributions des collectivités territoriales.

La contribution du Département s'élève à 98 318 912 €, celle de la COURLY est de 28 846 453,12 €, les communes ont contribué à hauteur de 6 151 636 € et la contribution des autres EPCI est de 891 198 €.

Les divers services soumis à facturation (transports par carence, interventions sur ascenseurs, services de sécurité ou remboursement des frais d'organisation de concours...), représentent 1 578 377,24 €.

Le chapitre 77 « Produits exceptionnels » enregistre cette année 19 149 843 € à l'article 775 « Produits de cessions d'immobilisations ».

Le chapitre globalisé 042 « opérations d'ordre de transfert entre sections » représente 1 497 397,04 €.

Tels sont, mesdames et messieurs, les éléments d'analyse que j'ai souhaité vous livrer sur la gestion budgétaire de notre établissement pour l'exercice 2013

Je vous demande d'approuver le compte administratif de l'exercice clos».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 30 juin 2014


Michel MERCIER
Président



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU RHÔNE

PRÉFECTURE du RHÔNE
Reçu le 07 AOUT 2014
DIRECTION DES LIBERTÉS PUBLIQUES
ET DES AFFAIRES DÉCENTRALISÉES

REPUBLIQUE FRANCAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU RHONE

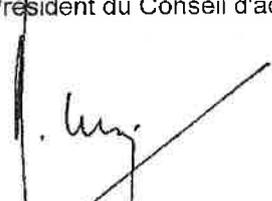
POSTE COMPTABLE DU PAYEUR DEPARTEMENTAL DU RHONE

M61

COMPTE ADMINISTRATIF

ANNEE 2013

A Lyon le, 30 JUIN 2014
Le Président du Conseil d'administration


Michel MERCIER

ADRESSE POSTALE : 17 RUE RABELAIS 69421 LYON CEDEX 03



COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2013

SOMMAIRE

Informations générales

Etat des rattachements pour l'exercice 2010	page 2
Exécution du budget de l'exercice	pages 3 et 4

I - Présentation générale du budget

Vue d'ensemble du budget	page 5
1. Equilibre financier du budget	
A - Section de fonctionnement	page 6
B - Section d'investissement	page 7
2. Balance générale du budget	
Dépenses	page 8
Recettes	page 9

II - Vote du budget

A - Section de fonctionnement	
A1 - Vue d'ensemble - Dépenses/Recettes	page 11
A2 - Dépenses	pages 12 à 14
A3 - Recettes	pages 15 et 16
B - Section d'investissement	
B1 - Vue d'ensemble - Total - Dépenses / Recettes	page 17
B2 - Section d'investissement - Equipements	page 18
B3 - Section d'investissement - Equipements - Opération en AP/CP	
B3 - Section d'investissement - Equipements - Opération sans AP/CP	
B4 - Subventions d'équipement versées	page 19
B5 - Recettes d'équipement	page 19
B6 - Section d'investissement - Opérations pour le compte de tiers	
B7 - Section d'investissement - Opérations financières - Dépenses	page 20
B7 - Section d'investissement - Opérations financières - Recettes	page 21
B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales	page 22
(opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement)	

III - Annexes

	page	joint	sans objet
Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes	24	X	
Eléments du bilan - Etat de la dette	25 à 27	X	
Eléments du bilan - Etat des immobilisations - Etats des acquisitions et cessions	28 à 58	X	
Eléments du bilan - Etat des immobilisations			X
Eléments du bilan - Etat des provisions constituées - Etat de répartition des charges	59	X	
Crédit-bail - Engagements donnés - Engagements reçus			X
Engagements - Autorisations de programme et crédits de paiement	60 à 70	X	
Etat des méthodes utilisées - Concours aux associations - Opérations d'ordre de section à section	71 à 72	X	
Détail des chapitres d'opérations pour compte de tiers			X
Détail des opérations d'ordre de section à section			X
Etat du personnel au 1/1/N	73	X	
Signatures	74 à 75	X	

**ETAT DES RATTACHEMENTS POUR L'EXERCICE 2013**

Article budgétaire	Libellé	Montant à rattacher
6042	Achats de prestations de services	143 848,58
60622	Carburant	7 436,55
60628	Autres fournitures non stockés	24 746,27
60631	Fournitures d'entretien	8 010,09
60632	Fournitures de petit équipement	94 375,46
60636	Habilllements et vêtements de travail	22 948,13
6132	Locations immobilières	3 991,31
61521	Entretien et réparation sur biens immobiliers	2 328,48
61522	Entretien et réparation - Bâtiments	13 088,84
61551	Entretien et réparation - Matériel roulant	84 849,60
61558	Entretien et réparation - Autres biens mobiliers	18 073,23
6156	Maintenance	318 885,65
616	Primes d'assurance	4 450,00
6184	Versements à des organismes de formation	110 011,40
6226	Honoraires	4 813,66
6232	Fêtes et cérémonies	3 032,82
6283	Frais de nettoyage des locaux	71 528,18
66112	Intérêts - Rattachements des ICNE	156 737,96
		1 093 156,21

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2013

INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET

	Mandats émis	Titres émis	Pour information - Résultat de l'exercice 2013	Reprise des résultats antérieurs	Résultat ou solde (A)
TOTAL DU BUDGET	187 955 654,15	212 033 240,40	24 077 586,25		+24 077 586,25
FONCTIONNEMENT (total)	161 947 136,26	164 570 766,41	2 623 630,15	(1)	+2 623 630,15
INVESTISSEMENT (total)	26 008 517,89	47 462 473,99	21 453 956,10		+21 453 956,10
DONT 1068					

(1) 002 : reprise du résultat de fonctionnement de N-1 diminué de l'affectation au 1068 en N.

RESTES A REALISER - DEPENSES

Chap./ Art.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT		(I)
TOTAL		4 720 895,67
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 402 135,76
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 186 120,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	132 639,91
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT		(II)
TOTAL		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	
022	DEPENSES IMPREVUES	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
66	CHARGES FINANCIERES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2013

INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET

RESTES A REALISER (1)			RESULTAT CUMULE = (A)+(B)	
Dépenses	Recettes	Solde (B)	EXCEDENT	DEFICIT
I+II	III+IV			
4 720 895,67		-4 720 895,67	19 356 690,58	
I	III			
4 720 895,67		-4 720 895,67		
II	IV			

(1) A reporter au budget supplémentaire N+1

RESTES A REALISER - RECETTES

Chap./ art	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT		(III)
TOTAL		
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTEE	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	
SECTION DE FONCTIONNEMENT		(IV)
TOTAL		
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2013

I - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	I
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET	

TOTAL DU BUDGET

	MANDATS EMIS	TITRES EMIS
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	26 008 517,89	47 462 473,99
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (1)	161 947 136,26	164 570 766,41
TOTAL DU BUDGET	187 955 654,15	212 033 240,40

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	TOTAL DES MANDATS EMIS		TOTAL DES TITRES EMIS	
	REELS ET MIXTES	ORDRE	REELS ET MIXTES	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	24 131 669,87	1 876 848,02	13 436 493,59	34 025 980,40
SECTION DE FONCTIONNEMENT	128 300 606,84	33 646 529,42	163 073 369,37	1 497 397,04
BUDGET	152 432 276,71	35 523 377,44	176 509 862,96	35 523 377,44

POUR INFORMATION (1)

	EN DEPENSE	EN RECETTE
REPRISE DES RESULTATS ANTERIEURS		2 898 005,47

(1) Il s'agit de la reprise des résultats de l'exercice précédent diminuée de l'affectation en 1068 qui fait l'objet d'un titre lors de l'exercice

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2013

I - PRESENTATION GENERALE	I
1) EQUILIBRE FINANCIER	A

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - REALISATIONS (y compris les restes à réaliser N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
Gestion des services		Gestion des services	
011 Charges à caractère général (sauf 6031 et 713)	25 798 001,87	70 Produits des services, du domaine, et ventes diverses	2 536 791,93
012 Charges de personnel et frais assim.	97 251 148,09	74 Contributions et participations	135 320 010,83
65 Autres charges de gestion courante	2 173 134,61	75 Autres produits de gestion courante	1 817 797,54
		013 Atténuation de charges (sauf 6031 et 6611)	4 121 493,96
Total dépenses de gestion des services (I)	125 222 284,57	Total recettes de gestion des services (II)	143 796 094,26
Résultat courant non financier = II-I			18 573 809,69
66 Charges financières (III)	2 371 332,28	76 Produits financiers (IV)	
Résultat financier = IV-III			-2 371 332,28
67 Charges exceptionnelles (V)	6 989,99	77 Produits exceptionnels (VI)	19 277 275,11
Résultat exceptionnel = VI-V			19 270 285,12
68 Dotations aux provisions	700 000,00	78 Reprises sur provisions	
Autres		Autres	
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	128 300 606,84	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	163 073 369,37
SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES : EXCEDENTS			34 772 762,53

OPERATIONS D'ORDRE			
042 Opé. d'ordre de transfert entre sections	33 646 529,42	042 Opé. d'ordre de transfert entre sections	1 497 397,04
023 Virement à la section d'investissement			
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	33 646 529,42	TOTAL RECETTES D'ORDRE	1 497 397,04
AUTOFINANCEMENT DEGAGE :			-32 149 132,38
TOTAL DEPENSES DE L'EXERCICE	161 947 136,26	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	164 570 766,41

POUR INFORMATION, RESULTAT REPORTE DE N-1			
D 002		R 002	
TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	161 947 136,26	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	164 570 766,41

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2013

I - PRESENTATION GENERALE	I
1) EQUILIBRE FINANCIER	B

B - SECTION D'INVESTISSEMENT - REALISATIONS (y compris les restes à réaliser N-1)

MANDATS EMIS		TITRES EMIS	
OPERATIONS REELLES (1)			
Dépenses d'équipement (c/20, 21, 23) (y compris programmes) 204 Subventions d'équipements versées	16 595 896,17	Fonds propres d'origine externe (c/10 hors 1068)(ex : FCTVA) 20, 21 et 23 Immob. incorp. corp. ou en cours (1) 27 Remboursement de prêts Subventions d'équipement reçues (c/13) Emprunts et dettes assimilées (c/16)	3 331 855,47
45 Travaux pour le compte de tiers		45 Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	445 564,00
Dépenses financières (c/10, 13, 16, 26, 27) 020 Dépenses imprévues Autres	7 535 773,70	Autres	
TOTAL DES DEPENSES REELLES	24 131 669,87	TOTAL DES RECETTES REELLES	3 777 419,47
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT EXPRIME (Dépenses réelles - Recettes réelles) :			20 354 250,40

OPERATIONS D'ORDRE			
040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	1 497 397,04	040 Opé. d'ordre de transferts entre sections	33 646 529,42
041 Opérations patrimoniales	379 450,98	041 Opérations patrimoniales	379 450,98
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	1 876 848,02	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	34 025 980,40
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE (solde des opérations d'ordre de section à section) :			32 149 132,38

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	26 008 517,89	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	37 803 399,87
--	----------------------	--	----------------------

POUR INFORMATION, SOLDE D'EXECUTION REPORTE DE N-1			
D 001		R 001	3 110 237,77

POUR INFORMATION, AFFECTATION DE N-1			
	C/1068		9 659 074,12

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	26 008 517,89	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	47 462 473,99
--	----------------------	--	----------------------

(1) Exceptionnellement, les comptes 20, 21 et 23 sont en recettes réelles en cas de réduction ou d'annulation de mandats donnant lieu à reversement



COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2013

1 - PRESENTATION GENERALE	1
2) BALANCE GENERALE	2

MANDATS EMIS (y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	25 798 001,87		25 798 001,87
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	97 251 148,09		97 251 148,09
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 173 134,61		2 173 134,61
66	CHARGES FINANCIERES	2 371 332,28		2 371 332,28
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	6 989,99	19 659 549,54	19 666 539,53
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS	700 000,00	13 986 979,88	14 686 979,88
	Dépenses de fonctionnement - Total	128 300 606,84	33 646 529,42	161 947 136,26

Pour information: 002 Résultat de fonctionnement reporté N-1				
---	--	--	--	--

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES		987 690,50	987 690,50
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	1 982 156,70		1 982 156,70
	TOTAL DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT	8 108 050,05		8 108 050,05
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204)(Hors programme)	1 540 043,04		1 540 043,04
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		131 554,74	131 554,74
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (Hors programme)	6 089 798,48		6 089 798,48
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (Hors programme)	858 004,60	247 896,24	1 105 900,84
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 553 617,00		5 553 617,00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS (REPRISES)			
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			
020	DEPENSES IMPREVUES			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
24	IMMOBILISATIONS AFFECTEES, CONCEDEES, AFFERMEEES OU MISES A DISPOSITION			
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS		509 706,54	509 706,54
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
010	STOCKS			
	Dépenses d'investissement - Total	24 131 669,87	1 876 848,02	26 008 517,89

Pour information: 001 Solde d'exécution reporté N-1				
--	--	--	--	--

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires

COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2013

II - PRESENTATION GENERALE	II
2) BALANCE GENERALE	2

TITRES EMIS (y compris les restes à réaliser N-1)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles et mixtes (1)	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	4 121 493,96		4 121 493,96
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 536 791,93		2 536 791,93
72	TRAVAUX EN REGIE			0,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	135 320 010,83		135 320 010,83
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 817 797,54		1 817 797,54
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	19 277 275,11	1 497 397,04	20 774 672,15
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		163 073 369,37	1 497 397,04	164 570 766,41
Pour information : 002 Résultat de fonctionnement reporté N-1				3 666 253,08

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	12 990 929,59		12 990 929,59
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	445 564,00		445 564,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES			
192	PLUS OU MOINS VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		12 804 776,35	12 804 776,35
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		2 156,50	2 156,50
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		6 986 327,93	6 986 327,93
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		245 739,74	245 739,74
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		13 986 979,88	13 986 979,88
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
010	STOCKS			
Recettes d'investissement - Total		13 436 493,59	34 025 980,40	47 462 473,99

Pour information : 001 Solde d'exécution reporté N-1			
---	--	--	--



COMPTE ADMINISTRATIF - EXERCICE 2013

Pour mémoire

- | - Le Conseil d'administration a voté le budget :
 - au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement ;
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement ;
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.



II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
A1 - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitres	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés (1)
		Réalisations	Rattach.	Restes à réaliser	
DEPENSES DE L'EXERCICE	152 996 624,88	160 853 980,05	1 093 156,21		-13 876 519,26
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	29 199 200,00	24 861 583,62	936 418,25		3 401 198,13
- avec AE/CP					
- hors AE/CP	29 199 200,00	24 861 583,62	936 418,25		3 401 198,13
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	99 258 800,00	97 251 148,09			2 007 651,91
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 216 000,00	2 173 134,61			42 865,39
- avec AE/CP					
- hors AE/CP	2 216 000,00	2 173 134,61			42 865,39
66 CHARGES FINANCIERES	2 551 617,00	2 214 594,32	156 737,96		180 284,72
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	145 000,00	19 666 539,53			-19 521 539,53
68 DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	14 700 000,00	14 686 979,88			13 020,12
022 DEPENSES IMPREVUES (2)	38 696,88				
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT(2)	4 887 311,00				

Pour information : 002 Résultat de fonct. reporté N-1					
--	--	--	--	--	--

RECETTES DE L'EXERCICE		144 738 406,00	164 570 766,41			-19 832 360,41
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 456 145,00	2 536 791,93			-80 646,93
713	VARIATIONS DES STOCKS					
72	TRAVAUX EN REGIE					
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	135 308 199,00	135 320 010,83			-11 811,83
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 815 000,00	1 817 797,54			-2 797,54
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	4 061 660,00	4 121 493,96			-59 833,96
76	PRODUITS FINANCIERS					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	1 097 402,00	20 774 672,15			-19 677 270,15
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS					
79	TRANSFERTS DE CHARGES					

Pour information : 002 Résultat de fonct. reporté N-1	7 722 554,65					
--	---------------------	--	--	--	--	--

(1) Crédits annulés (col5) = Crédits ouverts (col1) - Crédits employés ou à employer (col2+col3+col4)

(2) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisation)



II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	A2
GESTION DES SERVICES	

Art	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Réalisations	Rattach.	Restes à réal.	
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	29 199 200,00	24 861 583,62	936 418,25		3 401 198,13
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	13 578 900,00	11 708 441,97	301 365,08		1 569 092,95
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	3 555 500,00	2 735 723,34	143 848,58		675 928,08
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	270 000,00	244 289,91			25 710,09
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	2 328 000,00	2 325 836,73			2 163,27
60613	CHAUFFAGE URBAIN	285 000,00	248 239,34			36 760,66
60621	COMBUSTIBLES	120 000,00	92 231,23			27 768,77
60622	CARBURANTS	1 505 000,00	1 195 108,66	7 436,55		302 454,79
60623	ALIMENTATION	57 700,00	43 243,60			14 456,40
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	255 000,00	202 553,82	24 746,27		27 699,91
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	187 000,00	176 014,35	8 010,09		2 975,56
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 864 900,00	3 484 384,02	94 375,46		286 140,52
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	660 000,00	558 106,82	22 948,13		78 945,05
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	136 600,00	97 154,10			39 445,90
60661	MEDICAMENTS	82 300,00	79 639,38			2 660,62
60662	VACCINS ET SERUMS	12 200,00	12 149,34			50,66
60668	AUTRES PRODUITS PHARMACEUTIQUES	62 000,00	59 681,55			2 318,45
6067	PRODUITS D'INTERVENTION	182 700,00	149 292,23			33 407,77
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	15 000,00	4 793,55			10 206,45
61	SERVICES EXTERIEURS	12 012 700,00	10 306 219,66	555 678,51		1 150 801,83
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	4 712 000,00	4 672 446,64			39 553,36
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	855 500,00	786 796,53	3 991,31		64 712,16
6135	LOCATIONS MOBILIERES	273 000,00	207 852,18			65 147,82
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	115 000,00	95 456,43			19 543,57
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	100 000,00	81 712,51	2 328,48		15 959,01
61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	505 500,00	369 898,71	13 088,84		122 512,45
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	1 732 000,00	1 411 536,67	84 849,60		235 613,73
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	475 000,00	324 883,11	18 073,23		132 043,66
6156	MAINTENANCE	1 582 200,00	992 370,50	318 885,65		270 943,85
616	PRIMES D'ASSURANCES	652 500,00	642 254,11	4 450,00		5 795,89
61821	ABONNEMENTS	45 000,00	34 693,30			10 306,70
61828	AUTRE DOCUMENTATION	65 000,00	48 919,09			16 080,91
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	900 000,00	637 399,88	110 011,40		152 588,72
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 495 100,00	2 795 825,09	79 374,66		619 900,25
6226	HONORAIRES	91 000,00	81 006,31	4 813,66		5 180,03
6227	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	13 000,00	12 081,70			918,30
6228	DIVERS	6 000,00	5 250,26			749,74
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	89 000,00	78 893,37			10 106,63
6232	FETES ET CEREMONIES	79 800,00	51 448,54	3 032,82		25 318,64
6234	RECEPTIONS	10 200,00	4 398,39			5 801,61
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	122 500,00	80 758,64			41 741,36
6241	TRANSPORTS DE BIENS	2 000,00	203,92			1 796,08
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	125 000,00	101 888,59			23 111,41
6248	DIVERS	76 000,00	59 952,23			16 047,77
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	223 600,00	185 967,66			37 632,34
6258	DIVERS	15 000,00	7 070,80			7 929,20
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	172 500,00	120 539,41			51 960,59
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 034 500,00	825 146,14			209 353,86
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	1 210 000,00	1 077 138,33	71 528,18		61 333,49
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	217 000,00	97 961,92			119 038,08
6288	AUTRES	8 000,00	6 118,88			1 881,12



II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF						II
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES						A2
GESTION DES SERVICES						
Art	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Réalisations	Rattach.	Restes à réal.	
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	112 500,00	51 096,90			61 403,10
63512	TAXES FONCIERES	31 500,00	29 907,50			1 592,50
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	80 000,00	21 189,40			58 810,60
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	1 000,00				1 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	99 258 800,00	97 251 148,09			2 007 651,91
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	1 055 000,00	936 445,13			118 554,87
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	1 055 000,00	936 445,13			118 554,87
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	601 500,00	598 804,93			2 695,07
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDG	601 500,00	598 804,93			2 695,07
64	CHARGES DE PERSONNEL	97 602 300,00	95 715 898,03			1 886 401,97
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	35 553 000,00	35 069 823,94			483 176,06
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	1 187 000,00	1 183 813,68			3 186,32
64113	NBI	475 000,00	471 200,25			3 799,75
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	24 149 000,00	23 864 072,22			284 927,78
64131	REMUNERATION PERSONNEL NON TITULAIRE	764 400,00	759 709,66			4 690,34
64141	VACATIONS VERSEES AUX SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	8 356 000,00	8 066 679,19			289 320,81
64148	AUTRES VACATIONS	45 000,00	36 923,49			8 076,51
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	6 388 000,00	6 329 719,92			58 280,08
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	13 769 250,00	13 501 554,22			267 695,78
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	570 000,00	390 837,52			179 162,48
6456	VERSEMENT AU FNC DU SFT					
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	2 708 000,00	2 612 730,05			95 269,95
646	ALLOCATION DE VETERANCE	1 055 000,00	1 032 956,25			22 043,75
6471	PRESTATIONS VERSEES POUR LE COMPTE DU FNAL	187 150,00	180 251,20			6 898,80
6472	PRESTATIONS FAMILIALES DIRECTES	131 500,00	98 440,46			33 059,54
6473	ALLOCATIONS DE CHOMAGE	59 000,00	53 796,70			5 203,30
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	249 000,00	190 109,98			58 890,02
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES					
6484	CONGE POUR DIFFICULTE OPERATIONNELLE	23 000,00	22 464,48			535,52
6488	AUTRES CHARGES	1 933 000,00	1 850 814,82			82 185,18
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 216 000,00	2 173 134,61			21 015,87
651	REDEVANCES PR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, PROCEDES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	23 500,00	1 650,48			
6531	INDEMNITES	32 000,00	31 919,54			80,46
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE - PART PATRONALE	4 000,00	1 696,54			2 303,46
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	5 000,00	4 751,41			248,59
6542	CREANCES ETEINTES	500,00	427,01			72,99
656	PARTICIPATIONS (réseau EPARI et contribution INPT)	521 000,00	507 287,63			13 712,37
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	1 630 000,00	1 625 402,00			4 598,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
TOTAL GESTION DES SERVICES		130 674 000,00	124 285 866,32	936 418,25		5 429 865,91
(A) = (opé. réelles 011+012+65+opé. réelles 014)						



II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES	A2

GESTION DES SERVICES

Art	Libellé	Crédits ouverts (BP + DM + RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Réalisations	Rattach.	Restes à réaliser	
66	CHARGES FINANCIERES (B)	2 551 617,00	2 214 594,32	156 737,96		175 284,72
66111	INTERETS REGLES A L'ECHEANCE	1 098 879,00	1 098 878,21			0,79
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	156 738,00	-170 519,69	156 737,96		170 519,73
6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS CREDITEURS	5 000,00				
6618	INTERETS DES AUTRES DETTES (BEA)	1 287 000,00	1 286 235,80			764,20
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	4 000,00				4 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (C)	145 000,00	6 989,99			29 737,67
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	10 000,00	1 134,14			8 865,86
6712	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR AMENDES FISCALES ET PENALES	1 000,00				1 000,00
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	9 000,00	727,66			
673	TITRES ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS)	25 000,00	5 128,19			19 871,81
678	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	100 000,00				
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (D)	700 000,00	700 000,00			
6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION	700 000,00	700 000,00			
022	DEPENSES IMPREVUES (E)	38 696,88				38 696,88
TOTAL DES DEPENSES REELLES = A+B+C+D+E		134 109 313,88	127 207 450,63	1 093 156,21		5 673 585,18
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	4 887 311,00				4 887 311,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	14 000 000,00	33 646 529,42			-19 646 529,42
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES					
675	VALEURS COMPTABLES DES IMMOBILISATIONS CEDEES		6 854 773,19			-6 854 773,19
6761	DIFFERENCES SUR REALISATIONS (POSITIVES) TRANSFEREES EN INVESTISSEMENT		12 804 776,35			-12 804 776,35
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	14 000 000,00	13 986 979,88			13 020,12
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE (= prélèvement issu de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement)		18 887 311,00	33 646 529,42			-14 759 218,42
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= total des opérations réelles et d'ordre)		152 996 624,88	160 853 980,05	1 093 156,21		-9 085 633,24



II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	A3

GESTION DES SERVICES

Art.	Libellé	Recettes ouvertes (BP + DM + RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Recettes annulées
			Réalisations	Rattach.	Restes à réaliser	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 456 145,00	2 536 791,93			-80 646,93
7061	INTERVENTIONS SOUMISES A FACTURATION	337 600,00	388 684,71			-51 084,71
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	1 308 545,00	1 189 692,53			118 852,47
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	550 000,00	641 631,06			-91 631,06
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	260 000,00	316 783,63			-56 783,63
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	135 308 199,00	135 320 010,83			-11 811,83
74718	AUTRES	10 000,00	957,06			9 042,94
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGION					
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	98 318 912,00	98 318 912,00			
7474	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES	6 151 636,00	6 151 636,00			
7475	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	29 737 651,00	29 737 651,12			-0,12
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	90 000,00	95 967,15			-5 967,15
748	AUTRES PARTICIPATIONS	1 000 000,00	1 014 887,50			-14 887,50
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 815 000,00	1 817 797,54			-2 797,54
751	REDEVANCES POUR CONCESSIONS ...(BEA)					
752	REVENUS DES IMMEUBLES	15 000,00	17 797,54			-2 797,54
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 800 000,00	1 800 000,00			
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	4 061 660,00	4 121 493,96			-59 833,96
6095	RABAIS REMISES ET RISTOURNES OBTENUS SUR ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX	5 000,00				5 000,00
6096	RABAIS REMISES ET RISTOURNES OBTENUS SUR ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS NON STOCKES	5 000,00	14 556,04			-9 556,04
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	4 051 660,00	4 106 937,92			-55 277,92
TOTAL GESTION DES SERVICES (70+74+75+013)		143 641 004,00	143 796 094,26			-155 090,26



II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	A3

GESTION DES SERVICES

Art.	Libellé	Recettes ouvertes (BP + DM + RAR N-1)	Recettes employées (ou restant à employer)			Recettes annulées
			Réalisations	Rattach.	Restes à réaliser	
76	PRODUITS FINANCIERS (B)					
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (C)	109 710,00	19 277 275,11			-19 167 565,11
7711	DEDITS ET PENALITES PERCUS	4 710,00	16 449,30			-11 739,30
7713	LIBERALITE RECUES					
7714	RECouvreMENT SUR CREANCES ADMISES EN NON VALEUR					
7718	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS SUR OPERATIONS DE GESTION					
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINTS PAR DECHEANCE QUADRIENNALE	5 000,00	3 236,98			1 763,02
775	PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		19 149 843,00			-19 149 843,00
7788	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	100 000,00	107 745,83			-7 745,83
78	REPRISES SUR PROVISIONS (D)					
TOTAL DES RECETTES REELLES = A+B+C+D		143 750 714,00	163 073 369,37			-19 322 655,37
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	987 692,00	1 497 397,04			-509 705,04
7761	DIFFERENCES SUR REALISATIONS (NEGATIVES) TRANSFEREES EN INVESTISSEMENT		509 706,54			-509 706,54
777	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT	987 692,00	987 690,50			1,50
7811	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES					
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		987 692,00	1 497 397,04			-509 705,04
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=total des opérations réelles et d'ordre)		144 738 406,00	164 570 766,41			-19 832 360,41



II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B1

DEPENSES

-réalisations et restes à réaliser-

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Crédits annulés (2)
TOTAL	37 294 427,20	29 369 509,37		7 924 917,83
Dépenses des équipements (total)	28 317 078,20	19 956 887,65		8 360 190,55
- Non individualisées en programme d'équipement	28 317 078,20	19 956 887,65		8 360 190,55
- avec AP/CP	10 682 288,00	9 603 128,81		1 079 159,19
- hors AP/CP	17 634 790,20	10 353 758,84		7 281 031,36
- Individualisées en programme d'équipement				
- avec AP/CP				
- hors AP/CP				
Subventions d'équipement à verser (c/204)				
- avec AP/CP				
- hors AP/CP				
Opérations pour compte de tiers				
Dépenses financières	7 537 157,00	7 535 773,70		1 383,30
040 Opérations de transfert entre sections	987 692,00	1 497 397,04		-509 705,04
041 Opérations patrimoniales	452 500,00	379 450,98		73 049,02
020 Dépenses imprévues				
Pour information 001 Solde d'exécution reporté	897 381,40			

RECETTES

-réalisations et restes à réaliser-

Nature	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12 (1)	Recettes annulées (2)
TOTAL	40 570 775,12	47 462 473,99		-11 779 009,87
Subventions d'équipement (p.IIB4B5)	530 000,00	445 564,00		84 436,00
Emprunts (p.IIB4B5)				
Opérations pour compte de tiers (p.IIB6)				
Recettes financières (p.IIB7 (F+G))	11 041 890,00	3 331 855,47		7 710 034,53
040 Opérations de transfert entre sections (H)	14 000 000,00	33 646 529,42		-19 646 529,42
041 Opérations patrimoniales	452 500,00	379 450,98		73 049,02
1068 Excédent de fonct. capitalisé N-1	9 659 074,12	9 659 074,12		
021 Virement de la section de fonct. (3) (J)	4 887 311,00			
Pour information : 001 Solde d'exécution reporté N-1				

(1) Dépenses engagées non mandatées ou recettes justifiées non titrées.

(2) col4 = col1-(col2+col3)

(3) Pour mémoire, crédits ouverts au budget mais ne faisant pas l'objet d'émission de titres ou de mandats (opérations sans réalisation).

II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENTS	B2
DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT	

Chap. / art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	TOTAL	26 310 212,71	16 595 896,17		9 714 316,54
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors c/204) (1)	3 192 982,44	1 540 043,04		1 652 939,40
2031	FRAIS D'ETUDES	129 655,78	19 710,08		109 945,70
2033	FRAIS D'INSERTION	41 920,00	29 999,88		11 920,12
205	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES MARQUES PROCEDES DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	3 021 406,66	1 490 333,08		1 531 073,58
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	17 396 452,47	11 449 946,72		5 946 505,75
2111	TERRAINS NUS				
21312	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	171 552,40	112 617,76		58 934,64
2132	BATIMENTS PRIVES				
21351	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	1 423 598,14	475 772,86		947 825,28
214	CONSTRUCTIONS SUR SOLS D'AUTRUI				
21531	RESEAUX DE TRANSMISSION	1 554 457,51	950 244,70		604 212,81
21538	AUTRES RESEAUX - TELEPHONIE	161 946,50	119 153,53		42 792,97
21561	MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	6 516 039,45	4 799 926,12		1 716 113,33
21562	MATERIEL D'INCENDIE ET DE SECOURS	3 075 928,45	1 966 629,84		1 109 298,61
21571	ATELIERS	266 574,18	106 842,25		159 731,93
21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	2 144 075,42	1 605 239,71		538 835,71
21735	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	128 304,90	109 967,07		18 337,83
217531	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGES TECHNIQUES - RESEAUX DE TRANSMISSION	48 617,90	28 612,48		20 005,42
2181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	35 000,00	14 890,54		20 109,46
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	90 932,00	88 341,80		2 590,20
2183	MATERIEL DE BUREAU ET INFORMATIQUE	1 075 617,99	629 736,27		445 881,72
2184	MOBILIER	703 807,63	441 971,79		261 835,84
23	TRAVAUX EN COURS	5 720 777,80	3 605 906,41		2 114 871,39
231312	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	2 300 000,00	1 421 110,02		878 889,98
231351	BATIMENTS PUBLICS	3 050 053,53	2 037 376,49		1 012 677,04
231352	BATIMENTS PRIVES	120 377,77	33 076,14		87 301,63
231531	RESEAUX DE TRANSMISSION	23 276,54	1 868,64		21 407,90
2317312	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - CONSTRUCTIONS - CIS	65 000,00	49 775,52		15 224,48
231735	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS - GROSSES REPARATIONS	46 218,09	15 817,32		30 400,77
2317531	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - RESEAUX DE TRANSMISSION	412,62			412,62
23188	AUTRES - TRAVAUX URGENTS DE BATIMENTS	65 439,25	46 882,28		18 556,97
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES	50 000,00			50 000,00

DEPENSES INDIVIDUALISEES EN CHAPITRES DE PROGRAMME D'EQUIPEMENT

N°	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
	TOTAL				



II- VOTE DU BUDGET	II
B - SECTION D'INVESTISSEMENT	
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES	B4
RECETTES D'EQUIPEMENTS	B5

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES

Chap. / art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	3 000,00			3 000,00
20421	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE - BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	3 000,00			3 000,00
2045	FONDS DE CONCOURS				

RECETTES D'EQUIPEMENT - Détail des chapitres

Chap. / art.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Reste à réaliser au 31/12	Crédits annulés
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	530 000,00	445 564,00		84 436,00
1314	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES COMMUNES	400 000,00	400 000,00		
1331	FONDS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES SDIS	130 000,00	45 564,00		84 436,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES				
1641	EMPRUNTS EN EUROS				
166	REFINANCEMENT DE DETTE				
21	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	80 000,00			80 000,00
21562	MATERIEL NON MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	80 000,00			80 000,00



II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS FINANCIERES	B7

DETAIL PAR ARTICLES - DEPENSES - Réalisations et RAR de l'exercice

Chap./ art.	Libelle	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
DEPENSES TOTALES (I)=A+B+C+D+E		8 524 849,00	9 033 170,74		-508 321,74
HORS CHARGES TRANSFEREES (II)=A+B+C+D		8 524 849,00	9 033 170,74		-508 321,74
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (A)	1 982 157,00	1 982 156,70		0,30
1641	EMPRUNTS EN EUROS	1 982 157,00	1 982 156,70		0,30
166	REFINANCEMENT DE DETTE				
AUTRES DEPENSES FINANCIERES (SOUS-TOTAL) (B)=10+13+26+27 (-C)		5 555 000,00	5 553 617,00		1 383,00
10	REVERSEMENT DE DOTATIONS				
13	REMBOURSEMENT DE SUBVENTIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
261	TITRES DE PARTICIPATION				
266	AUTRES FORMES DE PARTICIPATION				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 555 000,00	5 553 617,00		1 383,00
27...	ACQUISITION DE TITRES IMMOBILISES				
274	PRETS ACCORDES				
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES				
27634	CREANCES SUR DES COLLECTIVITES PUBLIQUES - COMMUNES (C) (1)				
2764	CREANCES SUR DES PARTICULIERS - INVESTISSEMENTS REALISES DANS LE CADRE DU BEA	5 555 000,00	5 553 617,00		1 383,00
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS = D+E (2)		987 692,00	1 497 397,04		-509 705,04
REPRISES/AUTOFINANCEMENT ANTERIEUR(D)		987 692,00	1 497 397,04		-509 705,04
139	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REPRISES AU COMPTE DE RESULTAT	987 692,00	1 497 397,04		-509 705,04
13911	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - ETAT	4 065,00	4 064,42		0,58
13913	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - DEPARTEMENT	593 846,00	593 845,58		0,42
13914	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - COMMUNES	61 000,00	60 999,98		0,02
13931	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT-FAI DES SDIS	328 781,00	328 780,52		0,48
192	PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		509 706,54		-509 706,54
28033	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES - FRAIS D'INSERTION				
CHARGES TRANSFEREES (E)					
TRAVAUX EN REGIE					

(1) Il s'agit des créances détenues par le SDIS mandataire à l'encontre des tiers mandants au titre des emprunts qu'il a contractés pour le compte de ces derniers

(2) Egal au total des recettes d'ordre de fonctionnement des opérations d'ordre de section à section

II - VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF	II
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS FINANCIERES	B7

DETAIL PAR ARTICLES - RECETTES - Réalisations et RAR de l'exercice

Chap./ Art	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31 déc.	Recettes annulées
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (III)=F+G+H+J		29 929 201,00	36 978 384,89		-7 049 183,89
RESSOURCES PROPRES EXTERNES (F)		3 300 000,00	3 331 855,47		-31 855,47
10221	DGE				
10222	F.C.T.V.A.	3 300 000,00	3 331 855,47		-31 855,47
10228	AUTRES FONDS GLOBALISES				
AUTRES RECETTES FINANCIERES (G)		7 741 890,00			7 741 890,00
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES				
024	Produits des cessions d'immobilisations	7 741 890,00			7 741 890,00
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (H)		14 000 000,00	33 646 529,42		-19 646 529,42
192	PLUS OU MOINS-VALUES SUR CESSIONS D'IMMOBILISATIONS		12 804 776,35		-12 804 776,35
2115	TERRAINS BÂTIS		715 000,00		-715 000,00
21312	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS		596 505,20		-596 505,20
2132	BÂTIMENTS PRIVES		2 654 239,42		-2 654 239,42
21351	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS - BÂTIMENTS PUBLICS		195 650,91		-195 650,91
21352	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS, AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS - BÂTIMENTS PRIVES		2 497 814,82		-2 497 814,82
21531	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE - RESEAUX DE TRANSMISSION		48 506,40		-48 506,40
21561	MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS		76 870,12		-76 870,12
2188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		70 186,32		-70 186,32
280421	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE - BIENS MOBILIERES, MATERIEL ET ETUDES		600,00		-600,00
280441	SUBVENTIONS EN NATURE - BIENS MOBILIERES, MATERIEL ET ETUDES		457 178,34		-457 178,34
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVETS LICENCES DROITS ET		1 175 569,99		-1 175 569,99
281311	BATIMENTS ADMINISTRATIFS		3 170,00		-3 170,00
281312	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS		594 887,00		-594 887,00
28132	BATIMENTS PRIVES		16 881,00		-16 881,00
281351	BATIMENTS PUBLICS		7 973,00		-7 973,00
2814	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI		28 177,00		-28 177,00
281531	AMORT. DES IMMO. CORPORELLES - RESEAUX DE TRANSMISSIONS		1 778 281,93		-1 778 281,93
281538	AMORT. DES IMMO. CORPOR. - AUTRES RESEAUX - TELEPHONIE		91 568,10		-91 568,10
281561	AMORTISSEMENTS INSTAL. MATERIEL MOBILE D'INCENDIE	14 000 000,00	4 887 796,85		9 112 203,15
281562	AMORTISSEMENT INSTAL. MATERIEL INCENDIE		2 972 611,53		-2 972 611,53
281571	AMORTISSEMENTS INSTAL. ATELIERS		49 323,99		-49 323,99
281578	AMORTISSEMENTS INSTAL. AUTRE MATERIEL TECHNIQUE		580 478,86		-580 478,86
28182	MATERIEL DE TRANSPORT		52 621,00		-52 621,00
28183	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE		667 690,65		-667 690,65
28184	MOBILIER		621 985,64		-621 985,64
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		185,00		-185,00
021 VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (J)		4 887 311,00			4 887 311,00

Montant total

16449	OPERATIONS AFFERENTES A L'OPTION DE TIRAGE SUR LIGNE DE TRESORERIE				
166	REFINANCEMENT DE DETTES				

	Opérations financières de l'exercice	Résultat reporté et affectation	CUMUL
Recettes (propres)	III 36 978 384,89	R001	IV=III+R001+ R1068 46 637 459,01
Dépenses	I 9 033 170,74	D001	V=I+D001 9 033 170,74
Affectation N-1 (c/1068)		R1068 9 659 074,12	
Solde des opérations financières	III-I 27 945 214,15		IV-V 37 604 288,27
Solde hors charges transférées et créances sur autres collectivités publiques (C)	III-(I-E-C) 27 945 214,15		IV-(V-E-C) 37 604 288,27

II- VOTE DU BUDGET					II
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS PATRIMONIALES					B8
(opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement)					
Art.	Libellé	Credits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres et mandats émis	Recettes et crédits annulés	
041	DEPENSES	452 500,00	379 450,98	73 049,02	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	200 000,00	131 554,74	68 445,26	
20441	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT EN NATURE - BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES	200 000,00	131 554,74	68 445,26	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	252 500,00	247 896,24	4 603,76	
231312	CONSTRUCTIONS - BÂTIMENTS PUBLICS - CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS	2 200,00	2 106,50	93,50	
231351	CONSTRUCTIONS - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS - BÂTIMENTS PUBLICS	128 300,00	126 102,54	2 197,46	
231531	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE - RESEAUX DIVERS - RESEAUX DE TRANSMISSION	10 000,00	9 343,95	656,05	
231735	IMMOBILISAT° RECUES AU TITRE D'UNE MAD - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	100 000,00	99 266,40	733,60	
2317531	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MAD - INSTALLATIONS , MATERIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUE - RESEAUX DIVERS - RESEAUX DE TRANSMISSIONS	12 000,00	11 076,85	923,15	
041	RECETTES	452 500,00	379 450,98	73 049,02	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES		2 156,50	-2 156,50	
2033	FRAIS D'INSERTION		2 156,50	-2 156,50	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	200 000,00	131 554,74	68 445,26	
21561	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE - MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	200 000,00	131 325,34	68 674,66	
21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE		229,40	-229,40	
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	252 500,00	245 739,74	6 760,26	
231351	CONSTRUCTIONS - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS - BÂTIMENTS PUBLICS	100 500,00	99 266,40	1 233,60	
231531	INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE - RESEAUX DIVERS - RESEAUX DE TRANSMISSION	12 000,00	11 076,85	923,15	
231735	IMMOBILISAT° RECUES AU TITRE D'UNE MAD - INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS	130 000,00	126 052,54	3 947,46	
2317531	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MAD - INSTALLATIONS , MATERIELS ET OUTILLAGE TECHNIQUE - RESEAUX DIVERS - RESEAUX DE TRANSMISSIONS	10 000,00	9 343,95	656,05	



ANNEXES



III - ANNEXES
PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES
CREDITS DE TRESORERIE

PRESENTATION AGREGEE DU BUDGET PRINCIPAL ET DES BUDGETS ANNEXES

I - BUDGET PRINCIPAL

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		26 008 517,89	4 720 895,67
RECETTES		47 462 473,99	
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		161 947 136,26	
RECETTES		164 570 766,41	

III - PRESENTATION GENERALE

SECTION	Crédits ouverts (1)	Réalisations	Restes à réaliser
INVESTISSEMENT			
DEPENSES		26 008 517,89	4 720 895,67
RECETTES		47 462 473,99	
FONCTIONNEMENT			
DEPENSES		161 947 136,26	
RECETTES		164 570 766,41	
TOTAL GENERAL DES DEPENSES		187 955 654,15	4 720 895,67
TOTAL GENERAL DES RECETTES		212 033 240,40	

(1) Cumul du BP, BS et DM

CREDITS DE TRESORERIES (1)

Nature	Date de la délibération autorisant la ligne de trésorerie	Montant maximum autorisé au 1/1/2012	Montant des tirages de l'exercice	Montant des remboursements	Montants restants du au 31/12/2012
5191 Avances du Trésor					
5192 Avances de trésorerie					
5193 Lignes de trésorerie					
5198 Autres crédits de trésorerie					

(1) Circulaire n°NOR/INT/B/89/00071/C du 22/2/1989

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU RHONE

III - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

Objet de la dette	Organisme prêteur	TAUX				Périodicité (4)	Date de la 1ère échéance	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/N-1	ICNE N	ANNUITE A PAYER DANS L'EXERCICE		
		TRV (1)	Index (2)	Marge (3)	Taux						Intérêts (5)	Capital	
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit													
1641	Programme d'investissement 1999	Société Générale	F			4,41%	T	2000	10 061 635,14	4 273 243,03		178 932,75	580 802,57
	Refinancement Programme d'investissement 1999	Crédit Agricole Centre Est	F			3,54%	A	2006	12 136 595,32	7 665 218,13	156 737,96	271 348,72	638 768,17
	Programme d'investissement 2005	Société Générale	F			3,62%	T	2006	9 000 000,00	7 243 585,39		261 879,62	289 856,54
	Programme d'investissement 2007	Dexia CL	F			4,78%	A	2008	5 000 000,00	4 386 415,05		209 670,64	94 729,42
	Programme d'investissement 2009	Caisse d'Épargne	F			3,77%	T	2010	6 000 000,00	4 774 000,00		177 046,48	378 000,00
TOTAL								42 198 230,46	28 342 461,60	156 737,96	1 098 878,21	1 982 156,70	

(1) Indiquer F pour taux fixe, R pour taux révisable, V pour variable

(2) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois)

(3) Marge appliquée à l'index retenu

(4) Indiquer A pour annuel, S pour semestriel, T pour trimestriel, M pour mensuel, X pour autres (préciser)

(5) Dont intérêts capitalisés

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU RHONE

III - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

ETAT DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER

Nature du contrat	Organisme contractant	Date du contrat	Durée du contrat	Date de règlement	Montant de la dette couverte (1)	Montant maximum autorisé pour l'année N	Charges financières constatées à la conclusion du contrat			Pertes et profits constatés pendant la durée du contrat (cumul)
							Encours + emprunts de l'exercice	Prime d'assurance	Commissions diverses	

TABLEAU RECAPITULATIF DES LIGNES COMPOSANT LE NOTIONNEL DE REFERENCE

N° du contrat	Montant initial	Durée	Type de taux (1)	Taux	Indice de référence (2)	Profil d'amort. (3)	Date de la 1ère échéance	Capital restant dû au 31/12/N-1	Annuité N		
									Intérêts	Capital	Total
1	10 061 635,14	20	F	4,41%		EC	27/02/2000	4 273 243,03	178 932,75	580 802,57	759 735,32
(2) 5	12 136 595,32	19	F	3,54%		CC	15/05/2006	7 665 218,13	271 348,72	638 768,17	910 116,89
4	9 000 000,00	25	F	3,62%		EC	30/03/2006	7 243 585,39	261 879,62	289 856,54	551 736,16
6	5 000 000,00	30	F	4,78%		EC	01/03/2008	4 386 415,05	209 670,64	94 729,42	304 400,06
7	6 000 000,00	20	F	3,77%		AD	25/03/2010	4 774 000,00	177 046,48	378 000,00	555 046,48
TOTAL								28 342 461,60	1 098 878,21	1 982 156,70	3 081 034,91

(1) Type de taux : TF (fixe) ; TV (variable) ; TR (révisable)

(2) Indice de référence : marché monétaire (EONIA, T4M, TAM, TIOP,...), obligataire (TFC, TMO, TME), international (EURIBOR)

(3) Profil d'amortissement : Echéances constantes (EC), capital constant (CC), amortissement dégressif (AD) in fine, différé total)

III - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

EMPRUNTS ANCIENS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

Année d'enc.	Objet de la dette	Organisme prêteur	TAUX	Index	Marge	Taux	Périodicité	Date de la 1ère année de remboursement		DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/N	ICNE N	ANNUITE A PAYER DANS L'EXERCICE	
			FRV					de l'intérêt	du capital				Intérêts	Capital

EMPRUNTS DE REMPLACEMENT OU DE REFINANCEMENT RECUS AU COURS DE L'ANNEE N

Année d'enc.	Objet de la dette	Organisme prêteur	TAUX	Index	Marge	Taux	Périodicité	Date de la 1ère année de remboursement		DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/N	ICNE N	ANNUITE A PAYER DANS L'EXERCICE	
			FRV					de l'intérêt	du capital				Intérêts	Capital

CREDITS DE TRESORERIE

Nature	Date de la délibération autorisant la ligne de trésorerie	Montant maximum autorisé au 1/01/N-1	Montant des tirages N -1	Montant des remboursements N-1	Montant restant dû au 31/12/N-1
5191 Avances du Trésor					
5192 Avances de trésorerie					0,00
5193 Autres crédits de trésorerie					

ETAT DES ENTREES DES BIENS

Variation des immobilisations pour l'exercice 2013

Numéro de bien	Désignation	Durée	Valeur acquisition	Cumul amorti
AUT0000011885	frais etudes plan parcellaire ci bully	0	2 303,08	0,00
AUT0000012116	construction ci saint igny de vers	0	251 500,66	0,00
AUT0000012243	frais d'insertion construction ci lamure sur azergues	30	2 605,66	0,00
AUT0000012247	frais d'insertion construction ci lachassagne	30	1 475,70	0,00
AUT0000012305	construction ci lachassagne (marcy sur anse, pommiers)	30	3 480,36	0,00
AUT0000012307	frais d'insertion construction ci saint igny de vers	0	4 660,59	0,00
AUT0000012473	transfert sssm au ci de st priest (enveloppe 4474)	0	1 589 569,35	0,00
AUT0000012585	construction ci lamure / grandris / chambost-allières (env 4483)	30	1 219 450,84	0,00
Total article 21312			3 075 046,24	0,00
AUT0000011889	frais d'étude analyse ci poule les echarmeaux	0	269,10	0,00
AUT0000011890	frais d'étude assistance maitrise d'ouvrage ci lyon corneille	0	7 688,78	0,00
AUT0000011891	frais d'étude assistance maitrise d'ouvrage rabelais	0	7 688,78	0,00
AUT0000011892	frais d'étude assistance maitrise d'ouvrage ci lyon rochat	0	7 688,78	0,00
AUT0000011894	frais d'étude assistance maitrise d'ouvrage ci lyon gerland	0	7 688,79	0,00
AUT0000011909	frais d'insertion bâtiment modulaire	0	650,24	0,00
AUT0000011910	frais d'insertion ci l'arbresle	0	50,00	0,00
AUT0000012026	frais d'étude amo repérage d'amiante ci tarare	0	2 583,36	0,00
AUT0000012027	frais d'étude ci tarare diagnostique technique	0	4 963,40	0,00
AUT0000012045	création de vestiaire femmes au ci fontaines sur saône cp05-059	0	27 132,67	0,00
AUT0000012046	création d'une cellule désinfection vsav ci fontaines sur saône cp05-060	0	33 749,32	0,00
AUT0000012049	création d'une protection de la toiture ci l'arbresle	0	2 767,54	0,00
AUT0000012050	création cloison et d'un acces au sanitaire 2e étage ecole villeurbanne cp06-044	0	6 276,04	0,00
AUT0000012079	création sanitaire femmes au ci rochat cp 06-026 (à la place entresol)	0	6 110,69	0,00
AUT0000012090	frais d'insertion acquisition d'un bâtiment modulaire pour le ci saint priest	0	50,00	0,00
AUT0000012110	frais d'insertion ravalement de façade du ci de poule les echarmeaux	0	100,00	0,00
AUT0000012113	création d'une isolation phonique de la salle de réunion rdc ci gerland cp06-086	0	5 216,70	0,00
AUT0000012114	pose de film opaque blanc type verre poli au ci rochat	0	62,01	0,00
AUT0000012144	remplacement du brûleur sur climatisation ci cours la ville	0	3 341,97	0,00
AUT0000012146	réfection des plafonds et des bureaux du cercle ci corneille cp06-004	0	6 661,47	0,00
AUT0000012149	création d'une ouverture dans cloisons des locaux du gse ci gerland cp06-084	0	4 425,13	0,00
AUT0000012152	aménagement des locaux du ci gerland	0	396 776,20	0,00
AUT0000012155	création vestiaire femme ci messimy	0	12 254,53	0,00
AUT0000012158	générateur de chauffage ci poule les echarmeaux	0	4 046,02	0,00
AUT0000012188	renovation du centre de villeurbanne cusset	0	651 030,49	0,00
AUT0000012190	renovation ci corneille (cellule vsab et vestiaire plongeurs)	0	6 412,10	0,00
AUT0000012191	transfert et agrandissement du local (ex 4 chambres cure) epi ci rochat	0	10 128,80	0,00
AUT0000012197	mise en conformité de la station de carburant de gerland	0	497,24	0,00
AUT0000012199	mise en conformité de la station de carburant de villeurbanne cusset	0	4 876,82	0,00
AUT0000012200	mise en conformité de la station de carburant de la duchère	0	1 320,98	0,00
AUT0000012201	réalisation panneau de permis de construire ci l'arbresle	0	153,09	0,00
AUT0000012245	frais d'insertion rénovation ci communay ternay	0	1 399,00	0,00
AUT0000012257	équipement de portail automatique du hall de départ du ci ecully cp06-021	0	9 188,87	0,00
AUT0000012258	agrandissement salle de musculation (rc gymnase) villeurbanne cusset	0	956,17	0,00
AUT0000012259	déplacement de la cuisine et/pour création bureaux logistique st priest cp06-058	0	18 414,93	0,00
AUT0000012260	remise à niveau sanitaires hommes/femmes du bât mr (log) ci st priest cp05-076	0	8 226,66	0,00
AUT0000012262	création vestiaires femmes ci bully cp06-106	0	8 381,56	0,00
AUT0000012317	pose de 2 ferme porte dans hall du ci gerland	0	1 359,72	0,00
AUT0000012320	pose d'une cloison grillagée au ci saint priest	0	4 208,80	0,00
AUT0000012326	aménagement des locaux pour ccddspv ci tassim cp06-031	0	36 082,90	0,00
AUT0000012346	réhabilitation bâtiment f (salle epi) ci rochat cp05-020	0	11 334,61	0,00
AUT0000012353	création vestiaire, douche, salle de cours+bureau ci sainte consorce cp 05-041	0	78 400,55	0,00
AUT0000012365	création vestiaires femmes ci ecully cp06-022	0	6 539,84	0,00
AUT0000012405	augmentation capacité stationnement parking ci cusset (/suppr cuve) cp06-036	0	36 482,01	0,00
AUT0000012408	mise en conformité de la tour d'exercice (ecole villeurbanne) cp 05-069	0	4 083,58	0,00
AUT0000012409	remplacer la baignoire par deux douches ci rochat cp 06-025 (ex appart)	0	15 978,71	0,00
AUT0000012414	création séparation sanitaires hommes/femmes du bât mr (log) st priest cp06-059	0	2 741,24	0,00
AUT0000012415	démolition mur pour création 2 postes de travail logistique st priest cp06-054	0	5 753,22	0,00
AUT0000012416	création local de stockage jardiniers dans hangar logistique st priest cp 06-052	0	14 999,23	0,00
AUT0000012417	création d'une porte ex bureau restauration logistique st priest cp06-053	0	3 826,62	0,00
AUT0000012418	mise au norme de l'éclairage atelier et bureaux logistique st priest cp06-056	0	11 248,86	0,00
AUT0000012419	création de cabines de déshabillage + douches individuelles ci gerland cp06-089	0	52 709,29	0,00
AUT0000012422	création d'un local epi ci gerland cp06-088	0	4 125,26	0,00
AUT0000012426	transformation salle c en 2 salles (réunion+café) villeurbanne ecole cp06-045	0	9 669,24	0,00
AUT0000012427	création de sanitaires dans le hall allée a ci rochat cp06-027	0	12 387,14	0,00
AUT0000012428	aménagement des locaux des chambrées (epi) ci villeurbanne cusset cp06-037	0	181 110,35	0,00
AUT0000012429	cloisonnement entre l'espace couchage et douche (4chambres) ci gerland cp06-092	0	10 718,21	0,00
AUT0000012430	installation d'un système de rafraichissement salle de repos ci gerland cp06-090	0	7 412,08	0,00
AUT0000012431	aménagement du local de stockage des epi ci st priest cp05-08b	0	2 072,67	0,00
AUT0000012432	installation ud sp dans 2 apparts du 1er étage ci villeurbanne cusset cp06-040	0	8 389,20	0,00
AUT0000012436	création et pose d'un tapis d'enrobé devant le ci bully cp06-127	0	18 081,13	0,00
AUT0000012438	mise en conformité ascenseur ci corneille cp06-128	0	3 482,75	0,00
AUT0000012440	mise en conformité ascenseur ecole villeurbanne cp06-128	0	1 034,54	0,00
AUT0000012441	mise en conformité ascenseur villeurbanne cusset cp06-128	0	6 039,80	0,00
AUT0000012443	travaux extracteurs gaz échappement + ventilation ci st priest logistique 06-057	0	30 552,35	0,00
AUT0000012446	installation des stores extérieurs au standard ci l'arbresle cp06-111	0	477,06	0,00

AUT0000012551	création de filets protection autour terrain de foot ci pierre bénite cp06-093	0	11 119,51	0,00
AUT0000012553	création signalétique - problème de stationnement ci chessy les mines cp06-068	0	1 877,72	0,00
AUT0000012554	isolation thermique des 2 bais vitrées logistique ci st priest cp07-064	0	239,81	0,00
AUT0000012556	sécurisation du site logistique st priest cp05-075	0	77 171,41	0,00
AUT0000012562	pose de films solaires sur les vitrages extérieurs logistique st priest cp07-073	0	1 806,34	0,00
AUT0000012586	suppression sanitaires salle musculation rc gymnase villeurbanne cusset cp06-038	0	19 042,50	0,00
AUT0000012593	aménagement de locaux de stockage epi, salles réunion ci pierre bénite cp05-006	0	29 102,84	0,00
AUT0000012595	rénovation vestiaires des chambres de garde ci gerland	0	13 066,06	0,00
AUT0000012596	rénovation transformateur hta/bta ci gerland	0	15 895,75	0,00
AUT0000012597	travaux de chambrée ajout échelles pour armoires vestiaires ci gerland	0	3 620,42	0,00
AUT0000012598	modernisation du réseau ecs (légionnellose) ci gerland	0	18 536,21	0,00
AUT0000012599	pose de miroir argentés dans la salle musculation ci gerland gr4795	0	1 761,11	0,00
AUT0000012605	installation bungalow+signalétique terrain exercice st priest formation cp06-049	0	20 871,30	0,00
AUT0000012609	aménagement des locaux provisoires sssm ci saint priest cp07-081	0	24 827,10	0,00
AUT0000012611	remplacement porte sectionnelle ci cours la ville	0	13 311,48	0,00
AUT0000012614	rafraîchissement du standard et de la chambre de veille ci gerland cp05-004	0	10 212,63	0,00
AUT0000012617	création armoire de chauffage du ci messimy gr2679	0	5 844,34	0,00
AUT0000012638	aménagement cellule de désinfection vsav ci pierre bénite	0	3 289,00	0,00
AUT0000012639	installation électriques anti foudre logistique saint priest	0	1 918,91	0,00
AUT0000012641	analyse de la capacité porteuse de la structure ci poule les echarmeaux cp05-047	0	299,00	0,00
AUT0000012643	extension restructuration du ci de cours la ville (env 5541)	0	364 158,18	0,00
AUT0000012645	installation d'un éclairage adapté au gymnase villeurbanne cusset	0	10 236,58	0,00
AUT0000012652	remplacement clôture et portail ci pierre bénite	0	23 989,28	0,00
AUT0000012653	travaux refection locaux epi ci la duchère cp05-021	0	3 979,59	0,00
AUT0000012656	pose enceinte grillagée+portail parking véhicules ecole villeurbanne cp06-048	0	22 715,81	0,00
AUT0000012659	travaux de raccordement pour ouverture a distance logistique st priest	0	253,01	0,00
AUT0000012660	sécurisation 6 portes service mr logistique st priest	0	6 035,81	0,00
AUT0000012661	création d'un bureau pour direction du ci poule les echarmeaux cp05-047	0	55 384,46	0,00
AUT0000012669	création d'un grillage pour fermer le ci pierre bénite cp07-036	0	5 840,13	0,00
AUT0000012680	frais insertion restructuration du rdc ci villeurbanne cusset	0	916,48	0,00
AUT0000012684	frais d'étude restructuration ci villeurbanne cusset	0	2 235,03	0,00
AUT0000012685	frais d'étude restructuration logistique saint priest	0	2 235,03	0,00
AUT0000012688	frais d'étude pour entretien ecole villeurbanne	0	1 913,60	0,00
AUT0000012701	ravalement façade du ci poule les echarmeaux	0	34 312,46	0,00
AUT0000012742	extension ci communay temay lc 5540	0	451 925,94	0,00
AUT0000012876	installation stores porte-fenêtre salle réunion ci villeurbanne cusset cp07-093	0	811,68	0,00
AUT0000012943	installation d'un bloc de climatisation dans le standard du ci tassins cp06-030	0	4 465,71	0,00
AUT0000012959	changement portes à ouverture électrique au ci fontaines sur saône cp07-050a	0	17 486,34	0,00
AUT0000012960	création cellule désinfect vsav+insonorisation groupe froid ci tassins cp07-058	0	75 164,75	0,00
AUT0000013079	aménagement remise (sas de désinfection vsav+mezzanine) ci brindas cp07-021	0	17 530,21	0,00
AUT0000013084	création boucle d'ouverture de la barrière ci tarare cp07-016c	0	1 405,83	0,00
AUT0000013086	motorisation portail ci l'arbresle cp07-024a	0	2 911,77	0,00
AUT0000013131	transformation bureaux de l'ancienne restauration logistique st priest cp07-080	0	37 658,01	0,00
AUT0000013511	réalisation de locaux de stockage pour les dasri ci l'arbresle cp07-061	0	31 025,03	0,00
AUT0000013512	création local aire de nettoyage ari ci corneille cp06-006	0	49 121,91	0,00
Total article 21351			3 348 055,26	0,00
AUT0000012078	câblage ci lachassagne	30	2 887,31	0,00
AUT0000012280	mise à niveau des groupes électrogènes du ci corneille	0	473,65	0,00
AUT0000012281	mise à niveau des groupes électrogènes du ci gerland	0	473,61	0,00
AUT0000012282	mise à niveau des groupes électrogènes du ci la duchère	0	473,61	0,00
AUT0000012283	mise à niveau des groupes électrogènes du ci rochat	0	473,61	0,00
AUT0000012284	mise à niveau des groupes électrogènes du ci villeurbanne cusset	0	473,61	0,00
AUT0000012286	mise à niveau des groupes électrogènes du ci saint priest	0	473,61	0,00
AUT0000012306	installation fibre optique ci la duchère	0	461,78	0,00
AUT0000012309	changement des câbles coaxiaux ci gerland	0	3 332,06	0,00
AUT0000012328	aménagement pylone ci tassins	0	1 483,52	0,00
AUT0000012367	installation antenne 80mhz ci messimy	0	432,47	0,00
AUT0000012368	installation fibre optique ci rochat	0	4 408,30	0,00
AUT0000012421	câblage 2 lignes rj45 et prise téléphonique sur joncteur ci pierre bénite	0	2 037,17	0,00
AUT0000012424	installation réseau informatique magasin matériel logistique st priest	0	92 063,08	0,00
AUT0000012626	changement antenne 80mhz ci chessy les mines	0	1 118,02	0,00
AUT0000012627	révision pylone ci rillieux la pape	0	383,91	0,00
AUT0000012630	changement antenne 80mhz ci brindas	0	1 631,22	0,00
AUT0000012631	haubannage en fibre de verre ci fontaines sur saone	0	1 223,75	0,00
AUT0000012635	installation antenne 732/734 ci st symphorien sur coise	0	533,41	0,00
AUT0000012642	câblage divers ci gerland	0	13 821,13	0,00
AUT0000012649	travaux câblage ci st priest	0	27 349,26	0,00
AUT0000012650	câblage de srm 9000 pour logistique saint priest	0	3 542,55	0,00
AUT0000012665	changement antenne 80mhz phonie ci lamure	30	493,71	0,00
AUT0000012666	revision pylone ci st bonnet le troncay	0	451,85	0,00
AUT0000012667	révision pylone ci poule les echarmeaux	0	1 115,63	0,00
AUT0000012668	démontage installation du ci rochat	0	3 560,49	0,00
AUT0000012674	câblage ci l'arbresle	0	1 895,06	0,00
AUT0000012675	changement d'un pylone et installation d'antenne ci tassins	0	6 336,89	0,00
AUT0000012676	installation d'antenne antares ci la duchère	0	2 990,48	0,00
AUT0000012677	installation antenne antares ci corneille	0	3 244,75	0,00
AUT0000012735	étude vdi et coffret de site ci cours la ville	0	12 766,41	0,00
AUT0000012736	étude vdi et coffret de site ci lamure sur azergues	30	7 953,31	0,00
AUT0000012737	étude vdi et coffret de site ci poule les echarmeaux	0	12 220,96	0,00
AUT0000012738	étude et raccordement vdi et coffret de site ci st bonnet le troncay	0	6 800,80	0,00
AUT0000012739	étude et raccordement vdi et coffret de site ci st laurent de chamousset	0	9 876,82	0,00
AUT0000012740	étude et raccordement vdi et coffret de site ci st symphorien sur coise	0	10 824,72	0,00
AUT0000012741	étude et raccordement vdi et coffret de site ci ste foy l'argentière	0	22 329,24	0,00
AUT0000012745	étude vdi et coffret de site ci besse nay	0	8 940,32	0,00

AUT0000012747	etude vdi et coffret de site ci bully	0	8 255,15	0,00
AUT0000012751	etude vdi extension du réseau upc ci corneille	0	9 400,74	0,00
AUT0000012752	etude vdi extension du réseau upc ci gerland	0	9 400,69	0,00
AUT0000012754	etude vdi extension du réseau upc ci duchère	0	9 400,67	0,00
AUT0000012755	etude vdi extension du réseau upc ci rochat/madeleine	0	8 003,49	0,00
AUT0000013099	réalisation d'un réseau informatique cablage log st priest	0	104 027,64	0,00
AUT0000013107	renovation pylone autoportant, pose antennes supp 80 et 170 mhz ci st priest	0	10 414,71	0,00
AUT0000013196	etude raccordement vdi et coffret de site ci pontcharra sur tardine	0	3 421,34	0,00
AUT0000013225	etude et raccordement vdi et coffret de site ci chessy les mines	0	22 115,89	0,00
AUT0000013226	etude et raccordement vdi et coffret de site ci fontaines sur saône	0	10 926,43	0,00
AUT0000013227	etude et raccordement vdi et coffret de site ci sainte consorce	0	11 139,04	0,00
AUT0000013233	installation antenne ci lamure sur azergues	30	1 168,01	0,00
AUT0000013234	installation antenne 170mhz ci poule les echarmeaux	0	2 523,08	0,00
AUT0000013245	etude vdi et coffret de site ci messimy	0	8 081,14	0,00
AUT0000013246	etude vdi et coffret de site ci pierre bénite	0	12 712,68	0,00
AUT0000013397	révision pylone, installation antenne ci l'arbresle	0	798,69	0,00
AUT0000013398	révision pylone, installation antenne ci chessy	0	2 126,25	0,00
AUT0000013410	etude et raccordement vdi et coffret de site ci tassin la demi-lune	0	20 797,86	0,00
AUT0000019665	etude et raccordement vdi et coffret de site ci st laurent de mure	0	10 698,98	0,00
Total article 21531			536 764,56	0,00
AUT0000022143	compresseur air comprimé	10	813,28	0,00
Total article 21578			813,28	0,00
AUT0000013383	extension et restructuration ci givors (env 3406)	0	2 436 871,06	0,00
Total article 217312			2 436 871,06	0,00
AUT0000012323	réparation grilles ci givors	0	23 674,25	0,00
AUT0000012613	tubage du conduit de cheminée ci givors gr7517	0	6 781,32	0,00
AUT0000013517	remplacement des reservoir eau anti belier 1000l ci givors	0	570,49	0,00
Total article 21735			31 026,06	0,00
AUT0000013209	démontage de l'installation de transmission ci givors	0	604,46	0,00
Total article 217531			604,46	0,00
AUT0000022142	pc bureau hp compaq 6305 pro sff	5	79 560,67	0,00
Total article 2183			79 560,67	0,00
AUT0000022144	module de classement 4 tiroirs	10	902,92	0,00
Total article 2184			902,92	0,00
AUT0000012051	remplacement portail ci villeurbanne cusset	0	7 977,32	0,00
AUT0000012136	remplacement barrière levante ci bessnay	0	710,74	0,00
AUT0000012143	installation chauffe eau électrique ci cours la ville	0	1 773,86	0,00
AUT0000012153	installation de stores à l'école de villeurbanne (ecole)	0	1 455,29	0,00
AUT0000012154	remplacement des portes sectionnelles à l'école de villeurbanne	0	4 953,23	0,00
AUT0000012156	installation stores ci monsols fr9807	0	3 283,33	0,00
AUT0000012163	renforcement des fenêtres ci saint symphorien d'ozon	0	2 370,52	0,00
AUT0000012164	installation d'un aérotherme ci tarare	0	2 372,07	0,00
AUT0000012165	installation d'un aérotherme ci tassin	0	12 530,59	0,00
AUT0000012166	installation store ci tassin fr9895	0	724,35	0,00
AUT0000012314	réfection cheminement évacuation gaz d'échappements ci brindas	0	3 877,59	0,00
AUT0000012318	réparation porte sectionnel du petit hall ci gerland	0	4 291,13	0,00
AUT0000012319	pose boucle magnétique et poteaux pour maintien barrière fermée	0	4 031,48	0,00
AUT0000012327	installation interphone ci tassin	0	2 296,63	0,00
AUT0000012369	aménagement des vestiaires ci rochat	0	4 088,53	0,00
AUT0000012423	installation goulottes pour alimentation hall départ vsav ci villeurbanne cusset	0	2 852,26	0,00
AUT0000012558	réfection de la couverture et de la zinguerie ci poule les echarmeaux gr7760	0	11 330,81	0,00
AUT0000012587	remplacement moteur portail coulissant ci la duchère fr7066	0	1 999,71	0,00
AUT0000012588	remplacement des volets roulants logicistique saint priest fr7837	0	6 925,80	0,00
AUT0000012591	réparation portails ci la duchère	0	5 074,51	0,00
AUT0000012592	inverseur de sources entre edf et groupe électrogène ci la duchère fr9222	0	8 322,38	0,00
AUT0000012615	pose interphone avec arceaux de protection logistique saint priest	0	2 364,36	0,00
AUT0000012618	remplacement 2 portails ci villeurbanne cusset fr99	0	11 866,71	0,00
AUT0000012636	modernisation du réseau ecs (légiionnellose) logistique saint priest	0	26 255,69	0,00
AUT0000012651	remplacement pompe double du chauffage ci pierre bénite	0	1 747,48	0,00
AUT0000013069	pose aérotherme frico dans vestiaire ci st laurent de chamousset hr8794	0	4 715,83	0,00
AUT0000013070	installation pompe désembuage circuit chauffage ci villeurbanne cusset hr8789	0	4 116,06	0,00
AUT0000013513	remplacement des reservoir eau anti belier 1000l ci gerland	0	209,30	0,00
AUT0000013514	remplacement reservoir eau anti belier 1000l ci chaponnay	0	270,30	0,00
AUT0000013515	remplacement des reservoir eau anti belier 1000l ci st priest	0	10 577,42	0,00
Total article 2188			155 365,28	0,00
acquisition à titre onéreux			9 665 009,79	0,00
AUT0000022354	frais etude arpentage terrain croix rousse logement	0	1 674,40	0,00
AUT0000022361	frais etude mission diagnostic reseaux assainissement villeurbanne cusset log	0	2 631,20	0,00
AUT0000022362	frais etude mission diagnostic reseaux assainissement lyon gerland logement	0	2 631,20	0,00
AUT0000022849	etat descriptif de division en volume ci rochat	0	4 843,80	0,00
AUT0000023364	frais etude bornage villeurbanne cusset logement	0	1 016,60	0,00
AUT0000023417	croix rousse etude faisabilité salle sports	0	334,88	0,00
Total article 2031			13 132,08	0,00
AUT0000021987	frais insertion construction ci genas chassieu	30	827,64	0,00
AUT0000021990	frais insertion serveur lames dell	5	90,00	0,00
AUT0000022141	frais insertion équipement protection individuelle type 3 risq techno 13fcs011	3	1 614,60	0,00
AUT0000022350	frais insertion mise en place et mainte solution informatique gestion formation	3	861,12	0,00
AUT0000022403	frais insertion lot 4 mornant construction	30	430,56	0,00
AUT0000022540	frais insertion acquisition ccfm	20	1 614,60	0,00
AUT0000022644	insertion mat sports	5	1 076,40	0,00
AUT0000022648	insertion solution informatique gestion formation	3	430,56	0,00
AUT0000022704	avis attribution marche construction ci genas chassieu	30	645,84	0,00
AUT0000022719	frais insertion consultation construction caserne ci genas chassieu lot 7	30	968,76	0,00
AUT0000022728	insertion consultation amplepuis restructuration	30	968,76	0,00

AUT0000022748	insertion quatre fourgons pompe tonne	15	1 614,60	0,00
AUT0000022770	insertion troncon liaison fibre optique entre etat major et gix rezopole	0	1 291,68	0,00
AUT0000022789	insertion lancement 2 vat	15	1 076,40	0,00
AUT0000022848	frais insertion acquisition licences arcgis 13m076 au 13m077	3	968,76	0,00
AUT0000022892	frais insertion fourniture et aménagement 2 vidp programme 2013	10	1 614,60	0,00
AUT0000022972	frais insertion fourniture materiel epuisement et de ventilation cedev	15	1 076,40	0,00
AUT0000023073	avis attribution construction ci amplepuis	0	322,92	0,00
AUT0000023074	consultation acquisition materiel fourniture électrique portable	10	1 291,68	0,00
AUT0000023099	insertion acquisition dsa defibrillateur semi automatique	20	1 291,68	0,00
AUT0000023241	frais etude moc ci eveux 1 arbresle sourcieux lentilly	30	861,12	0,00
AUT0000023244	insertion construction chazay lozanne civrieux morance charnay	30	861,12	0,00
AUT0000023272	insertion mat intervention	10	1 076,40	0,00
AUT0000023273	insertion installation equipements protection incendie	10	538,20	0,00
AUT0000023365	frais insertion cpce (camion porte cellule) programme 2013	10	1 076,40	0,00
Total article 2033			24 490,80	0,00
AUT0000022038	licence linc server 2013 alng licsapk	3	6 356,86	0,00
AUT0000022039	licence linc server encal 2013 alng licsapk mvl	3	6 251,46	0,00
AUT0000022062	logiciel infovac infogarde (liste d'info. et de consultation des vaccinations)	5	7 547,45	0,00
AUT0000022063	logiciel sqlap migration diademe (dossiers médicaux)	5	4 881,52	0,00
AUT0000022109	logiciel de données pour le domaine rh oxio	7	23 920,00	0,00
AUT0000022113	developpement logiciel alerte artemis	7	194 774,30	0,00
AUT0000022126	logiciel sqlap migration diademe dossiers médicaux	3	6 544,92	0,00
AUT0000022240	licence nexthink v3 wd (supervise, manage les poste de travail)	3	39 770,42	0,00
AUT0000022248	logiciel identification des candidats par code bare avec lecteur laser	3	1 693,54	0,00
AUT0000022309	logiciel sirh profil consultant confirmé (système d'information des rh)	7	10 231,78	0,00
AUT0000022315	progiciel hr access dadsu	5	47 050,85	0,00
AUT0000022316	evolution logiciel diademe dossiers médicaux	3	3 605,94	0,00
AUT0000022317	système d'info géographique (sig) - orion	7	4 305,60	0,00
AUT0000022319	developpement de portails intranet basé sur moss	3	1 314,82	0,00
AUT0000022320	logiciel geoartemis	3	19 148,44	0,00
AUT0000022328	easyvista 2010 assistance technique consultants	3	5 441,80	0,00
AUT0000022339	developpement logiciel business objects	3	3 124,55	0,00
AUT0000022363	true up exchange serveur (procedure d ajustement annuelle)	3	2 609,97	0,00
AUT0000022364	true up sharepoint serveur (procedure d ajustement annuelle)	3	6 058,68	0,00
AUT0000022365	mise a jour windows pro alng	3	6 452,61	0,00
AUT0000022366	licences microsoft core cal	3	10 528,71	0,00
AUT0000022367	true up office platform lsa2ans (procedure d ajustement annuelle)	3	17 269,95	0,00
AUT0000022368	forefront prtcu exchange serveur	3	741,65	0,00
AUT0000022393	installation pes signature console demat sur environnement de production astre	3	1 448,36	0,00
AUT0000022445	easyvista gestion de parc	3	627,90	0,00
AUT0000022471	acrobat pro v11 multi platforms	3	499,63	0,00
AUT0000022472	logiciel serveur tsapi pack 5 monitoring	3	7 675,23	0,00
AUT0000022510	projet orion	7	31 289,03	0,00
AUT0000022511	logiciel telios astre depot portail dgfip retour guichet xml	5	21 486,14	0,00
AUT0000022646	logiciel ip et licences	3	601,72	0,00
AUT0000022707	licence photoshop	3	898,91	0,00
AUT0000022727	logiciel fast actes	3	2 789,07	0,00
AUT0000022764	projet point metier	3	592,02	0,00
AUT0000022765	logiciel infogarde plateaux repas	5	29 621,33	0,00
AUT0000022766	hr access evolution sirh	5	47 776,01	0,00
AUT0000022795	easyvista 2010 assistance technique consultants	3	2 332,20	0,00
AUT0000022804	evolution logiciels du module gimaweb	3	1 947,85	0,00
AUT0000022812	logiciel goc (outils graphiques)	3	30 884,07	0,00
AUT0000022826	logiciel de données pour le domaine rh oxio	7	14 352,00	0,00
AUT0000022836	logiciel infovac infogarde (liste d'info. et de consultation des vaccinations)	5	29 162,18	0,00
AUT0000022837	progiciel hr access dadsu	5	34 611,14	0,00
AUT0000022838	evolution logiciel diademe dossiers médicaux	3	3 157,44	0,00
AUT0000022839	installation pes signature console demat sur environnement de production astre	3	26 674,39	0,00
AUT0000022840	easyvista gestion de parc	3	38 002,90	0,00
AUT0000022862	logiciel integration pharmacie dans gima	3	6 805,98	0,00
AUT0000022863	logiciel sifores	3	42 389,23	0,00
AUT0000022891	logiciel smartermis	5	113 048,67	0,00
AUT0000022897	evolution jasper integration de 10 requetes	3	8 467,68	0,00
AUT0000022903	licence upgrade	3	12 553,29	0,00
AUT0000022964	logiciel sharepoint migration	3	1 411,28	0,00
AUT0000022966	logiciel bo listing medical	3	3 534,18	0,00
AUT0000023138	evolution optu planning gestion feuilles de garde sp	3	46 135,10	0,00
AUT0000023211	système d'info géographique (sig)	7	20 780,50	0,00
AUT0000023237	licence kolok tracabilite module courrier et protocole	3	4 514,90	0,00
AUT0000023250	licence google earth pro	3	2 272,40	0,00
AUT0000023265	logiciel stockage archive sup nbu cross plat	3	73 777,16	0,00
AUT0000023342	licence arcgis	3	66 952,08	0,00
AUT0000023343	licence ae accord entreprise	3	232 941,03	0,00
AUT0000023344	licence eci serveurs	3	40 525,64	0,00
AUT0000023345	licence select education	3	18 741,76	0,00
AUT0000023355	licence linux	3	8 031,86	0,00
AUT0000023361	logiciel noviweb	3	23 920,00	0,00
AUT0000023447	vertuoz patrimoine	3	6 685,64	0,00
AUT0000023453	windows 7 test migration	3	789,36	0,00
Total article 205			1 490 333,08	0,00
AUT0000011880	frais d'insertion mo rénovation ci collonges au mt d'or	0	125,00	0,00
AUT0000013757	construction ci lachassagne (cnv 4481)	30	867 111,83	0,00
AUT0000019454	transfert du centre dans les anciens locaux de la régie des cars ci monsols	0	225 048,20	0,00
AUT0000019654	rénovation du ci de pontcharra sur turdine (cnv 5553)	0	518 158,78	0,00

AUT0000021174	mise en conformite des portails	0	22 813,93	0,00
AUT0000021177	climatisation du standard ci condrieu	0	13 149,79	0,00
AUT0000021178	creation mezzanine ci condrieu	0	24 495,16	0,00
AUT0000021179	creation vestiaire ci condrieu	0	7 728,95	0,00
AUT0000021180	securite et protection de la sante pour aménagement ci condrieu	0	382,72	0,00
AUT0000021181	travaux salle de reunion ci condrieu	0	3 562,95	0,00
AUT0000021182	creation local repartiteur informatique ci condrieu	0	862,85	0,00
AUT0000021183	fourniture et pose cloison extensible ci condrieu	0	975,95	0,00
AUT0000021184	creation ouverture en sous oeuvre ci condrieu	0	5 655,85	0,00
AUT0000021185	remplacement de fermetures ci condrieu	0	22 161,88	0,00
AUT0000021195	diagnostic amiante ci couzon au mont d or	0	8 828,37	0,00
AUT0000021196	r�habilitation hangar ci couzon au mont d or	0	2 716,70	0,00
AUT0000021197	demolition des anciens bureaux longometal ci couzon au mont d or	0	15 497,97	0,00
AUT0000021198	divers travaux ci couzon au mont d or	0	1 914,45	0,00
AUT0000021199	honoraires de scission de copropriete musec couzon au mont d or	0	1 661,05	0,00
AUT0000022222	am�nagement de bureaux modulaires	0	37 750,54	0,00
AUT0000022797	monsols local et terrain acquisition	0	309 425,94	0,00
AUT0000023048	extension du centre tassin la demi_june	0	404 362,47	0,00
AUT0000023178	divers travaux 2005 logistique	0	5 311,95	0,00
AUT0000023261	batiment modulaire st priest cp 12-049	0	69 214,91	0,00
Total article 21312			2 568 918,19	0,00
AUT0000011920	frais d'insertion travaux de rabelais 1er �tage (direction)	0	1 551,36	0,00
AUT0000011925	frais d'insertion cr�ation salle informatique rabelais	0	358,40	0,00
AUT0000011926	frais d'insertion installation chauffage production ecs et traitement de l'eau	0	783,36	0,00
AUT0000011927	frais d'insertion installation technique cta rabelais	0	773,12	0,00
AUT0000011966	frais d'insertion am�nagement des locaux du ci la duch�re	0	1 304,60	0,00
AUT0000012018	frais d'insertion installation chauffage production ecs et traitement de l'eau	0	158,72	0,00
AUT0000012019	frais d'insertion installation technique cta rabelais	0	803,84	0,00
AUT0000012048	installation climatisation salle repos ci villefranche sur sa�ne cp06-077	0	17 570,22	0,00
AUT0000012061	frais d'�tudes audit technique contr�le d'acc�s b�timent lyon rabelais	0	4 544,80	0,00
AUT0000012115	cr�ation salle informatique � rabelais	0	173 839,80	0,00
AUT0000012145	am�nagement de l'espace d'entr�e (accueil) du ci couzon cp06-008	0	6 450,47	0,00
AUT0000012147	mise en conformit� cta rabelais	0	29 324,92	0,00
AUT0000012192	restructuration rabelais (cnv 4496)	0	1 183 737,02	0,00
AUT0000012193	restructuration du ci de collonges au mont d'or (env 5522)	0	469 598,27	0,00
AUT0000012248	frais d'insertion extension restructuration ci collonges au mont d'or	0	1 208,32	0,00
AUT0000012308	frais d'insertion construction ci cours la ville	0	7 380,82	0,00
AUT0000012354	cr�ation fermeture s�curis�es+aire stationnement bateau ci couzon cp07-051	0	11 126,23	0,00
AUT0000012364	cr�ation cta orion � rabelais cp 07-084	0	264 237,13	0,00
AUT0000012404	installation du bureau du courrier du g�car � rabelais cp 07-085	0	37 786,03	0,00
AUT0000012410	cr�ation cloison bureau dda 5�me �tage rabelais cp06-130	0	3 202,73	0,00
AUT0000012411	cr�ation du cercle rabelais au rdc cp06-129	0	53 889,67	0,00
AUT0000012439	mise en conformit� ascenseur rabelais cp06-128	0	1 030,95	0,00
AUT0000012448	installation persienne 2e �tage 17 rue rabelais (gdv) gr7140	0	1 147,80	0,00
AUT0000012557	installation alimentation 2 fontaines � eau 3 et 4e �tage rabelais gr6841	0	212,59	0,00
AUT0000012589	am�nagement du cercle+am�nagement des locaux pour epi ci villefranche cp05-053	0	69 253,59	0,00
AUT0000012647	travaux c�blage local informatique 6e �tage rabelais	0	631,92	0,00
AUT0000012662	mise en place d'un �quipement nettoyage vsav ci corneille cp06 005	0	6 800,56	0,00
AUT0000012686	frais d'�tude restructuration ci villefranche sur sa�ne	0	2 235,03	0,00
AUT0000012687	frais d'�tude technique du plancher de la sall informatique rabelais	0	358,80	0,00
AUT0000013583	am�nagement des bureau mnt 4e �tage 17 rue rabelais cp07-095a	0	1 968,11	0,00
AUT0000013584	am�nagement au 3�me g�c + 5e �tage 17 rue rabelais cp07-083	0	9 236,62	0,00
AUT0000013585	am�nagement des bureaux du casc 4e �tage 17 rue rabelais cp07-095b	0	1 098,78	0,00
AUT0000013586	r�alisation de locaux de stockage pour les dasri logistique st priest cp07-062	0	20 111,43	0,00
AUT0000013605	agrandissement porte passage des chariots �levateur um st priest cp07-079	0	34 255,82	0,00
AUT0000013621	mise en conformit� electrique ci saint priest	0	6 621,19	0,00
AUT0000013623	mise en conformit� electrique ci saint priest logistique	0	695,22	0,00
AUT0000013624	mise en conformit� electrique ci lyon rochat	0	3 470,11	0,00
AUT0000013625	mise en conformit� electrique ci rillieux la pape	0	3 364,03	0,00
AUT0000013626	mise en conformit� electrique ci gerland	0	6 350,99	0,00
AUT0000013627	mise en conformit� electrique centre de formation villeurbanne	0	2 789,30	0,00
AUT0000013628	mise en conformit� electrique ci villeurbanne cusset	0	10 455,00	0,00
AUT0000013630	mise en conformit� electrique ci condrieu	0	3 704,98	0,00
AUT0000013632	mise en conformit� electrique ci lamure sur azergues	30	1 138,68	0,00
AUT0000013633	mise en conformit� electrique ci l'arbresle	0	1 814,01	0,00
AUT0000013687	r�fection de 3 appartements du b�timent en bureau villefranche/sa�ne cp07-019a	0	14 640,90	0,00
AUT0000013749	mise en conformit� electrique ci villefranche sur sa�ne	0	8 832,24	0,00
AUT0000013750	mise en conformit� electrique ci la duch�re	0	3 854,61	0,00
AUT0000013751	mise en conformit� electrique ci corneille	0	13 625,53	0,00
AUT0000013759	agrandissement vestiaires hommes + bureau chef ci ste foy argenti�re cp07-030	0	13 056,84	0,00
AUT0000013760	r�alisation de locaux de stockage pour les dasri ci villefranche/saone cp07-063	0	25 351,29	0,00
AUT0000013762	installation auvent contre intemp�ries pour l'espace 2 roues ci tarare cp07-016d	0	9 068,12	0,00
AUT0000013776	remise en �tat des douches ecole villeurbanne	0	10 229,76	0,00
AUT0000013778	am�lioration de la ventilation des vestiaires hommes ci tarare cp07-016c	0	848,68	0,00
AUT0000013779	r�fection terrain sport, pose grillage ci saint priest cp07-037a	0	143 254,07	0,00
AUT0000013811	s�curisation local radio saint-priest cp08-001	0	20 011,04	0,00
AUT0000013900	marquage au sol int�rieur et ext�rieur ci fontaines sur sa�ne cp07-050c	0	393,82	0,00
AUT0000013901	cr�ation d'un trottoir s�curisation local poubelle ci tarare cp07-016f	0	368,22	0,00
AUT0000013902	mise en conformit� electrique immeuble le rabelais	0	6 859,41	0,00
AUT0000013915	installation de prises t�l�phoniques + pc dans 6 bureaux ci tarare cp07-016a	0	7 527,52	0,00
AUT0000014010	cr�ation d'une ventilation dans les sous-sol ci rillieux la pape cp07-048	0	3 578,73	0,00
AUT0000014063	cr�ation ouverture de porte ci lyon rochat cp08-018	0	3 005,34	0,00
AUT0000014349	agrandissement salle restauration ci villeurbanne cusset cuisine cp06-050	0	7 973,91	0,00
AUT0000014351	frais d'insertion pour l'am�nagement du sssm log st priest	0	5 265,55	0,00

AUT0000014355	création de 3 douches (jss) ci tarare cp07-016b	0	15 826,99	0,00
AUT0000014438	transformation chambrées bureaux locaux gpt est ci villeurbanne cusset cp07-041	0	131 015,22	0,00
AUT0000014440	création 13 places parking ecole villeurbanne cp08-030	0	716,73	0,00
AUT0000014476	création d'un garde corps ci lyon rochat cp08-018	0	486,84	0,00
AUT0000014479	refection revêtement mural salle de cours ci lyon rochat cp08-021	0	3 272,34	0,00
AUT0000014500	création isolation thermique chambres de garde ci villefranche/saône cp08-061	0	2 473,57	0,00
AUT0000014515	amélioration de la sécurisation du site ci gerland cp06-085	0	32 955,34	0,00
AUT0000014599	aménagement bureau dda/rabelais cp08-112 (pose porte et cloison)	0	1 384,07	0,00
AUT0000014802	pose de film dépoli sur porte salle réunion dda rabelais cp08-123	0	182,39	0,00
AUT0000014811	agrandissement d'un bureau 1er étage rabelais cp08-116	0	1 215,90	0,00
AUT0000014991	aménagement bungalow pour stock oxygène médical ci st priest sssm cp08-109	0	11 272,34	0,00
AUT0000015024	création d'un cercle à la logistique saint priest cp08-034	0	48 077,42	0,00
AUT0000015025	sécurisation d'un garde corps ci lyon gerland cp08-110	0	7 129,08	0,00
AUT0000015027	permis de construire bungalow pour cercle au ci saint priest logistique cp08-075	0	3 588,00	0,00
AUT0000015032	frais d'insertion création d'un terrain de sport ci saint priest	0	1 049,60	0,00
AUT0000015033	frais d'insertion module de nettoyage pour vsav ci chaponnay	0	716,80	0,00
AUT0000015070	remplacement porte ci villefranche sur saône cp08-063	0	1 792,03	0,00
AUT0000015123	création rangement dans le hall de départ ci saint priest cp08-077	0	1 420,80	0,00
AUT0000015182	création zone magasin dans travée sous le gymnase villeurbanne cusset cp08-118	0	3 257,96	0,00
AUT0000015228	création cloisonnement pour sécuriser acces cercle ci gerland cp08-072	0	8 736,37	0,00
AUT0000015229	transformation logement en bureau 5e étage rabelais cta cp08-126	0	145 127,39	0,00
AUT0000015230	création de protection sur angles de murs 1er étage rabelais cp08-119	0	7 259,71	0,00
AUT0000015231	amélioration de la production d'eau chaude ci condrieu cp08-127	0	700,44	0,00
AUT0000015246	raccordement tout à l'égout ci monsol cp08-113	0	1 136,20	0,00
AUT0000015289	réaménagement de la mezzanine de l'ancienne lms logistique cp08-038	0	14 327,50	0,00
AUT0000015290	installation d'une corde à grimper ci brindas cp08-121	0	2 164,58	0,00
AUT0000015473	création d'un abri moto ci gerland cp08-070	0	3 528,20	0,00
AUT0000015618	sécurisation des portes de placards de salle de cours ci ecully cp08-015	0	1 291,93	0,00
AUT0000015629	installation d'un raccordement au gaz ci rochat	0	561,50	0,00
AUT0000015697	complément sur éclairage extérieur cp08-035 logistique saint priest	0	14 686,45	0,00
AUT0000015698	création d'un gîrophare et alerte sonore au ci rochat cp08-017b	0	5 686,06	0,00
AUT0000015710	doublage phonique et thermique cloisons chambres de veille ci tassins cp08-022	0	19 516,63	0,00
AUT0000015715	travaux amélioration vrd (écoulement eaux usées) ci tassins cp08-024	0	1 399,86	0,00
AUT0000015718	tracage au sol cour intérieur ci villefranche sur saône cp08-060	0	649,97	0,00
AUT0000015720	sondage et étude restructuration des chambrées ci rillieux cp07-049	0	1 056,81	0,00
AUT0000015736	création balcon d'exercice ci fontaines sur saône cp08-009	0	36 330,91	0,00
AUT0000015740	création d'un bac inox pour tenue plongeurs ci lyon corneille	0	2 152,80	0,00
AUT0000015866	création garage 2 roue ci corneille (78 rue) cp09-130	0	2 912,51	0,00
AUT0000015867	mise en place d'un kit vsav ci tarare cp08-054	0	7 873,01	0,00
AUT0000015871	mise en place d'un kit vsav ci st martin en haut cp08-096	0	6 290,67	0,00
AUT0000015872	mise en place d'un kit vsav ci brindas cp08-081	0	9 227,98	0,00
AUT0000015873	mise en place d'un kit vsav ci ste consorce cp09-134	0	7 935,07	0,00
AUT0000015888	création salle formation ci saint martin en haut cp07-031	0	28 362,82	0,00
AUT0000015889	mise en conformité d'une porte ci tassins cp08-023	0	1 642,11	0,00
AUT0000015892	création espace vert ci ecully cp09-010	0	2 144,43	0,00
AUT0000015893	création d'une aire de nettoyage des ari ci l'arbresle cp09-110	0	5 086,62	0,00
AUT0000015894	création d'un portail électrique ci brindas cp08-114	0	17 989,94	0,00
AUT0000015895	réfection complète de l'étanchéité de la toiture ci st martin en haut cp09-122	0	30 955,33	0,00
AUT0000015897	mise en place d'un kit vsav ci ste foy l'argentière cp09-126	0	11 525,08	0,00
AUT0000015898	restructuration du ci rillieux la pape cp09-006	0	363 082,30	0,00
AUT0000015934	création d'un bureau à rabelais cp09-096	0	6 248,40	0,00
AUT0000016101	renovation clôture ci l'arbresle cp09-131	0	30 327,63	0,00
AUT0000016111	refection façade ci saint martin en haut cp09-121	0	20 837,50	0,00
AUT0000016194	création de vestiaire féminin au ci chessy les mines	0	1 792,64	0,00
AUT0000016195	réalisation d'une tranchée raccordement gaz ci st martin en haut cp08-095	0	26 334,20	0,00
AUT0000016284	restructuration ci st symphorien sur coise (env 6580)	0	356 762,50	0,00
AUT0000016297	réfection des huisseries du ci condrieu cp09-107	0	12 030,32	0,00
AUT0000016323	création abri vl ci pierre bénite cp09-102	0	1 674,40	0,00
AUT0000016500	mise en conformité du portail ci chessy les mines	0	363,58	0,00
AUT0000016522	création 6 prises électrique ci saint priest cp09-066	0	842,33	0,00
AUT0000016592	création sas isolation thermique escalier + radiateur ci tassins cp09-021	0	6 905,08	0,00
AUT0000016662	création d'un kit vsav ci saint laurent de mûre cp09-138	0	13 382,63	0,00
AUT0000016740	mise en conformité des portail du ci couzon	0	703,25	0,00
AUT0000016756	remplacement portail ci tassins la demi lune cp09 023	0	15 297,74	0,00
AUT0000016757	creation kit vsav ci poule les echarmeaux	0	6 491,91	0,00
AUT0000016759	création système extraction des gaz ci sainte foy l'argentière cp09-125	0	6 959,64	0,00
AUT0000016760	evacuation et tranchée ci gerland cp09-099	0	4 679,10	0,00
AUT0000016999	mise en place d'un automate groupe électrogène ci lyon duchère	0	1 778,11	0,00
AUT0000017121	mise en place d'un miroir d'agglomération ct rochat cp09-015	0	1 397,78	0,00
AUT0000017125	création de 46 point d'ancrage à villeurbanne ecole cp09-045	0	16 492,95	0,00
AUT0000017131	mise en conformité portail ci fontaines sur saône	0	3 895,37	0,00
AUT0000017151	mise en place d'un automate de commande sur le groupe électrogène cusset	0	1 778,11	0,00
AUT0000017164	sécurisation de l'air de manoeuvre ci tassins la demi lune cp09-024	0	8 033,35	0,00
AUT0000017311	mise en conformité du portail ci saint martin en haut	0	1 425,63	0,00
AUT0000017412	extension salle de repos ci tarare cp08-058	0	22 264,74	0,00
AUT0000017413	agrandissement abri moto ci tarare cp09-084	0	7 125,91	0,00
AUT0000017414	agrandissement du cma bureau des médecins ci tassins la demi lune cp09-127	0	10 411,98	0,00
AUT0000017443	création d'un kit de nettoyage vsav ci chaponnay cp09-136	0	8 107,21	0,00
AUT0000017513	création clôture ci besse nay cp09-106	0	8 016,79	0,00
AUT0000017526	création clôture et ravalement de la façade ci fontaines sur saône cp09-002	0	35 703,88	0,00
AUT0000017694	création d'un sas d'entrée cp09-022 ci tassins la demi lune	0	9 392,58	0,00
AUT0000017695	installation d'un abri pour rangement matériel jss ci tarare cp08-057	0	1 141,64	0,00
AUT0000017869	création contrôle d'accès ci lyon rochat cp09-128	0	12 815,43	0,00
AUT0000017892	restructuration des sanitaires du rdc ci tarare cp10-030	0	13 522,28	0,00

AUT0000018032	création d'atelier sportif gpt ecole formation villeurbanne	0	12 737,40	0,00
AUT0000018095	réaménagement des abords de l'entrée du ci tassin la demi lune cp10-005	0	6 083,14	0,00
AUT0000018123	mise en conformité portail ci saint laurent de chamousset	0	6 948,76	0,00
AUT0000018125	mise en conformité portail ci ecully	0	2 236,52	0,00
AUT0000018126	mise en conformité portail ci sainte foy l'argentière	0	4 797,16	0,00
AUT0000018193	création d'un accès pompier par marquage au sol ci lyon rochat cp09-020	0	1 048,15	0,00
AUT0000018194	extension du ci saint laurent de chamousset cp08-080	0	267 888,80	0,00
AUT0000018254	création de bordures et traçage au sol ecole de villeurbanne 10-060	0	1 843,81	0,00
AUT0000018255	pose signalétique ci pierre bénite kr9a9c	0	398,12	0,00
AUT0000018296	création de vestiaire féminin au ci chessy les mines cp 10-014	0	5 296,50	0,00
AUT0000018305	réfection peinture locaux de vie ci besseny cp10-039	0	11 374,46	0,00
AUT0000018348	réfection de vestiaires, bureaux, carrelage ci condrieu cp10 040	0	13 710,44	0,00
AUT0000018350	mise en conformité portail ci sainte consorce	0	6 384,25	0,00
AUT0000018388	création bureau ci villeurbanne cusset cp10-073	0	10 724,53	0,00
AUT0000018466	aménagement du gymnase villeurbanne cusset de 2000 à 2005	0	407 513,92	0,00
AUT0000018496	création d'un grand bureau ci villeurbanne cusset cp10-059	0	11 174,86	0,00
AUT0000018511	travaux divers 1999-2005 ci villeurbanne cusset	0	139 420,34	0,00
AUT0000018512	aménagement entresols (chambrées,sanitaires,vestiaires,locaux vie) cusset	0	143 445,06	0,00
AUT0000018513	travaux réhabilitation cuisine centrale 2001-2005 villeurbanne cusset	0	484 550,25	0,00
AUT0000018519	création peinture et isolation sous charpente ci couzon au mont d'or cp10-002	0	9 639,38	0,00
AUT0000018587	installation climatisation remise aux normes standard cp10-065 ci pierre bénite	0	9 188,79	0,00
AUT0000018588	création de peinture dans les locaux de vie ci chessy	0	14 631,17	0,00
AUT0000018643	création d'un bureau au 1er étage à rabelais cp10-068	0	5 392,85	0,00
AUT0000018670	restructuration et réfection diverses du ci villefranche sur saône	0	1 382 297,44	0,00
AUT0000018752	alim. électrique, création portail, cloture au ci sainte consorce cp10-054	0	47 948,75	0,00
AUT0000018824	création espace vsab ci arbresle	0	26 416,77	0,00
AUT0000018860	divers travaux ci arbresle	0	15 448,52	0,00
AUT0000019028	création d'une salle de sport au ci saint martin en haut - cp10-052	0	30 847,21	0,00
AUT0000019189	création d'une clôture anti-intrusion - ci couzon au mont d'or - cp10-001	0	9 773,31	0,00
AUT0000019202	création bungalows pour jsp au ci sainte foy l'argentière - cp09-124	0	34 336,19	0,00
AUT0000019290	création de peinture de sol cp10-022 ci poule les echarmeaux	0	9 890,54	0,00
AUT0000019336	réfection de l'étanchéité ci poule les echarmeaux cp10-074	0	28 589,96	0,00
AUT0000019651	sécurisation du site au ci bois d'oingt cp09-074	0	11 957,63	0,00
AUT0000019706	mise en place signalétique cp11-039 ci brindas	0	2 394,07	0,00
AUT0000019746	remise en état de portes ci tassin	0	1 543,04	0,00
AUT0000019779	installation signalétique ci sainte consorce cp11-043	0	2 163,49	0,00
AUT0000020292	frais d'insertion réaménagement des locaux du ci rillieux la pape	0	1 338,22	0,00
AUT0000020293	frais d'insertion restructuration ci st symphorien sur coise	0	1 350,30	0,00
AUT0000020523	creation de cloture et portail d acces ci saint martin en haut cp10-051	0	1 735,99	0,00
AUT0000020535	construction tour exercices ci chaponnay cp10-031	0	50 428,77	0,00
AUT0000020537	creation signaletique ci st martin en haut cp11-038	0	2 280,82	0,00
AUT0000020651	amenagement batiment modulaire sur le site de la base helicoptere cp 11 066	0	10 421,62	0,00
AUT0000021003	signalétique ci pontcharra sur turdine	0	802,47	0,00
AUT0000021144	travaux alimentation 3 moteurs aspiration gaz echappement ci arbresle	0	1 354,49	0,00
AUT0000021146	divers aménagements ci l'arbresle	0	58 281,26	0,00
AUT0000021153	mise en place barriere levante ci besseny	0	2 990,05	0,00
AUT0000021161	travaux de plomberie ci brindas	0	372,10	0,00
AUT0000021162	modification de branchement gaz et electricite ci brindas	0	1 548,99	0,00
AUT0000021163	travaux de maconnerie serrurerie et electricite ci brindas	0	16 352,22	0,00
AUT0000021165	isolation thermique hall de depart ci bully	0	7 577,14	0,00
AUT0000021167	remise en etat porte sectionnelle ci chessy les mines	0	1 642,98	0,00
AUT0000021168	installation digicode sur porte entree ci chessy les mines	0	2 668,48	0,00
AUT0000021169	remplacement pompes ci chessy les mines	0	1 621,99	0,00
AUT0000021188	ventilation du hall engins du ci de cours la ville	0	22 595,82	0,00
AUT0000021189	amenagement d un bureau ci cours la ville	0	3 002,95	0,00
AUT0000021190	mise en conformite des portails ci cours la ville	0	5 966,53	0,00
AUT0000021191	cloture et securisation des acces ci cours la ville	0	7 372,48	0,00
AUT0000021192	mise en conformite de deux portes sectionnelles motorisees ci couzon au mont d o	0	6 219,24	0,00
AUT0000021193	fourniture et pose de nouvelle resine des sol ci couzon au mont d or	0	3 601,89	0,00
AUT0000021194	travaux de peinture ci couzon au mont d or	0	4 248,65	0,00
AUT0000021208	renovation des sanitaires ci ecully	0	28 064,38	0,00
AUT0000021209	isolation phonique des plafonds ci ecully	0	723,78	0,00
AUT0000021210	mission cps ci ecully	0	764,24	0,00
AUT0000021212	tavaux de securisation du site ci ecully	0	4 196,16	0,00
AUT0000021214	renovation de la couverture ci fontaines sur saone	0	33 131,35	0,00
AUT0000021215	revetement resine au sol du hall de depart et peinture ci fontaines sur saone	0	13 787,34	0,00
AUT0000021260	création d'ateliers sportifs ci villeurbanne cusset cp 09-047	0	1 027,42	0,00
AUT0000021261	création d'ateliers sportifs ci rillieux la pape cp 09-047	0	934,07	0,00
AUT0000021287	création d'ateliers sportifs ci villefranche sur saone cp09-047	0	1 136,64	0,00
AUT0000021290	création d'ateliers sportifs ci sainte consorce cp09-047	0	1 083,77	0,00
AUT0000021293	création d'ateliers sportifs ci collonges au mont d'or cp09-047	0	586,24	0,00
AUT0000021386	création d'ateliers sportifs ci cornicille cp09-047	0	3 978,92	0,00
AUT0000021543	restructuration ci tarare lc9913	0	21 520,23	0,00
AUT0000021546	travaux signaletique plateau de formation saint priest	0	4 312,78	0,00
AUT0000021810	signalétique ecole départementale	0	167,44	0,00
AUT0000021968	banque d'accueil rabelais	0	2 392,00	0,00
AUT0000021972	creation ateliers sportifs ci saint laurent de chamousset cp09-047	0	267,11	0,00
AUT0000022013	creation de blocs de rangement menuiserie dans chambre ecole	0	21 884,50	0,00
AUT0000022050	creation d'un nouveau standard ci st symphorien d'ozon cp12-028	0	6 502,31	0,00
AUT0000022058	création asservissement porte entrée alerte ci la tour de salvigny cp12-034	30	481,25	0,00
AUT0000022059	création d'une banque accueil rabelais cp12-043 à rattacher au 21850	0	19 946,77	0,00
AUT0000022067	mise en place circulateur de bouclage ballon solaire ci feyzin cp12-024	30	12 626,58	0,00
AUT0000022140	creation de marquages au sol des places de parking ci tassin cp11-004	0	1 286,20	0,00
AUT0000022173	tenement ci confluence	0	24 126,91	0,00

AUT0000022206	fourniture et pose plaque sur bardage ci fontaines sur saone cp09 002	0	2 834,65	0,00
AUT0000022207	creation de peinture de sol sssm	0	2 707,28	0,00
AUT0000022262	amelioration du systeme de controle d acces des portes ci sainte foy les lyon	0	4 309,19	0,00
AUT0000022323	divers travaux ci chaponnay mareennes	0	15 929,96	0,00
AUT0000022335	sécurisation du site ci genay cp12-012	30	411,65	0,00
AUT0000022343	installation de convecteur électrique de 2000w	0	214,48	0,00
AUT0000022399	construction tour exercices ci chaponnay cp10 031	0	606,80	0,00
AUT0000022401	renforcement maçonnerie des murs tour d exercice ci mions	30	6 910,99	0,00
AUT0000022435	extension du centre ci st bonnet le troncy	0	28 351,04	0,00
AUT0000022436	réfection complète de l'installation électrique ci st bonnet le troncy	0	2 159,34	0,00
AUT0000022437	remplacement de fermetures ci st bonnet le troncy	0	4 606,99	0,00
AUT0000022439	signalétique ci givors cp12-032	0	3 855,37	0,00
AUT0000022440	st priest aménagement cabine peinture	0	3 203,35	0,00
AUT0000022441	abelais cp 13 016 stores	0	11 624,95	0,00
AUT0000022444	refection murs ilot de sauvetage tour exercice mions	30	1 004,64	0,00
AUT0000022469	creation mezzanine ci vourles brignais	30	1 238,27	0,00
AUT0000022572	modification bornage ci saint martin en haut cp10-051 cloture	0	430,56	0,00
AUT0000022642	diagnostic amiante 6 casernements	0	1 112,28	0,00
AUT0000022671	monsols refecton toiture cp 11-011	0	1 040,52	0,00
AUT0000022675	divers travaux d aménagement ci poule les echarmeaux	0	126 383,01	0,00
AUT0000022714	mise en conformite des portails ci communay	0	3 868,84	0,00
AUT0000022754	divers travaux électriques chauffage ou portails ci messimy	0	16 605,26	0,00
AUT0000022767	ecole formation pose but basket et agres cp 13-002	0	5 916,61	0,00
AUT0000022784	réfection portail, salles, clôtures, pompe chaleur ci pierre bénite	0	110 493,97	0,00
AUT0000022788	logistique pose plan travail	0	504,16	0,00
AUT0000022790	réhabilitation de la salle de restaurant ci pierre bénite	0	8 556,33	0,00
AUT0000022791	aménagement cellule vsav ci pierre bénite	0	92 782,42	0,00
AUT0000022793	bornage périphérique ci pierre bénite	0	1 794,00	0,00
AUT0000022796	croix rousse pose porte coupe feu	0	546,57	0,00
AUT0000022802	création kit vsav ci bully cp12-030	0	1 237,98	0,00
AUT0000022827	installation de store ci corneille cp13-024	0	10 213,90	0,00
AUT0000022835	meyzieu tracage terrain badmington	0	2 152,80	0,00
AUT0000022865	installation radiateur gymnas ci saint priest cp13-002	0	2 693,00	0,00
AUT0000022866	restructuration partielle ci monsols cp11-011	0	3 827,20	0,00
AUT0000022875	pose cloture portails ci meyzieu cp13 018	30	1 956,35	0,00
AUT0000022890	divers travaux bâtementaires ci rillicux la pape	0	42 015,72	0,00
AUT0000022895	creation vestiaire cp10 032	0	8 055,78	0,00
AUT0000022908	tracage revêtement ci villefranche	0	1 375,40	0,00
AUT0000022958	divers travaux ci saint symphorien d'ozon	0	43 408,74	0,00
AUT0000022962	remplacement de portes sectionnelles ci saint symphorien sur coise	0	14 064,79	0,00
AUT0000023000	creation oculus porte acces escaliers	0	2 868,37	0,00
AUT0000023008	installation de store gfor cp13-026	0	3 278,92	0,00
AUT0000023023	installation films de protection solaire et brise vue	0	3 131,57	0,00
AUT0000023030	divers travaux ci sainte consorce	0	6 071,12	0,00
AUT0000023034	extension du centre de secours ci sainte foy l'argentière	0	165 946,17	0,00
AUT0000023046	aménagement des vestiaires femmes ci tarare	0	12 431,53	0,00
AUT0000023047	divers travaux ci tarare	0	158 072,65	0,00
AUT0000023051	divers travaux ci tassin la demi-lune	0	7 604,72	0,00
AUT0000023058	divers travaux réimputés ci tassin la demi-lune	0	125 861,28	0,00
AUT0000023071	oculus pour porte battantes du messe	0	1 082,60	0,00
AUT0000023078	creation cellule vsav saint martin en haut cp13 009	0	14 901,02	0,00
AUT0000023083	divers travaux aménagement centre de formation	0	141 099,84	0,00
AUT0000023085	divers travaux ci corneille	0	209 985,73	0,00
AUT0000023086	divers travaux 2002 ci corneille	0	372 226,41	0,00
AUT0000023090	divers travaux de 2004 a 2007 ci corneille	0	378 798,34	0,00
AUT0000023103	divers travaux de 1999 a 2003 ci rochat la madeleine	0	313 100,50	0,00
AUT0000023106	mise en conformite électrique ci rochat la madeleine	0	345 179,82	0,00
AUT0000023107	mise en place penderie inox ci rochat madeleine	0	9 067,97	0,00
AUT0000023109	démontage tour exercice gfor cussset cp13 022	0	12 834,87	0,00
AUT0000023131	creation bureaux gerland cp13029	0	22 456,14	0,00
AUT0000023159	divers travaux de 2000 a 2003 ci gerland	0	190 899,09	0,00
AUT0000023161	divers travaux ci gerland 2004 et 2005	0	751 709,20	0,00
AUT0000023163	refecton toiture ci cours la ville	0	36 100,82	0,00
AUT0000023174	divers travaux de 2000 a 2005	0	313 929,65	0,00
AUT0000023179	divers travaux 1999 a 2005 logistique	0	408 519,24	0,00
AUT0000023183	mise aux normes mezzanine couzon cp 12-007	0	956,80	0,00
AUT0000023193	creation aire exercice et atelier c.i.r. saint priest	0	527 118,38	0,00
AUT0000023198	divers travaux ci cussset 2004 et 2005	0	426 319,16	0,00
AUT0000023201	creation mezzanine pour le sport ci st laurent de mure cp12 027	0	7 615,12	0,00
AUT0000023204	divers travaux ci duchere de 1999 a 2005	0	292 080,65	0,00
AUT0000023205	duchere creation local deux roues cp 13-025	0	5 397,43	0,00
AUT0000023212	divers travaux reimputes rabelais	0	760 469,93	0,00
AUT0000023222	divers travaux rabelais 2004 et 2005	0	186 143,98	0,00
AUT0000023227	villefranche signalétique	0	2 995,96	0,00
AUT0000023248	st priest pose barriere	0	36 860,36	0,00
AUT0000023255	aménagement de locaux corneille cp13 017	0	46 265,40	0,00
AUT0000023260	pose plaque curvo 134x134 250 module pour insertion 50 gravoply	0	5 600,27	0,00
AUT0000023289	creation de cloture ci croix rousse cp 13 0006	0	3 733,31	0,00
AUT0000023309	cloture pour portail ci st martin en haut cp10 051	0	51 750,84	0,00
AUT0000023322	creation mezzanine pour le sport ci taluyers cp 12 042	0	8 783,97	0,00
AUT0000023339	creation cloture ci ecole cussset cp13 034	0	2 088,48	0,00
AUT0000023358	creation agres ci saint priest gymnase cp13 027	0	3 001,82	0,00
AUT0000023363	mise en place prise électrique et informatique ci gfor	0	2 444,78	0,00
AUT0000023378	pose de treuil ci st symphorien d'ozon	0	2 166,64	0,00

AUT0000023380	protection anti uv dans salle d alerte ci st lager	0	921,97	0,00
AUT0000023394	confection drain derriere ci liergues	30	2 044,80	0,00
AUT0000023412	st symphorien sur coise etanchicite toiture cpt 21752 cp 11-037	0	1 399,20	0,00
AUT0000023418	ecole creation toiture pedagogique	0	1 794,00	0,00
AUT0000023443	amenagement cercle st priest	0	19 736,87	0,00
AUT0000023444	liergues remplacement chaudiere	30	5 369,80	0,00
Total article 21351			15 062 194,16	0,00
AUT0000023036	remplacement porte sectionnelle ci sainte foy l'argentiere	0	3 626,85	0,00
AUT0000023089	travaux divers ci corneille	0	4 560,10	0,00
AUT0000023105	travaux electriques et peinture appart ci rochat la madeleine	0	14 135,76	0,00
Total article 21352			22 322,71	0,00
AUT0000012148	création d'un circuit ondulé au cta rabelais	0	1 155,14	0,00
AUT0000012555	cablage du 2ème étage rabelais	0	19 335,17	0,00
AUT0000012634	changement radio antenne et tête de pylone ci villefranche sur saône	0	502,32	0,00
AUT0000012646	remplacement du câblage rabelais (2e,4e et 5e étage)+installation fibre optique	0	20 213,85	0,00
AUT0000012648	travaux câblage entre site du sévigné et rabelais	0	1 786,73	0,00
AUT0000012671	paramétrage de batteries onduleurs rabelais	0	937,66	0,00
AUT0000012672	sécurisation de l'alimentation des baies du local autocom cta	0	4 685,55	0,00
AUT0000012673	pose d'un vidéo projecteur salle cta	0	1 336,95	0,00
AUT0000012750	etude vdi et coffret de site ci couzon au mont d'or	0	9 744,34	0,00
AUT0000012917	installation prises de courant supplémentaires rabelais 2ème étage	0	2 115,15	0,00
AUT0000013118	câblage informatique salle formation et service hydro rabelais	0	3 575,01	0,00
AUT0000013235	installation antenne ci villefranche sur saône	0	3 202,46	0,00
AUT0000013244	etude vdi et coffret de site ci villefranche sur saône	0	19 241,64	0,00
AUT0000013560	installation antenne 80mhz ci collonges au mont d'or	0	2 817,30	0,00
AUT0000013561	installation prise informatique ci villefranche sur saône	0	103 772,34	0,00
AUT0000013603	révision pilône ci villeurbanne cusset	0	3 351,91	0,00
AUT0000013810	cablage de la salle de formation ci la duchère (pour vidéoprojecteur)	0	858,37	0,00
AUT0000013853	marquage au sol des emplacements des engins hall départ ci lyon rochat cp07-055	0	989,21	0,00
AUT0000013917	cablage salle formation ci villefranche	0	871,63	0,00
AUT0000014007	etude et raccordement vdi et coffret de site ci monsols	0	11 948,06	0,00
AUT0000014008	etude et raccordement vdi et coffret de site ci rillieux la pape	0	17 803,20	0,00
AUT0000014009	etude et raccordement vdi et coffret de site ci communay	0	10 903,47	0,00
AUT0000014060	installation antenne ci communay	0	58,60	0,00
AUT0000014065	etude et raccordement vdi et coffret de site ci collonges	0	6 848,66	0,00
AUT0000014191	installation antenne ci saint laurent de mûre	0	1 313,93	0,00
AUT0000014193	installation antenne ci rillieux la pape	0	572,88	0,00
AUT0000014344	installation antenne 80mhz ci rillieux la pape	0	783,38	0,00
AUT0000014347	révision pylone, installation antenne ci chaponnay	0	1 602,64	0,00
AUT0000014348	installation antenne 80 mhz ci tarare	0	2 382,19	0,00
AUT0000014354	audit trafic liaison de raccordement ci villefranche	0	1 435,20	0,00
AUT0000014362	sécurisation d'un ponton ci gerland cp08-033	0	24 041,90	0,00
AUT0000014380	installation d'antenne ci fontaines sur saone	0	537,00	0,00
AUT0000014389	etude et raccordement vdi et coffret de site ci ecully	0	8 504,48	0,00
AUT0000014390	etude et raccordement vdi et coffret de site ci st symphorien d'ozon	0	10 270,14	0,00
AUT0000014412	raccordement liaison rabelais 6è au 2è étage (orion)	0	26 519,37	0,00
AUT0000014439	modernisation du réseau informatique	0	8 728,89	0,00
AUT0000014478	installation antenne 170mhz ci ecully	0	1 504,09	0,00
AUT0000014517	etude vdi et coffret de site ci chaponnay	0	6 064,26	0,00
AUT0000014519	etude et raccordement vdi et coffret de site ci brindas	0	5 719,09	0,00
AUT0000014586	etude et raccordement vdi et coffret de site ci condrieu (pp)	0	2 932,24	0,00
AUT0000014729	installation vidéoprojecteur villeurbanne cusset	0	5 197,45	0,00
AUT0000014775	liaison wifi ci gerland	0	4 691,61	0,00
AUT0000014776	installation de rocaes à rabelais	0	3 185,42	0,00
AUT0000014800	etude et raccordement vdi et coffret de site ci tarare	0	18 880,80	0,00
AUT0000014801	etude et raccordement vdi et coffret de site ci l'arbresle	0	19 326,02	0,00
AUT0000014809	installation antenne ci monsols	0	1 598,10	0,00
AUT0000014810	installation bretelle souple parafoudre ci st priest	0	798,92	0,00
AUT0000014842	installation vidéoprojecteur salle formation logistique saint priest	0	1 855,74	0,00
AUT0000014843	cablage informatique et électrique salle formation logistique saint priest	0	4 802,22	0,00
AUT0000014844	installation vidéoprojecteur ci lyon rochat	0	2 695,17	0,00
AUT0000014845	installation vidéoprojecteur ci lyon gerland	0	2 110,66	0,00
AUT0000014988	aménagement poste de travail salle 1 villeurbanne cusset ecole	0	3 556,08	0,00
AUT0000015017	configuration de site fibre optique ci duchère	0	7 437,92	0,00
AUT0000015018	configuration de site fibre optique ci rochat	0	7 437,92	0,00
AUT0000015019	configuration de site fibre optique ci gerland	0	7 437,92	0,00
AUT0000015020	configuration de site fibre optique ci villeurbanne cusset	0	7 437,93	0,00
AUT0000015021	configuration de site fibre optique ci saint priest	0	7 437,93	0,00
AUT0000015184	installation fibre optique rabelais	0	40 506,55	0,00
AUT0000015235	installation bretelle radio ci villeurbanne cusset	0	908,01	0,00
AUT0000015236	installation bretelle radio rabelais	0	803,71	0,00
AUT0000015237	installation bretelle radio ci rochat	0	569,30	0,00
AUT0000015239	installation bretelle radio ci duchère	0	640,10	0,00
AUT0000015240	installation bretelle radio ci gerland	0	710,42	0,00
AUT0000015383	installation antenne ci cours la ville	0	1 534,71	0,00
AUT0000015384	changement antenne 80mhz ci cours la ville	0	8 749,40	0,00
AUT0000015385	installation antenne ci st symphorien d'ozon	0	4 206,33	0,00
AUT0000015386	installation antenne ci couzon	0	1 488,78	0,00
AUT0000015465	installation antenne ci st symphorien sur coise	0	2 389,61	0,00
AUT0000015466	installation antenne ci st laurent de chamousset	0	1 837,06	0,00
AUT0000015630	installation vidéoprojecteur ci villeurbanne cusset ecole	0	511,78	0,00
AUT0000015631	aménagement prise réseau ci rochat	0	2 101,31	0,00
AUT0000015632	aménagement prise réseau ci saint priest	0	558,95	0,00
AUT0000015742	installation support vidéoprojecteur ci lyon duchère	0	445,62	0,00

AUT0000015744	installation prises pour baie del 2è étage rabelais (armoire électrique)	0	338,10	0,00
AUT0000015787	câblage électrique salle informatique rabelais	0	12 635,02	0,00
AUT0000016060	cablage de l'installation antenne 80mhz ci corneille	0	4 630,91	0,00
AUT0000016230	câblage informatique cta-emz prefecture en fibre optique	0	3 583,81	0,00
AUT0000016301	installation antenne ci brindas + changement bas pylone	0	2 045,64	0,00
AUT0000016313	cablage informatique salle de formation du ci gerland	0	12 026,35	0,00
AUT0000016394	interface alpha215c/afficheur ci lyon rochat	0	919,66	0,00
AUT0000016549	installation vidéoprojecteur ci villeurbanne cusset	0	4 280,03	0,00
AUT0000016550	installation vidéoprojecteur ci l'arbresle	0	4 117,95	0,00
AUT0000016551	installation vidéoprojecteur ci tarare	0	2 931,40	0,00
AUT0000016717	etude et raccordement vdi et coffret de site ci lachassagne (ux centre)	30	3 342,94	0,00
AUT0000016725	refection pylone ci saint priest	0	574,08	0,00
AUT0000016843	installation vidéoprojecteur ci tassin	0	3 028,26	0,00
AUT0000016988	cablage prise informatique et électrique ci saint priest	0	21 345,80	0,00
AUT0000017063	installation vidéoprojecteur ci pierre bénite	0	2 259,63	0,00
AUT0000017064	installation antenne ci lyon corneille	0	946,04	0,00
AUT0000017446	mise en place prise réseau rj45 dans la banque du pc lyon 15 rue rabelais	0	13 136,22	0,00
AUT0000017627	enfouissement réseau câblé ci lachassagne	30	4 976,79	0,00
AUT0000017779	mise en place prise réseau rj45 dans la banque du pc au ci lyon gerland	0	5 311,12	0,00
AUT0000017780	mise en place prise réseau rj45 dans la banque du pc au ci lyon rochat	0	3 293,51	0,00
AUT0000017781	mise en place prise réseau rj45 dans la banque du pc au ci lyon duchère	0	10 035,50	0,00
AUT0000018179	installation pylone radio ci st symphorien sur coise	0	10 967,48	0,00
AUT0000018346	cablage d'antenne du standard ci gerland	0	1 325,17	0,00
AUT0000018436	mise en place prises informatiques et courant ci villefranche sur saône	0	9 958,23	0,00
AUT0000018508	câblage et réseau upc 2000-2005 ci villeurbanne cusset	0	65 175,26	0,00
AUT0000018515	alimentation des vidéoprojecteurs sssm saint priest	0	3 895,93	0,00
AUT0000018516	démontage pylone ci villefranche sur saône	0	9 558,91	0,00
AUT0000018527	travaux signalétique ci villeurbanne cusset cuisine centrale	0	6 017,08	0,00
AUT0000018575	installation antenne ci pierre bénite	0	1 482,08	0,00
AUT0000018664	pose/raccord points extremité du ci saint symphorien sur coise	0	3 844,80	0,00
AUT0000018682	éclairage nocturne ci rillieux la pape	0	3 952,78	0,00
AUT0000018683	démontage ancienne antenne ci rillieux la pape	0	4 723,91	0,00
AUT0000018685	révision du pylone de la tour rabelais	0	5 198,87	0,00
AUT0000018743	travaux crdf au ci lamure d'azergues	30	16 882,26	0,00
AUT0000018767	changement d'antenne du ci lachassagne	30	694,64	0,00
AUT0000018825	câblage ci l'arbresle	0	11 790,17	0,00
AUT0000018859	travaux antenne ci arbresle	0	3 048,67	0,00
AUT0000019291	création, mise électrique pour vidéoprojecteur ci fontaines sur saône	0	1 290,33	0,00
AUT0000019455	pose signalétique extérieur + câblage ci monsols	0	4 991,55	0,00
AUT0000019681	installation phonie et bully	0	1 064,20	0,00
AUT0000020027	installation et câblage phonie ci besseny	0	1 237,19	0,00
AUT0000020187	installation phonie ci duchère	0	3 700,42	0,00
AUT0000020289	etude faisabilité pylone ci monsols	0	1 196,00	0,00
AUT0000020290	frais d etude renforcement pylone ci monsols	0	4 425,20	0,00
AUT0000020395	frais d'insertion install maintenance pylones, antennes radio ci saint priest	0	1 111,35	0,00
AUT0000020432	aménagement cta ci rabelais	0	6 781,37	0,00
AUT0000020554	installation et câblage phonie ci tassin	0	799,45	0,00
AUT0000021009	installation câblage phonie ci villefranche sur saone	0	10 773,66	0,00
AUT0000021150	reparation encodeur ci besseny	0	392,72	0,00
AUT0000021151	deplacement antennes ci besseny	0	361,07	0,00
AUT0000021152	installation pylones ci besseny	0	4 510,81	0,00
AUT0000021164	changement antenne ci bully	0	583,15	0,00
AUT0000021166	chargeur slat ci chessy les mines	0	1 567,38	0,00
AUT0000021172	remise en état pylone ci condrieu	0	379,37	0,00
AUT0000021173	fourniture installation automate tigre ci condrieu	0	21 342,82	0,00
AUT0000021176	installation pylone leclerc et pose antenne ci condrieu	0	3 986,26	0,00
AUT0000021206	installation pylone transmissions logistique ci ecully	0	3 474,83	0,00
AUT0000021207	installation de signalétique ci ecully	0	109,40	0,00
AUT0000021211	cablage ci ecully	0	525,95	0,00
AUT0000021213	installation pylone et antenne ci fontaines sur saone	0	3 928,14	0,00
AUT0000021380	installation pylone et antenne ci saint priest (inv. 20395)	0	12 059,17	0,00
AUT0000021725	raccordement ci saint symphorien sur coise	0	3 463,93	0,00
AUT0000021728	raccordement ci lamure sur azergues	30	4 171,25	0,00
AUT0000021985	vdi ajout de 4 ligne rj45 dans chambres de garde	5	798,61	0,00
AUT0000022014	raccordement au reseau epairi ci saint ct saint didier	0	2 322,63	0,00
AUT0000022021	projet antares lc 5544	5	251 163,78	0,00
AUT0000022023	cablage vdi ci liergues	30	1 871,82	0,00
AUT0000022024	cablage vdi ci croix rousse	0	649,22	0,00
AUT0000022057	emetteur récepteur portatif tph 700 et accessoires	5	65 830,49	0,00
AUT0000022061	installation d'une ligne de vie sur pylone st clément sous valsonne	30	1 847,82	0,00
AUT0000022121	carte sra905	5	1 641,56	0,00
AUT0000022208	construction fibre et cable cuivre ci saint priest	0	15 204,19	0,00
AUT0000022238	avertisseur alphanumerique 170mhz de710 avec chargeur simple	5	20 351,88	0,00
AUT0000022239	avertisseur alphanumerique 80mhz de710 (100) chargeur mlgm (1) chargeur mlgs (6	5	7 779,99	0,00
AUT0000022242	travaux électrique (prises, dijoncteur) ci croix rousse	0	44 154,92	0,00
AUT0000022243	antenne kathrein 380/430mhz	5	376,74	0,00
AUT0000022244	antenne panorama 380/430mhz	5	83,72	0,00
AUT0000022246	installation borne wifi ci saint priest	0	24 905,98	0,00
AUT0000022261	recepteur pour vehicule tpm700	5	1 851,11	0,00
AUT0000022265	installation du wifi en salle de reunion rabelais	0	2 403,51	0,00
AUT0000022275	systeme d alerte orion 2007-33 (env 5545)	10	167 619,75	0,00
AUT0000022324	installation antenne ci chaponnay	0	856,34	0,00
AUT0000022349	installation antenne ci croix rousse	0	5 987,18	0,00
AUT0000022438	commutateurs 3 gigaset ethernet 15 fast ethernet accessoires	5	19 733,47	0,00

AUT0000022443	st priest raccordement bureaux	0	28 180,33	0,00
AUT0000022562	talkie walkie motorola	5	1 058,46	0,00
AUT0000022573	terminal filaire lct 2g	5	3 616,70	0,00
AUT0000022574	pupitre avec micro	5	9 206,33	0,00
AUT0000022580	démontage installation d alerte ci st bonnet le troncy	0	434,89	0,00
AUT0000022621	extension ci saint bonnet le troncy	0	8 063,20	0,00
AUT0000022650	antenne kathrein magnetique	10	131,56	0,00
AUT0000022676	divers travaux aménagement ci poule les echarmeaux	0	1 280,79	0,00
AUT0000022697	installation rda ci saint bonnet le troncy	0	1 191,22	0,00
AUT0000022699	afficheur ci saint priest	5	19 863,98	0,00
AUT0000022713	installation pylone et cadenceur sirene ci comunay	0	5 011,87	0,00
AUT0000022724	postes pack vhf navicom	5	1 350,00	0,00
AUT0000022755	changement antenne ci messimy	0	1 229,03	0,00
AUT0000022787	câblage informatique ci pierre bénite	0	10 187,86	0,00
AUT0000022811	terminaux portatifs radio	5	4 538,82	0,00
AUT0000022820	mise en oeuvre site pra croix rousse	5	33 846,80	0,00
AUT0000022824	installation liaison telephonique saint priest logistique	5	5 352,42	0,00
AUT0000022843	systeme d alerte orion 2007-33 (env 5545)	10	5 633,17	0,00
AUT0000022851	emetteur récepteur portatif tph 700	5	55 824,05	0,00
AUT0000022877	casques accessoires cta (terminaux radio)	5	6 949,00	0,00
AUT0000022889	travaux cablage informatique et installation antennes ci rillieux la pape	0	17 387,32	0,00
AUT0000022893	rack 12 ags complet pour radio	5	21 946,60	0,00
AUT0000022894	systeme d alerte orion 2007-33 (env 5545)	10	12 781,09	0,00
AUT0000022900	déplacement câble coaxial ci saint laurent de chamousset	0	165,01	0,00
AUT0000022901	révision pylône ci saint laurent de chamousset	0	890,33	0,00
AUT0000023022	projet antares lc 5544 complement inv 22021	5	564,51	0,00
AUT0000023035	alimentation pied de sirène ci sainte foy l'argentière	0	475,28	0,00
AUT0000023037	révision pylône ci sainte foy l'argentière	0	1 094,34	0,00
AUT0000023045	câblage informatique et pose panneaux signalétiques ci tarare	0	20 019,24	0,00
AUT0000023050	extension capacité auto et câblage informatique ci tassin la demi-lune	0	10 530,76	0,00
AUT0000023068	afficheur lyon duchere	5	18 312,11	0,00
AUT0000023084	cablage centre de formation de villeurbanne cusset	0	23 338,48	0,00
AUT0000023088	travaux cablage ci corneille	0	14 308,63	0,00
AUT0000023108	caelage informatique et signalétique ci rochat la madeleine	0	42 836,28	0,00
AUT0000023111	afficheur ci villefranche	5	15 961,39	0,00
AUT0000023162	divers travaux de 2003 a 2005 ci gerland	0	44 037,99	0,00
AUT0000023175	diver travaux réseau ci saint priest	0	111 287,07	0,00
AUT0000023180	divers travaux transmission logistique de 1999 a 2005	0	84 057,19	0,00
AUT0000023197	signalétique ci villeurbanne cusset	0	1 238,34	0,00
AUT0000023206	divers travaux ci duchère	0	47 761,86	0,00
AUT0000023223	divers travaux rabelais de 1999 à 2005	0	708 688,80	0,00
AUT0000023225	terminal filaire lct 2g	5	4 755,30	0,00
AUT0000023226	equipement supervision rescau radio cta	5	12 641,72	0,00
AUT0000023270	pose liaison fibre entre corneille et moliere	0	10 045,47	0,00
AUT0000023320	installation et cablage phonic ci saint laurent de chamousset	0	851,55	0,00
AUT0000023419	liaison fibre optique cta rabelais ecole	0	39 063,75	0,00
Total article 21531			3 002 743,42	0,00
AUT0000021982	fax brother 2920	1	2 985,22	0,00
AUT0000021983	telephone rouge analogique depaepc hd2000 urgencc 1	1	4 341,48	0,00
AUT0000022056	iphone noir 4s 16go	2	238,00	0,00
AUT0000022138	telephone rnistiptel 292 avec port rs 232pour cti	2	5 830,50	0,00
AUT0000022266	fax brother t106	1	588,37	0,00
AUT0000022267	telephone alcatel 4029	1	643,98	0,00
AUT0000022268	telephone alcatel 4019	1	2 298,95	0,00
AUT0000022269	telephone alcatel temporis 10	1	123,79	0,00
AUT0000022270	telephone siemens dect gigaset420	1	133,71	0,00
AUT0000022322	cartes dans pabx croix rousse	5	7 799,15	0,00
AUT0000022632	fax laser brother	1	2 068,29	0,00
AUT0000022633	telephone dect duo	1	41,86	0,00
AUT0000022645	oxo commutateur	5	5 364,06	0,00
AUT0000022805	poste telephonique alcatel 4019	5	2 106,04	0,00
AUT0000022810	pabx (autocommutateur telephonique) ci chassieu	5	7 918,35	0,00
AUT0000022813	voip (technologie permettant les communications vocales, vidéos via interne)	5	22 333,21	0,00
AUT0000022869	borne radio interne dect alcatel lucent 4070	5	1 250,52	0,00
AUT0000022870	borne radio externe dect alcatel lucent 4070	5	1 235,46	0,00
AUT0000022902	autocommutateur alcatel oxo small	5	5 724,46	0,00
AUT0000022928	batterie rack pour telephone fixe	5	1 402,09	0,00
AUT0000022950	fax brother t106	1	1 266,56	0,00
AUT0000023057	carte t2 enregistreur sur autocommutateur ci rabelais	5	16 572,08	0,00
AUT0000023276	chargeur secteur mini charg micro usb 1a	1	538,20	0,00
AUT0000023277	chargeur allume cigare mini cac micro usb 1a	1	1 076,40	0,00
AUT0000023278	chargeur secteur apple 5w usb	1	1 613,40	0,00
AUT0000023279	cable lightning data usb	1	1 613,40	0,00
AUT0000023280	telephone mobile samsung b2710	2	2 131,28	0,00
AUT0000023312	iphone 5s argent 16 go	2	17 403,12	0,00
AUT0000023327	modem 100 megas	5	2 511,60	0,00
Total article 21538			119 153,53	0,00
AUT0000022002	crochet de remorquage vtp bz844le	10	1 737,79	0,00
AUT0000022003	crochet de remorquage vtp bz381lf	10	2 293,93	0,00
AUT0000022004	crochet de remorquage vtp bz410mf	10	1 737,79	0,00
AUT0000022005	crochet de remorquage vtp bz110lg	10	1 737,79	0,00
AUT0000022006	rideau alu cdhr programme 2010 marche 100066-1 renault midlum 270-12	20	748,44	0,00
AUT0000022007	rideau alu cdhr programme 2010 marche 100066-1 renault midlum 270-12	20	748,44	0,00
AUT0000022008	rideau alu cdhr programme 2010 marche 100066-1 renault midlum 270-12	20	748,44	0,00

AUT0000022009	rideau alu cdhr programme 2010 marche 100066-1 renault midlum 270-12	20	748,45	0,00
AUT0000022134	echelle pivotante séquentielle 24m type eps24 chassis iveco immat 140e25ff	20	143 545,12	0,00
AUT0000022307	mise en conformite vat (véhicule atelier) renault master be658dl	15	8 393,03	0,00
AUT0000022347	csl programme 2012	20	30 274,83	0,00
AUT0000022369	fsrm (fourgon secours routier moyen) cr 306 mr	15	103 971,27	0,00
AUT0000022446	vtutp renault master cs943lj	10	53 691,54	0,00
AUT0000022447	vsav chassis 48692701imm cy 251fr	15	1 451,84	0,00
AUT0000022448	chassis vsav 48692702 imm cy970ez	15	1 451,84	0,00
AUT0000022449	chassis vsav 48692703 imm cy232fr	15	1 451,84	0,00
AUT0000022450	chassis vsav 48692704 imm cy211fr	15	1 451,84	0,00
AUT0000022451	chassis vsav 48692705 imm cy643ff	15	1 451,84	0,00
AUT0000022452	chassis vsav 48692706 imm cy663ff	15	1 451,84	0,00
AUT0000022453	chassis vsav 48692707 imm cy624ff	15	1 451,84	0,00
AUT0000022454	chassis vsav 48692708 imm cy927dg	15	1 451,84	0,00
AUT0000022455	chassis vsav 48692709 imm cy879dg	15	1 451,84	0,00
AUT0000022456	chassis vsav 48692710 imm cy810dg	15	1 451,84	0,00
AUT0000022457	chassis vsav 48692711 imm cy 842dg	15	1 451,84	0,00
AUT0000022458	chassis vsav 48692712 imm cy843ez	15	1 451,84	0,00
AUT0000022459	chassis vsav 48692713 imm cy891ez	15	1 451,84	0,00
AUT0000022460	chassis vsav 48692714 imm cy858ez	15	1 451,75	0,00
AUT0000022477	vtutp renault master cs893lj	10	53 691,54	0,00
AUT0000022478	vtutp renault master cs910lj	10	53 691,54	0,00
AUT0000022509	cdhr renault midlum 270.12 4 x 4 cs177wk	20	146 668,47	0,00
AUT0000022622	vsav	15	32 882,23	0,00
AUT0000022623	vsav	15	32 882,23	0,00
AUT0000022624	vsav	15	32 882,23	0,00
AUT0000022625	vsav	15	32 882,23	0,00
AUT0000022626	vsav	15	32 882,23	0,00
AUT0000022627	vsav	15	32 882,23	0,00
AUT0000022628	vsav	15	32 882,23	0,00
AUT0000022629	vsav	15	32 882,24	0,00
AUT0000022630	vsav	15	32 882,24	0,00
AUT0000022631	vsav	15	32 882,25	0,00
AUT0000022662	echelle pivotante combinee epc30 programme 2012 chassis mercedes atego	20	114 947,15	0,00
AUT0000022747	fmogp land rover cs996sa	20	452 590,62	0,00
AUT0000022798	ccihhr renault premium immat cv 213 ts	20	204 835,33	0,00
AUT0000022799	ccihhr renault premium immat cv 358 vv	20	20 483,53	0,00
AUT0000022800	ccihhr renault premium immat cv 286 vv	20	20 483,53	0,00
AUT0000022871	vat mercedes sprinter 516 cdi immat cw 030 sc	15	56 961,85	0,00
AUT0000022872	vat mercedes sprinter 516 cdi immat cw 007 sc	15	56 961,85	0,00
AUT0000022873	avance forfaitaire cdhr programme 2011 marche 100066	20	111 676,50	0,00
AUT0000022874	avance forfaitaire fmogp programme 2009 marche 090106	20	201 286,80	0,00
AUT0000023012	ccfm camion citerne feux forets moyen imm cw134yw	15	117 203,52	0,00
AUT0000023064	vplhr mercedes sprinter 37s immat cw 310 zw	10	92 092,00	0,00
AUT0000023143	vsav cy251fr chassis 48692701 vehicule secours assistance victimes	15	80 957,24	0,00
AUT0000023144	vsav cy970ez chassis 48692702 vehicule secours assistance victimes	15	80 957,24	0,00
AUT0000023145	vsav cy232fr chassis 48692703 vehicule secours assistance victimes	15	80 957,24	0,00
AUT0000023146	vsav cy211fr chassis 48692704 vehicule secours assistance victimes	15	80 957,24	0,00
AUT0000023147	vsav cy643ff chassis 48692705 vehicule secours assistance victimes	15	80 957,24	0,00
AUT0000023148	vsav cy663ff chassis 48692706 vehicule secours assistance victimes	15	80 957,24	0,00
AUT0000023149	vsav cy624ff chassis 48692707 vehicule secours assistance victimes	15	80 957,24	0,00
AUT0000023150	vsav cy927dg chassis 48692708 vehicule secours assistance victimes	15	80 957,24	0,00
AUT0000023151	vsav cy879dg chassis 48692709 vehicule secours assistance victimes	15	80 957,24	0,00
AUT0000023152	vsav cy810dg chassis 48692710 vehicule secours assistance victimes	15	80 957,24	0,00
AUT0000023153	vsav cy842dg chassis 48692711 vehicule secours assistance victimes	15	80 957,24	0,00
AUT0000023154	vsav cy843ez chassis 48692712 vehicule secours assistance victimes	15	80 957,24	0,00
AUT0000023155	vsav cy891ez chassis 48692713 vehicule secours assistance victimes	15	80 957,24	0,00
AUT0000023156	vsav cy858ez chassis 48692714 vehicule secours assistance victimes	15	80 957,24	0,00
AUT0000023168	ccfm camion citerne feux foret marche 2013-49 equipent socophym	20	130 962,00	0,00
AUT0000023233	ves vehicule chef de site imm cy230cn gris metal 1.5dci 5 portes	10	11 942,55	0,00
AUT0000023235	ves vehicule chef de site imm cy229cn gris metal 1.5dci 5 portes	10	11 942,55	0,00
AUT0000023236	ves vehicule chef de site imm cy223cn gris metal 1.5dci 5 portes	10	11 942,56	0,00
AUT0000023318	fptl renault immat cz 968 yh	15	110 411,73	0,00
AUT0000023319	fptl renault immat cz 500 zm	15	110 411,73	0,00
AUT0000023373	echelle pivotante séquentielle 24m type eps24 chassis iveco immat 140e25ff	20	370 346,40	0,00
AUT0000023437	fpt chassis 270 125 programme 2013 avance	15	115 422,91	0,00
AUT0000023438	avance fpt chassis 270 125 programme 2013	15	115 422,91	0,00
AUT0000023439	avance fpt chassis 270 125 programme 2013	15	115 422,91	0,00
AUT0000023440	avance fpt chassis 270 125 programme 2013	15	115 422,91	0,00
AUT0000023450	vfi kangoo life energy	10	14 591,50	0,00
AUT0000023451	vfi kangoo life energy	10	14 591,50	0,00
AUT0000023452	vfi kangoo life energy	10	14 591,51	0,00
Total article 21561			4 799 926,12	0,00
AUT0000021981	tuyau aspiration 110x4m	10	2 729,89	0,00
AUT0000021984	combinaison tychem f couleur grise avec chausson	1	5 651,10	0,00
AUT0000021986	gilet haute visibilité orange (véhicules opérationnels)	3	3 097,64	0,00
AUT0000021993	combinaison mono 5.5mm avec cagoule sav	6	3 782,80	0,00
AUT0000021994	parka sp	6	9 756,49	0,00
AUT0000022001	coupe latte 2 parties	10	1 981,77	0,00
AUT0000022028	casque f1	10	76 084,73	0,00
AUT0000022029	lampe led coudée atex survivor zone 1	5	1 245,24	0,00
AUT0000022068	bottes incendie joke	3	3 511,25	0,00
AUT0000022069	ceinture	1	2 156,63	0,00
AUT0000022079	tuba	1	570,49	0,00

AUT0000022080	masque de plongée	3	1 571,55	0,00
AUT0000022081	souris titanium sans cagoule	6	1 201,98	0,00
AUT0000022110	tensiometre manopoire adulte ds54	5	1 992,06	0,00
AUT0000022112	stethoscope vsav infirmier	5	1 174,47	0,00
AUT0000022118	sous combinaison neoprene	6	226,09	0,00
AUT0000022145	tuyau de refoulement 10m avec raccord	10	520,93	0,00
AUT0000022165	detecteur de gaz gasalert max xt avec option etalonnage	10	12 485,41	0,00
AUT0000022167	veste de quart flottante	3	789,36	0,00
AUT0000022168	combinaison humide pantalon gilet 7mm	6	147,00	0,00
AUT0000022169	combinaison humide veste 7mm	6	167,34	0,00
AUT0000022172	gant neoprene 5 doigts 3mm	1	2 165,97	0,00
AUT0000022177	batterie rechargeable pour camera thermique argus 4	10	1 943,50	0,00
AUT0000022180	echelle double 2p 4m60 8m15	5	5 704,92	0,00
AUT0000022189	vérin écarteur telescopique vhtcs875	10	13 468,69	0,00
AUT0000022201	gilet haute visibilité jaune (vehicule operationnel)	3	1 277,33	0,00
AUT0000022202	gilet haute visibilité blanc (vehicule operationnel)	3	132,99	0,00
AUT0000022203	gilet haute visibilité bleu (vehicule operationnel)	3	132,99	0,00
AUT0000022204	gilet haute visibilité rouge (vehicule operationnel)	3	133,00	0,00
AUT0000022205	detecteur de gaz gasalert co 50ppm a 1000ppm	10	1 614,60	0,00
AUT0000022230	tube mousse akron fire fox	10	2 360,09	0,00
AUT0000022232	systeme filtrant bloc proflow 160l (appareil à ventilation assisté)	10	3 611,92	0,00
AUT0000022235	chien hercule	5	1 600,00	0,00
AUT0000022245	combinaison sd	3	5 747,98	0,00
AUT0000022253	pompe électrique d epuisement	10	20 511,40	0,00
AUT0000022254	corde statique 10,5x50m terminaison cousue	5	4 696,09	0,00
AUT0000022255	housse couette 1er equipement	1	3 021,36	0,00
AUT0000022298	couette 1er equipement	1	2 334,59	0,00
AUT0000022299	tuyau de refoulement 110x40m	10	5 773,20	0,00
AUT0000022300	tuyau de refoulement 110x10m	10	3 721,00	0,00
AUT0000022301	tuyau de refoulement 70x40m	10	57 286,01	0,00
AUT0000022302	tuyau de refoulement 70x20m	10	4 727,19	0,00
AUT0000022303	tuyau de refoulement 45x20m	10	22 221,68	0,00
AUT0000022305	cisaille hydraulique lames combinées chec3600	10	16 998,21	0,00
AUT0000022310	chaussure track cuir noir	1	315,36	0,00
AUT0000022318	couteaux scubapro	5	550,04	0,00
AUT0000022321	source radioactive de cesium 137 pour le cmir	10	3 538,96	0,00
AUT0000022325	lampe frontale xp	3	56 182,29	0,00
AUT0000022326	boussole	1	382,12	0,00
AUT0000022327	widepack	3	270,30	0,00
AUT0000022345	tuyau de refoulement 150x3m avec raccord	10	2 666,31	0,00
AUT0000022346	collecteur a clapet 2 entree pour milieu confine	10	664,98	0,00
AUT0000022355	polo sp avec rajout de poche stylo	1	7 700,57	0,00
AUT0000022359	lance feu de forêt	10	2 083,13	0,00
AUT0000022390	madrier de franchissement pliable 70mm	10	2 482,42	0,00
AUT0000022391	madrier de franchissement pliable 100mm	10	1 013,61	0,00
AUT0000022397	multicoise	10	4 778,92	0,00
AUT0000022402	bottillons	3	5 500,00	0,00
AUT0000022404	outil de force et deblai avec etui	10	5 622,99	0,00
AUT0000022405	masques nbc m98	3	4 482,01	0,00
AUT0000022406	cles tricoises	10	1 330,07	0,00
AUT0000022407	reduction	10	2 216,07	0,00
AUT0000022408	division mixte	10	4 084,06	0,00
AUT0000022409	hydro ejecteur vide cave	10	728,85	0,00
AUT0000022410	lampes de ronde	5	9 538,70	0,00
AUT0000022412	mat éclairage	10	4 528,06	0,00
AUT0000022413	pompe manuelle	5	672,03	0,00
AUT0000022418	triangles autio ak 14 700mm classe t2	10	6 518,20	0,00
AUT0000022421	rangers	3	9 656,09	0,00
AUT0000022428	liaison personnelle autoroll ligne guide	5	1 999,23	0,00
AUT0000022429	corde polyamide	5	559,73	0,00
AUT0000022430	sacs	5	143,52	0,00
AUT0000022465	outil de force et de déblai	5	4 446,61	0,00
AUT0000022466	gaffe coupe lattes avec manche	1	2 041,33	0,00
AUT0000022487	cagoule sauvimat sans sacoché	3	9 022,82	0,00
AUT0000022538	ensemble de pluie haute visibilité avec marquage	3	5 749,77	0,00
AUT0000022539	poulie a cable chape ouvrante 5 tonnes pour cabler 12 16 mm	5	1 749,15	0,00
AUT0000022563	tuyau refoulement 110x40	10	27 711,42	0,00
AUT0000022566	systeme ancrage pack zyam	5	4 218,29	0,00
AUT0000022567	extincteur poudre 9 kg	10	2 541,74	0,00
AUT0000022570	corde statique 12mmx30m	1	523,85	0,00
AUT0000022581	detecteur gaz	10	1 614,60	0,00
AUT0000022582	manometre pression refoulement boitier inox 0/40 bar	10	225,49	0,00
AUT0000022634	sweat shirt sp coton bande rouge	1	12 625,10	0,00
AUT0000022635	pulls demi saison	3	3 255,30	0,00
AUT0000022639	gant de soie	1	344,93	0,00
AUT0000022649	poste detente double sortie plongee	5	5 405,92	0,00
AUT0000022666	pompe hydraulique double	10	3 074,84	0,00
AUT0000022670	cisaille chu 1800	10	20 250,67	0,00
AUT0000022695	couteau pliant scubapro	5	660,05	0,00
AUT0000022696	phare de plongee 3 leds neptune	5	5 840,19	0,00
AUT0000022701	cagoule	3	29 784,99	0,00
AUT0000022711	bac stockage polyvalent 3600l 6x3m	5	8 477,25	0,00
AUT0000022712	gilet haute visibilité orange fluo avec bandeau semi decoupe	3	614,74	0,00
AUT0000022720	corde amarrage et goupille	1	1 442,97	0,00

AUT0000022725	gaine porte gants	1	9 627,80	0,00
AUT0000022750	ceinture coton	1	2 118,83	0,00
AUT0000022751	gants butyle	1	7 348,22	0,00
AUT0000022752	adaptateur prolongateur marechal male menager femelle	10	3 901,35	0,00
AUT0000022753	gant coton	1	326,36	0,00
AUT0000022757	lance monitor portable et accessoire	10	13 780,12	0,00
AUT0000022758	sac camelbak hermobak avec adaptateur	5	4 395,30	0,00
AUT0000022763	gants neoprene	1	592,02	0,00
AUT0000022778	tuyau refoulement 45x20	10	14 319,47	0,00
AUT0000022779	tuyau refoulement 70x20	10	8 907,20	0,00
AUT0000022821	tuyau refoulement 10 dim 25 x20 20 dim 70 x10 20 dim 110 x10 10 dim 110x40	10	14 009,23	0,00
AUT0000022823	lanceur resqmax kit 410 (materiel de grimpe)	1	4 017,36	0,00
AUT0000022850	polo sp avec rajout de poche stylo	1	47 488,97	0,00
AUT0000022852	ballon éclairant enveloppe sirocco halogene 2000w	10	2 278,38	0,00
AUT0000022855	pull demi saison sp	3	1 677,99	0,00
AUT0000022879	palme avec tuba	3	1 346,69	0,00
AUT0000022880	bottillon neoprene	3	691,28	0,00
AUT0000022881	ensemble de plongee humide	6	861,12	0,00
AUT0000022882	gant de plongee	1	2 176,73	0,00
AUT0000022885	housse couette 1er equipement	1	1 280,57	0,00
AUT0000022896	detecteur co gaxt cellule de 0 a 500 ppm	10	3 767,40	0,00
AUT0000022899	polyamide 25m x 8mm	5	1 679,18	0,00
AUT0000022904	chemise f1 poignet bouttonniere	3	52 648,09	0,00
AUT0000022907	combinaison sp f1	3	6 180,93	0,00
AUT0000022911	scaphandre	6	11 536,50	0,00
AUT0000022923	montre g shock (montre plongee)	5	444,91	0,00
AUT0000022924	bottillons	3	231 224,56	0,00
AUT0000022959	ordinateur vyper air	5	4 212,67	0,00
AUT0000022960	détendeur legen 2 lx supreme din acd	10	7 485,52	0,00
AUT0000022961	manometre immerg	5	1 100,08	0,00
AUT0000022973	lampe flash	5	576,71	0,00
AUT0000022974	casque 2 éclairages (pour plongee en surface non libre)	10	6 518,20	0,00
AUT0000022975	couteau pour gilet aquavet sav	5	492,13	0,00
AUT0000022998	echelle a coulisse 3p	5	6 637,80	0,00
AUT0000022999	veste f1	10	108 836,00	0,00
AUT0000023002	combinaison tychem gris avec chausson	3	11 362,00	0,00
AUT0000023005	taie traversin 1er equipement	1	982,14	0,00
AUT0000023027	gant de protection cuir	1	4 224,27	0,00
AUT0000023028	sonde haute temperature type k avec connecteurs	10	1 330,25	0,00
AUT0000023032	tronconneuse husqvana 445	10	4 365,40	0,00
AUT0000023033	tronconneuse clagueuse 30cm	10	1 285,70	0,00
AUT0000023042	arico gpal 3 sans masque avec regu 1ere insp et narquile integre	10	48 766,90	0,00
AUT0000023053	sac pour commande airtex	5	1 291,68	0,00
AUT0000023054	camera etanche go pro avec carte sd	10	947,97	0,00
AUT0000023055	montre de plongee casio	5	593,22	0,00
AUT0000023059	detecteur d immobilite (homme mort)	10	5 686,98	0,00
AUT0000023062	lampe de ronde anti deflagrante	5	9 538,70	0,00
AUT0000023069	echelle audinnov double 2 pans 4m60 8m15	5	5 879,89	0,00
AUT0000023076	combinaison et ensemble de plongee	6	839,30	0,00
AUT0000023096	pantalons f1	3	177 510,32	0,00
AUT0000023113	tuyau de refoulement 70x40	10	32 072,66	0,00
AUT0000023115	tuyau de refoulement 110x40	10	18 358,72	0,00
AUT0000023116	tuyau de refoulement 25x20m	10	827,99	0,00
AUT0000023118	reduction 40 dsp x 20 gfr	10	1 944,53	0,00
AUT0000023119	bouchon de 100 (piece de jonction)	10	1 416,38	0,00
AUT0000023120	bouchon de 65 (piece de jonction)	10	714,10	0,00
AUT0000023121	sonde alpha	10	2 463,76	0,00
AUT0000023122	polyradiometre	10	3 743,48	0,00
AUT0000023123	sonde beta mou	10	1 015,40	0,00
AUT0000023126	harnais	5	3 064,32	0,00
AUT0000023127	boussole	1	463,57	0,00
AUT0000023128	profondimetre uvatec	5	574,80	0,00
AUT0000023130	tente complete	10	3 898,00	0,00
AUT0000023132	camera thermique complete	10	16 299,93	0,00
AUT0000023136	combinaison pro latex	6	10 695,30	0,00
AUT0000023137	combinaison etanche 4mm	6	6 826,10	0,00
AUT0000023139	casque grimpe blanc jaune rouge alveo vent	5	2 105,14	0,00
AUT0000023140	corde 10mm 10,5mm avec rouleaux terme cousue	5	4 222,48	0,00
AUT0000023141	baudrier grimpe falcon harnais escalade	5	5 541,50	0,00
AUT0000023142	lampe frontale grimpe	5	516,91	0,00
AUT0000023164	sweat shirt sp	1	5 539,12	0,00
AUT0000023165	contaminometre beta et gamma	10	2 033,20	0,00
AUT0000023171	chariot alu autofreine	10	14 323,30	0,00
AUT0000023176	madrier franchissement pliable	10	9 474,48	0,00
AUT0000023181	groupe electrogene worms robin 1.65kw 230v	10	2 757,98	0,00
AUT0000023184	masque de plongee	5	860,76	0,00
AUT0000023199	coupe latte en 2 parties	10	1 020,67	0,00
AUT0000023200	hache a pic avec manche rouge	10	1 024,97	0,00
AUT0000023213	casquette sp rouge	3	1 111,38	0,00
AUT0000023231	liaison personnelle autoroll ligne guide	5	4 066,28	0,00
AUT0000023232	lance a mousse 200 a 240 l/mn	10	3 187,34	0,00
AUT0000023234	pompe epuisement electrique	10	5 224,13	0,00
AUT0000023239	ensemble verin metro	10	80 658,24	0,00
AUT0000023245	extincteur poudre 9kgs	10	552,30	0,00

AUT0000023246	extincteur poudre co2 5kg	10	659,12	0,00
AUT0000023251	gaine porte gants	10	13 754,00	0,00
AUT0000023253	gilet rec wing rouge	3	797,25	0,00
AUT0000023254	corde flottante 25 m dans sac et mousqueton (sav)	1	1 539,97	0,00
AUT0000023266	gants de protection a crispin anti chaleur	1	18 265,71	0,00
AUT0000023281	masque boss noir noir	3	180,00	0,00
AUT0000023282	gilet nage eaux vives	3	4 335,02	0,00
AUT0000023299	rampe gonflable d evacuation 330x1300x500mm	10	8 999,90	0,00
AUT0000023300	valise de transport pour telesonde	10	837,14	0,00
AUT0000023301	telesonde fh40	10	4 452,17	0,00
AUT0000023302	radiometre	10	2 748,50	0,00
AUT0000023305	corde statique	1	1 494,76	0,00
AUT0000023306	triangle de sauvetage	5	2 296,32	0,00
AUT0000023307	poulie	5	167,92	0,00
AUT0000023311	lampe frontale	3	646,14	0,00
AUT0000023326	combinaison rouge cyno	3	2 036,79	0,00
AUT0000023328	cle de tabouret tous services	10	836,85	0,00
AUT0000023329	reduction (piece de jonction)	10	3 208,39	0,00
AUT0000023330	division (piece de jonction)	10	4 744,29	0,00
AUT0000023331	cle tricoise	10	558,89	0,00
AUT0000023332	coude d alimentation (piece de jonction)	10	5 402,63	0,00
AUT0000023333	retenu pour bin de 100mm (piece de jonction)	10	5 737,57	0,00
AUT0000023334	collecteur d alimentation a clapet (piece de jonction)	10	2 152,44	0,00
AUT0000023337	lance ecran dsp 65 alu	10	1 563,35	0,00
AUT0000023338	ligne de guide polaris px850 acier	5	2 067,05	0,00
AUT0000023346	turbo pompe epuisement vide cave	5	20 332,00	0,00
AUT0000023350	jumelle marine etanches 7x50	5	792,04	0,00
AUT0000023362	dosimetre electrique pour radiateur gamma et x	10	7 857,72	0,00
AUT0000023369	oxymetre de pouls	5	5 561,40	0,00
AUT0000023370	lance ldt magilite 150l/mm	10	4 671,58	0,00
AUT0000023371	detecteur co pour fpt echelle de 0 a 1000ppm	10	1 614,60	0,00
AUT0000023374	gant isolant	1	889,29	0,00
AUT0000023375	cle de barrage	10	2 299,80	0,00
AUT0000023376	triangle support automatique 700mm	5	16 146,00	0,00
AUT0000023379	cingle tubulaire 4t	5	825,72	0,00
AUT0000023387	ventilateur electrique avec rallonge	10	23 621,00	0,00
AUT0000023390	canon pocket monitor a balayage	10	42 172,45	0,00
AUT0000023391	embout mousse pour canon pocket monitor	10	3 103,43	0,00
AUT0000023397	cordage 20mx15m	5	1 453,86	0,00
AUT0000023398	gilet orange bande prisme jaune taille xl	3	3 232,19	0,00
AUT0000023399	pantalon rouge	3	454,29	0,00
AUT0000023400	gants hiver et etc	1	903,22	0,00
AUT0000023401	chaussures track cuir noires	1	2 111,42	0,00
AUT0000023402	blousons rouge	3	164,95	0,00
AUT0000023403	vestes coupe vent rouge	3	247,43	0,00
AUT0000023404	sur pantalons rouge	3	225,85	0,00
AUT0000023405	cagoules noires	3	359,70	0,00
AUT0000023406	detecteur immobilite balise super pass ii	10	5 686,98	0,00
AUT0000023410	lampes frontales tikla plus	5	775,37	0,00
AUT0000023411	harnais cherokee	5	2 411,14	0,00
AUT0000023422	aspirateur de mucosite lsu	10	7 836,19	0,00
AUT0000023423	co oxymetre de pouls rad57	5	8 053,87	0,00
AUT0000023424	tensiometre multi brassard	5	1 795,00	0,00
Total article 21562			1 966 629,84	0,00
AUT0000022048	outil de preparation a la peinture decollage et nettoyage des surfacesde carross	15	2 870,40	0,00
AUT0000022049	outil de preparation a la peinture par deformation et ses accessoires	15	1 877,72	0,00
AUT0000022122	chargeur demarreur booster 12 24 v	5	6 424,92	0,00
AUT0000022234	coffret reparation impact vitrage	10	876,15	0,00
AUT0000022264	mallette de debosselage (traitement sans mise en peinture)	15	2 795,65	0,00
AUT0000022371	manometre controle pression des groupes hydraulique	15	733,20	0,00
AUT0000022569	booster 12v 24v demarreur de vehicules	5	2 409,34	0,00
AUT0000022729	compresseur creysssensac 500l 15 bars	15	6 821,98	0,00
AUT0000022759	coffret rilax 2000 demonte flexible air circuit frein	15	1 325,26	0,00
AUT0000022845	meuleuse electrique	10	397,00	0,00
AUT0000022846	servante etabli mobile 7 tiroirs	10	2 119,19	0,00
AUT0000022867	coffre de 126 outils	5	1 428,10	0,00
AUT0000022925	cric rouleur	15	1 547,03	0,00
AUT0000022926	jeu de chandelle	15	269,82	0,00
AUT0000022927	verin de fosse	15	525,76	0,00
AUT0000022952	grue d atelier	15	3 462,42	0,00
AUT0000023003	touret a meuler avec brosse marque acimex	10	203,32	0,00
AUT0000023004	regloscope vo laser (appareil de réglage des phares)	10	633,88	0,00
AUT0000023007	equilibreuse de pneu	15	3 115,96	0,00
AUT0000023014	etabli pour atelier hydraulique bat e (agricole)	15	5 552,48	0,00
AUT0000023066	chandelle basse	15	1 185,48	0,00
AUT0000023070	compresseur family equipe tuyau et soufflette	15	332,49	0,00
AUT0000023091	jeu 4 colonnes elevatrices motrices marque ravaglioli	15	17 928,04	0,00
AUT0000023102	testeur de batterie bbt605	10	835,74	0,00
AUT0000023134	recuperateur d huile de vidange	15	166,24	0,00
AUT0000023210	atelier hydraulique equipe nouvelle dotation	15	7 643,88	0,00
AUT0000023238	touret meule brosse	10	5 262,40	0,00
AUT0000023283	verin de fosse petit pl charge 1200kg	15	1 286,80	0,00
AUT0000023284	cric rouleur 10 tonnes	15	2 783,52	0,00
AUT0000023285	chandelle 22 tonnes	15	1 245,91	0,00

AUT0000023286	baladeuse fluo 24v avec enrouleur	5	1 418,40	0,00
AUT0000023287	grue 2 tonnes	15	1 947,24	0,00
AUT0000023288	compresseur diesel	10	623,43	0,00
AUT0000023296	groupe etau forza	15	1 105,10	0,00
AUT0000023372	salcuse	15	12 653,68	0,00
AUT0000023384	etabli	15	5 034,32	0,00
Total article 21571			106 842,25	0,00
AUT0000021952	banc de mesures pour station essais engins (amélioration)	10	33 093,32	0,00
AUT0000021988	rails de chargement repliables en aluminium pour engins avec roulettes	10	1 853,80	0,00
AUT0000021991	electrocardiogramme portatif	10	6 386,64	0,00
AUT0000021992	plans d intervention et d evacuation	10	966,12	0,00
AUT0000021995	mannequin de formation	10	22 879,95	0,00
AUT0000021996	paire de bras pour ambuman	10	1 807,04	0,00
AUT0000022000	dalle puzzle protection sol (materiel gymnastique)	10	2 322,00	0,00
AUT0000022010	refrigerateur 2 portes 222 litres indesit	5	632,99	0,00
AUT0000022011	seche linge 8 kg a evacuation frontale candy gov 580 c	5	680,00	0,00
AUT0000022018	spirometre informatise pc	10	2 816,58	0,00
AUT0000022019	audiometre	10	1 668,42	0,00
AUT0000022020	ecg bluetooth	10	1 883,70	0,00
AUT0000022022	rayonnage musee duchère	10	1 558,63	0,00
AUT0000022026	caisson frigorifique 22 litres	5	1 064,44	0,00
AUT0000022030	developpes couches musculation	10	997,34	0,00
AUT0000022031	banc a lombaires musculation	10	489,16	0,00
AUT0000022032	dips + barre fixe musculation	10	571,69	0,00
AUT0000022033	developpes assis musculation	10	551,18	0,00
AUT0000022034	banc a biceps et rack squat musculation	10	1 112,28	0,00
AUT0000022035	vis a vis 2x75kg musculation	10	1 986,56	0,00
AUT0000022036	ratelier repose haltères musculation	10	375,55	0,00
AUT0000022037	quadri ischios assis musculation	10	2 032,00	0,00
AUT0000022042	horloge chrono de boxe	10	278,90	0,00
AUT0000022043	rameur concept	5	4 852,17	0,00
AUT0000022044	tapis de course runner 7403v	5	8 245,22	0,00
AUT0000022045	speed bike h920e (vélo de spinning duke indoor)	5	1 046,79	0,00
AUT0000022046	extincteur musée la duchère	5	141,39	0,00
AUT0000022047	plan évacuation musée la duchère	5	622,52	0,00
AUT0000022051	rayonnage mobile roll sécurité	10	2 662,49	0,00
AUT0000022078	rayonnage	10	13 203,84	0,00
AUT0000022111	équipement de levage par verin enterres	15	217 416,06	0,00
AUT0000022123	extincteur et panneau autentication et coffret protection	10	442,73	0,00
AUT0000022124	dalle puzzle protection sol materiel gymnastique	10	657,90	0,00
AUT0000022125	chariot de lavage sans presse	10	424,96	0,00
AUT0000022166	conteneur a dechet 770l couvercle rouge	5	388,70	0,00
AUT0000022171	appareil photo compact fujifilm avec ses accessoires	5	403,79	0,00
AUT0000022174	materiel de musculation	5	533,01	0,00
AUT0000022200	bac pour specialite sav	5	1 578,72	0,00
AUT0000022210	cage a squats (matériel de musculation)	10	759,52	0,00
AUT0000022211	banc inclinable (matériel de musculation)	10	507,10	0,00
AUT0000022212	ratelier repose halteres (matériel de musculation)	10	386,31	0,00
AUT0000022213	addominaux haut et bas et gravit machine avec cop (matériel de musculation)	10	3 765,01	0,00
AUT0000022214	quadri ischios assis avec rea et cop (matériel musculation)	10	2 091,80	0,00
AUT0000022215	cadre guide manuel (matériel musculation)	10	1 435,08	0,00
AUT0000022216	rayonnage	10	330,01	0,00
AUT0000022217	rayonnage	10	736,37	0,00
AUT0000022218	rayonnage	10	685,26	0,00
AUT0000022219	rayonnage	10	327,99	0,00
AUT0000022220	rayonnage	10	653,23	0,00
AUT0000022221	rayonnage	10	189,28	0,00
AUT0000022223	petit materiel de musculation (barres, disques)	10	3 332,18	0,00
AUT0000022224	extincteurs neufs (2) et panneaux d identification (2)	10	137,80	0,00
AUT0000022225	machine a relaxer (matériel musculation)	10	935,27	0,00
AUT0000022226	ratelier repose haltere et developpes couches	10	895,80	0,00
AUT0000022227	developpes inclines (matériel musculation)	10	516,97	0,00
AUT0000022228	banc plat (matériel musculation)	10	278,31	0,00
AUT0000022229	mollet debout (matériel musculation)	10	1 464,63	0,00
AUT0000022237	balance de preparation 50kg avec adaptateur secteur	5	205,60	0,00
AUT0000022247	reservoir tampon avec socle et compresseur air pour local goflage air comprime	10	7 789,36	0,00
AUT0000022252	extincteur (3) panneau autentication (3) coffret (3) plan evacuation (6)	10	1 200,19	0,00
AUT0000022263	cabine de peinture sdoi2	15	52 329,19	0,00
AUT0000022271	rayonnage	10	52 254,28	0,00
AUT0000022273	ratelier a bouteilles 20 ceses (stockage)	10	5 817,30	0,00
AUT0000022296	rayonnage	10	3 770,09	0,00
AUT0000022297	refrigerateur mp 1300s avec clayette sdoi2	10	13 618,88	0,00
AUT0000022306	cepani (centre d'entrainement au port de l'appareil respiratoire isolant) sdoi2	20	233 441,26	0,00
AUT0000022311	rayonnage	10	3 638,24	0,00
AUT0000022313	camera gopro hero 3 silver étanche	5	397,60	0,00
AUT0000022330	bac de transport 90 litres	5	1 170,88	0,00
AUT0000022331	bac de transport 40 litres	5	721,79	0,00
AUT0000022332	bac de magasin 16,7 litres	5	422,91	0,00
AUT0000022333	bac de magasin 10,5 litres	5	189,08	0,00
AUT0000022338	machine a cafe avec bouteille isotherme	5	961,99	0,00
AUT0000022341	tapis de gymnastique ges	10	1 495,00	0,00
AUT0000022342	matelas de gymnastique ges	10	4 679,95	0,00
AUT0000022351	armoire a cles metal 150 cles sdoi2	10	6,67	0,00
AUT0000022352	armoire a cles metal 20 cles sdoi2	10	99,52	0,00

AUT0000022357	amenagement d un renault trafic ab 015 jj (vehicule inter de serrurerie gbat)	15	1 837,92	0,00
AUT0000022358	diable alu repliable 125kg	10	406,20	0,00
AUT0000022360	conteneur gris couvercle vert 240l	5	116,08	0,00
AUT0000022370	appareil photo nikon avec ses accessoires	5	847,79	0,00
AUT0000022372	conteneur gris couvercle gris 240l	5	138,40	0,00
AUT0000022373	conteneur gris couvercle gris 340l	5	226,57	0,00
AUT0000022374	range barres vertical (matériel de musculation)	10	335,84	0,00
AUT0000022375	butterfly 100 kg (matériel de musculation)	10	1 832,27	0,00
AUT0000022376	dorsy haut 95 kg (matériel de musculation)	10	1 265,37	0,00
AUT0000022377	epi support de disques (matériel de musculation)	10	293,02	0,00
AUT0000022378	presse a 45 degres (matériel de musculation)	10	2 499,64	0,00
AUT0000022379	vis a vis (matériel de musculation)	10	2 045,16	0,00
AUT0000022380	butterfly 100 kg (matériel de musculation)	10	1 832,27	0,00
AUT0000022381	banc plat (matériel de musculation)	10	278,31	0,00
AUT0000022382	banc inclinable (matériel de musculation)	10	507,10	0,00
AUT0000022383	epi support de disques (matériel de musculation)	10	293,02	0,00
AUT0000022384	banc inclinable (matériel de musculation)	10	507,10	0,00
AUT0000022385	ratelier repose halteres (matériel de musculation)	10	386,32	0,00
AUT0000022386	gravit machine cop (matériel de musculation)	10	1 797,59	0,00
AUT0000022387	cadre guide manuel charge 160 kg (matériel de musculation)	10	1 435,08	0,00
AUT0000022388	banc inclinable (matériel de musculation)	10	507,10	0,00
AUT0000022389	cage a squats (matériel de musculation)	10	759,52	0,00
AUT0000022394	velo droit evo	5	3 795,29	0,00
AUT0000022395	elliptique crostrainer e glide	5	6 057,73	0,00
AUT0000022396	velo de spinning cb900 avec compteur	5	1 074,01	0,00
AUT0000022414	audiometre	10	5 005,26	0,00
AUT0000022415	spirometre informatise	10	5 364,06	0,00
AUT0000022416	ecg electrocardiographique	10	5 651,10	0,00
AUT0000022419	chariot lavage	10	212,48	0,00
AUT0000022461	sono connexion sans fil avec enceinte	5	2 756,00	0,00
AUT0000022464	rayonnage	10	57 821,19	0,00
AUT0000022467	mannequin randy 75kg	10	5 474,75	0,00
AUT0000022468	mannequin adulte lourd 70kg mk2	10	8 351,57	0,00
AUT0000022470	compresseur air respirable	15	45 089,20	0,00
AUT0000022473	materiel de sport pour concours	5	11 890,51	0,00
AUT0000022474	appareil photo avec housse carte memoire chargeur etc	5	190,79	0,00
AUT0000022541	cloture securisation site et plots	10	3 094,34	0,00
AUT0000022568	chariot elevateur	10	16 624,40	0,00
AUT0000022571	poste cueillette mobile	10	2 392,55	0,00
AUT0000022637	armoire 54 clef 240x60x300	10	7,94	0,00
AUT0000022640	nettoyeur haute pression sdoi 2	10	5 373,25	0,00
AUT0000022643	cuve a huile 1500l	10	6 015,28	0,00
AUT0000022651	bac gerbable 1200x800x400	5	3 260,89	0,00
AUT0000022652	bac gerbable a roulettes grand volume 1040x640x790	5	2 663,73	0,00
AUT0000022653	bac empilable 230x147x132mm 3,1 litres	5	416,56	0,00
AUT0000022654	bac empilable 500x310x145	5	831,50	0,00
AUT0000022655	materiel sonorisation	5	119,29	0,00
AUT0000022682	compresseur sdoi2 dotation et compresseur cyclone	15	59 149,37	0,00
AUT0000022693	poteau signalétique chantier	10	2 094,20	0,00
AUT0000022702	etabli roulant	15	1 595,46	0,00
AUT0000022709	materiel de sport pour salle de sport	5	38 991,26	0,00
AUT0000022721	tapis perche feu	10	1 190,00	0,00
AUT0000022722	tapis perche feu 200x120x10	10	565,00	0,00
AUT0000022723	tapis perche feu 120x110x10	10	299,00	0,00
AUT0000022726	cafetiere electrique percolateur inox 15l	5	428,17	0,00
AUT0000022737	potence murale	10	279,00	0,00
AUT0000022738	poteau bad evolution et filet	10	1 365,41	0,00
AUT0000022739	radio cd mp3 avec telecommande	5	508,30	0,00
AUT0000022740	plate forme gigognes banc emboitable lot de 3	10	489,00	0,00
AUT0000022742	drapeau france tricolore avec hampe bleue	1	684,71	0,00
AUT0000022743	parcours pompier et accessoires	10	17 528,58	0,00
AUT0000022746	montre forerunner garmin	5	349,01	0,00
AUT0000022762	portique autostable demontable 2mx1.5	10	1 794,00	0,00
AUT0000022773	conteneur 600l et roues	5	788,27	0,00
AUT0000022776	clairon et accessoires	15	5 018,42	0,00
AUT0000022777	trompette et accessoire	15	2 060,46	0,00
AUT0000022801	rayonnage sdoi 2 complement numero 22464	10	72 814,15	0,00
AUT0000022822	mise en conformite extincteurs (109) panneaux (139) coffret (11) plan (50)	10	16 948,28	0,00
AUT0000022828	rayonnage sdoi2	10	22 907,33	0,00
AUT0000022831	diable alu repliable 125kg	10	677,00	0,00
AUT0000022841	equipement de levage par verin enterres	15	128 366,68	0,00
AUT0000022842	cabine de peinture sdoi2	15	12 954,49	0,00
AUT0000022853	nettoyeur haute pression sdoi 2 (complement inv 22640)	10	379,79	0,00
AUT0000022858	stagepass 6001 (systeme de sonorisation)	5	880,30	0,00
AUT0000022861	mise en conformite extincteur(35) + panneau(45) + plan (8) st priest bat g	10	4 023,30	0,00
AUT0000022864	systeme simpad (simulateur de diverses disciplines médicales)	10	7 331,48	0,00
AUT0000022876	divan d examen medecin cma	10	1 465,00	0,00
AUT0000022878	armoie supplementaire pour nouvel atelier electricite sdoi2	10	1 425,75	0,00
AUT0000022883	bac 600x400x425 poignee ferme avec couvercle 90 litres	5	6 433,52	0,00
AUT0000022884	bac 350x210x200mm 10,5 litres	5	510,53	0,00
AUT0000022898	coordination chantier sni sdoi2	5	609,96	0,00
AUT0000022905	laveuse de sols	10	10 049,00	0,00
AUT0000022906	mise en conformite extincteur(17) + panneau(18) + plan (6) st priest bat j	10	2 353,52	0,00
AUT0000022913	presse a 45 (materiel de musculation)	10	2 499,64	0,00

AUT0000022914	banc plat	10	278,31	0,00
AUT0000022915	dorsy haut (materiel de musculation)	10	1 265,37	0,00
AUT0000022916	dorsy bas (materiel de musculation)	10	1 303,64	0,00
AUT0000022917	ratelier repose haltere 2m	10	386,31	0,00
AUT0000022918	developpes inclinable et horizontal	10	654,56	0,00
AUT0000022919	ratelier repose haltere 2m avec epi support de disques	10	679,33	0,00
AUT0000022920	dorsy haut	10	1 265,37	0,00
AUT0000022921	banc inclinable	10	507,10	0,00
AUT0000022922	deveppes couches olympique	10	509,50	0,00
AUT0000022946	quadré ischios assis	10	2 091,80	0,00
AUT0000022947	banc a biceps	10	499,93	0,00
AUT0000022948	developpes couches olympique	10	509,50	0,00
AUT0000022967	bac 400x300x220mm 20 litres	5	1 004,64	0,00
AUT0000022968	bac 800x600x425mm 175 litres	5	1 054,04	0,00
AUT0000022970	tableau banc emaille 120x100 sdoi2	5	1 272,76	0,00
AUT0000022971	tableau banc emaille 120x200 sdoi2	5	502,32	0,00
AUT0000023006	rayonnage sdoi2	10	3 198,75	0,00
AUT0000023009	petit materiel de sport 1er equipement	10	8 026,37	0,00
AUT0000023020	tableau blanc liege a4 sdoi2	5	325,83	0,00
AUT0000023025	pc moniteur pour simpad (simulateur de diverses disciplines médicales)	10	2 519,51	0,00
AUT0000023026	purgeur electronique pour produits chimiques	1	1 221,33	0,00
AUT0000023031	table pliante xl180 (8) et banc pliant (16)	5	1 600,06	0,00
AUT0000023038	cafetiere electrique percolateur 6,5l	5	569,30	0,00
AUT0000023039	cafetiere electrique percolateur 6.5l	5	142,33	0,00
AUT0000023052	station mobile de sechage scaphandre	10	12 400,12	0,00
AUT0000023061	station mobile de lavage et sechage scaphandre	10	7 980,67	0,00
AUT0000023065	rayonnage ci saint germain sur l arbresle	10	748,46	0,00
AUT0000023067	rayonnage musée duchère	10	1 088,91	0,00
AUT0000023077	nettoyeur haute pression karcher 12 18 4 s	10	5 178,68	0,00
AUT0000023092	nettoyeur haute pression hds9 14 4 et accessoires	10	12 276,24	0,00
AUT0000023114	appareil photo avec ses accessoires	5	1 626,39	0,00
AUT0000023117	trx force kit 2 (renforcement musculaire)	10	5 528,87	0,00
AUT0000023124	mise en conformite extincteur(2) + panneau(2)	10	150,19	0,00
AUT0000023135	trolley alucase (valise a roulette)	1	492,51	0,00
AUT0000023185	extincteurs eau 6l 9l co2 2kgs co2 5kgs	10	808,44	0,00
AUT0000023186	panneaux extincteurs panneaux visualisation	10	69,82	0,00
AUT0000023187	coffret registre securite	10	37,58	0,00
AUT0000023188	plan evacuation sous cadre	10	529,10	0,00
AUT0000023189	mannequin sani baby	10	1 681,99	0,00
AUT0000023190	mannequin bls enfant coprs entier	10	3 270,84	0,00
AUT0000023191	mannequin adulte torse ambu man	10	13 595,54	0,00
AUT0000023192	paire de bras	10	2 103,39	0,00
AUT0000023195	mise en conformite de nouvelle generation de detecteurs type vo	10	3 183,39	0,00
AUT0000023202	st priest bat e conformite 36 extincteurs+support+10 plans +registre+coffret	10	5 041,15	0,00
AUT0000023207	topometre et accessoires sonde temperature et capteur	5	511,89	0,00
AUT0000023208	st priest maison du feu extincteurs poudre 6kg et housses	10	230,59	0,00
AUT0000023247	harnais camera	5	47,90	0,00
AUT0000023262	vase expansion 200l	10	1 006,70	0,00
AUT0000023303	armoie sechage desinfection pour protection textiles	10	16 116,10	0,00
AUT0000023304	armoie sechage pour ari	10	10 387,98	0,00
AUT0000023310	scie sauteuse 780w gst 150cc et lames	5	300,16	0,00
AUT0000023313	cric portable 15t 30 t portable	15	1 869,25	0,00
AUT0000023317	simulateur ra upgrade et skill trainer avance	10	10 075,10	0,00
AUT0000023321	conformite 16 extincteurs 16 panneaux	10	1 401,57	0,00
AUT0000023335	potEAU avec panneau a3	10	585,67	0,00
AUT0000023336	kit secours materiels de musculation	10	11 108,06	0,00
AUT0000023341	contAiner isotherme avec cable alimentation	5	6 274,40	0,00
AUT0000023347	mise en conformite extincteur neuf co	10	137,80	0,00
AUT0000023352	bac 600x400x320mm 60 litres	5	679,71	0,00
AUT0000023353	bac 600x400x220mm 40 litres	5	478,40	0,00
AUT0000023354	bac valise 400x300x220	5	190,41	0,00
AUT0000023360	pavillon tricolore france	1	1 444,17	0,00
AUT0000023367	appareil exploration audition	10	1 668,42	0,00
AUT0000023368	appareil exploration fonction respiratoire	10	1 788,02	0,00
AUT0000023381	rayonnage	10	1 280,61	0,00
AUT0000023382	bac de lavage et desinfection avec roulettes	5	8 013,20	0,00
AUT0000023383	escabeau	15	739,91	0,00
AUT0000023385	armoie de stockage	5	8 103,09	0,00
AUT0000023386	marCHE pied (escalier roulant)	15	3 588,04	0,00
AUT0000023393	mise en conformite de batteries neuves pour aes	10	401,98	0,00
AUT0000023415	feux extérieurs maison du feu st priest	10	9 558,30	0,00
AUT0000023436	chariot porte sac avec couvercle	5	793,09	0,00
AUT0000023445	micro shure	5	156,09	0,00
AUT0000023449	climatisation du local serveur	5	3 246,82	0,00
AUT0000023454	analyseur urine	10	1 307,80	0,00
Total article 21578			1 604 426,43	0,00
AUT0000013777	remise en état des douches ci givors cp07-097	0	1 789,06	0,00
AUT0000021216	creation longrines ci givors	0	5 694,57	0,00
AUT0000021217	installation de 3 bungalows et travaux sur préfabriques ci givors	0	27 173,70	0,00
AUT0000021218	divers travaux ci givors	0	43 301,12	0,00
AUT0000021219	travaux abri motos ci givors	0	8 181,92	0,00
AUT0000021997	creation de signalétique ci saint andeol	0	448,55	0,00
AUT0000021999	creation vc ci saint just d avray	0	1 481,81	0,00
AUT0000022117	cloture ponton gerland cp11-060	0	1 339,52	0,00

AUT0000022127	creation d un wc ci saint just d avray	0	1 902,87	0,00
AUT0000022139	creation local alerte ci propieres cp12-020	0	6 778,75	0,00
AUT0000022163	installation pylone ci vaugneray	0	14 841,16	0,00
AUT0000022209	amenagement divers (signalétique, cellule vsav, standard) ci vaugneray cp12 044	0	12 185,47	0,00
AUT0000022251	mise en place d'une sonde ambiante pour regulation chauffage ci ampuis	0	643,27	0,00
AUT0000022272	ponton ci collonges au mont d'or cp09-144	0	12 511,83	0,00
AUT0000022274	creation kit vsav ci sourcieux les mines cp12 036	0	3 689,28	0,00
AUT0000022336	creation systeme de circulation d air ci mions	0	1 891,82	0,00
AUT0000022398	installation ensemble d aspiration de gaz d echappement ci denice cp12 016	0	6 665,18	0,00
AUT0000022400	remplacement huisseries du bureau du chef de ci saint bonnet de mure cp12 026	0	6 089,64	0,00
AUT0000022442	st jean touslas signalétique	0	357,89	0,00
AUT0000022475	creation sanitaire et vestiaire ci chaponost cp10 032	0	8 952,79	0,00
AUT0000022641	diagnostic amiante 9 casernements cp 11-051	0	1 668,42	0,00
AUT0000022749	chaponost creation sanitaire et vestiaire cp 10-032	0	5 468,24	0,00
AUT0000022772	civieux azergues installation materiel sportif cp 09-047	0	527,35	0,00
AUT0000022844	creation kit vsav ci sourcieux les mines cp12 036	0	942,42	0,00
AUT0000022857	restructuration ci chaponost	0	2 298,94	0,00
AUT0000022868	creation local alerte ci propieres cp12-020	0	405,26	0,00
AUT0000022912	signalétique ci poleymieux cp13 013	0	2 163,61	0,00
AUT0000023079	mise en conformite escalier colimasson ci charnay cp13 012	0	2 218,22	0,00
AUT0000023112	signalétique ci anse cp13 013	0	432,52	0,00
AUT0000023256	conformite de l alimentation en eau ci duchere cp13 020	0	6 289,81	0,00
AUT0000023275	reimputation sourcieux	0	99 266,40	0,00
AUT0000023349	modification alimentation eau potable gymnase lyon duchere	0	4 860,85	0,00
AUT0000023377	conformite fosse mecanique ci lucenay cp12 019	0	2 911,60	0,00
Total article 21735			295 373,84	0,00
AUT0000014062	installation antenne ci givors	0	2 303,97	0,00
AUT0000014082	etude et raccordement vdi et coffret de site ci givors	0	19 961,21	0,00
AUT0000017327	installation pylone ci givors	0	20 865,42	0,00
AUT0000020913	cablage informatique et remplacement antennes ci givors	0	5 784,47	0,00
AUT0000022025	cablage vdi ci colombier saugnieu	0	1 230,00	0,00
AUT0000022344	raccordement epari ci vaugneray	0	1 130,28	0,00
AUT0000022348	installation nouveau standard ci propieres	0	2 194,66	0,00
AUT0000022545	rehabannage pylone ampuis	0	2 336,98	0,00
AUT0000022859	installation et cablage ci cublize	0	1 011,82	0,00
AUT0000022860	installation et cablage rda satolas	0	2 894,32	0,00
AUT0000023224	point haut dardilly changement pylone	0	13 267,23	0,00
AUT0000023274	reimputation sourcieux	0	11 076,85	0,00
AUT0000023294	rehabannage pylone ci julienas	0	1 399,32	0,00
AUT0000023295	rehabannage pylone ci emeranges	0	1 724,63	0,00
Total article 217531			87 181,16	0,00
AUT0000022710	vaulx en velin anti intrusion cp 11-056	0	4 186,00	0,00
AUT0000022786	creation local stockage cp 12-048 sevigne	0	10 704,54	0,00
Total article 2181			14 890,54	0,00
AUT0000023097	vfb fourgonnette intervention hors route imm cs311za	10	50 672,56	0,00
AUT0000023314	vfb fourgonnette banalisee cz313mw	10	12 556,41	0,00
AUT0000023315	vfb fourgonnette banalisee imm cz310mw	10	12 556,41	0,00
AUT0000023316	vfb fourgonnette banalisee imm cz343mw	10	12 556,42	0,00
Total article 2182			88 341,80	0,00
AUT0000022060	scaler convertisseur distributeur vga	5	19 071,41	0,00
AUT0000022070	ecran 21 pouces 5 ecran 16 9 lg e2242t	5	10 627,84	0,00
AUT0000022105	videoprojecteur et et tableau blanc emaille	3	15 351,07	0,00
AUT0000022106	videoprojecteur epson eb 915w et accessoires de fixation	3	6 592,83	0,00
AUT0000022107	videoprojecteur epson eb z8050w et aten commutateur	3	8 973,47	0,00
AUT0000022108	document camera epson dc 11 v 12h37	3	882,64	0,00
AUT0000022114	developpement alerte artemis	5	1 159,98	0,00
AUT0000022231	materiel de sonorisation	5	16 068,38	0,00
AUT0000022236	imprimante laser couleur brother hl3040cn	1	201,14	0,00
AUT0000022241	selecteur vga	5	1 758,12	0,00
AUT0000022249	encodeur decodeur cta (renvoi video du cic vers sdis)	5	6 932,37	0,00
AUT0000022308	tranceivers optiques (convertis les signaux électriques en signaux optiques)	5	18 478,68	0,00
AUT0000022314	terminaux wifi 8128 st-priest	5	14 205,85	0,00
AUT0000022340	solution wifi ci rabelais (cisco wlc5508 et ucopia server)	5	57 944,28	0,00
AUT0000022353	baies dispositif de stockage	5	8 972,44	0,00
AUT0000022420	scanner smartoffice pl 2550	1	1 088,36	0,00
AUT0000022636	imprimante hp laserjet et accessoires	1	648,64	0,00
AUT0000022698	installation borne wifi gsi	5	1 284,68	0,00
AUT0000022700	serveur power edge r320	5	15 308,80	0,00
AUT0000022741	videoprojecteur epson eb x11h43	3	3 729,95	0,00
AUT0000022806	routeur cisco asr1001 avec ses accessoires	5	20 513,28	0,00
AUT0000022807	routeur cisco asr1000 avec ses accessoires	5	13 871,40	0,00
AUT0000022808	routeur cisco fees avec ses accessoires	5	1 986,71	0,00
AUT0000022809	videoprojecteur mitsubishi avec ses accessoires	3	3 256,91	0,00
AUT0000022825	ecran de videoprojection 240x240	3	314,95	0,00
AUT0000022830	poste operateur cta dc formation	5	9 768,93	0,00
AUT0000022847	station accueil portable	1	178,20	0,00
AUT0000022951	imprimante laserjet p 3015	1	4 843,80	0,00
AUT0000022953	fourniture chassis cisco 4500	5	52 838,16	0,00
AUT0000022965	onduleur eaton ellipse	3	1 278,52	0,00
AUT0000023013	videoprojecteur epson avec ses accessoires	3	2 681,50	0,00
AUT0000023157	pc dell latitude 6430u avec accessoire lecteur optique station accueil	5	2 094,20	0,00
AUT0000023290	olfeo box 7000r2	5	2 152,80	0,00
AUT0000023293	serveur dell	5	17 796,48	0,00
AUT0000023297	pc portable	5	42 069,30	0,00

AUT0000023348	routeur cisco lan	5	16 822,79	0,00
AUT0000023388	ecran accueil	3	26 340,58	0,00
AUT0000023389	ecran accueil	3	14 697,89	0,00
AUT0000023392	visioconference polycom et sintel	3	105 149,36	0,00
AUT0000023448	routeur pour coalertage	5	2 238,91	0,00
Total article 2183			550 175,60	0,00
AUT0000021976	table basse ronde 70cm	10	127,40	0,00
AUT0000021977	table basse carrée 60x60cm	10	82,80	0,00
AUT0000021978	tableau blanc emaille 90x120cm	5	172,22	0,00
AUT0000021979	tableau liege 90x120cm	5	15,89	0,00
AUT0000021980	tableau mi liege mi blanc 90x120cm	5	80,07	0,00
AUT0000021989	meuble a courrier 24 cases avec pietement haut	10	629,99	0,00
AUT0000022012	vestiaire feu 500x550x2080	10	133,03	0,00
AUT0000022040	table arceau	10	1 348,86	0,00
AUT0000022041	fauteuil club dream	10	799,98	0,00
AUT0000022052	banc pater l1200	10	512,67	0,00
AUT0000022053	fauteuil vegas tetière dossier	5	429,84	0,00
AUT0000022054	fauteuil vegas tetière dossier	5	429,84	0,00
AUT0000022055	fauteuil vegas tetière dossier	5	429,84	0,00
AUT0000022064	mange debout solea	5	2 902,51	0,00
AUT0000022065	tabouret haut solea aluminium	5	4 518,88	0,00
AUT0000022066	armoire alba mi-penderie mi-lingere	10	8 185,41	0,00
AUT0000022071	bureau compact	10	309,29	0,00
AUT0000022072	table quattro classic	10	193,03	0,00
AUT0000022073	caisson mobile grand volume 3 tiroirs	10	457,83	0,00
AUT0000022074	classeur 4 tiroirs	10	241,11	0,00
AUT0000022075	armoire porte à rideaux	10	1 483,64	0,00
AUT0000022076	siège ergoplus synchrone noir	5	244,70	0,00
AUT0000022077	chaise 4 pieds classik noir	5	338,71	0,00
AUT0000022082	plan de travail droit 1600 x 800 avec voile de fond	10	428,17	0,00
AUT0000022083	plan de travail droit 1400 x 800 avec voile de fond	10	355,22	0,00
AUT0000022084	plan de travail asymetrique 1800 x 1200 x 800 x 600 1f go droit avec voile de fo	10	270,30	0,00
AUT0000022085	plan de travail asymetrique 1200 x 1600 x 600 x 800 gauche voile de fond	10	249,96	0,00
AUT0000022086	banc pater l1600	10	312,12	0,00
AUT0000022087	armoire haute porte rideaux 4 tablettes h1980 x l1000 grise	10	279,33	0,00
AUT0000022088	caisson juxtaposé hauteur bureau 4 tiroirs l40 x p60 x h74	10	218,87	0,00
AUT0000022089	siège de bureau dossier haut sans accoudoirs	5	405,43	0,00
AUT0000022090	caisson mobile trois tiroirs coloris alu	10	1 178,66	0,00
AUT0000022091	banque d accueil bureau et voile de fond et rehausse et retour suspendu	10	807,30	0,00
AUT0000022092	chariot pour table pliante	10	352,82	0,00
AUT0000022093	chariot pour chaise curvy	10	460,46	0,00
AUT0000022094	plan de travail symetrique 1600x1600x800 avec voile de fond	10	4 637,49	0,00
AUT0000022095	plan de travail droit 1400x800 avec voile de fond	10	2 658,71	0,00
AUT0000022096	table de reunion 1400x800 4 pieds	10	7 214,27	0,00
AUT0000022097	table de reunion pliante 1600x800	10	3 933,64	0,00
AUT0000022098	table ronde diametre 110	10	301,39	0,00
AUT0000022099	armoire haute porte rideaux 4 tablettes	10	4 748,54	0,00
AUT0000022100	armoire porte rideaux 2 tablettes	10	7 556,33	0,00
AUT0000022101	caisson mobile sur roulettes trois tiroirs	10	1 702,51	0,00
AUT0000022102	siège de bureau dossier haut sans accoudoirs	5	810,89	0,00
AUT0000022103	siège de bureau dossier haut avec accoudoirs	5	7 290,82	0,00
AUT0000022104	chaise reunion empilable 4 pieds	5	5 292,29	0,00
AUT0000022115	chaise pliante stretch	5	127,73	0,00
AUT0000022116	tabouret sur roulettes	5	89,70	0,00
AUT0000022119	matelas mousse 90x200	10	2 566,31	0,00
AUT0000022120	console pivotante à tableaux liège cta	10	542,51	0,00
AUT0000022128	ensemble de sieges sur poutre rangee de 4 places	5	7 463,04	0,00
AUT0000022129	ensemble de sieges sur poutre rangee de 5 places	5	3 731,52	0,00
AUT0000022130	table ecriteire filante pour rangee	10	4 162,08	0,00
AUT0000022131	bandeau de courtoisie	10	404,25	0,00
AUT0000022132	corbeille porte document (1er équipement)	10	3 372,72	0,00
AUT0000022133	table de conference 1800 x 800	10	3 175,38	0,00
AUT0000022135	banc pater l1200	10	128,16	0,00
AUT0000022136	cisaille stellar a4	5	118,03	0,00
AUT0000022137	lampe fluo ecostar noir	5	623,91	0,00
AUT0000022146	module de classement 10 tiroirs	10	1 555,22	0,00
AUT0000022147	module de classement 5 tiroirs	10	1 240,01	0,00
AUT0000022148	bac bd sur pieds chambord ng 6 a 8 cases	10	776,24	0,00
AUT0000022150	agrafeuse electrique	5	842,69	0,00
AUT0000022151	tableau blanc magnetique 45x60cm	5	128,69	0,00
AUT0000022152	tableau blanc emaille 60x90cm	5	234,72	0,00
AUT0000022153	tableau blanc emaille 90x120cm	5	430,56	0,00
AUT0000022154	tableau liege 45x60cm	5	182,99	0,00
AUT0000022155	tableau liege 60x90cm	5	228,74	0,00
AUT0000022156	tableau liege 90x120cm	5	79,47	0,00
AUT0000022157	chevalet conference	5	354,08	0,00
AUT0000022158	machine a plastifier mars	5	705,64	0,00
AUT0000022159	machine a relier combibind	5	831,52	0,00
AUT0000022160	titreuse brother avec adaptateurs	5	1 308,73	0,00
AUT0000022161	titreuse dymo labelmanager 160	5	715,80	0,00
AUT0000022162	lampe de bureau ecostar	5	602,24	0,00
AUT0000022170	armoire forte basse 2321 l porte avec serrure a clef	10	922,20	0,00
AUT0000022178	vestiaire effets civils	10	9 191,26	0,00
AUT0000022179	vestiaire feu simple haut	10	15 500,16	0,00

AUT0000022181	caisson mobile 2 tiroirs	10	261,92	0,00
AUT0000022182	caisson mobile 3 tiroirs	10	392,89	0,00
AUT0000022183	caisson 60hauteur bureau	10	437,74	0,00
AUT0000022184	plan de travail symetrique	10	1 209,16	0,00
AUT0000022185	armoie haute portes rideaux 4 tablettes	10	1 072,09	0,00
AUT0000022186	armoie basse portes rideaux 2 tablettes	10	736,26	0,00
AUT0000022187	siège ergoplus avec accoudoirs réglables	5	911,35	0,00
AUT0000022188	tablette murale	10	609,96	0,00
AUT0000022191	table zen 140x80cm	10	655,93	0,00
AUT0000022192	pupitre	10	21 456,24	0,00
AUT0000022193	bureau compact	10	1 118,26	0,00
AUT0000022194	armoie haute portes rideaux 45x120x198	10	1 675,95	0,00
AUT0000022195	armoie basse portes rideaux 45x120x105	10	1 162,51	0,00
AUT0000022196	caisson mobile 2 tiroirs	10	785,77	0,00
AUT0000022197	classeur 4 tiroirs	10	638,66	0,00
AUT0000022198	siège ergoplus avec accoudoirs	5	2 278,38	0,00
AUT0000022199	chaise klassic	5	705,65	0,00
AUT0000022250	table zen 140x80cm	10	1 577,21	0,00
AUT0000022256	table reunion gamme zaida	10	551,83	0,00
AUT0000022257	caisson 3 tiroirs prof 60h	10	437,74	0,00
AUT0000022258	caisson prof 80h	10	601,34	0,00
AUT0000022259	fauteuil ergonomique vegas tetiere	5	429,84	0,00
AUT0000022260	siège haut teknik pour pupitre	5	1 607,42	0,00
AUT0000022276	bureau compact	10	999,86	0,00
AUT0000022277	table de reunion pliante 1400x800	10	5 839,47	0,00
AUT0000022278	table ronde diametre 110	10	301,39	0,00
AUT0000022279	caisson juxtapose hauteur bureau 3 tiroirs	10	875,46	0,00
AUT0000022280	caisson mobile sur roulettes 3 tiroirs	10	523,85	0,00
AUT0000022281	chaise de reunion empilable	5	2 293,33	0,00
AUT0000022282	armoie basse portes rideaux 2 tablettes h1050xl1200xp450	10	581,26	0,00
AUT0000022283	armoie basse portes rideaux 2 tablettes h1050xl1000xp450	10	552,19	0,00
AUT0000022284	armoie haute portes rideaux 4 tablettes h1980xl1200xp450	10	1 675,95	0,00
AUT0000022285	classeur 3 tiroirs	10	186,58	0,00
AUT0000022286	bureau compact	10	1 181,64	0,00
AUT0000022287	table de reunion pliante 1400x800	10	667,37	0,00
AUT0000022288	bureau droit	10	388,70	0,00
AUT0000022289	armoie haute portes rideaux 4 tablettes h1980xl1200xp450	10	1 955,28	0,00
AUT0000022290	armoie haute portes rideaux 4 tablettes h1980xl1000	10	1 340,12	0,00
AUT0000022291	armoie basse portes rideaux 2 tablettes h1050xl1000xp450	10	1 288,45	0,00
AUT0000022292	caisson juxtapose hauteur bureau 4 tiroirs	10	218,87	0,00
AUT0000022293	caisson mobile sur roulettes 3 tiroirs	10	392,89	0,00
AUT0000022294	classeur 4 tiroirs	10	212,89	0,00
AUT0000022295	siège de bureau dossier haut avec accoudoirs	5	2 050,54	0,00
AUT0000022304	table ellipse pied centrale 120x240x74	10	519,54	0,00
AUT0000022312	meuble a courrier 24 cases	10	553,57	0,00
AUT0000022329	plan evacuation 300x420 avec consignes ci saint laurent de chamousset	10	311,26	0,00
AUT0000022334	claustra sonia (paroi ajoutée)	10	3 566,32	0,00
AUT0000022337	planning magnetique annuel	5	47,98	0,00
AUT0000022356	armoie forte basse 2 portes 460l serrue a combinaison electronique	10	1 023,85	0,00
AUT0000022392	tableau affichage liege 95x152cm	5	51,58	0,00
AUT0000022422	ouvre lettres electronique	5	572,05	0,00
AUT0000022423	tableau conference	5	778,52	0,00
AUT0000022424	panneau pied mobile	5	2 356,03	0,00
AUT0000022425	vitrine fond liege	5	799,16	0,00
AUT0000022426	armoie practidose avec accessoires	10	3 882,80	0,00
AUT0000022427	armoie practidose avec accesoirs	10	3 882,80	0,00
AUT0000022476	banc sans dossier bois rouge orient	10	5 504,70	0,00
AUT0000022479	caisson mobile 2 tiroirs	10	130,96	0,00
AUT0000022480	armoie porte rideaux colori alu	10	193,75	0,00
AUT0000022481	siège ergoplus sycrone colori gris	5	227,84	0,00
AUT0000022482	bureau compact 90 degre gauche colori standard avec voile	10	270,30	0,00
AUT0000022483	bureau compact 90 degre symetrique avec voile de fond	10	309,16	0,00
AUT0000022484	fauteuil poang noir	10	923,31	0,00
AUT0000022485	caisson mobile 2 tiroirs dont 1 pour dossiers suspendus	10	130,97	0,00
AUT0000022486	siège ergoplus synchrone avec deux accoudoirs réglables	5	683,51	0,00
AUT0000022488	bureau droit space 2 colori hetre alu	10	642,25	0,00
AUT0000022489	table 4 pieds quattro classic colori hetre alu	10	416,21	0,00
AUT0000022490	siège ergoplus synchrone avec deux accoudoirs réglables	5	683,51	0,00
AUT0000022491	caisson profondeur 60 hateur bureau 3 tiroirs dont 1 dossier suspendu	10	437,74	0,00
AUT0000022492	classeur a quatre tiroirs	10	212,89	0,00
AUT0000022493	siège ergoplus synchrone avec deux accoudoirs réglables	5	227,84	0,00
AUT0000022494	chaise 4 pieds klassic colori noir	5	352,82	0,00
AUT0000022495	armoie porte rideaux colori alu	10	193,75	0,00
AUT0000022496	siège ergoplus synchrone avec deux accoudoirs réglables	5	455,68	0,00
AUT0000022497	bureau compact 90 degre gauche colori standard	10	270,30	0,00
AUT0000022498	siège ergoplus synchrone avec deux accoudoirs réglables	5	455,67	0,00
AUT0000022499	bureau compact 90 degre droit colori standard	10	270,30	0,00
AUT0000022500	siège ergoplus synchrone avec deux accoudoirs	5	658,40	0,00
AUT0000022501	chaise 4 pieds klassic colori noir	5	423,38	0,00
AUT0000022502	armoie porte rideaux colori alu alu	10	279,33	0,00
AUT0000022503	classeur a deux tiroirs	10	154,28	0,00
AUT0000022504	bureau compact 90 degre droit colori hetre alu	10	270,30	0,00
AUT0000022505	caisson mobile 2 tiroirs	10	130,96	0,00
AUT0000022506	armoie porte rideaux colori alu alu	10	558,65	0,00

AUT0000022507	siège ergoplus synchrone avec deux accoudoirs réglables	5	227,84	0,00
AUT0000022508	chaise 4 pieds klassic colori gris	5	141,13	0,00
AUT0000022512	caisson mobile 3 tiroirs	10	130,96	0,00
AUT0000022513	classcur a quatre tiroirs	10	212,89	0,00
AUT0000022514	caisson mobile 3 tiroirs colori alu	10	261,92	0,00
AUT0000022515	classcur a quatre tiroirs	10	212,89	0,00
AUT0000022516	table rectangle arabesk	10	500,53	0,00
AUT0000022517	bureau droit space 2 colori hetre alu	10	224,25	0,00
AUT0000022518	armoire porte rideaux colori alu alu	10	279,33	0,00
AUT0000022519	armoire portes rideaux colori alu alu	10	558,65	0,00
AUT0000022520	siège ergoplus synchrone avec 2 accoudoirs réglables ergo gris	5	455,68	0,00
AUT0000022521	classcur a trois tiroirs	10	186,57	0,00
AUT0000022522	siège ergoplus synchrone avec 2 accoudoirs réglables gris	5	227,84	0,00
AUT0000022523	siège ergoplus synchrone colori gris	5	202,72	0,00
AUT0000022524	armoire portes rideaux colori alu alu	10	279,33	0,00
AUT0000022525	armoire portes rideaux colori alu alu	10	252,42	0,00
AUT0000022526	armoire porte rideaux colori alu alu	10	558,65	0,00
AUT0000022527	siège ergoplus synchrone colori gris	5	202,72	0,00
AUT0000022528	armoire portes rideaux coloris alu alu	10	473,08	0,00
AUT0000022529	armoire porte rideaux coloris alu alu	10	473,08	0,00
AUT0000022530	armoire metal portes battantes colori alu	10	324,30	0,00
AUT0000022531	armoire portes rideaux coloris alu alu	10	193,75	0,00
AUT0000022532	siège ergoplus synchrone avec 2 accoudoirs réglables colori gris	5	227,84	0,00
AUT0000022533	bureau compact 90 degre gauche coloris hetre alu	10	249,96	0,00
AUT0000022534	bureau droit space 2 avec voile de fond colori standard	10	388,70	0,00
AUT0000022535	caisson mobile 3 tiroirs	10	130,96	0,00
AUT0000022536	siège ergoplus synchrone colori gris	5	202,72	0,00
AUT0000022537	chaise 4 pieds klassic colori gris	5	141,13	0,00
AUT0000022542	buffet deux portes zen 2 portes 2 tiroirs	10	738,94	0,00
AUT0000022543	mange debout karl	10	341,18	0,00
AUT0000022544	tabouret haut karl	5	339,18	0,00
AUT0000022546	caisson mobile grand volume 3 tiroirs gci	10	261,92	0,00
AUT0000022547	armoire vestiaire 45x60x198 coloris alu gci	10	497,30	0,00
AUT0000022548	classcur a tiroirs coloris alu 42x62x132 gci	10	212,89	0,00
AUT0000022549	fauteuils delta mecanisme synchrone gris gci et accoudoir	5	479,88	0,00
AUT0000022550	armoire metal portes battantes 195x120x42 dgt	10	333,19	0,00
AUT0000022551	armoire porte rideaux 45x120x198 alu	10	558,65	0,00
AUT0000022552	armoire porte rideaux 45x120x105 alu	10	387,50	0,00
AUT0000022553	classcur 4 tiroirs 132x40x62	10	212,88	0,00
AUT0000022554	armoire porte rideaux 45x80x198 alu	10	260,23	0,00
AUT0000022555	bureau luna compact 120x60x74 alu hetre	10	249,96	0,00
AUT0000022556	table 4 pieds poly c 160x80x74 alu hetre	10	446,71	0,00
AUT0000022557	armoire vestiaire 45x60x198 alu hetre	10	994,59	0,00
AUT0000022558	armoire porte rideaux 45x120x105 alu hetre	10	193,57	0,00
AUT0000022559	fauteuils delta mecanisme synchrone tisseur gris et accoudoir	5	227,84	0,00
AUT0000022560	chaise 4 pieds 53x54x84 noir	5	236,33	0,00
AUT0000022561	chaises 4 pieds	5	903,59	0,00
AUT0000022564	table pique nique 200x150x75	10	6 288,76	0,00
AUT0000022565	table pique nique handicapé 300x145x75	10	929,24	0,00
AUT0000022583	armoire metal portes battantes 195x120x42	10	666,38	0,00
AUT0000022584	table 4 pieds poly c 120x80x74	10	800,18	0,00
AUT0000022585	armoire vestiaire 45x60x198	10	1 788,86	0,00
AUT0000022586	table basse lima 60x80	10	125,54	0,00
AUT0000022587	armoire porte rideaux 45x80x198	10	520,44	0,00
AUT0000022588	armoire porte rideaux 45x102x198	10	831,27	0,00
AUT0000022589	armoire vestiaire 45x60x198	10	255,55	0,00
AUT0000022590	fauteuil delta synchrone réglable en hauteur et accoudoirs	5	690,36	0,00
AUT0000022591	bureau compact 90° symétrique 2 voiles de fond	10	301,21	0,00
AUT0000022592	armoire porte rideaux 45x102x105	10	189,57	0,00
AUT0000022593	classcur a tiroirs 42x62x132	10	218,72	0,00
AUT0000022594	chaise 4 pieds premium 53x54x84	5	433,72	0,00
AUT0000022595	table pliante rectangle 160x80x74 poly p	10	1 457,61	0,00
AUT0000022596	siège haut teknik contact permanent	5	351,05	0,00
AUT0000022597	caisson mobile 3 tiroirs 40x52x58	10	133,75	0,00
AUT0000022598	meuble courrier multi case	10	3 695,35	0,00
AUT0000022599	armoire metal portes battantes 195x120x42	10	666,38	0,00
AUT0000022600	armoire porte rideaux 45x120x105	10	399,75	0,00
AUT0000022601	fauteuil delta synchrone réglable en hauteur et accoudoirs	5	460,24	0,00
AUT0000022602	table ronde 4 pieds tube 110x110x74	10	151,89	0,00
AUT0000022603	caisson mobile 3 tiroirs 40x52x58	10	267,50	0,00
AUT0000022604	armoire metal portes battantes 195x120x42	10	333,19	0,00
AUT0000022605	armoire porte rideaux 45x80x198	10	260,23	0,00
AUT0000022606	armoire porte rideaux 45x102x105	10	189,57	0,00
AUT0000022607	bureau luna compact retour droite 180x120x74	10	275,71	0,00
AUT0000022608	bureau luna compact 180x120x74	10	1 579,73	0,00
AUT0000022609	bureau compact symétrique 140x140x74	10	903,64	0,00
AUT0000022610	bureau droit space 2 80x140x74 et retour	10	582,61	0,00
AUT0000022611	caisson prof 60 4 tiroirs 40x60x74	10	223,11	0,00
AUT0000022612	armoire porte rideaux 45x120x198	10	289,32	0,00
AUT0000022613	armoire vestiaire 45x60x198	10	766,66	0,00
AUT0000022614	armoire porte rideaux 45x120x105	10	199,88	0,00
AUT0000022615	armoire vestiaire 45x60x198	10	511,10	0,00
AUT0000022616	classcur 4 tiroirs 42x62x132	10	437,46	0,00
AUT0000022617	fauteuil delta synchrone réglable en hauteur et accoudoirs	5	1 125,20	0,00

AUT0000022618	chaise 4 pieds premium 53x54x84x	5	361,43	0,00
AUT0000022619	caisson mobile 3 tiroirs 40x52x58	10	401,25	0,00
AUT0000022620	fauteuil deta synchrone réglable hauteur et accoudoirs	5	230,12	0,00
AUT0000022647	meuble courrier 24 cases	10	2 685,91	0,00
AUT0000022656	vestiaires 2 portes 700x550x1920	10	8 305,49	0,00
AUT0000022657	vestiaire 500x550x2080	10	968,39	0,00
AUT0000022658	vestiaire double haut 1000x550x2080	10	247,88	0,00
AUT0000022667	pupitre conferencie	10	1 530,88	0,00
AUT0000022669	lampe bureau bras pivotant	5	802,22	0,00
AUT0000022672	banc patere l2000	10	373,97	0,00
AUT0000022673	banc patere l2000	10	128,16	0,00
AUT0000022674	banc patere l1600	10	311,22	0,00
AUT0000022677	vestiaire feu 500x550x2080	10	415,02	0,00
AUT0000022679	vestiaire civil 700x550x1920	10	1 698,44	0,00
AUT0000022680	vestiaire effets civils 700x550x1920	10	6 793,76	0,00
AUT0000022681	banc patere l2000	10	560,95	0,00
AUT0000022683	banc patere l1200	10	768,99	0,00
AUT0000022684	vestiaire feu 500x550x2080	10	704,32	0,00
AUT0000022685	vestiaire feu 1000x550x2080	10	235,27	0,00
AUT0000022686	vestiaire feu 500x550x2080	10	289,30	0,00
AUT0000022687	vestiaire feu 1000x550x2080	10	235,27	0,00
AUT0000022688	vestiaire feu 1000x550x2080	10	495,75	0,00
AUT0000022689	banc patere l2000	10	370,30	0,00
AUT0000022690	vestiaire feu 500x550x2080	10	798,19	0,00
AUT0000022692	vestiaire feu 1000x550x2080	10	253,19	0,00
AUT0000022694	vestiaire feu double haut 1000 x 550 x 2080	10	3 254,26	0,00
AUT0000022703	lit speed camp picot aluminium	10	16 446,79	0,00
AUT0000022705	vestiaire feu 500x550x2080	10	276,68	0,00
AUT0000022706	banc patere l2000	10	373,97	0,00
AUT0000022708	banc patere l2000	10	373,97	0,00
AUT0000022730	chaise pliante assise dossier polypropylene	5	1 020,43	0,00
AUT0000022731	chaise visiteurs 4 pieds premium rouge	5	144,57	0,00
AUT0000022732	bureau compact 140x140x74	10	343,79	0,00
AUT0000022733	caisson 3 tiroirs prof 60	10	267,19	0,00
AUT0000022734	table reunion ovale 240x120x72	10	531,26	0,00
AUT0000022735	caisson 40x60x74 prof 60	10	437,74	0,00
AUT0000022736	chevet tabouret 38x38x46	5	47,16	0,00
AUT0000022744	chevet tabouret 38 x 38 x46 alba	5	190,62	0,00
AUT0000022756	meuble a courrier	10	1 342,95	0,00
AUT0000022760	mange debout karl diam 60 h 110	5	168,80	0,00
AUT0000022761	tabouret haut karl	5	167,80	0,00
AUT0000022771	chevet tabouret 38x38x46	5	857,76	0,00
AUT0000022780	fauteuil i seat 97x63x61 avec accoudoir	5	432,83	0,00
AUT0000022781	fauteuil i seat 97x63x61 avec accoudoir	5	432,83	0,00
AUT0000022782	fauteuil shape xtl avec accoudoirs	5	1 131,87	0,00
AUT0000022783	fauteuil i seat operative 97x63x61 avec accoudoir	5	432,83	0,00
AUT0000022814	refrigerateur table top	5	254,98	0,00
AUT0000022815	armoie porte rideaux alu 120x45x105	10	193,75	0,00
AUT0000022816	armoie porte rideaux alu 102x45x105	10	184,06	0,00
AUT0000022817	fauteuil synchrone réglable tissu gris et accoudoirs	5	259,67	0,00
AUT0000022818	chaise 4 pieds premium 53x54x84	5	388,10	0,00
AUT0000022819	etiqueteuse bmp71 azerty cu	5	1 565,56	0,00
AUT0000022829	armoie haute (rajout tablette metallique) complement inv 21705	10	583,41	0,00
AUT0000022832	panneau affichage liege 8 a4	5	60,30	0,00
AUT0000022833	panneau affichage liege 18 a4	5	42,97	0,00
AUT0000022834	presse a levier avec empreinte marianne (timbre)	5	1 542,84	0,00
AUT0000022854	table pique nique 200x150x75	10	2 068,12	0,00
AUT0000022856	tableau magnetique laque	5	2 898,86	0,00
AUT0000022909	armoie forte	10	1 145,86	0,00
AUT0000022910	armoie forte	10	1 023,85	0,00
AUT0000022931	vestiaire feu simple haut 500x550x2080	10	553,37	0,00
AUT0000022932	banc simple avec tablette 2m	10	373,97	0,00
AUT0000022933	banc assise dossier 1.2m	10	256,33	0,00
AUT0000022934	banc simple assise 2m	10	188,58	0,00
AUT0000022935	banc simple 2m	10	108,40	0,00
AUT0000022936	banc assise dossier 1.6m	10	159,06	0,00
AUT0000022937	banc assise dossier 2m	10	183,53	0,00
AUT0000022938	banc simple 1.60m	10	73,90	0,00
AUT0000022939	banc simple 2m	10	220,93	0,00
AUT0000022940	banc assise dossier 1.6m	10	930,22	0,00
AUT0000022941	banc assise dossier 1.6m	10	155,04	0,00
AUT0000022942	vestiaire effets civils	10	11 039,86	0,00
AUT0000022943	vestiaire feu 500x550x2080	10	1 995,47	0,00
AUT0000022944	vestiaire feu double haut 1000x550x2080	10	2 588,02	0,00
AUT0000022945	banc metal simple 1200mm	10	56,35	0,00
AUT0000022949	vestiaire feu simple haut 500x550x2080	10	1 383,41	0,00
AUT0000022969	ventilateur sur pied	10	1 397,88	0,00
AUT0000022976	meuble courrier 21 cases et 2 portes	10	2 177,22	0,00
AUT0000022977	bureau compact 140x140x74	10	236,89	0,00
AUT0000022978	bureau droit luna 160x80x74	10	218,43	0,00
AUT0000022979	bureau droit luna 140x80x74	10	208,51	0,00
AUT0000022980	caisson mobile 2 tiroirs	10	266,97	0,00
AUT0000022981	armoie portes rideaux 120x45x198	10	289,32	0,00
AUT0000022982	armoie portes rideaux 120x45x105	10	199,88	0,00

AUT0000022983	classer a tiroirs	10	218,72	0,00
AUT0000022984	fauteuil delta	5	614,13	0,00
AUT0000022985	chaise premium	5	722,86	0,00
AUT0000022986	bureau luna compact 120x120x74	10	610,22	0,00
AUT0000022987	caisson hauteur 60	10	802,34	0,00
AUT0000022988	caisson hauteur 80	10	917,15	0,00
AUT0000022989	caisson 2 tiroirs	10	638,71	0,00
AUT0000022990	table	10	1 989,78	0,00
AUT0000022991	chaise	5	1 771,18	0,00
AUT0000022992	caisson 3 tiroirs	10	639,76	0,00
AUT0000022993	bureau luna 80x120x74	10	226,00	0,00
AUT0000022994	armoire 45x120x198	10	764,87	0,00
AUT0000022995	armoire vestiaire	10	338,43	0,00
AUT0000022996	caisson 4 tiroirs	10	498,15	0,00
AUT0000022997	fauteuil delta avec accoudoirs	5	248,42	0,00
AUT0000023001	fauteuil i seat 97x63x61 avec accoudoir	5	865,66	0,00
AUT0000023015	tableau mural blanc 100x200	5	292,10	0,00
AUT0000023016	tableau mural blanc 100x120	5	530,31	0,00
AUT0000023017	tableau triptyque blanc 120x200	5	374,80	0,00
AUT0000023018	tableau mural blanc 120x200	5	167,44	0,00
AUT0000023019	tableau blanc mobile 2 faces	5	237,48	0,00
AUT0000023021	armoire practidose avec accessoires	10	3 887,00	0,00
AUT0000023041	table pliante rectangle 140x80x74 poly p	10	610,13	0,00
AUT0000023056	presentoire 8 compartiments noir	10	444,83	0,00
AUT0000023060	lit alba arceau 90x200	10	1 201,98	0,00
AUT0000023063	mange debout zen	5	179,73	0,00
AUT0000023080	fauteuil i seat operative 97x63x61 avec accoudoir	5	432,83	0,00
AUT0000023081	fauteuil i seat operative 97x63x61 avec accoudoir	5	432,83	0,00
AUT0000023110	table de reunion ovale 240x120x72	10	531,26	0,00
AUT0000023125	matelas mousse	10	3 364,38	0,00
AUT0000023133	vestiaire mobile sur roulettes	10	98,07	0,00
AUT0000023166	banc metal simple	10	450,99	0,00
AUT0000023167	vestiaire feu rouge simple	10	1 383,41	0,00
AUT0000023169	bureau luna droit alu hetre 100x50x74	10	177,61	0,00
AUT0000023170	caisson 3 tiroirs 40x60x74	10	267,18	0,00
AUT0000023182	miroir en glace salle musculation feyzin	5	2 465,65	0,00
AUT0000023203	fauteuil i seat operative 97x63x61 avec accoudoir	5	432,83	0,00
AUT0000023214	refrigerateur table top 122l liebherr	5	309,00	0,00
AUT0000023215	table 4 pieds poly c alu 160x80x74	10	729,26	0,00
AUT0000023216	chaise 4 pieds premium bleu clair 53x54x84	10	561,59	0,00
AUT0000023217	chaise pliante plila	5	2 312,80	0,00
AUT0000023218	caisson prof 60 et caisson prof 80	10	878,89	0,00
AUT0000023219	armoire porte rideaux 120x45x198 et 120x45x105 armoire vestiaire45x60x198	10	985,33	0,00
AUT0000023220	pupitre tarifold + 10 poches	5	45,64	0,00
AUT0000023229	fauteuil i seat 97x63x61 gajam	5	432,83	0,00
AUT0000023230	chaises 53x54x84	5	129,60	0,00
AUT0000023240	tableau mural blanc 120x200	5	837,20	0,00
AUT0000023249	lave vaisselle proline	5	249,00	0,00
AUT0000023259	panneau liege 18 a4 cadre panneau liege 8 a4 anodise	5	309,82	0,00
AUT0000023267	mange debout solea diam 60 table pictement central	5	450,37	0,00
AUT0000023268	tabouret haut solea alu	5	377,27	0,00
AUT0000023269	panneau pied 2 faces emaillees	5	1 424,88	0,00
AUT0000023291	armoire suspendue inox	10	837,20	0,00
AUT0000023292	meuble de rangement inox	10	1 509,35	0,00
AUT0000023298	fauteuil delta avec accoudoirs	5	1 242,11	0,00
AUT0000023308	vaisselier	10	1 184,59	0,00
AUT0000023323	vestiaire feu rouge double ci polycymieux	10	495,75	0,00
AUT0000023324	vestiaire feu simple haut	10	6 640,38	0,00
AUT0000023325	vestiaire effets civils	10	3 906,41	0,00
AUT0000023340	refrigerateur congelateur indesit	5	429,00	0,00
AUT0000023351	tableau conference	5	393,39	0,00
AUT0000023356	table dimension	10	522,47	0,00
AUT0000023407	tableaux blancs 1 de 0,9x0,6 et 2 de 1,4x0,9	5	225,46	0,00
AUT0000023408	vitrites interieures murales fond liege 71x67,5	5	281,34	0,00
AUT0000023409	meuble courrier	10	109,31	0,00
AUT0000023420	seche linge laden	5	798,00	0,00
AUT0000023421	table de chevet pour chambre	10	1 650,46	0,00
AUT0000023435	destructeur de papier	5	239,76	0,00
AUT0000023441	fauteuil delta avec accoudoirs informatique et gdv	5	681,52	0,00
AUT0000023442	table de reunion	10	190,09	0,00
AUT0000023714	meuble melamine blanc et caisson	5	2 131,27	0,00
Total article 2184			441 068,87	0,00
AUT0000012594	travaux éclairage garage case 25 du ci villefranche fr8947	0	1 041,90	0,00
AUT0000012621	réparation des portails+armoire electrique rabelais	0	14 592,39	0,00
AUT0000012655	remplacement d'un circulateur defectueux ci villefranche gr3168	0	1 382,62	0,00
AUT0000013068	remplacement des brûleurs sur chaudière ci villefranche hr9779	0	15 058,35	0,00
AUT0000013746	remplacement porte sectionnelle ci gerland	0	8 132,80	0,00
AUT0000013773	remplacement de la pompe de chauffage 6e étage rabelais cta hr9cfs	0	861,45	0,00
AUT0000013774	remplacement du régulateur des chaudières murales ci poule les echarmeaux	0	2 738,52	0,00
AUT0000013885	refection de l'étanchéité de la noue de la terrasse ci gerland 19 rue debourg	0	18 649,38	0,00
AUT0000014045	sécurisation par condamnation porte (blindage en tôles) ci gerland hr9a98-11	0	8 271,89	0,00
AUT0000014226	réadaptation du système de chauffage rabelais (installation thermostats)	0	5 668,38	0,00
AUT0000014551	modification éclairage salle de réunion 1er étage rabelais	0	1 698,32	0,00
AUT0000015022	remplacement climatisation secretariat ci st priest ir9719	0	2 083,13	0,00

AUT0000015023	remplacement climatisation autocom 1er étage villeurbanne cusset ecole ir9237	0	3 324,35	0,00
AUT0000015628	création d'un système de séchage des respirateurs ci duchère	0	7 297,65	0,00
AUT0000015707	installation d'un cumulus 100l ci villefranche sur saône	0	1 745,37	0,00
AUT0000015709	installation 2 aérothermes dans hangar ci fontaines sur saône	0	10 214,44	0,00
AUT0000015713	remplacement coffret de contrôle commande du groupe électrogène cta rabelais	0	9 174,97	0,00
AUT0000015746	réparation des 4 portails ci l'arbresle	0	11 089,29	0,00
AUT0000016263	mise en conformité 2 palpeuse ci tassin la demi lune	0	851,55	0,00
AUT0000018029	travaux de serrurerie locaux de stockage ci lyon cornicille	0	2 776,23	0,00
AUT0000018191	dispositif de securite ci communay ternay	0	5 220,54	0,00
AUT0000018418	remplacement climatisation villeurbanne cusset cuisine centrale (annulé)	0	0,00	0,00
AUT0000018509	travaux stockage et chaufferie 2004-2005 ci villeurbanne cusset	0	12 281,92	0,00
AUT0000018510	réfection des enrobés hall de départ ci villeurbanne cusset	0	16 618,44	0,00
AUT0000018666	divers travaux urgents bâtiment ci villefranche sur saône	0	28 715,66	0,00
AUT0000018861	travaux sur portes ci arbresle	0	12 263,25	0,00
AUT0000021186	mise en place moteur deporte ci condrieu	0	2 447,52	0,00
AUT0000021187	remplacement aérotherme ci cours la ville	0	4 452,27	0,00
AUT0000021937	installation fibre optique 15 rue rabelais (entre 2 et 6e étage)	0	4 778,77	0,00
AUT0000022963	contrôle d'accès sur porte d'accès du ci saint symphorien sur coise	0	1 587,63	0,00
AUT0000023043	travaux rparation sortie annexe ci tarare suitedestruction après accident poi	0	15 095,22	0,00
AUT0000023049	pose de dalle au plafond et reprise étanchéité ci tassin la demi-lune	0	1 394,13	0,00
AUT0000023087	mise en conformite électrique ci cornicille	0	16 528,66	0,00
AUT0000023104	reparation portail acces ci rochat la madeleine	0	2 999,36	0,00
AUT0000023172	travaux d'aménagements aire entraînement aux risques chimiques ci saint priest	0	150 992,43	0,00
AUT0000023173	fourniture et pose d'un portail coulissant suite accident ci saint priest	0	12 566,37	0,00
AUT0000023177	réacteur chimique avec les équipements de verrerie logistique	0	14 518,63	0,00
AUT0000023194	aire entraînement risques chimiques e.i.r. saint priest	0	738,43	0,00
AUT0000023196	réparation climatiseur ci villeurbanne cusset	0	4 722,99	0,00
AUT0000023221	travaux électriques et climatisation rabelais	0	23 398,23	0,00
Total article 2188			457 973,43	0,00
AUT0000019532	restructuration du ci saint lager	0	2 106,50	0,00
AUT0000022638	construction l'arbresle (8649)	30	7 953,40	0,00
AUT0000022955	soucieu orlienas construction lc 9957	30	42 041,79	0,00
Total article 231312			52 101,69	0,00
AUT0000021730	toiture ci echalas cp10 044	30	574,08	0,00
AUT0000021971	creation ateliers sportifs ci villeurbanne cusset cp09-047	0	267,11	0,00
AUT0000021998	frais etude etancheite toiture ci monsols cp11 01	0	2 332,20	0,00
AUT0000022015	aire d'exercice caserne de croix rousse cp13 001	0	7 707,70	0,00
AUT0000022016	aire d'exercice caserne de duchere cp13 001	0	5 834,76	0,00
AUT0000022017	aire d'exercice caserne de gerland cp13 001	0	7 707,71	0,00
AUT0000022434	aire d'exercice caserne de cusset cp13 001	0	7 030,79	0,00
AUT0000022794	pierre benite restructuration	0	8 539,44	0,00
AUT0000022803	restructuration ci tassin	0	2 692,20	0,00
AUT0000023228	restructuration lyon confluence	0	771 454,68	0,00
AUT0000023263	signalétique ci saint lager	0	2 706,39	0,00
Total article 231351			816 847,06	0,00
AUT0000022432	chaponnay chaudiere logt gries	0	2 951,87	0,00
AUT0000023082	remise en conformite logements croix rousse	0	10 530,64	0,00
Total article 231352			13 482,51	0,00
AUT0000021970	creation ateliers sportifs ci sainte colombe cp09-047	0	267,11	0,00
AUT0000021973	creation ateliers sportifs ci anse cp09-047	0	267,11	0,00
AUT0000021974	creation ateliers sportifs ci quincié cp09-047	0	267,09	0,00
AUT0000022233	amenagement plan inox vsav ci vaugncray nelle caserne cp12 044	0	14 583,49	0,00
AUT0000022929	signalétique ci civrieux d'azergues	0	432,52	0,00
Total article 231735			15 817,32	0,00
AUT0000022691	amelioration videoprotection site rabelais	0	7 348,64	0,00
AUT0000022886	amelioration videoprotection site feyzin	0	5 187,84	0,00
AUT0000022887	amelioration videoprotection site duchere	0	511,29	0,00
AUT0000022888	amelioration videoprotection site villefranche	0	211,39	0,00
AUT0000022954	mise en conformite systeme de controle d'acces ci croix rousse	0	3 635,84	0,00
AUT0000022956	amelioration videoprotection site meyzieu	0	8 788,51	0,00
AUT0000022957	amelioration videoprotection site givors	0	5 766,22	0,00
AUT0000023010	mise en place logiciel reseau ci echalas	30	1 524,90	0,00
AUT0000023209	croix rousse controle acces interphonie	0	4 720,31	0,00
AUT0000023395	st etienne la varenne controle acces	30	6 007,51	0,00
Total article 23188			43 702,45	0,00
Acquisition			33 658 068,88	0,00
AUT0000022164	terrain ci fleurie nouvelle caserne	0	60 000,00	0,00
Total article 2111			60 000,00	0,00
AUT0000013390	déplacement bureau "amicale" pour section jsp ci st laurent de mure cp 07-033	0	23 003,50	0,00
Total article 21351			23 003,50	0,00
Acquisition à titre gratuit			83 003,50	0,00
AUT0000023129	ci vaugncray	0	1 797 685,39	0,00
Total article : 217312			1 797 685,39	0,00
Acquisition au titre de mise a disposition			1 797 685,39	0,00
Total général			45 203 767,56	0,00

ETAT DES SORTIES DES BIENS

Variation des immobilisations pour l'exercice 2013

Numéro bien	Désignation du bien	Durée	Valeur d'acquisition	Cumul amortissement	Valeur nette comptable	Prix de cession	+ / - value
MAN0000000976	Logiciel 4D Serveur (5 connexions)	2	1 174,83	1 174,83	0,00	0,00	0,00
Total article 205			1 174,83	1 174,83	0,00	0,00	0,00
AUT0000011425	Avertisseur numérique 170mhz (bips) avec housse	1	27 943,34	27 943,34	0,00	0,00	0,00
AUT0000006765	Emetteur recepteurs portatifs	7	27 895,98	27 895,98	0,00	0,00	0,00
MAN0000000900	Emetteurs Pocsag tempo	5	8 916,90	8 916,90	0,00	0,00	0,00
MAN0000001395	Emetteur récepteur Mobile FM1100 Tête clavier	7	15 520,91	15 520,91	0,00	0,00	0,00
MAN0000004750	Batterie kit portable FM 1100	1	357,36	357,36	0,00	0,00	0,00
MAN0000004858	Emetteur récepteur FM1100	7	6 596,66	6 596,66	0,00	0,00	0,00
MAN0000000775	Mobile (Matériel Radio)	1	330,94	330,94	0,00	0,00	0,00
MAN0000001010	Télécopieurs brother Multifonction MFC 9050	5	2 752,29	2 752,29	0,00	0,00	0,00
MAN0000001098	Dépaépe HD2 Urgence (autocommutateur téléphonique)	1	1 250,21	1 250,21	0,00	0,00	0,00
AUT0000006772	Emetteur recepneur mobile 80mhz	7	20 727,16	20 727,16	0,00	0,00	0,00
AUT0000006773	Emetteur recepneur 170mhz	7	21 441,89	21 441,89	0,00	0,00	0,00
AUT0000006147	Radio 80 et 170Mhz en coffret mobile avec 1er prototype	7	12 920,39	12 920,39	0,00	0,00	0,00
AUT0000006157	Récepteurs 170Mhz	1	23 695,93	23 695,93	0,00	0,00	0,00
AUT0000006574	Recepneur analogique 80Mhz avec chargeur	1	55 781,44	55 781,44	0,00	0,00	0,00
AUT0000006877	Emetteur Saxo display	1	8 288,28	8 288,28	0,00	0,00	0,00
AUT0000007201	Emetteurs récepteurs portatifs 80mhz et 170 mhz	7	30 951,28	30 951,28	0,00	0,00	0,00
AUT0000007545	Récepteur analogique 80mhz Saxo + chargeur	1	9 508,20	9 508,20	0,00	0,00	0,00
AUT0000007559	Modem radio	7	11 078,55	11 078,55	0,00	0,00	0,00
AUT0000007702	Télécopieur Brother 8070P	1	3 653,16	3 653,16	0,00	0,00	0,00
AUT0000008094	Emetteur récepteur 80Mhz	7	4 717,20	4 717,20	0,00	0,00	0,00
AUT0000008095	Emetteur récepteur 170Mhz	7	10 108,29	10 108,29	0,00	0,00	0,00
AUT0000008097	Emetteur Saxo display	7	25 116,00	25 116,00	0,00	0,00	0,00
AUT0000008193	Emetteur recepneur mobile 170Mhz	7	20 216,59	20 216,59	0,00	0,00	0,00
AUT0000008208	Emetteur recepneur portatif 170Mhz (80) + chargeur multicase (23) et accessoires	7	76 526,66	76 526,66	0,00	0,00	0,00
AUT0000008371	Microphone pour l'M1000	1	1 789,22	1 789,22	0,00	0,00	0,00
AUT0000008650	Emetteur recepneur 429NT Saxo avec chargeur	1	15 847,00	15 847,00	0,00	0,00	0,00
AUT0000008934	Récepteur DE900	1	12 103,52	12 103,52	0,00	0,00	0,00
AUT0000009070	Emetteur récepteur SAXO + chargeur	1	6 338,80	6 338,80	0,00	0,00	0,00
MAN0000005411	Serveur prolant avec 3 ans de garantie	5	20 452,12	20 452,12	0,00	0,00	0,00
MAN0000005932	Recepneur Saxo + chargeurs	1	14 577,41	14 577,41	0,00	0,00	0,00
MAN0000005968	Emetteur-recepteurs visar	7	13 885,70	13 885,70	0,00	0,00	0,00
MAN0000005987	Equipement POCSAGER avec emetteurs récepteurs 173 MHz	7	10 457,83	10 457,83	0,00	0,00	0,00
AUT0000009192	Emetteur récepteur SAXO + chargeur	1	15 847,00	15 847,00	0,00	0,00	0,00
AUT0000009373	Emetteur - récepteur portatif 80 Mhz	7	49 841,86	49 841,86	0,00	0,00	0,00
AUT0000010060	Emetteurs récepteurs portatifs 80 MHz	7	5 130,78	5 130,78	0,00	0,00	0,00
AUT0000010084	Récepteur analogique Saxo	1	9 508,20	9 508,20	0,00	0,00	0,00
AUT0000010158	Poste radio FM 1100 (170 Mhz) avec berceau de fixation	7	2 876,86	2 876,86	0,00	0,00	0,00
AUT0000010159	Poste radio FM 1100 (80 Mhz) avec berceau de fixation	7	2 876,86	2 876,86	0,00	0,00	0,00
AUT0000011277	Amplificateur de sensibilité PTT400 pour Motorola Visar	1	6 492,22	6 492,22	0,00	0,00	0,00
AUT0000016032	Avertisseur alphanumérique 170Mhz	1	19 339,52	19 339,52	0,00	0,00	0,00
AUT0000016102	Avertisseur alphanumérique 80Mhz avec chargeur	1	139 197,17	139 197,17	0,00	0,00	0,00
AUT0000016529	Emetteur récepteur portatif	7	212 417,07	212 417,07	91 037,07	0,00	-91 037,07
AUT0000007042	Radio 80 et 170mhz	7	20 046,73	20 046,73	0,00	0,00	0,00
AUT0000007097	Recepneur numérique 80mhz	1	2 104,96	2 104,96	0,00	0,00	0,00
AUT0000007098	Recepneur analogique 80mhz avec chargeur	1	15 847,00	15 847,00	0,00	0,00	0,00
AUT0000008407	Emetteur récepteur portatif 80Mhz	7	21 989,06	21 989,06	0,00	0,00	0,00
AUT0000009438	Récepteur analogique Saxo display + chargeurs	1	15 847,00	15 847,00	0,00	0,00	0,00
AUT0000009551	Récepteur SAXO Display RE429 NT	1	12 558,00	12 558,00	0,00	0,00	0,00
AUT0000009602	Recepneur analogique SAXO avec chargeur LG429	1	15 847,00	15 847,00	0,00	0,00	0,00
AUT0000009922	Poste emetteur récepteur 170mhz	7	7 943,83	7 943,83	0,00	0,00	0,00
AUT0000010151	Emetteur récepteur portatif 170Mhz Icom	7	2 931,87	2 931,87	0,00	0,00	0,00
AUT0000010461	Emetteur recepneur 80Mhz	7	31 096,00	31 096,00	0,00	0,00	0,00
AUT0000011189	Fax samsung SF345	5	940,05	940,05	0,00	0,00	0,00
AUT0000012239	Emetteurs récepteurs VHF	7	3 664,84	3 138,00	526,84	0,00	-526,84
AUT0000012240	Emetteurs récepteurs 66-88Mhz	7	25 653,90	21 984,00	3 669,90	0,00	-3 669,90
MAN0000004613	Kit radio FM1000 pour installation dans les véhicules	1	331,84	331,84	0,00	0,00	0,00
MAN0000004713	Poste radio Motorola VHF (8) UHF (4) + chargeur (6)	7	12 871,06	12 871,06	0,00	0,00	0,00
MAN0000005738	Matériel ostéo portatif visar	7	18 148,12	18 148,12	0,00	0,00	0,00
MAN0000002928	Postes	5	716,65	716,65	0,00	0,00	0,00
MAN0000004140	Radio VHS RE 429.975 MHz 12,5	7	817,78	817,78	0,00	0,00	0,00
AUT0000007768	Radiorécepteur	1	204,88	204,88	0,00	0,00	0,00
MAN0000004295	Matériel radio	7	4 065,00	4 065,00	0,00	0,00	0,00
AUT0000019734	Emetteur récepteur portatif TPH 700 et accessoires	7	201 324,95	57 520,00	143 804,95	0,00	-143 804,95
MAN0000000867	Télécopieur Brother MFC 9050 LASER	5	917,43	917,43	0,00	0,00	0,00
MAN0000000299	Matériel radio (5 portables et 2 fixes)	10	21 577,22	21 577,22	0,00	0,00	0,00
MAN0000000383	Radio-téléphone de voiture	2	1 262,56	1 262,56	0,00	0,00	0,00
MAN0000000509	Accumulateur visar (batterie petite capacité)	7	1 880,54	1 880,54	0,00	0,00	0,00
MAN0000005020	Adaptateur batterie pour équipement visar	1	486,82	486,82	0,00	0,00	0,00
AUT0000008880	Emetteur - récepteur mobile 80 et 170 Mhz	7	11 366,78	11 366,78	0,00	0,00	0,00
AUT0000018771	Kit support véhicule TPH 700	1	4 809,83	4 809,83	0,00	0,00	0,00
AUT0000018774	Support chargeur de véhicule PILOT MOBILE	1	8 073,00	8 073,00	0,00	0,00	0,00
AUT0000021041	Recepneur avertisseur alphanumerique DE710 170 Mhz	1	99 178,30	99 178,30	0,00	0,00	0,00
Total article 21531			1 549 777,75	1 310 738,99	239 038,76	0,00	-239 038,76
AUT0000008813	Poste radio VHF Navicom	1	340,27	340,27	0,00	0,00	0,00
MAN0000006037	Canons monitor portable	7	9 990,71	9 990,71	0,00	0,00	0,00
AUT0000009787	Tuyaux de refoulement	1	32 304,25	32 304,25	0,00	0,00	0,00
Total article 21562			42 635,23	42 635,23	0,00	0,00	0,00
AUT0000006512	Plate forme 4 marches double acces	10	726,57	726,57	0,00	0,00	0,00
AUT0000011763	Cabine de peinture OMIA	10	31 994,20	19 194,00	12 800,20	0,00	-12 800,20
Total article 21571			32 720,77	19 920,57	12 800,20	0,00	-12 800,20
MAN0000000992	Télécopieurs brother MFC 9050 laser	5	1 834,86	1 834,86	0,00	0,00	0,00
MAN0000004695	Micro onde + cafetière + frigo	1	432,65	432,65	0,00	0,00	0,00
MAN0000003302	Poste soudure	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MAN0000001254	Friteuse 2x6L	1	408,15	408,15	0,00	0,00	0,00
MAN0000001895	Mixer	1	549,72	549,72	0,00	0,00	0,00
MAN0000001890	Friteuse électrique	8	1 742,93	1 742,93	0,00	0,00	0,00

MAN0000004000	Pont aluminium	5	694,23	694,23	0,00	0,00	0,00
MAN0000005200	Armoire inox 200L avec grilles pâtisseries	10	2 180,66	2 180,66	0,00	0,00	0,00
MAN0000005031	Récupérateur d'huile	1	326,37	326,37	0,00	0,00	0,00
Total article 21578			8 169,57	8 169,57	0,00	0,00	0,00
AUT0000011475	Mémoire 512Mo DDR2 pour IBM TP T43	1	70,56	70,56	0,00	0,00	0,00
MAN0000000994	Dell Optiplex (PII 350) + garantie 3 ans	5	1 298,10	1 298,10	0,00	0,00	0,00
MAN0000001108	Ecran philips 21"	5	1 046,56	1 046,56	0,00	0,00	0,00
AUT0000006235	Ordinateur HP 1,6Ghz P IV carte ethernet + modem + écran 17" + Windows NT4	5	27 183,07	27 183,07	0,00	0,00	0,00
AUT0000006300	Ecran LG 19"	1	6 756,92	6 756,92	0,00	0,00	0,00
AUT0000006831	Fax laser brother 8360P	5	1 572,74	1 572,74	0,00	0,00	0,00
AUT0000006887	Imprimantes HP 450CBI	5	889,73	889,73	0,00	0,00	0,00
AUT0000007188	Imprimante HP INKJET 2600DN + extension de garantie	5	1 637,30	1 637,30	0,00	0,00	0,00
AUT0000008425	Imprimante Laserjet 2300N	5	7 008,03	7 008,03	0,00	0,00	0,00
AUT0000008707	Imprimante Optra T610 Fuser	1	239,30	239,30	0,00	0,00	0,00
AUT0000008738	PC Compaq P4 2,6Ghz, DD 40go,256DDR, Ecran 17"	5	23 484,68	23 484,68	0,00	0,00	0,00
AUT0000008896	PC Compaq P4 2,8Ghz EVO D530 DD 40go, 17"Lcd	5	12 253,74	12 253,74	0,00	0,00	0,00
AUT0000009101	Micro ordinateur portable Thinkpad 1,4Ghz	5	3 130,34	3 130,34	0,00	0,00	0,00
MAN0000009598	Imprimante HP laser avec extension de garantie 3 ans et mémoire 32 mo	5	26 431,54	26 431,54	0,00	0,00	0,00
AUT0000009636	Ecran TFT 15" Acer	1	663,78	663,78	0,00	0,00	0,00
AUT0000009830	Imprimante multifonction Samsung SCX-4720F	1	970,52	970,52	0,00	0,00	0,00
AUT0000009968	Serveur IBM Xseries Xéon 3,4ghz	5	6 924,06	6 924,06	0,00	0,00	0,00
AUT0000010228	Ecran 15" TFT Philips	1	470,15	470,15	0,00	0,00	0,00
AUT0000010565	Moniteur 19" LCD Samsung	1	1 122,81	1 122,81	0,00	0,00	0,00
AUT0000010646	PC HP7600 2.8GHZ - DD 80GO - 256 MO	5	24 297,47	24 297,47	0,00	0,00	0,00
AUT0000011275	Serveur IBM Xeon 3.2Ghz 800mhz	5	4 595,01	4 595,01	0,00	0,00	0,00
AUT0000011423	Serveur IBM Xseries 3,2Ghz	5	1 525,37	1 525,37	0,00	0,00	0,00
AUT0000011678	Portable HP NC2400	5	19 584,90	19 584,90	0,00	0,00	0,00
AUT0000012571	Micro ordinateur portable Dell	5	1 347,10	1 347,10	0,00	0,00	0,00
AUT0000013121	PC HP DC 7700 avec ajout mémoire 2GO	5	12 089,30	12 089,30	0,00	0,00	0,00
AUT0000014171	Réplicateur LENOVO Thinkpad (Station d'accueil)	1	190,17	190,17	0,00	0,00	0,00
MAN0000004985	Imprimante lexmark optra laser réseau + bac alimentation	5	3 213,62	3 213,62	0,00	0,00	0,00
AUT0000008036	Micro ordinateur portable IBM Thinkpad P4 1,4Ghz	5	15 582,33	15 582,33	0,00	0,00	0,00
AUT0000008381	Imprimante HP laserjet 1300	1	2 085,57	2 085,57	0,00	0,00	0,00
MAN0000004500	Télécopieurs Brother MFC 9050	5	1 908,98	1 908,98	0,00	0,00	0,00
MAN0000004568	PC Nec powermate PIII 450 + carte réseau + windows NT + 28 lecteur CD ROM	5	2 646,22	2 646,22	0,00	0,00	0,00
MAN0000004575	Télécopieurs Brother MFC 9050	5	5 726,95	5 726,95	0,00	0,00	0,00
MAN0000004599	Imprimante LEXMARK optra laser recto-verso	1	319,76	319,76	0,00	0,00	0,00
MAN0000004834	Compaq proliant, carte smart 3200 bi-canal + garantie 3 ans + kit montage	5	8 484,50	8 484,50	0,00	0,00	0,00
MAN0000004922	Serveur proliant PIII + carte ethernet + carte SCSI + lecteur DJT cartouche	5	19 567,74	19 567,74	0,00	0,00	0,00
MAN0000005051	Imprimante lexmark optra E310	1	519,32	519,32	0,00	0,00	0,00
MAN0000005150	Serveur compaq proliant + carte controleur raid smart	5	15 273,99	15 273,99	0,00	0,00	0,00
MAN0000005241	Imprimante Epson stylus color 3000 + carte ethernet	5	2 315,58	2 315,58	0,00	0,00	0,00
MAN0000005382	Serveur proliant + 3 ans garantie	5	9 405,81	9 405,81	0,00	0,00	0,00
AUT0000016435	Imprimante BROTHER recto verso	1	4 151,45	4 151,45	0,00	0,00	0,00
Total article 2183			277 985,07	277 985,07	0,00	0,00	0,00
MAN0000001207	Photocopieur numérique 28-35	6	8 571,25	8 571,25	0,00	0,00	0,00
MAN0000004491	Photocopieur 2851 + accessoires	5	7 328,71	7 328,71	0,00	0,00	0,00
MAN0000003981	Rétroprojecteur portable	5	626,34	626,34	0,00	0,00	0,00
AUT0000008915	Radio cassette Sony CPDS 250	1	1 050,09	1 050,09	0,00	0,00	0,00
MAN0000004490	Photocopieur 2851 + accessoires	5	7 328,72	7 328,72	0,00	0,00	0,00
AUT0000016382	Potence à taraudee	1	345,52	345,52	0,00	0,00	0,00
AUT0000016389	Caisson à roulettes	1	618,20	618,20	0,00	0,00	0,00
Total article 2184			25 868,83	25 868,83	0,00	0,00	0,00
AUT0000008618	Radio K7 Sony	5	1 050,09	1 050,09	0,00	0,00	0,00
Total article 2188			1 050,09	1 050,09	0,00	0,00	0,00
Total par modalité de sortie : Destruction			1 939 382,14	1 687 543,18	251 838,96	0,00	-251 838,96
MAN0000000912	Interfaces réseaux 10/100bt	1	1 143,37	1 143,37	0,00	0,00	0,00
Total article 205			1 143,37	1 143,37	0,00	0,00	0,00
MAN0000000612	Programmeur	5	1 011,19	1 011,19	0,00	0,00	0,00
MAN0000000616	Kit programmeur boîtier test logiciel	5	1 132,91	1 132,91	0,00	0,00	0,00
MAN0000000754	Récepteurs avec accus et chargeurs	1	395,10	395,10	0,00	0,00	0,00
MAN0000001095	Récepteur analogique 80Mhz	1	53 418,64	53 418,64	0,00	0,00	0,00
MAN0000000759	Alimentation NGSM3 2/10 pour transmission	7	3 635,11	3 635,11	0,00	0,00	0,00
MAN0000000868	Matériels transmissions	7	2 739,42	2 739,42	0,00	0,00	0,00
AUT0000009532	Carte 2X2 Mbit/s	5	6 340,00	6 340,00	0,00	0,00	0,00
AUT0000009533	Carte Unité centrale	5	5 142,80	5 142,80	0,00	0,00	0,00
AUT0000009534	Carte audio 8X2/4 fils	5	4 485,00	4 485,00	0,00	0,00	0,00
MAN0000000591	Carte électronique URADE (téléphone)	7	2 852,49	2 852,49	0,00	0,00	0,00
MAN0000000338	Système TELIC Alcatel	10	2 012,35	2 012,35	0,00	0,00	0,00
MAN0000000214	Matériel radio pour VLT	10	8 711,07	8 711,07	0,00	0,00	0,00
MAN0000000447	Télécommande sirene	5	1 981,84	1 981,84	0,00	0,00	0,00
MAN00000005130	Poste opérateur + carte interface	7	2 268,72	2 268,72	0,00	0,00	0,00
AUT0000008866	Alimentation 220V pour Comguard et Comstat	5	709,23	709,23	0,00	0,00	0,00
MAN0000000323	Système TELIC Alcatel	10	5 727,89	5 727,89	0,00	0,00	0,00
MAN00000005109	Carte téléphonique	1	273,49	273,49	0,00	0,00	0,00
Total article 21531			102 837,25	102 837,25	0,00	0,00	0,00
MAN0000000744	Kangoo express 4460VP69	10	10 095,58	10 095,58	0,00	0,00	0,00
AUT0000006703	Fourgonnette banalisée Kangoo express pack gd confort 1.9D 1098YB69	10	11 127,13	11 127,13	0,00	0,00	0,00
AUT0000006704	Fourgonnette banalisée Kangoo express pack gd confort 1.9D 1097YB69	10	11 127,13	11 127,13	0,00	0,00	0,00
AUT0000006494	VBB (Voiture berline banalisée) Renault Twingo 1094YB69	10	7 101,06	7 101,06	0,00	0,00	0,00
MAN0000003462	FPT Berliet (770 KB 6) 3542HZ69	0	45 832,91	0,00	45 832,91	0,00	0,00
MAN0000003464	Fourgon dévidoir hors-route Saviem 6307HZ69	0	56 604,16	0,00	56 604,16	0,00	0,00
MAN0000003746	VTP (Véhicule de transport de 17 personnes) Renault MASTER 5973SH69	0	28 888,27	0,00	28 888,27	0,00	0,00
MAN0000003841	VSAB boxer 424VD69	9	55 848,68	55 848,68	0,00	0,00	0,00
MAN0000000861	VSAB (N°978) 2816VR69	10	48 972,72	48 972,72	0,00	0,00	0,00
MAN0000000861	VSAB (N° 977) 2809VR69	10	48 972,72	48 972,72	0,00	0,00	0,00
MAN0000000178	CCI 6500 Litres (342JH69, 343JH69)	15	53 807,41	53 807,41	0,00	0,00	0,00
MAN0000004515	VLI (Véhicule léger d'intervention) Kangoo (RTE 1.9D) 7119WK69	10	14 838,81	14 838,81	0,00	0,00	0,00
MAN0000005083	Chassis VSAB +équipmts	10	141 387,95	141 387,95	0,00	0,00	0,00
Total article 21561			534 604,53	403 279,19	131 325,34	0,00	0,00
MAN0000000949	Groupes électrogènes AMAN IIX 4000	10	3 611,07	3 611,07	0,00	0,00	0,00
MAN0000002709	Groupe électrogène	7	959,35	959,35	0,00	0,00	0,00
MAN0000003356	Groupe électrogène	10	2 858,92	2 858,92	0,00	0,00	0,00
AUT0000008228	Groupe électrogène 5KVA + disjoncteur	7	2 248,48	2 248,48	0,00	0,00	0,00
MAN0000001204	Motopompe	8	1 462,29	1 462,29	0,00	0,00	0,00
MAN00000005914	Echelle coulissante	1	190,04	190,04	0,00	0,00	0,00

AUT0000007831	Groupe électrogène	1	857,98	857,98	0,00	0,00	0,00
MAN0000003999	Groupe électrogène	10	1 148,35	1 148,35	0,00	0,00	0,00
MAN0000004833	Groupe électrogène	10	1 091,03	1 091,03	0,00	0,00	0,00
MAN0000004918	Echelle d'accès à crochets	1	423,88	423,88	0,00	0,00	0,00
AUT0000010557	Transformateur PROPAQ	1	451,56	451,56	0,00	0,00	0,00
Total article 21562			15 302,95	15 302,95	0,00	0,00	0,00
AUT0000006446	Combiné frigo-congélateur 2711 Ariston MTA2941V	1	408,36	408,36	0,00	0,00	0,00
AUT0000007377	Armoire réfrigérée	10	1 699,99	1 699,99	0,00	0,00	0,00
AUT0000007381	Armoire réfrigérée	10	1 699,99	1 699,99	0,00	0,00	0,00
MAN0000000739	Micro onde, frigo, cafetière, Aménagement repas 5° étage	1	836,95	836,95	0,00	0,00	0,00
MAN0000005769	Matelas repliable	10	940,61	940,61	0,00	0,00	0,00
MAN0000005770	Matelas	1	243,16	243,16	0,00	0,00	0,00
AUT0000007230	Rechaud ENO	1	59,90	59,90	0,00	0,00	0,00
MAN0000001875	Matériel de cuisine	8	737,05	737,05	0,00	0,00	0,00
AUT0000016278	Rechaud traiteur	1	466,44	466,44	0,00	0,00	0,00
MAN0000001047	Four bain marie et hotte d'aspiration	10	8 312,57	8 312,57	0,00	0,00	0,00
MAN0000001149	Four mixte avec hotte	11	10 389,56	10 389,56	0,00	0,00	0,00
MAN0000004646	Table inox	1	294,16	294,16	0,00	0,00	0,00
AUT0000006774	Plateau self, thermomètre, bacs et couvercles	1	5 389,63	5 389,63	0,00	0,00	0,00
AUT0000006856	Ustensiles de cuisine (1er équipement)	10	811,12	811,12	0,00	0,00	0,00
AUT0000006930	Divers ustensiles de cuisine	1	2 748,71	2 748,71	0,00	0,00	0,00
MAN0000004592	Réfrigérateur LIEBHERR	1	557,87	557,87	0,00	0,00	0,00
MAN0000005402	Matelas	1	891,62	891,62	0,00	0,00	0,00
MAN0000005476	Armoire froide	10	3 630,17	3 630,17	0,00	0,00	0,00
MAN0000001840	Ustensiles	8	1 370,66	1 370,66	0,00	0,00	0,00
MAN0000001690	Abri moto	8	1 930,46	1 930,46	0,00	0,00	0,00
MAN0000004487	Armoire réfrigérée Liebherr	10	2 418,41	2 418,41	0,00	0,00	0,00
MAN0000005084	Equilibreuse de roue	10	6 472,68	6 472,68	0,00	0,00	0,00
AUT0000008051	Armoire froide positive	10	2 272,40	2 043,00	229,40	0,00	0,00
Total article 21578			54 582,47	54 353,07	229,40	0,00	0,00
MAN0000000741	Equipement actif du réseau	5	4 121,44	4 121,44	0,00	0,00	0,00
MAN0000000936	Cartes réseau 3 COM PCMCIA	1	290,86	290,86	0,00	0,00	0,00
MAN0000000801	Bacs alimentation + 4 extension mémoire + 4 interface réseau avec garanties	1	3 957,58	3 957,58	0,00	0,00	0,00
MAN0000000921	Lecteur carte PCMCIA/Flash ext	1	165,47	165,47	0,00	0,00	0,00
MAN0000001023	Catalyst	5	4 972,32	4 972,32	0,00	0,00	0,00
MAN0000001072	Equipement réseau pour raccordement de l'école	7	5 818,23	5 818,23	0,00	0,00	0,00
MAN0000001137	PC Nec powermate PIII 450+carte réseau+windows NT+7lecteurs CD ROM	6	1 269,90	1 269,90	0,00	0,00	0,00
MAN0000001138	PC Nec powermate PIII 450+carte réseau+windows NT+8 Lecteurs CD ROM	6	5 473,86	5 473,86	0,00	0,00	0,00
MAN0000001362	Carte averkey 300	1	349,32	349,32	0,00	0,00	0,00
MAN0000005717	Carte Ethernet	1	134,01	134,01	0,00	0,00	0,00
MAN0000004855	Carte ETR	1	273,49	273,49	0,00	0,00	0,00
MAN0000004521	Alimentation électrique pour routeur Cisco	1	120,70	120,70	0,00	0,00	0,00
MAN0000004783	Carte analogique + cable de raccordement	5	3 830,73	3 830,73	0,00	0,00	0,00
MAN0000005011	Carte TLC2 et TLC8	1	819,75	819,75	0,00	0,00	0,00
MAN0000005249	Carte de écoute sur SOMGUARD	5	1 415,06	1 415,06	0,00	0,00	0,00
Total article 2183			33 012,72	33 012,72	0,00	0,00	0,00
MAN0000001031	Lits	1	1 427,81	1 427,81	0,00	0,00	0,00
MAN0000005543	Desserte 10 tiroirs	1	134,38	134,38	0,00	0,00	0,00
MAN0000005874	Matelas 190*80	1	916,85	916,85	0,00	0,00	0,00
MAN0000001647	Couvre-lits	8	457,35	457,35	0,00	0,00	0,00
MAN0000001648	Couvre-lits	8	457,35	457,35	0,00	0,00	0,00
MAN0000001649	Couvre-lits	8	457,35	457,35	0,00	0,00	0,00
MAN0000002990	Couvre-lits	8	457,35	457,35	0,00	0,00	0,00
MAN0000002991	Couvre-lits	8	457,35	457,35	0,00	0,00	0,00
MAN0000002992	Couvre-lits	8	457,35	457,35	0,00	0,00	0,00
MAN0000004842	Lit avec sommier à lattes rigides	1	282,64	282,64	0,00	0,00	0,00
MAN0000005198	Lit	1	454,00	454,00	0,00	0,00	0,00
MAN0000003972	Lit	2	359,78	359,78	0,00	0,00	0,00
MAN0000003976	Lits avec matelas	2	876,46	876,46	0,00	0,00	0,00
MAN0000004577	Matelas ressort + oreillers	1	552,43	552,43	0,00	0,00	0,00
MAN0000004689	Lits "olympic" et sommiers à lattes + protège matelas	1	1 570,81	1 570,81	0,00	0,00	0,00
MAN0000005328	Desserte multicase	1	346,43	346,43	0,00	0,00	0,00
Total article 2184			9 665,69	9 665,69	0,00	0,00	0,00
Total par modalité de sortie : Dons			751 148,98	619 594,24	131 554,74	0,00	0,00
MAN0000000169	EPSA 24M (3899JA69, 3907JA69, 3911JA69, 3918JA69)	15	47 733,27	47 733,27	0,00	0,00	0,00
Sous Total par Article 21561			47 733,27	47 733,27	0,00	0,00	0,00
MAN0000002100	Matelas à Dépression	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MAN0000002128	Matelas à dépression	1	422,86	422,86	0,00	0,00	0,00
MAN0000002934	Cloisons	8	2 829,51	2 829,51	0,00	0,00	0,00
MAN0000005436	Détecteur multigaz orion avec équipements	7	1 272,62	1 272,62	0,00	0,00	0,00
AUT0000018884	Verin simple effet 10T	1	596,23	596,23	0,00	0,00	0,00
Total article 21562			5 121,22	5 121,22	0,00	0,00	0,00
MAN0000000471	Réfrigérateur	10	394,84	394,84	0,00	0,00	0,00
MAN0000001893	Frigo et couette	1	763,62	763,62	0,00	0,00	0,00
AUT0000008772	Bloc de 6 boites à lettres	1	1 872,94	1 872,94	0,00	0,00	0,00
AUT0000007488	Cuisinière Faure	1	346,00	346,00	0,00	0,00	0,00
MAN0000001863	Micro-onde	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MAN0000001869	Ustensiles	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MAN0000001847	Cuisinière	8	489,51	489,51	0,00	0,00	0,00
MAN0000001861	Micro-onde	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MAN0000001862	Micro-onde	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MAN0000001864	Meuble micro-ondes	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MAN0000001865	Meuble micro-ondes	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MAN0000001866	Meuble micro-ondes	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MAN0000001885	Lave vaisselle	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MAN0000001898	Frigo	1	455,82	455,82	0,00	0,00	0,00
MAN0000005867	Cuisinière électrique (arthur martin)	10	760,72	760,72	0,00	0,00	0,00
MAN0000006039	Bloc de 16 boites aux lettres	1	588,65	588,65	0,00	0,00	0,00
MAN0000001153	Boites aux lettres	11	1 011,19	1 011,19	0,00	0,00	0,00
MAN0000001867	Réfrigérateur	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MAN0000003963	Armoires lits matelas	12	1 463,51	1 463,51	0,00	0,00	0,00
MAN0000001843	Micro-onde	8	550,18	550,18	0,00	0,00	0,00
MAN0000001859	Micro-onde	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
AUT0000017159	Cécs pneumatiques	1	2 272,40	2 272,40	0,00	0,00	0,00
Total article 21578			10 969,38	10 969,38	0,00	0,00	0,00
MAN0000000808	Réfrigérateur	1	480,21	480,21	0,00	0,00	0,00

MAN0000000811	Panneau affichage liège + 1 fauteuil équip. Mobilier see	1	237,06	237,06	0,00	0,00	0,00
MAN0000000725	Chaises (14) + 2 tables salle de réunion du 5°	1	2 484,61	2 484,61	0,00	0,00	0,00
MAN00000005938	Ameublement de chambre (armoire, lit, chaise, table, matelas)	10	10 054,89	10 054,89	0,00	0,00	0,00
MAN0000000611	Meuble audio vidéo	11	414,77	414,77	0,00	0,00	0,00
MAN00000002970	Tables chevet (lot)	8	1 095,54	1 095,54	0,00	0,00	0,00
AUT00000006684	Cloison mobile stratifiée	1	930,37	930,37	0,00	0,00	0,00
AUT00000006311	Matelas	1	9 235,03	9 235,03	0,00	0,00	0,00
MAN00000001009	Armoires 1 porte pour équipement chambres de garde	1	533,57	533,57	0,00	0,00	0,00
MAN00000001146	Chaise	1	162,71	162,71	0,00	0,00	0,00
MAN00000005937	Ameublement de chambre (armoire, lit, chaise, table, matelas)	10	4 684,71	4 684,71	0,00	0,00	0,00
MAN00000003126	Tables chevet (lot)	0	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
MAN00000005199	Lit + armoire + table + chaise	1	4 598,34	4 598,34	0,00	0,00	0,00
AUT00000006934	Machine à plastifier	1	113,40	113,40	0,00	0,00	0,00
MAN00000001075	Armoires haute à rideaux 5 tablettes	1	660,77	660,77	0,00	0,00	0,00
MAN00000000227	Meuble pour standard radien latte	10	2 910,95	2 910,95	0,00	0,00	0,00
MAN00000005148	Cloisons modulaires mélaminé poirier + pieds stabilisateurs	12	2 814,25	2 814,25	0,00	0,00	0,00
MAN00000005151	Cloison modulairé départ mélamine + 2 cloisons modul. addit. mélam.+2 pieds stab	12	715,64	715,64	0,00	0,00	0,00
MAN00000005630	Lits et matelas	12	13 613,85	13 613,85	0,00	0,00	0,00
Total article 2184			55 740,67	55 740,67	0,00	0,00	0,00
Total par modalité de sortie : Reforme			119 564,54	119 564,54	0,00	0,00	0,00
AUT0000012825	CI Amplepuis 6 rue Jean Moulin	0	253 598,71	0,00	253 598,71	0,00	-253 598,71
AUT0000012849	CI Le Bois d'Oingt rue Biolay	0	211 911,96	0,00	211 911,96	0,00	-211 911,96
AUT0000012855	CI Theizé La croix de la mission	0	75 064,00	0,00	75 064,00	0,00	-75 064,00
AUT0000012818	CI St Laurent de Mure 4 rue de l'ancien lavoir	0	314 991,55	0,00	314 991,55	0,00	-314 991,55
AUT0000012793	CI Pollionnay Place des anciens combattants	0	188 978,83	0,00	188 978,83	0,00	-188 978,83
AUT0000012795	CI Vaugneray 3 rue des écoles	0	154 128,78	0,00	154 128,78	0,00	-154 128,78
AUT0000012820	CI St Martin en Haut rue de Rochefort (A sortir passé en PP en 2009)	0	790 907,48	0,00	790 907,48	0,00	-790 907,48
AUT0000012863	CI Montrottier Le bourg (A sortir passé en PP en 2009)	0	30 500,00	0,00	30 500,00	0,00	-30 500,00
Total article 217312			2 020 081,31	0,00	2 020 081,31	0,00	-2 020 081,31
AUT0000023095	Divers travaux CI Theizé	0	11 897,86	0,00	11 897,86	0,00	-11 897,86
AUT0000023252	Divers travaux Ci Collonges au Mont d Or	0	83 725,36	0,00	83 725,36	0,00	-83 725,36
AUT0000012273	Aménagement des locaux Ci le Bois d Oingt	0	46 157,97	0,00	46 157,97	0,00	-46 157,97
AUT0000016104	Création electricité sanitaires Ci Amplepuis CP08-041	0	45 725,14	0,00	45 725,14	0,00	-45 725,14
AUT0000017986	Restructuration Ci Amplepuis CP09-071	0	1 614,60	0,00	1 614,60	0,00	-1 614,60
AUT0000018756	Rénovation du chauffage et des portes sectionnelles du centre d'Amplepuis	0	18 601,39	0,00	18 601,39	0,00	-18 601,39
AUT0000018757	Etudes de production et distribution de chaleur et portails Ci Amplepuis	0	4 778,67	0,00	4 778,67	0,00	-4 778,67
AUT0000018758	Rénovation des portes sectionnelles du Ci d'Amplepuis	0	27 621,32	0,00	27 621,32	0,00	-27 621,32
AUT0000018759	rénovation du chauffage du Ci d'Amplepuis	0	54 932,36	0,00	54 932,36	0,00	-54 932,36
AUT0000018760	Mission de contrôle technique Ci Amplepuis	0	2 969,50	0,00	2 969,50	0,00	-2 969,50
AUT0000018762	Mission de coordination rénovation chauffage Ci Amplepuis	0	1 907,17	0,00	1 907,17	0,00	-1 907,17
AUT0000018763	Réfection de l'étanchéité de la terrasse Ci Amplepuis	0	10 844,86	0,00	10 844,86	0,00	-10 844,86
AUT0000018764	Modification de l'armoire générale Ci Amplepuis	0	8 237,21	0,00	8 237,21	0,00	-8 237,21
AUT0000021154	Aménagement locaux cellule VSAV Ci Bois d Oingt	0	9 429,26	0,00	9 429,26	0,00	-9 429,26
AUT0000021155	Refecion de la cellule VSAV des vestiaires et de la section JSP Ci Bois d Oingt	0	124 399,59	0,00	124 399,59	0,00	-124 399,59
AUT0000021156	Refecion complet electricité petit hall depart engins Ci Bois d Oingt	0	15 705,32	0,00	15 705,32	0,00	-15 705,32
AUT0000021157	Remplacement chaudière Ci Bois d Oingt	0	19 116,12	0,00	19 116,12	0,00	-19 116,12
AUT0000021158	Renovation toiture Ci Bois d Oingt	0	23 793,53	0,00	23 793,53	0,00	-23 793,53
AUT0000022930	Branchements EDF et travaux de chauffage ci Saint Laurent de Mure	0	9 436,95	0,00	9 436,95	0,00	-9 436,95
AUT0000012670	Reprise du plancher de mezzanine Ci Vaugneray CP07-100	0	4 082,11	0,00	4 082,11	0,00	-4 082,11
AUT0000013914	Plans des locaux du Ci Montrottier CP05-027	0	1 542,84	0,00	1 542,84	0,00	-1 542,84
AUT0000015868	Mise en place d'un kit VSAV Ci Vaugneray CP08-101	0	7 859,92	0,00	7 859,92	0,00	-7 859,92
AUT0000020828	Remise etat tabourets evacuations rempl portes sectionnelles Ci Vaugneray	0	17 396,20	0,00	17 396,20	0,00	-17 396,20
AUT0000020830	Remise en etat de l'eclairage du hall Ci Vaugneray	0	2 623,24	0,00	2 623,24	0,00	-2 623,24
AUT0000022575	Chaufferie Ci saint Martin en Haut	0	7 270,29	0,00	7 270,29	0,00	-7 270,29
AUT0000022576	Raccordement Ci saint Martin en Haut	0	1 374,92	0,00	1 374,92	0,00	-1 374,92
AUT0000022577	Portes fonctionnelles verrou digicode	0	14 057,08	0,00	14 057,08	0,00	-14 057,08
AUT0000022774	Remplacement porte basculante Ci Montrottier	0	1 968,81	0,00	1 968,81	0,00	-1 968,81
Total article 21735			579 069,59	0,00	579 069,59	0,00	-579 069,59
AUT0000013157	Etude et raccordement VDI et coffret de site Ci le Bois d'oint	0	11 000,98	0,00	11 000,98	0,00	-11 000,98
AUT0000013185	Etude et raccordement VDI et coffret de site Ci Amplepuis	0	10 873,33	0,00	10 873,33	0,00	-10 873,33
AUT0000013214	Installation pylone et antenne 400Mhz Ci Theize	0	4 350,33	0,00	4 350,33	0,00	-4 350,33
AUT0000013809	Installation antenne et révision pylone Ci Bois d'oint	0	1 699,99	0,00	1 699,99	0,00	-1 699,99
AUT0000014006	Etude et raccordement VDI et coffret de site Ci Vaux en beaujolais	0	2 560,61	0,00	2 560,61	0,00	-2 560,61
AUT0000014526	Etude et raccordement VDI et coffret de site Ci Theizé	0	5 400,11	0,00	5 400,11	0,00	-5 400,11
AUT0000014805	Installation antenne Ci Amplepuis	0	1 484,95	0,00	1 484,95	0,00	-1 484,95
AUT0000014995	Modification antenne Ci Theizé	0	415,49	0,00	415,49	0,00	-415,49
AUT0000018761	Pylône Ci Amplepuis	0	4 631,16	0,00	4 631,16	0,00	-4 631,16
AUT0000020911	Remise en etat sirene et pose antenne Ci Theize	0	1 957,84	0,00	1 957,84	0,00	-1 957,84
AUT0000020912	Travaux pylones Ci Bois d Oingt	0	2 591,01	0,00	2 591,01	0,00	-2 591,01
AUT0000022027	Securisation acces pylone Ci Amplepuis	0	1 423,24	0,00	1 423,24	0,00	-1 423,24
AUT0000013172	Etude et raccordement VDI et coffret de site Ci Pollionnay	0	6 546,40	0,00	6 546,40	0,00	-6 546,40
AUT0000013182	Etude et raccordement VDI et coffret de site Ci Vaugneray	0	10 670,84	0,00	10 670,84	0,00	-10 670,84
AUT0000013191	Etude et raccordement VDI et coffret de site Ci Montrottier	0	8 430,37	0,00	8 430,37	0,00	-8 430,37
AUT0000013193	Etude et raccordement VDI et coffret de site Ci saint Martin en Haut	0	9 562,31	0,00	9 562,31	0,00	-9 562,31
AUT0000015232	Installation antenne Ci Saint Martin en Haut	0	1 557,19	0,00	1 557,19	0,00	-1 557,19
AUT0000016302	Installation antenne Ci Vaugneray	0	1 384,01	0,00	1 384,01	0,00	-1 384,01
AUT0000016305	Installation pylone Ci Montrottier	0	5 606,13	0,00	5 606,13	0,00	-5 606,13
AUT0000020028	Installation et cablage phonie avec pose antenne Ci Pollionnay	0	1 700,28	0,00	1 700,28	0,00	-1 700,28
AUT0000020777	Installation antenne Ci Pollionnay	0	3 076,82	0,00	3 076,82	0,00	-3 076,82
AUT0000020778	Revision pylone et divers travaux Ci Pollionnay	0	2 765,63	0,00	2 765,63	0,00	-2 765,63
AUT0000020910	Révision pylone Ci Saint Martin en Haut	0	1 288,19	0,00	1 288,19	0,00	-1 288,19
Total article 217531			100 977,21	0,00	100 977,21	0,00	-100 977,21
AUT0000020829	Remplacement acrothermes Ci Vaugneray	0	3 695,38	0,00	3 695,38	0,00	-3 695,38
AUT0000022775	Remplacement porte basculante Ci Montrottier	0	2 867,43	0,00	2 867,43	0,00	-2 867,43
Total article 21788			6 562,81	0,00	6 562,81	0,00	-6 562,81
Total par modalité de sortie : retour mise à disposition			2 706 690,92	0,00	2 706 690,92	0,00	-2 706 690,92
AUT0000023434	Terrain d assiette des logements de Lyon Croix Rousse	0	715 000,00	0,00	715 000,00	2 600 000,00	1 885 000,00
Total article 2115			715 000,00	0,00	715 000,00	2 600 000,00	1 885 000,00
AUT0000013360	Ci Genay	0	58 486,50	0,00	58 486,50	97 087,00	38 600,50
AUT0000013364	Ci Neuville sur Saône	0	246 258,94	0,00	246 258,94	225 786,04	-20 472,90
AUT0000013378	Ci Saint Cyr au Mont d'Or	0	17 699,86	0,00	17 699,86	3 333,58	-14 366,28
AUT0000013344	Ci Lamure sur azergues	0	81 421,14	0,00	81 421,14	0,85	-81 420,29
AUT0000016732	Ci Arnas	0	192 638,76	0,00	192 638,76	24 239,93	-168 398,83
Total article 21312			596 505,20	0,00	596 505,20	350 447,40	-246 057,80
AUT0000013460	Villeurbanne.Cusser Logements	0	914 694,10	0,00	914 694,10	1 115 591,71	200 897,61

AUT0000013370	Ci lyon 7 Gerland logements	0	1 739 545,32	0,00	1 739 545,32	1 926 401,47	186 856,15
Total article 2132			2 654 239,42	0,00	2 654 239,42	3 041 993,18	387 753,76
AUT0000023257	St Cyr réimputation tax	0	126 052,54	0,00	126 052,54	23 740,66	-102 311,88
AUT0000012637	Aménagement du centre d'aptitude médical du Ci Neuville sur Saône CP05-061	0	14 810,40	0,00	14 810,40	13 579,13	-1 231,27
AUT0000012447	Refecation de la salle de sport du Ci Neuville CP06-016	0	3 839,82	0,00	3 839,82	3 520,59	-319,23
AUT0000016501	Mise en conformité du portail Ci Genay	0	1 026,16	0,00	1 026,16	1 703,00	676,84
AUT0000021388	Sécurisation du site Ci Neuville sur Saône CP12-012	0	8 811,22	0,00	8 811,22	8 078,69	-732,53
AUT0000022661	Réfection d'un mur mitoyen et motorisation portail Ci Neuville sur Saône	0	22 862,69	0,00	22 862,69	20 961,98	-1 900,71
AUT0000021256	Refecation des vestiaires Ci Saint Cyr au Mont d Or	0	3 070,08	0,00	3 070,08	578,22	-2 491,86
AUT0000016745	Mise en conformité portail Ci Arnas	0	1 394,54	0,00	1 394,54	175,48	-1 219,06
AUT0000022664	Portail Ci Lamure sur Azergues	0	10 976,89	0,00	10 976,89	0,12	-10 976,77
AUT0000022665	Chaufferie Ci Lamure sur Azergues	0	2 806,57	0,00	2 806,57	0,02	-2 806,55
Total article 21351			195 650,91	0,00	195 650,91	72 337,89	-123 313,02
AUT0000012189	Remplacement vitre logement 640 de Villeurbanne Cusset	0	301,31	0,00	301,31	367,49	66,18
AUT0000012194	Réfection du chauffage des logements Ci La Duchère	0	25 711,75	0,00	25 711,75	30 866,86	5 155,11
AUT0000012195	Réfection des logements Ci La Duchère	0	9 766,94	0,00	9 766,94	11 725,18	1 958,24
AUT0000012563	Mise en conformité EDF Cusset Logement App 613 Villeurbanne GR9BD0	0	1 054,63	0,00	1 054,63	1 286,26	231,63
AUT0000012612	Réfection totale du tabouret d'assainissement eaux usées logement Gerland GR9706	0	10 723,60	0,00	10 723,60	11 875,49	1 151,89
AUT0000012864	Mise en conformité EDF appartement 626 Villeurbanne Cusset HR5171	0	735,43	0,00	735,43	896,96	161,53
AUT0000013389	Dépose d'une climatisation appartement 605 Villeurbanne Cusset	0	310,15	0,00	310,15	378,27	68,12
AUT0000013606	Réhabilitation logement 605 Villeurbanne Cusset HR9A6T	0	32 447,78	0,00	32 447,78	39 574,41	7 126,63
AUT0000013673	Curage des regards des eaux usées des logements Gerland	0	34 517,76	0,00	34 517,76	38 225,54	3 707,78
AUT0000013875	Avis insertion création aire de jeux pour enfant aux logements Ci Lyon Gerland	0	55,00	0,00	55,00	60,91	5,91
AUT0000013916	Mise en conformité électrique appartement 434 Ci Lyon Duchère	0	343,78	0,00	343,78	412,71	68,93
AUT0000014352	Réhabilitation logement appart F5 N325 Ci Gerland HR9D7P	0	16 318,79	0,00	16 318,79	18 071,70	1 752,91
AUT0000014353	Installation ventilation contre humidité logement app N378 Ci Gerland HR9DDV	0	1 148,16	0,00	1 148,16	1 271,49	123,33
AUT0000014366	Installation ventilation contre humidité logement app N379 Ci Gerland IR1052	0	1 011,88	0,00	1 011,88	1 120,57	108,69
AUT0000014367	Installation ventilation contre humidité logement app N336 Ci Gerland HR9CWW	0	1 148,16	0,00	1 148,16	1 271,49	123,33
AUT0000014441	Mise en conformité compteur gaz appartement mr Biraull Ci Lyon Duchère	0	372,30	0,00	372,30	446,94	74,64
AUT0000016741	Mise en conformité ascenseur appartement Lyon Duchère	0	15 571,80	0,00	15 571,80	18 693,89	3 122,09
AUT0000016742	Mise en conformité ascenseur appartement Ci Villeurbanne Cusset	0	18 409,75	0,00	18 409,75	22 453,15	4 043,40
AUT0000016995	Réhabilitation logement 607 Villeurbanne Cusset JR9BRE-02	0	12 558,07	0,00	12 558,07	15 316,24	2 758,17
AUT0000016996	Réhabilitation logement 608 Villeurbanne Cusset JR9BP8-02	0	15 864,94	0,00	15 864,94	19 349,41	3 484,47
AUT0000016997	Réhabilitation logement 614 Villeurbanne Cusset JR9BPA-02	0	13 323,91	0,00	13 323,91	16 250,29	2 926,38
AUT0000016998	Réhabilitation logement 622 Villeurbanne Cusset JR9BPB-02	0	11 758,69	0,00	11 758,69	14 341,30	2 582,61
AUT0000017380	Réhabilitation logement 627 Villeurbanne Cusset JR9BPD-02	0	11 551,21	0,00	11 551,21	14 088,24	2 537,03
AUT0000017381	Réhabilitation logement 629 Villeurbanne Cusset JR9BPE-02	0	11 936,96	0,00	11 936,96	14 558,72	2 621,76
AUT0000017382	Réhabilitation logement 637 Villeurbanne Cusset JR9BPF-02	0	7 702,96	0,00	7 702,96	9 394,79	1 691,83
AUT0000017383	Réhabilitation logement 639 Villeurbanne Cusset JR9BPG-02	0	14 545,41	0,00	14 545,41	17 740,07	3 194,66
AUT0000017384	Réhabilitation logement 642 Villeurbanne Cusset JR9BPH-02	0	14 680,41	0,00	14 680,41	17 904,72	3 224,31
AUT0000017385	Réhabilitation logement 650 Villeurbanne Cusset JR9BPJ-02	0	13 260,72	0,00	13 260,72	16 173,22	2 912,50
AUT0000017386	Réhabilitation logement 652 Villeurbanne Cusset JR9BPK-02	0	13 017,53	0,00	13 017,53	15 876,62	2 859,09
AUT0000017387	Réhabilitation logement 654 Villeurbanne Cusset JR9BPL-02	0	13 085,84	0,00	13 085,84	15 959,93	2 874,09
AUT0000017388	Réhabilitation logement 625 Villeurbanne Cusset JR9BPC-02	0	12 258,83	0,00	12 258,83	14 951,28	2 692,45
AUT0000018715	Travaux divers 1999-2005 Ci Villeurbanne Cusset Logements	0	106 018,57	0,00	106 018,57	129 303,82	23 285,25
AUT0000019523	Adaptation de l'installation pour la réception de la TNT - Logement DUCHERE	0	1 838,87	0,00	1 838,87	2 207,56	368,69
AUT0000019629	Détecteur avertisseur fumée au logement Duchère	0	14 506,25	0,00	14 506,25	17 414,70	2 908,45
AUT0000019670	Mise en conformité sur les logements + pose extincteurs - Villeurbanne Cusset	0	843,82	0,00	813,82	1 029,15	185,33
AUT0000019672	Mise en conformité sur les logements + pose extincteurs - La Duchère	0	1 004,02	0,00	1 004,02	1 205,33	201,31
AUT0000019673	Mise en conformité sur les logements + pose extincteurs - Gerland	0	1 525,32	0,00	1 525,32	1 689,17	163,85
AUT0000020197	Depose colonne evacuation logement Ci Lyon gerland	0	1 133,33	0,00	1 133,33	1 255,07	121,74
AUT0000021234	Divers travaux logements La Duchere	0	160 311,53	0,00	160 311,53	192 453,41	32 141,88
AUT0000021235	Travaux 1999 a 2003 logements la Duchere	0	347 245,77	0,00	347 245,77	416 867,28	69 621,51
AUT0000022433	Cusset pose compteur logis	0	6 463,04	0,00	6 463,04	7 882,54	1 419,50
AUT0000022668	Logements Gerland pose compteur	0	1 244,20	0,00	1 244,20	1 377,85	133,65
AUT0000022792	Logements Gerland décroisement réseau	0	2 320,10	0,00	2 320,10	2 569,32	249,22
AUT0000023024	Décroisement réseau tel logements Duchère	0	6 005,67	0,00	6 005,67	7 209,78	1 204,11
AUT0000023029	Décroisement réseau tel logements Cusset	0	12 923,15	0,00	12 923,15	15 761,51	2 838,36
AUT0000023072	Divers travaux réfection logement Gerland	0	435 746,49	0,00	435 746,49	482 552,92	46 806,43
AUT0000023075	Divers réfection logement Cusset	0	52 122,13	0,00	52 122,13	63 569,90	11 447,77
AUT0000023160	Travaux 2002 logements Gerland	0	11 068,11	0,00	11 068,11	12 257,01	1 188,90
AUT0000023158	Logements LyonDuchère	0	1 000 000,00	0,00	1 000 000,00	1 200 496,36	200 496,36
Total article 21352			2 497 814,82	0,00	2 497 814,82	2 958 006,82	460 192,00
AUT0000023258	St Cyr réimputation tax	0	9 343,95	0,00	9 343,95	1 759,83	-7 584,12
AUT0000012748	Etude VDI et coffret de site Ci Genay	0	728,36	0,00	728,36	1 210,00	481,64
AUT0000013407	Etude et raccordement VDI et coffret de site Ci Neuville sur Saône	0	9 782,26	0,00	9 782,26	8 969,01	-813,25
AUT0000014061	Installation antenne Ci Neuville	0	1 049,13	0,00	1 049,13	961,91	-87,22
AUT0000015886	Installation vidéoprojecteur Ci Neuville sur Saône	0	2 675,97	0,00	2 675,97	2 453,50	-222,47
AUT0000022659	Remplacement pylône tour séchage Ci Neuville sur Saone	0	1 515,15	0,00	1 515,15	1 389,19	-125,96
AUT0000022660	Câblage informatique et rocadés téléphoniques Ci Neuville su Saône	0	10 850,71	0,00	10 850,71	9 948,63	-902,08
AUT0000021255	Installation antennes Ci Saint Cyr au Mont d Or	0	2 182,58	0,00	2 182,58	411,07	-1 771,51
AUT0000021949	Raccordement point extrémité réseau orange Ci Saint Cyr au Mont d Or	0	937,89	0,00	937,89	176,64	-761,25
AUT0000015233	Installation antenne Ci Arnas	0	924,27	0,00	924,27	116,30	-807,97
AUT0000016134	Pose de reglette Ci Arnas	0	675,10	0,00	675,10	84,95	-590,15
AUT0000016432	Etude et raccordement VDI et coffret de site Ci Arnas	0	3 744,99	0,00	3 744,99	471,24	-3 273,75
AUT0000021149	Pylone antenne Ci Arnas	0	3 767,85	0,00	3 767,85	474,11	-3 293,74
AUT0000022663	Pied de sirène Ci Lamure sur Azergues	0	328,19	0,00	328,19	0,01	-328,18
Total article 21531			48 506,40	0,00	48 506,40	28 426,39	-20 080,01
AUT0000019841	Iphone 4 noir 16Go + accessoires	1	3 777,33	3 777,33	0,00	0,00	0,00
Total article 21538			3 777,33	3 777,33	0,00	0,00	0,00
MAN0000001312	Clio 2RLT 5918WF69	6	11 402,92	11 402,92	0,00	556,00	556,00
MAN0000001211	Moteur diesel pour échange standard sur Master n°1858 (2937TB69)	11	4 103,41	4 103,41	0,00	177,12	177,12
MAN0000001316	Master combi DT1 5762WF169	10	25 211,49	25 211,49	0,00	2 089,00	2 089,00
AUT0000006545	RPO Remorque poudre (n° sdis 3869)	18	10 137,50	6 193,00	3 944,50	115,00	-3 829,50
MAN0000005556	RPO Remorque poudre (n° sdis 3818)	18	10 137,49	6 756,00	3 381,49	47,39	-3 334,10
AUT0000009872	VSAV Renault Master 835AEP69	10	69 132,40	55 304,00	13 828,40	811,00	-13 017,40
MAN0000003662	VID Renault (B80.35) 4352QW69	0	25 654,90	0,00	25 654,90	919,00	-24 735,90
MAN0000003788	VTP (Véhicule de transport de 17 personnes) Minibus renault 2937TB69	10	23 234,16	23 234,16	0,00	1 002,88	1 002,88
MAN0000003837	VSAB boxer 4205VD69	9	55 848,68	55 848,68	0,00	1 512,00	1 512,00
MAN0000003838	VSAB boxer 4219VD69	9	55 848,68	55 848,68	0,00	1 512,00	1 512,00
MAN0000003852	VLPC (Véhicule léger poste de commandement) Renault KANGOO 454VE69	9	11 262,72	11 262,72	0,00	830,00	830,00
MAN0000003815	VLI (Véhicule léger d'intervention) Renault KANGOO 4456TY69	10	10 525,75	10 525,75	0,00	3 800,00	3 800,00
MAN0000003817	VTU Renault TRAFIC 4449TY69	10	18 309,37	18 309,37	0,00	618,00	618,00
AUT0000007790	VPI Renault 2708MC69	0	30 060,83	0,00	30 060,83	316,00	-29 744,83
MAN0000003026	VLTI 3547QK69	11	28 027,75	28 027,75	0,00	3 150,00	3 150,00
MAN0000000237	CCI Feux de foret (2705LV69, 2706LV69, 2710LV69, 2714LV69, 2716LV69)	10	71 508,19	71 508,19	0,00	500,00	500,00

MAN0000004516	VLI (Véhicule léger d'intervention) Kangoo (RTE 1,9D) 7123WK69	10	14 838,81	14 838,81	0,00	1 530,00	1 530,00
MAN0000005046	Master 80 avec carrosserie isotherme bitempérature 718XB69	10	52 383,49	52 383,49	0,00	2 098,00	2 098,00
MAN0000005083	Chassis VSAB + équipements	10	47 129,32	47 129,32	0,00	2 000,00	2 000,00
MAN0000005086	Chassis VSAB + équipement (402XF,410XF,466XF,473XF,478XF,485XF,491XF)69	10	43 917,21	43 917,21	0,00	459,00	459,00
MAN0000005115	Kangoo express (RLA D55) 7017XC69	10	10 721,49	10 721,49	0,00	1 128,00	1 128,00
Total article 21561			629 396,56	552 526,44	76 870,12	25 170,39	-51 699,73
AUT0000006193	Outils (scies sabre, treuils tirfoet, élingue, poulie ouvrante et câble)	1	1 235,41	1 235,41	0,00	2 000,00	2 000,00
AUT0000006262	Groupe électrogène Honda	7	1 151,88	1 151,88	0,00	130,96	130,96
AUT0000006821	Echelle télescopique	1	853,97	853,97	0,00	302,00	302,00
AUT0000008229	Groupe électrogène 2,5KVA + disjoncteur	7	4 350,45	4 350,45	0,00	394,00	394,00
MAN0000005575	Motopompe d'épuisement	1	2 839,21	2 839,21	0,00	250,00	250,00
MAN0000005587	Echelle double	1	1 900,41	1 900,41	0,00	500,00	500,00
MAN0000005914	Echelle coulissante	1	380,09	380,09	0,00	100,00	100,00
MAN0000000247	Motopompe remorqueable	10	10 387,22	10 387,22	0,00	200,00	200,00
MAN0000004731	Groupe électrogène Honda type EM 25	10	1 091,03	1 091,03	0,00	124,04	124,04
MAN0000005016	Récepteur et recharge remorque poudre	12	2 698,47	2 698,47	0,00	12,61	12,61
Total article 21562			26 888,14	26 888,14	0,00	4 013,61	4 013,61
MAN0000001605	Mono brosse	8	1 034,18	1 034,18	0,00	75,00	75,00
MAN0000003332	Nettoyeur karcher	8	1 744,82	1 744,82	0,00	325,00	325,00
AUT0000007719	Compresseur 500L avec sècheur par réfrigération	10	3 575,87	3 575,87	0,00	520,00	520,00
MAN0000001068	Lave vaisselle Lasa Type 311	10	5 883,31	5 883,31	0,00	2 000,00	2 000,00
MAN0000001880	Ensemble cuisine	2	195,38	195,38	0,00	110,00	110,00
MAN0000004785	Riveteuse pneumatique	10	1 630,57	1 630,57	0,00	75,00	75,00
MAN0000005022	Ponts élévateurs et traverses	10	18 387,88	18 387,88	0,00	1 150,00	1 150,00
Total article 21578			32 452,01	32 452,01	0,00	4 255,00	4 255,00
AUT00000021513	Démolition bâtiment menaçant ruine Ci Neuville sur Saône	0	70 186,32	0,00	70 186,32	64 351,33	-5 834,99
Total article 2188			70 186,32	0,00	70 186,32	64 351,33	-5 834,99
Total par modalité de sortie : Vente			7 470 417,11	615 643,92	6 854 773,19	9 149 002,01	2 294 228,82
MAN0000000789	Matériel FACOM	10	800,68	800,68	0,00	0,00	0,00
MAN0000003377	Outils serrurerie	8	1 153,13	1 153,13	0,00	0,00	0,00
Total article 21562			1 953,81	1 953,81	0,00	0,00	0,00
AUT0000011941	Décapeur thermique BOSCH 2300W	1	149,98	149,98	0,00	0,00	0,00
AUT0000015361	Caisse à outils	1	1 327,28	1 327,28	0,00	0,00	0,00
Total article 21571			1 477,26	1 477,26	0,00	0,00	0,00
AUT0000006503	Scie circulaire (protocoll)	1	306,10	306,10	0,00	0,00	0,00
AUT0000007591	Outils pour serrurerie (cisaille à acier; jeu clés males, établi)	1	303,57	303,57	0,00	0,00	0,00
MAN0000003378	outillage serrurerie	8	1 066,35	1 066,35	0,00	0,00	0,00
MAN0000003380	Outils serrurerie	8	1 029,58	1 029,58	0,00	0,00	0,00
MAN0000003388	Perceuse visseuse	8	651,55	651,55	0,00	0,00	0,00
AUT0000017783	Scie sauteuse HITACHI	1	213,44	213,44	0,00	0,00	0,00
MAN0000006095	Perforateur et perceuse	10	1 215,14	1 215,14	0,00	0,00	0,00
MAN0000004535	Pince ampèremétrique MX1200	7	1 844,24	1 844,24	0,00	0,00	0,00
Total article 21578			6 629,97	6 629,97	0,00	0,00	0,00
MAN0000004439	Perforateur	10	4 667,62	4 667,62	0,00	0,00	0,00
Total article 2184			4 667,62	4 667,62	0,00	0,00	0,00
Total par modalité de sortie : Vol			14 728,66	14 728,66	0,00	0,00	0,00
Total général			13 001 932,35	3 057 074,54	9 944 857,81	9 149 002,01	-664 301,06



III - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETATS DES PROVISIONS
ETATS DE REPARTITION DES CHARGES

PROVISIONS CONSTITUEES AU 1/01/2013

Nature de la provision	Objet de la provision	Date de la constitution de la provision	Montant de la provision au 1/01/N	Montant des utilisations ou reprises	SOLDE
Provisions pour risques et charges					

PROVISIONS NOUVELLES

Provisions pour risques et charges	Décret du 28 décembre 2012 prévoyant un relèvement de la contribution employeur au financement de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). Probable incidence sur l'exercice budgétaire 2014	600 000,00
Provisions pour risques et charges	Complément	100 000,00

ETATS DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant de la dotation aux amort. De l'exercice (c/6812)
TOTAL					



III - ANNEXES - ENGAGEMENTS
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2013)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/13)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2013	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2013	Restes à financer (exercices au-delà de 2013)
<i>Total construction et rénovation de casernements</i>	8 229 000,00	0,00	8 229 000,00	7 940 961,09	60 000,00	0,00	288 038,91
Construction de casernements	8 229 000,00	0,00	8 229 000,00	7 940 961,09	60 000,00	0,00	288 038,91
TOTAL AP 2013	8 229 000,00	0,00	8 229 000,00	7 940 961,09	60 000,00	0,00	288 038,91

III - ANNEXES - ENGAGEMENTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2013)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/13)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2013	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2013	Restes à financer (exercices au-delà de 2013)
<i>Total construction et rénovation de casernements</i>	2 597 000,00	0,00	2 597 000,00	2 434 934,57	200 000,00	4 674,14	157 391,29
Rénovation de casernements	2 597 000,00		2 597 000,00	2 434 934,57	200 000,00	4 674,14	157 391,29
TOTAL AP 2004	2 597 000,00	0,00	2 597 000,00	2 434 934,57	200 000,00	4 674,14	157 391,29



III - ANNEXES - ENGAGEMENTS
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2013)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/13)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2013	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2013	Restes à financer (exercices au-delà de 2013)
<i>Total construction et rénovation de casernements</i>	7 400 000,00	-66 070,49	7 333 929,51	6 788 930,26	40 000,00	14 384,53	530 614,72
Construction de casernements	7 400 000,00	-66 070,49	7 333 929,51	6 788 930,26	40 000,00	14 384,53	530 614,72
TOTAL AP 2005	7 400 000,00	-66 070,49	7 333 929,51	6 788 930,26	40 000,00	14 384,53	530 614,72

III - ANNEXES - ENGAGEMENTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2013)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/13)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2013	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2013	Restes à financer (exercices au-delà de 2014)
<i>Total réseaux de transmission</i>	9 800 000,00		9 800 000,00	9 019 785,47	563 700,00	503 592,79	276 621,74
<i>Total construction et rénovation de casernements</i>	2 834 000,00	-187 088,67	2 646 911,33	2 502 156,89	45 000,00	45 101,38	99 653,06
Rénovation de casernements	2 834 000,00	-187 088,67	2 646 911,33	2 502 156,89	45 000,00	45 101,38	99 653,06
TOTAL AP 2006	12 634 000,00	-187 088,67	12 446 911,33	11 521 942,36	608 700,00	548 694,17	376 274,80



III - ANNEXES - ENGAGEMENTS
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2013)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/13)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2013	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2013	Restes à financer (exercices au-delà de 2013)
<i>Total construction et rénovation de casernements</i>	615 000,00	-18 782,48	596 217,52	596 217,52	0,00	0,00	0,00
Rénovation de casernements	615 000,00	-18 782,48	596 217,52	596 217,52	0,00	0,00	0,00
TOTAL AP 2007	615 000,00	-18 782,48	596 217,52	596 217,52	0,00	0,00	0,00

III - ANNEXES - ENGAGEMENTS
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2013)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/13)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2013	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2013	Restes à financer (exercices au-delà de 2013)
<i>Total acquisition de véhicules</i>	<i>5 000 000,00</i>	<i>-136 817,24</i>	<i>4 863 182,76</i>	<i>4 863 182,76</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Acquisition de véhicules d'intervention	5 000 000,00	-136 817,24	4 863 182,76	4 863 182,76	0,00	0,00	0,00
TOTAL AP 2008	5 000 000,00	-136 817,24	4 863 182,76	4 863 182,76	0,00	0,00	0,00

III - ANNEXES - ENGAGEMENTS
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2013)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/13)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2013	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2013	Restes à financer (exercices au-delà de 2013)
<i>Total acquisition de véhicules</i>	<i>7 442 607,14</i>	<i>20 000,00</i>	<i>7 462 607,14</i>	<i>6 337 717,92</i>	<i>653 898,00</i>	<i>653 877,42</i>	<i>471 011,80</i>
Acquisition de véhicules d'intervention	7 442 607,14	20 000,00	7 462 607,14	6 337 717,92	653 898,00	653 877,42	471 011,80
<i>Total construction et rénovation de casernements</i>	<i>8 590 000,00</i>	<i>1 006 897,60</i>	<i>9 596 897,60</i>	<i>2 332 798,90</i>	<i>2 100 000,00</i>	<i>1 355 785,46</i>	<i>5 908 313,24</i>
Construction de casernements	7 500 000,00	1 010 000,00	8 510 000,00	1 245 901,30	2 100 000,00	1 355 785,46	5 908 313,24
Rénovation de casernements	1 090 000,00	-3 102,40	1 086 897,60	1 086 897,60	0,00	0,00	0,00
TOTAL AP 2009	16 032 607,14	1 026 897,60	17 059 504,74	8 670 516,82	2 753 898,00	2 009 662,88	6 379 325,04

III - ANNEXES - ENGAGEMENTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2013)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/13)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2013	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2013	Restes à financer (exercices au-delà de 2013)
<i>Total acquisition de véhicules</i>	7 208 873,53	0,00	7 208 873,53	6 427 529,98	594 643,00	564 564,08	216 779,47
Acquisition de véhicules d'intervention	6 981 810,80		6 981 810,80	6 267 881,37	543 943,00	513 891,52	200 037,91
Acquisition de véhicules hors intervention	227 062,73		227 062,73	159 648,61	50 700,00	50 672,56	16 741,56
TOTAL AP 2010	7 208 873,53	0,00	7 208 873,53	6 427 529,98	594 643,00	564 564,08	216 779,47

III - ANNEXES - ENGAGEMENTS
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2013)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/13)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2013	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2013	Restes à financer (exercices au-delà de 2013)
<i>Total acquisition de véhicules</i>	<i>6 189 346,00</i>	<i>-8 450,81</i>	<i>6 180 895,19</i>	<i>3 514 945,98</i>	<i>1 723 068,00</i>	<i>764 679,77</i>	<i>1 901 269,44</i>
Acquisition de véhicules d'intervention	6 163 178,00		6 163 178,00	3 497 228,79	1 723 068,00	764 679,77	1 901 269,44
Acquisition de véhicules hors intervention	26 168,00	-8 450,81	17 717,19	17 717,19	0,00	0,00	0,00
<i>Total construction et rénovation de casernements</i>	<i>9 150 000,00</i>	<i>-492 094,63</i>	<i>8 657 905,37</i>	<i>59 427,52</i>	<i>990 000,00</i>	<i>511 767,63</i>	<i>8 086 710,22</i>
Construction de casernements	2 400 000,00	200 000,00	2 600 000,00	3 444,48	70 000,00	8 898,24	2 587 657,28
Rénovation de casernements	6 750 000,00	-692 094,63	6 057 905,37	55 983,04	920 000,00	502 869,39	5 499 052,94
TOTAL AP 2011	15 339 346,00	-500 545,44	14 838 800,56	3 574 373,50	2 713 068,00	1 276 447,40	9 987 979,66

III - ANNEXES - ENGAGEMENTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2013)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/13)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2013	Crédits de paiement réalisés durant l'exercice 2013	Restes à financer (exercices au-delà de 2013)
<i>Total acquisition de véhicules</i>	6 922 156,00	-4 274,58	6 917 881,42	1 484 231,42	2 389 017,00	1 834 686,79	3 598 963,21
Acquisition de véhicules d'intervention	6 888 668,00		6 888 668,00	1 455 018,00	2 389 017,00	1 834 686,79	3 598 963,21
Acquisition de véhicules hors intervention	33 488,00	-4 274,58	29 213,42	29 213,42	0,00	0,00	0,00
TOTAL AP 2012	6 922 156,00	-4 274,58	6 917 881,42	1 484 231,42	2 389 017,00	1 834 686,79	3 598 963,21



III - ANNEXES - ENGAGEMENTS
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP		
	Pour mémoire AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour 2013)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice 2013	Crédits de paiement réalisés au 31/12/13	Restes à financer
<i>Total acquisition de véhicules</i>	<i>3 633 448,00</i>	<i>0,00</i>	<i>3 633 448,00</i>	<i>1 173 026,00</i>	<i>1 038 747,39</i>	<i>2 594 700,61</i>
Acquisition de véhicules d'intervention	3 583 216,00		3 583 216,00	1 132 794,00	1 001 078,15	2 582 137,85
Acquisition de véhicules hors intervention	50 232,00		50 232,00	40 232,00	37 669,24	12 562,76
<i>Total construction et rénovation de casernements</i>	<i>11 300 000,00</i>	<i>1 352 400,00</i>	<i>12 652 400,00</i>	<i>1 022 000,00</i>	<i>816 188,67</i>	<i>11 836 211,33</i>
Construction de casernements	3 900 000,00		3 900 000,00	80 000,00	42 041,79	3 857 958,21
Rénovation de casernements	7 400 000,00	1 352 400,00	8 752 400,00	942 000,00	774 146,88	7 978 253,12
TOTAL AP 2013	3 633 448,00	0,00	3 633 448,00	1 173 026,00	1 038 747,39	2 594 700,61

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU RHONE

III - ANNEXES

ETAT DES METHODES UTILISEES

METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Délégation	
AMORTISSEMENT	Catégories de biens amortis :	Durée :	
			D/12 - 11/04 D/13 - 06/10
	Atelier Désincarcération	10	
	Audiovisuel	5	
	Bâtiments et travaux achevés (constructions, extensions, restructurations, réhabilitations ...) réalisés à partir du 1er janvier 2004	30	
	Électroménager	5	
	Embarcations et remorques afférentes	15	
	Équipement immobilier	5	
	Habillement 1 an	1	
	Habillement 3 ans	3	
	Habillement 6 ans	6	
	Habillement 10 ans	10	
	Logiciel bureautique ou simple ou standard	3	
	Logiciel complexe	5	
	Logiciel d'entreprise et d'alerte	7	
	Matériel analyses et mesures	10	
	Matériel de bureau	5	
	Matériel de réseaux téléphonique, téléphone mobile, smartphone, tablette	2	
	Matériel de réseaux téléphonique 5 ans	5	
	Matériel de traction et de levage	5	
	Matériel d'éclairage et de ventilation	10	
	Matériel d'entraînement sportif	5	
	Matériel d'entraînement sportif et pédagogique	10	
	Matériel des unités spécialisées 10 ans	10	
	Matériel des unités spécialisées 5 ans	5	
	Matériel d'extinction	10	
	Matériel d'intervention 1 an	1	
	Matériel d'intervention 5 ans	5	
	Matériel d'intervention 10 ans	10	
	Matériel divers	5	
	Matériel informatique 1 an	1	
	Matériel informatique 3 ans	3	
	Matériel informatique 5 ans	5	
	Matériel médical 5 ans	5	
	Matériel médical 10 ans	10	
	Matériel médical 20 ans	20	
	Matériel réseau transmission 5 ans	5	
	Matériel réseau transmission 10 ans	10	
	Matériel secours routier	10	
	Matériel technique 5 ans	5	
Matériel technique 10 ans	10		
Matériel technique 15 ans	15		
Matériels d'atelier 5 ans	5		
Matériels d'atelier 10 ans	10		
Matériels d'atelier 15 ans	15		
Mobilier de bureau	5		
Mobilier de vie	10		
Mobilier technique	10		
Remorques	20		
Véhicule terrestre à moteur 10 ans	10		
Véhicule terrestre à moteur 15 ans	15		
Véhicule terrestre à moteur 20 ans	20		
Véhicule terrestre banalisé à moteur	10		

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU RHONE

III - ANNEXES

SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

ARTICLE	SUBVENTION	OBJET	NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE DE L'ORGANISME	MONTANT DE LA SUBVENTION
FONCTIONNEMENT					
6574	Convention du 6/03/02	Subvention de fonctionnement	CASC du SDIS du Rhône	Association	1 568 069,00
6574	Délibération/13- 02/12	Subvention de fonctionnement	Association Départementale des jeunes sapeurs-pompiers	Association	29 450,00
6574	Délibération/13- 05/02	Subvention de fonctionnement	Union départementale des sapeurs pompiers	Association	3 000,00
6574	Délibération/13- 05/02	Subvention de fonctionnement	Œuvre des pupilles	Association	2 000,00
6574	Arrêté n° 13/01/20	Subvention de fonctionnement	Syndicat CGT des SPP du Grand Lyon Rhône	Syndicat	1 000,00
6574	Arrêté n° 13/01/21	Subvention de fonctionnement	CFTC SNSPP Rhône Syndicat national des SPP	Syndicat	1 000,00
6574	Arrêté n° 13/02/01	Subvention de fonctionnement	Syndicat autonome du SDIS 69 UNSA	Syndicat	1 000,00
6574	Arrêté n° 13/02/02	Subvention de fonctionnement	Syndicat Sud SPP/PATS SDIS du Rhône	Syndicat	1 000,00
6574	Arrêté n° 13/04/01	Subvention de fonctionnement	Syndicat National Avenir Secours section Rhône	Syndicat	1 000,00
6574	Arrêté n° 13/07/02	Subvention de fonctionnement	Force ouvrière	Syndicat	1 000,00
(Montants des subventions versées en 2013)					

III - ANNEXES

ETAT DU PERSONNEL AU 31 décembre 2013

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	POSTES BUDGETAIRES	Dont : TEMPS NON COMPLET	Dont : MIS A DISPOSITION	Dont postes MUTUALISÉS	POSTES POURVUS par effectifs fonctionnaires	POSTES POURVUS par effectifs non-titulaires
SAPEURS-POMPIERS		1375	0	5	0	1216	0
Colonel	A	7		1		7	
Lieutenant-colonel	A	23		1		23	
Commandant	A	27		2		27	
Capitaine	A	47				40	
Lieutenant 2ème cl, 1ère cl, hors cl	B	111		1		113	
Adjudant	C	326				315	
Sergent	C	834				572	
Caporal chef	C					2	
Caporal	C					85	
Sapeur 1ère cl	C					29	
Sapeur 2ème cl	C					3	
SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL		25	2	0	0	23	1
Médecin de classe exceptionnelle	A	1				1	
Médecin hors classe	A	2				2	
Médecin de 1ère classe	A	6	2			4	1
Médecin de 2ème classe	A						
Pharmacien de classe exceptionnelle	A						
Pharmacien hors classe	A	1				1	
Pharmacien de 1ère classe	A	1				1	
Pharmacien de 2ème classe	A						
Infirmier d'encadrement	A	6				6	
Infirmier chef	B	1				1	
Infirmier principal	B	2				2	
Infirmier	B	5				5	
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)		187	0	1	1	184	1
Administrateur territorial	A	1				1	
Attaché / Directeur territorial	A	27				26	1
Rédacteur territorial	B	32		1	1	30	
Adjoint administratif	C	127				127	
TECHNIQUE (2)		166	0	0	11	151	6
Ingénieur territorial	A	26			1	22	3
Technicien territorial	B	33			1	27	3
Agent de maîtrise	C	28			1	23	
Adjoint technique	C	79			8	79	
SOCIALE (3)		1	0	0	0	1	0
Conseiller socio-éducatif	A	1				1	
Assistants sociaux éducatifs	B						
MEDICO-SOCIALE (4)							
Médecin territorial	A						
Infirmière territoriale	B						
MEDICO-TECHNIQUE (5)		1	0	0	0	1	0
Biologiste, vétérinaire, pharmacien 2ème classe	A	1				1	
SPORTIVE (6)							
CULTURELLE (7)		2	0	2	0	2	0
Conservateur du patrimoine	A						
Attaché de conservation du patrimoine	A	2		2		2	
Assitant de conservation du patrimoine	B						
ANIMATION (8)							
EMPLOIS NON CITES (9)		8	0	0	0	0	8
Apprenti		8					8
TOTAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9)		1765	2	8	12	1578	16



Nombre de membres en exercice 22
Nombre de membres présents 18
Nombre de suffrages exprimés
VOTES : Pour UNANIMITÉ
 Contre
 Abstentions

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président du Conseil d'administration du SDIS du Rhône
A Lyon, le 30 JUIN 2014

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Michel MERCIER

Délibéré par le conseil d'administration du SDIS
A Lyon, le 30 JUIN 2014

Michel MERCIER
LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. BARRY

Mme FONTAINE

M. CATELON

M. FORISSIER

M. CELLIER

M. GUILLOTEAU

M. CHAVEROT

M. JACQUET

M. DEVINAZ

Mme LE FRANC

M. DURAND

M. LONGIN

M. FALCONNET

M. MARTIN



M. MERCIER

M. PONCET

M. MIGUET

M. ROCHE

M. PELAEZ

M. SECHERESSE

M. PHILIP

M. VINCENDET

Reçu en préfecture le

Certifié exécutoire par le Président du conseil d'administration compte tenu de la réception
en préfecture
le

et de la Publication le

A Lyon, le 30 JUN 2014

Michel MERCIER





Accusé de réception en préfecture
069-286912001-20140702-D14_06-05-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2014

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU RHÔNE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 30 JUIN 2014

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT FINANCIERS

NUMERO D/14 - 06/05

OBJET Compte de gestion pour l'exercice 2013

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

« Le compte de gestion de l'exercice 2013 de monsieur le payeur départemental, comptable de notre établissement public, est soumis à notre approbation. Il est conforme au compte administratif que je vous présente par rapport distinct.

Je vous demande donc, mesdames, messieurs, de bien vouloir approuver le compte de gestion de l'exercice 2013 tel qu'il nous a été soumis, et d'en donner acte à monsieur le payeur départemental ».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 30 juin 2014


Michel MERCIER
Président



03100 SERV.DEP.INCENDIE SECOURS RHON
PAGE DE SIGNATURES

Vu et certifié par le comptable supérieur qui déclare que le présent compte est exact en ses résultats.

A LYON

, le 19 MARS 2014

Le comptable soussigné affirme véritable, sous les peines de droit, le présent compte.

Pour le Directeur Régional des Finances
Publiques de Rhône-Alpes et du Rhône,
Par procuration,

l'Inspectrice des Finances Publiques
Mélanie MARTINET

Le comptable affirme, en outre et sous les mêmes peines, que les recettes et dépenses portées dans ce compte sont, sans exception, toutes celles qui ont été faites pour le service de SERV.DEP.INCENDIE SECOURS RHON pendant l'année 2013 et qu'il n'en existe aucune autre à sa connaissance.

A

, le 20 MARS 2014



Le Payeur départemental

Denis ROUSSEAU

Vu par *Le Président du Service Départemental Incendie et Secours du Rhône* qui certifie que le présent compte dont le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme aux écritures de sa comptabilité administrative, a été voté le *30/06/2014* par l'organe délibérant.

A

LYON

, le 30 JUIN 2014

Michel MERCIER



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 30 JUIN 2014

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT FINANCIERS

NUMERO **D/14 – 06/06**

OBJET **Reprise et affectation du résultat comptable pour l'exercice 2013**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

« Le compte administratif de l'exercice 2013 et le compte de gestion de monsieur le payeur départemental du Rhône, comptable de notre établissement public, vous sont présentés par deux rapports distincts.

Le résultat propre de l'exercice 2013 fait apparaître un excédent de fonctionnement de 2 623 630,15 € et un excédent d'investissement de 21 453 956,10 €.

Ce résultat excédentaire en investissement est spécifique à l'année 2013, car il est dû à la cession des logements du SDIS pour un montant de 18,6 M€.

Compte tenu des résultats antérieurs repris, le résultat de clôture est excédentaire de :

→ 16 093 742,69 € pour la section d'investissement,

→ et de 10 881 849,03 € pour la section de fonctionnement.

Il convient d'affecter le résultat excédentaire de la section de fonctionnement en section d'investissement, avec comme seule contrainte réglementaire le financement des restes à réaliser en dépenses d'investissement qui s'élèvent à 4 720 895,67 €, étant donné qu'il n'y a pas de déficit d'investissement à couvrir.

L'élaboration du budget supplémentaire et son équilibre ont également déterminé cette affectation.



En conséquence, je vous propose, mesdames, messieurs de décider de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement et d'arrêter définitivement ces résultats qui seront repris au budget supplémentaire 2014 de la manière suivante :

- 9 210 105,98 € sont inscrits à la section d'investissement (compte 1068) ;
- 1 671 743,05 € sont maintenus en section de fonctionnement (compte 002)».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 30 juin 2014



Michel MERCIER
Président



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 30 JUIN 2014

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT FINANCES

NUMERO D/14 - 06/07

OBJET Autorisations de programme et crédits de paiement - compte-rendu annuel 2014

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

« Depuis le début de l'exercice 2003, notre établissement a décidé de mettre en place la procédure des autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) comme mode de gestion d'une partie de la section d'investissement afin de faciliter sa lisibilité et d'éviter au maximum le système mécanique des reports de crédits d'un exercice sur l'autre.

Afin de permettre un meilleur suivi et une meilleure information, le code général des collectivités territoriales fait obligation de présenter un suivi de l'exécution des programmes votés.

Vous trouverez ainsi en annexe un tableau de suivi des différentes opérations votées.

Je vous demande de me donner acte de ce compte-rendu ».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 30 juin 2014


Michel MERCIER
Président

CONSTRUCTIONS DE CASERNEMENTS

OPERATIONS	MONTANT DE L'AP	Réalisé 2003	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	CUMUL REALISE	Reste à réaliser
Programme 2003	11 924 165,46	256 868,00	1 521 482,88	258 131,17	833 381,00	2 831 725,23	1 785 573,79	862 150,95	2 806 626,62	466 355,61	13 831,30	0,00	11 636 126,55	288 038,91
Opération Meyzieu / Décines	4 599 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	27 508,00	311 626,91	775 660,27	2 797 389,50	466 302,25	13 831,30	0,00	4 392 318,23	206 681,77
Opération Feyzin	5 630 000,00	16 875,56	478,40	50 877,18	159 259,62	2 393 707,39	849 683,89	76 895,25	863,57	0,00	0,00	0,00	3 548 642,86	81 357,14
Opération St Clément sous Valsonne / Valsonne	819 531,80	27 715,35	674 097,72	112 990,77	4 727,96								819 531,80	
Opération Marcy / Charbonnières	1 079 887,59	209 287,09	835 042,44	35 558,06	0,00								1 079 887,59	
Opération Vernaison / Charly	878 932,15	0,00	9 328,80	58 705,16	627 228,84	183 669,35							878 932,15	
Opération St Etienne la Varenne / St Etienne des Oullières / Odenas	916 813,92	2 990,00	2 535,52	0,00	42 164,58	226 840,49	624 260,99	9 595,43	8 373,55	53,36			916 813,92	
Programme 2004	2 656 374,99		0,00	0,00	145 235,68	729 832,05	1 732 183,81	35 945,04	10 716,43	2 461,98	0,00	0,00	2 656 374,99	0,00
Opération Lissieu / Marcilly d'Azergues / Les Chères / Chasselay	1 035 015,56		0,00	0,00	45 606,27	82 111,94	882 217,64	22 853,30	2 226,41	0,00			1 035 015,56	
Opération Courzieu	794 738,07		0,00	0,00	47 446,46	265 949,66	468 563,97	9 310,32	1 003,68	2 461,98			794 738,07	
Opération Taluyers / Montagny / Chassigny	826 621,36		0,00	0,00	52 182,95	381 770,45	381 400,20	3 781,42	7 486,34	0,00			826 621,36	
Programme 2005	14 051 097,19			41 057,94	811 977,42	1 568 467,85	5 319 080,17	1 573 632,70	2 268 679,03	1 828 551,40	90 608,36	14 384,53	13 516 439,40	534 657,79
Opération Saint-Priest SSSM	1 607 428,85			12 607,55	9 007,60	19 255,60	79 664,41	1 136 751,58	270 834,73	69 135,19	10 172,19		1 607 428,85	
Opération Genay / Neuville sur Saône / Montanay / Fleurieu	2 054 000,00			0,00	0,00		7 136,05	18 369,89	744 736,07	989 177,73	37 460,63	14 384,53	1 811 264,90	242 735,10
Opération La Tour de Salvagny / Dommartin	1 150 784,77			0,00	55 581,24	194 073,10	794 791,94	96 180,56	8 339,72	1 818,21			1 150 784,77	
Opération Liergues / Jarnioux / Pouilly le Monial	1 157 813,63			4 329,52	39 450,73	30 845,63	1 047 409,52	15 734,48	5 551,91	14 691,84			1 157 813,63	
Opération Sainte Foy les Lyon / Francheville	1 131 636,11			0,00	76 221,59	156 076,35	851 501,68	35 361,19	7 760,15	4 258,97			1 131 179,93	456,18
Opération Saint-Maurice sur Dargoire / Saint-Didier sous Rivièr	948 163,00			0,00	18 509,26	347 773,03	557 878,73	8 813,34	11 158,22	0,00			944 132,58	4 030,42
Opération Yzeron	746 916,94			0,00	43 523,58	292 256,26	398 562,52	5 690,47	1 871,71	5 921,95			747 826,49	-909,55
Opération Lachassagne / Marcy sur Anse / Pommiers	965 000,00			0,00	0,00	3 480,36	20 919,29	27 699,73	699 536,95	111 226,63	7 787,95	0,00	870 650,91	94 349,09
Opération Saint-Vincent de Reins	612 752,43			24 120,87	537 911,63	43 254,89	7 463,04	0,00	0,00				612 752,43	
Opération Lamure / Grandris / Chambost-Allières	1 356 000,00			0,00	0,00	14 982,20	50 279,36	3 456,44	489 325,52	627 190,73	34 216,59	0,00	1 219 450,84	136 549,16
Opération Vourles / Brignais	969 100,80			0,00	5 073,43	270 362,80	636 750,06	39 919,85	14 341,78	2 186,86			968 634,78	-466,02
Opération Saint Igny de Vers	251 500,66			0,00	195,00	6 376,83	49 337,36	179 818,18	11 859,00	2 943,29	971,00	0,00	251 500,66	
Opération Mions	1 100 000,00			0,00	26 503,36	189 730,80	817 384,21	5 836,99	3 563,27	0,00	0,00	0,00	1 043 018,63	56 981,37
Programme 2009	8 510 000,00							2 420,70	11 777,94	107 291,60	1 124 411,06	1 355 785,46	2 601 686,76	5 908 313,24
Opération Mornant	2 250 000,00							0,00	0,00	0,00	9 136,87	968 333,83	977 470,70	1 272 529,30
Opération Sain Bel / L'Arbresle / Savigny	2 400 000,00							2 420,70	0,00	0,00	0,00	7 953,40	10 374,10	2 389 625,90
Opération Saint Cyr au Mont d'Or / Saint Didier au Mont d'Or	1 300 000,00							0,00	11 777,94	107 291,60	1 048 439,30	73 043,20	1 240 552,04	59 447,96
Opération Chassieu / Genas	2 560 000,00							0,00	0,00	0,00	66 834,89	306 455,03	373 289,92	2 186 710,08
Programme 2011	2 600 000,00									0,00	3 444,48	8 898,24	12 342,72	2 587 657,28
Opération Saint Georges de Reneins / Belleville	2 600 000,00									0,00	3 444,48	8 898,24	12 342,72	2 587 657,28
Programme 2013	3 900 000,00											42 041,79	42 041,79	3 857 958,21
Opération Blacé	1 300 000,00											0,00	0,00	1 300 000,00
Opération Beaujeu & Lantignié/Quincié & Marchamp/Régnié-Durette	1 300 000,00											0,00	0,00	1 300 000,00
Opération Soucieu en Jarrest / Orléans	1 300 000,00											42 041,79	42 041,79	1 257 958,21
Total des AP de construction	43 641 637,64	256 868,00	1 521 482,88	299 189,11	1 790 594,10	5 130 025,13	8 836 837,77	2 474 149,39	5 097 800,02	2 404 660,59	1 232 295,20	1 421 110,02	30 465 012,21	13 176 625,43

RENOVATIONS DES CASERNEMENTS

OPERATIONS	MONTANT DE L'AP	Réalisé 2003	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	CUMUL REALISE	Reste à réaliser
Programme 2003	4 183 587,54	293 824,43	559 110,97	2 271 269,79	1 037 216,59	21 768,69	397,07						4 183 587,54	
Opération Gerland (chambrées)	1 220 992,77	75 646,17	100 783,13	613 443,93	430 661,16	458,38							1 220 992,77	
Opération La Duchère	13 759,98	13 759,98											13 759,98	
Opération Lyon Corneille (Cellule VSAB - vestiaire plongeurs)	382 019,71	0,00	20 968,27	354 703,92	6 347,52								382 019,71	
Opération Lyon Croix Rousse (chambrées)	334 257,11	0,00	16 905,45	317 351,66	0,00								334 257,11	
Opération Lyon Rochat (mise en conformité électrique)	368 274,58	22 315,33	169 478,76	175 701,06	779,43								368 274,58	
Opération Villeurbanne Cusset (chambrées)	1 077 551,84	6 745,44	63 615,53	483 752,07	510 305,89	13 132,91							1 077 551,84	
Opération Villefranche sur Saône	176 459,23	172 008,71	4 450,52										176 459,23	
Opération CTA CODIS	164 255,42	3 348,80	158 278,89	2 627,73									164 255,42	
Opération Belleville	446 016,90	0,00	24 630,42	323 689,42	89 122,59	8 177,40	397,07						446 016,90	
Programme 2004	3 415 975,63		8 474,74	153 586,69	3 636,44	2 737,65	118 419,02	497 588,51	923 664,79	738 715,77	153 808,83	4 674,14	2 605 306,58	157 391,29
Opération Lozanne (restructuration)	400 000,00												0,00	
Opération Givors - Extension et restructuration	2 597 000,00		0,00	0,00	0,00	2 737,65	118 419,02	497 588,51	923 664,79	738 715,77	153 808,83	4 674,14	2 439 608,71	157 391,29
Opération sécurisation des sites - Lyon Corneille, Lyon Croix-	255 000,00		1 722,24										1 722,24	
Opération mise en conformité des stations de carburant	158 281,47		5 178,56	149 466,47	3 636,44								158 281,47	
Opération aménagement de chambres - Lyon Duchère	5 694,16		1 573,94	4 120,22	0,00								5 694,16	
Programme 2005	1 704 827,72			11 403,86	129 509,53	1 043 944,60	379 554,82	132 925,04	7 489,87	0,00	0,00	0,00	1 704 827,72	0,00
Opération Lyon -Rabelais - restructuration	1 195 140,88			11 403,86	104 890,53	1 041 169,06	37 432,37	245,06					1 195 140,88	
Opération Pontcharra sur Turdine	509 686,84			0,00	24 619,00	2 775,54	342 122,45	132 679,98	7 489,87				509 686,84	
Programme 2006	3 116 509,60				8 554,99	253 881,77	333 941,04	1 515 450,22	355 247,20	69 417,84	435 262,10	45 101,38	3 016 856,54	99 653,06
Opération Collonges	469 598,27				8 554,99	224 464,37	233 396,76	3 182,15					469 598,27	
Opération Saint-Lager / Cercié	635 000,00				0,00	0,00	9 648,13	3 094,65	46 445,78	431 057,00	45 101,38		535 346,94	99 653,06
Opération Communay / Ternay	451 925,94				0,00	9 602,67	24 521,59	361 591,80	48 256,49	7 093,58	859,81		451 925,94	
Opération Fleurie / Lancié	1 195 827,21				0,00	13 144,04	57 859,07	858 138,78	252 793,53	13 891,79	0,00		1 195 827,21	
Opération Cours La Ville	364 158,18				0,00	6 670,69	18 163,62	282 889,36	51 102,53	1 986,69	3 345,29		364 158,18	
Programme 2007	596 217,52					6 329,23	13 926,70	234 270,91	296 292,80	42 424,52	2 973,36	0,00	596 217,52	0,00
Opération Saint-Symphorien sur Coise	356 762,50					0,00	0,00	20 784,33	291 662,50	41 342,31	2 973,36		356 762,50	
Opération Echalas	239 455,02					6 329,23	13 926,70	213 486,58	4 630,30	1 082,21	0,00		239 455,02	
Programme 2009	1 086 897,60							42 945,32	1 025 999,82	16 938,21	1 014,25	0,00	1 086 897,60	0,00
Opération Lyon Confluence	1 086 897,60							42 945,32	1 025 999,82	16 938,21	1 014,25	0,00	1 086 897,60	
Programme 2011	6 057 905,37									2 192,27	53 790,77	502 869,39	558 852,43	5 499 052,94
Opération Pierre-Bénite	1 300 000,00									0,00	0,00	8 539,44	8 539,44	1 291 460,56
Opération Rillieux	1 000 000,00									0,00	0,00	0,00	0,00	1 000 000,00
Opération Villeurbanne La Doua	650 000,00									2 192,27	32 353,86	370 395,66	404 941,79	245 058,21
Opération Tarare	1 800 000,00									0,00	1 937,52	19 582,71	21 520,23	1 778 479,77
Opération Amplepuis	800 000,00									0,00	7 862,50	92 607,10	100 469,60	699 530,40
Opération Soucieu-en-Jarrest	7 905,37									0,00	7 905,37	0,00	7 905,37	
Opération Ecully	500 000,00									0,00	3 731,52	11 744,48	15 476,00	484 524,00
Programme 2013	8 752 400,00											774 146,88	774 146,88	7 978 253,12
Opération Lyon Confluence	8 252 400,00											774 146,88	774 146,88	7 480 945,32
Opération Tassin la demi Lune	500 000,00											2 692,20	2 692,20	497 307,80
Total des AP de rénovation	28 914 320,98	293 824,43	567 585,71	2 436 260,34	1 178 917,55	1 328 661,94	846 238,65	2 423 180,00	2 608 694,48	869 688,61	646 849,31	1 326 791,79	14 526 692,81	13 734 350,41

VEHICULES

OPERATIONS	MONTANT DE L'AP	Réalisé 2003	Réalisé 2004	Réalisé 2005	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	CUMUL REALISE	Reste à réaliser
Programme 2003	4 483 817,49	213 304,15	2 420 223,44	1 850 289,90									4 483 817,49	
Véhicules d'intervention	4 439 903,49	213 304,15	2 376 309,44	1 850 289,90									4 439 903,49	
Véhicules hors intervention	43 914,00	0,00	43 914,00	0,00									43 914,00	
Programme 2004	4 672 842,75		498 876,74	3 840 661,45	333 304,56								4 672 842,75	
Véhicules d'intervention	4 633 542,75		498 876,74	3 801 361,45	333 304,56								4 633 542,75	
Véhicules hors intervention	39 300,00		0,00	39 300,00									39 300,00	
Programme 2005	5 388 049,22			792 450,82	4 453 628,06	141 970,34							5 388 049,22	
Véhicules d'intervention	5 368 384,02			792 450,82	4 433 962,86	141 970,34							5 368 384,02	
Véhicules hors intervention	19 665,20			0,00	19 665,20								19 665,20	
Programme 2006	6 100 124,04				1 470 564,46	4 125 966,33	335 483,86	168 109,39					6 100 124,04	
Véhicules d'intervention	6 045 174,94				1 470 564,46	4 071 017,23	335 483,86	168 109,39					6 045 174,94	
Véhicules hors intervention	54 949,10				0,00	54 949,10							54 949,10	
Programme 2007	5 988 701,92					2 244 412,66	3 467 197,61	277 091,65					5 988 701,92	
Véhicules d'intervention	5 862 791,02					2 173 416,66	3 412 282,71	277 091,65					5 862 791,02	
Véhicules hors intervention	125 910,90					70 996,00	54 914,90						125 910,90	
Programme 2008	4 891 410,56						138 275,28	2 983 304,20	1 420 417,00	307 090,26	42 323,82	0,00	4 891 410,56	0,00
Véhicules d'intervention	4 863 182,76						138 275,28	2 955 076,40	1 420 417,00	307 090,26	42 323,82	0,00	4 863 182,76	
Véhicules hors intervention	28 227,80						0,00	28 227,80					28 227,80	
Programme 2009	7 491 096,38							1 680 929,15	3 381 104,94	285 540,17	1 018 632,90	653 877,42	7 020 084,58	471 011,80
Véhicules d'intervention	7 462 607,14							1 652 439,91	3 381 104,94	285 540,17	1 018 632,90	653 877,42	6 991 595,34	471 011,80
Véhicules hors intervention	28 489,24							28 489,24					28 489,24	
Programme 2010	7 208 873,53								1 100 575,19	3 619 265,67	1 707 689,12	564 564,08	6 992 094,06	216 779,47
Véhicules d'intervention	6 981 810,80								1 057 357,43	3 502 834,82	1 707 689,12	513 891,52	6 781 772,89	200 037,91
Véhicules hors intervention	227 062,73								43 217,76	116 430,85	0,00	50 672,56	210 321,17	16 741,56
Programme 2011	6 180 895,19									387 157,25	3 127 788,73	764 679,77	4 279 625,75	1 901 269,44
Véhicules d'intervention	6 163 178,00									369 440,06	3 127 788,73	764 679,77	4 261 908,56	1 901 269,44
Véhicules hors intervention	17 717,19									17 717,19	0,00	0,00	17 717,19	
Programme 2012	6 917 881,42										1 484 231,42	1 834 686,79	3 318 918,21	3 598 963,21
Véhicules d'intervention	6 888 668,00										1 455 018,00	1 834 686,79	3 289 704,79	3 598 963,21
Véhicules hors intervention	29 213,42										29 213,42	0,00	29 213,42	
Programme 2013	3 633 448,00											1 038 747,39	1 038 747,39	2 594 700,61
Véhicules d'intervention	3 583 216,00											1 001 078,15	1 001 078,15	2 582 137,85
Véhicules hors intervention	50 232,00											37 669,24	37 669,24	12 562,76
Total des AP de véhicules	62 957 140,50	213 304,15	2 919 100,18	6 483 402,17	6 257 497,08	6 512 349,33	3 940 956,75	5 109 434,39	5 902 097,13	4 599 053,35	7 380 665,99	4 856 555,45	54 174 415,97	8 782 724,53

INFORMATIQUE ET RESEAUX DE TRANSMISSION

OPERATIONS	MONTANT DE L'AP	Réalisé 2006	Réalisé 2007	Réalisé 2008	Réalisé 2009	Réalisé 2010	Réalisé 2011	Réalisé 2012	Réalisé 2013	CUMUL REALISE	Reste à réaliser
Programme 2006	9 800 000,00	26 132,60	406 250,33	2 099 724,71	3 262 532,69	2 141 324,44	740 502,39	343 318,31	503 592,79	9 523 378,26	276 621,74
ORION - Remplacement des chaînes informatiques et radio d'aide à l'envoi des secours	4 800 000,00	26 132,60	295 762,01	1 470 182,68	1 333 833,04	632 582,18	468 482,17	198 650,15	186 598,52	4 612 223,35	187 776,65
ANTARES - Travaux préparatoires - Matériel de tests + acquisition d'appareils portatifs	5 000 000,00	0,00	110 488,32	629 542,03	1 928 699,65	1 508 742,26	272 020,22	144 668,16	316 994,27	4 911 154,91	88 845,09
Programme 2007	954 384,07		0,00	392 491,08	561 892,99					954 384,07	
SIRH (Système d'information des ressources humaines)	954 384,07		0,00	392 491,08	561 892,99					954 384,07	
Total des AP d'informatique et réseaux de transmissions	10 754 384,07	26 132,60	406 250,33	2 492 215,79	3 824 425,68	2 141 324,44	740 502,39	343 318,31	503 592,79	10 477 762,33	276 621,74



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 30 JUIN 2014

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT FINANCES

NUMERO **D/14 – 06/08**

OBJET **Clôture d'opérations, d'autorisations de programme et de programmes**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Le présent rapport vous propose de clore certaines opérations en fonction des autorisations de programme votées par années.

1 – En ce qui concerne les autorisations de programme ouvertes en 2004

→ Rénovation de casernements :

- Opération Givors : ouverte à hauteur de 2 597 000 € et clôturée au montant de 2 439 608,71 € ;

La finalisation de cette dernière opération permet ainsi de clôturer l'autorisation de programme « Rénovation de casernements » et l'ensemble du programme 2004.

2 – En ce qui concerne les autorisations de programme ouvertes en 2005

→ Construction de casernements :

- Opération Lachassagne / Marcy sur Anse / Pommiers : ouverte à hauteur de 965 000 € et clôturée au montant de 870 650,91 € ;
- Opération Lamure / Grandis / Chambost-Allières : ouverte à hauteur de 1 356 000 € et clôturée au montant de 1 219 450,84 € ;
- Opération Mions : ouverte à hauteur de 1 100 000 € et clôturée au montant de 1 043 018,63 €.



3 – En ce qui concerne les autorisations de programme ouvertes en 2006

→ Réseaux de transmissions :

- Opération ORION : ouverte à hauteur de 4 800 000 euros et clôturée au montant de 4 612 223,35 € ;
- Opération ANTARES : ouverte à hauteur de 5 000 000 euros et clôturée au montant de 4 911 154,91 € ;

La finalisation de ces opérations permet de clôturer l'autorisation de programme 2006 « Réseaux de transmission ».

4 – En ce qui concerne les autorisations de programme ouvertes en 2010

→ Acquisition de véhicules :

- Opération Véhicules d'intervention : ouverte à hauteur de 6 981 810,80 € et clôturée au montant de 6 781 772,89 € ;
- Opération Véhicules hors interventions : ouverte à hauteur de 227 062,73 € et clôturée au montant de 210 321,17 € ;

La finalisation de ces opérations permet de clôturer l'autorisation de programme « Acquisition de véhicules » ainsi que l'ensemble du programme 2010.

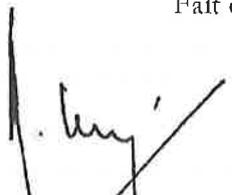
Toutes les opérations décrites précédemment étant achevées, je vous demande, mesdames et messieurs de bien vouloir en prendre acte, me permettre de les solder définitivement et de clôturer les autorisations de programme concernées ainsi que les programmes 2004 et 2010 ».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 30 juin 2014



Michel MERCIER
Président



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 30 JUIN 2014

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT FINANCES

NUMERO **D/14 – 06/09**

OBJET **Projet de budget supplémentaire pour l'exercice 2014**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Le projet de budget supplémentaire pour l'exercice en cours a pour principal objet la reprise des reports et des résultats de l'exercice précédent.

Il comprend également des ajustements de crédits, ainsi que des recettes et dépenses nouvelles.

Le montant des reports d'investissement s'élève à 4 720 895,67 €.

Par rapports distincts, le compte administratif vous a été présenté et vous avez eu à vous prononcer sur la reprise et l'affectation des résultats comptables de l'exercice 2013.

Celui-ci se clôt par un excédent d'investissement de 16 093 742,69 €. La section de fonctionnement se solde également par un excédent de 10 881 849,03 €.

Il vous a été proposé d'affecter le résultat de la section de fonctionnement comme suit :

⇒ 9 210 105,98 € à la section d'investissement au compte 1068

⇒ et 1 671 743,05 € maintenus en section de fonctionnement au compte 002.

Le projet de budget supplémentaire que je soumets à votre approbation s'équilibre, en dépenses et en recettes, à 12 428 817,67 €, répartis à raison de :

→ 10 575 590,67 € en section d'investissement

→ 1 853 227 € en section de fonctionnement

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Il est proposé d'augmenter les dépenses d'investissement à hauteur de 10 575 590,67 € de la façon suivante, étant rappelé que sont inclus dans ce montant les 4 720 895,67 € correspondant aux restes à réaliser de 2013 de la section d'investissement :

→ Immobilisations incorporelles : 1 262 135,76 €

Cette somme correspond essentiellement à des reports de frais d'études et d'insertion pour des opérations de travaux ainsi que des reports concernant des acquisitions et des évolutions de logiciels dont les projets ont été reportés sur l'année 2014.

→ Immobilisations corporelles : 3 489 120 €

Il s'agit également, pour la part la plus importante (3 186 120 €) de reports de crédits concernant des aménagements de bâtiments, des travaux sur les réseaux de transmission et de téléphonie, ainsi que des acquisitions de matériel non mobile d'incendie et de secours, de matériel et d'outillage technique, de matériel informatique et de mobilier de bureau.

Des articles font l'objet d'inscriptions supplémentaires :

L'article 21561 « Matériel mobile d'incendie et de secours » qui enregistrent les dépenses relatives aux programmes d'acquisition de véhicules d'intervention doit faire l'objet de réajustements. Les crédits de paiement sont modifiés comme suit :

- Programme 2009 : + 3 000 €
- Programme 2011 : + 380 000 €
- Programme 2012 : + 10 000 €
- Programme 2013 : + 220 000 €

L'article 2183 « Matériel informatique » est quant à lui réduit de 240 000 € suite à l'ajournement de certains projets (renouvellement des serveurs Artémis et de poste de travail).

Enfin, l'article 2184 « Matériel de bureau » est diminué de 50 000 €.

→ Immobilisations en cours : 1 558 289,91 €

Ce chapitre est augmenté en raison des réajustements ou réinscriptions de crédits de paiement d'un certain nombre d'opérations.

Certaines opérations étant décalées dans le temps, les crédits de paiement sont par conséquent diminués. C'est le cas par exemple de l'opération d'Eveux/L'Arbresle/Sain Bel-Savigny/Soucieux les Mines/Lentilly (- 100 000 €).

A contrario, pour d'autres opérations, des crédits supplémentaires sont nécessaires. C'est le cas pour les opérations de Mornant (+ 300 000 €), pour Genas/Chassieu (+ 500 000 €), Soucieux en Jarrest/Orliénas (+ 500 000 €) et Amplepuis (+ 200 000 €).

→ Autres immobilisations financières : - 220 260 €

L'article 2764 relatif aux investissements réalisés dans le cadre du bail emphytéotique administratif (BEA) correspondants aux coûts annuels des travaux effectués est diminué de 220 260 € pour tenir compte des nouveaux indices dont l'évolution est plus faible que prévu.



→ Opérations patrimoniales : 4 507 192 €

Ce chapitre globalisé 041 retrace principalement l'écriture d'ordre de transfert des dépenses réalisées sur le compte d'avances 238 dans le cadre des deux opérations de construction des casernements de Feyzin et de Meyzieu réalisés sous convention de mandat avec la SERL.

C'est une écriture nécessaire pour pouvoir ultérieurement intégrer ces casernes et clôturer l'autorisation de programme de 2003.

Ce chapitre donne lieu à une réalisation équivalente en recette de la section.

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le montant total des recettes s'élève de 10 575 590,67 € et se répartit comme suit :

→ Excédent de fonctionnement capitalisé : 9 210 105,98 €

Comme vu précédemment, le résultat de clôture de la section de fonctionnement a été affecté pour 9 210 105,98 € à la section d'investissement au compte 1068.

→ Produits des cessions d'immobilisations : - 10 000 000 €

L'intégralité des cessions de logements ayant été titrée sur l'exercice 2013, il se doit d'annuler la prévision de 10 000 000 € telle qu'elle avait été inscrite dans le budget primitif 2014.

→ Emprunt : - 8 696 048 €

L'affectation du résultat permet de s'exonérer du recours à l'emprunt. Par conséquent, l'inscription à hauteur de 8 696 048 € faite au Budget primitif 2014 afin d'équilibrer la section d'investissement, devient sans objet.

→ Opérations patrimoniales : 4 507 192 €

Cette écriture d'ordre est identique aux dépenses d'investissement citées ci-dessus.

→ Virement de la section de fonctionnement (opération d'ordre) : 500 000 €

Au Budget primitif 2014, aucun autofinancement n'avait été prévu. Il est plus prudent de prévoir 500 000 € au budget supplémentaire.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé d'augmenter les dépenses de fonctionnement à hauteur de 1 853 227 €.



➔ CHARGES A CARACTERE GENERAL (CHAPITRE 011) : 236 700 €

➔ Achats et variation de stocks : 476 000 €

La ligne budgétaire relative à l'achat de prestations de services est abondée de 126 000 €, entre autre pour le déploiement du logiciel Windows 7, d'antivirus, d'évolutions de sauvegarde et de renfort pour le support informatique suite à un accroissement d'activité.

Des crédits supplémentaires d'un montant de 150 000 € permettront de répondre à l'augmentation de l'énergie (gaz et électricité) et 200 000 € pour les carburants.

➔ Services extérieurs : 51 700 €

L'article 611 « Contrats de prestations de service - BEA » est diminué de 65 000 €, pour tenir compte des nouveaux indices dont l'évolution est plus faible que prévu.

Afin de finaliser le réseau RAMSES mutualisé avec le département, il convient de prévoir des crédits à l'article 61523 « Voies et réseaux » pour 140 000 €, sachant que cette mutualisation permettra d'économiser des frais de télécommunications qui viendront en déduction de l'article 6262 (chapitre 62 « Autres services extérieurs » détaillé ci-dessous).

Enfin, une somme de 30 000 € doit abonder l'article 6226 « Honoraires » pour la protection fonctionnelle des agents (notamment pour le procès du Cours Lafayette).

➔ Autres services extérieurs : - 291 000 €

Cette baisse de crédit correspond à la contraction entre la diminution effectuée sur les frais de télécommunications soit 370 000 € comme vu précédemment et à l'augmentation d'autres lignes budgétaires.

En effet, la somme de 30 000 € est ajoutée pour les honoraires et rémunérations d'intermédiaires afin de régler les frais d'avocats, notaires, frais d'actes et de contentieux. L'article relatif au Plan de déplacement de l'administration est abondé de 10 000 €. Et enfin, l'article enregistrant les frais de déplacement et de missions pour assurer les dépenses liées aux transports et repas pris lors des formations fait l'objet d'une inscription supplémentaire de 39 000 €.

➔ CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (CHAPITRE 012) : 1 556 800 €

Les décrets du 29 janvier 2014 modifiant les dispositions indiciaires applicables aux agents de la catégorie C et de la catégorie B de la fonction publique territoriale avec un effet

au 1^{er} février 2014 et des décrets en projet également concernant la réforme des grilles de sergents et adjudants auront une incidence sur l'exercice 2014, estimée à hauteur de 580 000 €.

Ces augmentations impactent les lignes concernant les rémunérations mais aussi le supplément familial de traitement et l'indemnité de résidence, les autres indemnités ainsi que les cotisations.

Concernant les indemnités versées aux sapeurs-pompiers volontaires, il est nécessaire d'abonder la ligne de 545 000 €. Au moment de l'établissement du budget primitif, la prévision était de 8,15 M€ mais au vu de la consommation des crédits en 2013 qui atteint 8,06 M€, de l'impact de



la réforme de la filière des sapeurs-pompiers volontaires estimée à 250 000 € sur l'exercice 2014 et de la hausse des 1 % des indemnités, il est raisonnable d'estimer la dépense prévisible pour 2014 à 8,69 M€.

Une diminution de 100 000 €, pour tenir compte du nouveau marché d'assurance, est effectuée sur l'article 6455 « cotisation pour assurance du personnel ».

Des ajustements de moindre importance sont également réalisés sur l'ensemble du chapitre, ceci en fonction des consommations de crédits constatées.

➡ **Charges financières : 169 129 €**

Cette augmentation est liée essentiellement aux ICNE (intérêts courus non échus), qui correspondent aux rattachements à l'exercice des intérêts des emprunts dont l'échéance est annuelle. A cet égard, nous avons deux emprunts de ce type mais jusqu'à présent qu'un seul faisant l'objet du calcul des ICNE. Il est nécessaire dorénavant de les calculer pour les deux emprunts concernés.

➡ **Dotation aux amortissements : - 679 402 €**

Dans le cadre de la refonte des amortissements avec notamment la mise en adéquation des durées d'amortissement avec les durées de vie réelles des biens, il est proposé une diminution de la dotation aux amortissements de 679 402 €. Cette dernière s'élèvera donc à 11 320 598 € pour l'exercice 2014.

➡ **Virement à la section d'investissement (opération d'ordre) : 500 000 €**

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Il est proposé de majorer les recettes de fonctionnement de 1 853 227 €.

Des ajustements de faible importance sont réalisés sur l'ensemble des chapitres, ceci en fonction des recettes constatées.

On peut noter une augmentation de 90 000 € sur le « remboursement sur rémunération du personnel – CG ». En vertu de la convention avec le département ce dernier rembourse au SDIS le personnel lié à la maintenance mutualisée des véhicules.

La recette relative aux remboursements de frais par des tiers (locations de salles au CNFPT, remboursement des charges par l'EMIZ...) est augmentée de 80 000 € car au tiers de l'année, 82 000 € a déjà été titrée sur 100 000 € prévus au budget primitif.

La contribution de la communauté urbaine de Lyon augmente de 4 558 € par rapport à la prévision portée au budget primitif en application de la clause d'actualisation prévue dans la convention de règlement financier intervenue avec le SDIS en 2010.

L'excédent de fonctionnement reporté est fixé à 1 671 743,05 €.



Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, mesdames, messieurs :

- de bien vouloir adopter le projet de budget supplémentaire de l'exercice 2014,

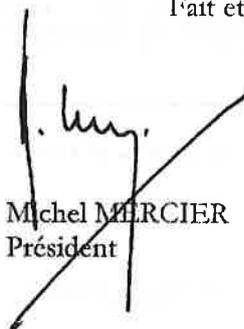
de bien vouloir vous prononcer sur les ajustements des montants des autorisations de programmes et des crédits de paiement de l'exercice 2014 pour les programmes votés de 2003 à 2014, tels qu'ils vous sont présentés dans le budget supplémentaire. Vous trouverez, joint en annexe, les tableaux récapitulatifs des autorisations de programme et des crédits de paiement concernés ».

DECIDE

- *d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.*

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 30 juin 2014



Michel MERCIER
Président



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU RHÔNE



REPUBLIQUE FRANCAISE

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU RHONE

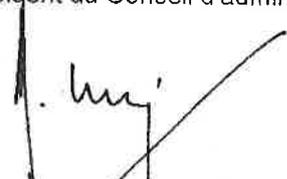
POSTE COMPTABLE DU PAYEUR DEPARTEMENTAL DU RHONE

M61

BUDGET SUPPLEMENTAIRE

ANNEE 2014

A Lyon le **30 JUIN 2014**
Le Président du Conseil d'administration


Michel **MERCIER**

ADRESSE POSTALE : 17 RUE RABELAIS 69421 LYON CEDEX 03

BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2014

SOMMAIRE

Informations générales

Exécution du budget de l'exercice précédent page 2 et 3

I - Présentation générale du budget

Vue d'ensemble du budget page 4
 1. Equilibre financier du budget
 A - Section de fonctionnement page 5
 B - Section d'investissement page 6
 2. Balance générale du budget
 Dépenses page 7
 Recettes page 8

II - Vote du budget

A - Section de fonctionnement
 A1 - Vue d'ensemble - Dépenses/Recettes page 10
 A2 - Dépenses page 11 à 13
 A3 - Recettes page 14 et 15
 B - Section d'investissement
 B1 - Vue d'ensemble - Total - Dépenses / Recettes page 16
 B2 - Section d'investissement - Equipements page 17
 B3 - Section d'investissement - Equipements - Opération en AP/CP
 B3 - Section d'investissement - Equipements - Opération sans AP/CP
 B4 - Subventions d'équipement à verser page 18
 B5 - Recettes d'équipement page 18
 B6 - Section d'investissement - Opérations pour le compte de tiers
 B7 - Section d'investissement - Opérations financières - Dépenses page 19
 B7 - Section d'investissement - Opérations financières - Recettes page 20
 B8 - Section d'investissement - Opérations patrimoniales page 21
 (opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement)

<u>III - Annexes</u>	page	joint	sans objet
Liste des organismes dans lesquels le SDIS a pris un engagement financier			x
Eléments du bilan - Etat de la dette	23 à 25	x	
Eléments du bilan - Etat des provisions constituées- Etat de répartition des charges	26	x	
Crédit-bail - Engagements donnés - Engagements reçus			x
Engagements - Autorisations de programme et crédits de paiement	27 à 36	x	
Liste des organismes de regroupement - Subventions versées par le SDIS dans le cadre du vote du budget - Liste des établissements publics créés - Liste des services individualisés dans un budget annexe - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	37	x	
Détail des chapitres d'opérations pour compte de tiers - Etat des méthodes utilisées	38	x	
Etat du personnel au 1/1/N	39	x	
Signatures	40 et 41	x	

BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2014

INFORMATIONS GENERALES

EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

	RESULTAT DE L'EXERCICE N-1				
	Dépenses	Recettes	Pour information - Résultat de l'exercice 2013	Solde d'exécution ou résultat reporté	Résultat ou solde (A) (3)
TOTAL DU BUDGET	187 955 654,15	212 033 240,40	<i>24 077 586,25</i>	2 898 005,47	+26 975 591,72
INVESTISSEMENT (total)	26 008 517,89	47 462 473,99	<i>21 453 956,10</i>	-5 360 213,41 (1)	+16 093 742,69
FONCTIONNEMENT (total)	161 947 136,26	164 570 766,41	<i>2 623 630,15</i>	8 258 218,88 (2)	+10 881 849,03

- (1) Solde d'exécution de N-2 reporté sur la ligne budgétaire 001 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.
 (2) Résultat de fonctionnement reporté sur la ligne budgétaire 002 du compte administratif N-1. Indiquer le signe - si déficitaire, et + si excédentaire
 (3) Indiquer le signe - si dépenses > recettes, et + si recettes > dépenses.

RESTES A REALISER - DEPENSES

Chap./ art	Libellé	Dépenses engagées non mandatées
SECTION D'INVESTISSEMENT		(I)
TOTAL		4 720 895,67
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS	
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	1 402 135,76
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 186 120,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS	132 639,91
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
SECTION DE FONCTIONNEMENT		(II)
TOTAL		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	
022	DEPENSES IMPREVUES	
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	
66	CHARGES FINANCIERES	
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS	

BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2014

INFORMATIONS GENERALES
EXECUTION DU BUDGET DE L'EXERCICE PRECEDENT

RESTES A REALISER (1)			RESULTAT CUMULE = (A)+(B)	
Dépenses	Recettes	Solde (B)	EXCEDENT	DEFICIT
I+II	III+IV			
4 720 895,67		-4 720 895,67	22 254 696,05	
I	III			
4 720 895,67		-4 720 895,67	11 372 847,02	
II	IV			
			10 881 849,03	

RESTES A REALISER - RECETTES

Chap./ art	Libellé	Titres restant à émettre
SECTION D'INVESTISSEMENT		(III)
TOTAL		
001	SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTEE	
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	
19	DIFFERENCES SUR REALISATIONS D'IMMOBILISATIONS	
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	
SECTION DE FONCTIONNEMENT		(IV)
TOTAL		
002	RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	

BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2014

PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	1
VUE D'ENSEMBLE	

TOTAL DU BUDGET

	DEPENSES	RECETTES
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	44 721 638,67	44 721 638,67
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	145 712 133,00	145 712 133,00
TOTAL DU BUDGET	190 433 771,67	190 433 771,67

TOTAL DES OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE DU BUDGET

	TOTAL DES DEPENSES		TOTAL DES RECETTES	
	REELLES ET MIXTES	ORDRE	REELLES ET MIXTES	ORDRE
SECTION D'INVESTISSEMENT	39 196 346,67	5 525 292,00	28 293 848,67	16 427 790,00
SECTION DE FONCTIONNEMENT	133 891 535,00	11 820 598,00	144 794 033,00	918 100,00
TOTAL DU BUDGET	173 087 881,67	17 345 890,00	173 087 881,67	17 345 890,00

BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2014

I - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	I
1) EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET	A

A - SECTION DE FONCTIONNEMENT (cumulé de l'exercice + Restes à réaliser)

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES ET MIXTES			
GESTION DES SERVICES		GESTION DES SERVICES	
011 Charges à caractère général (sauf 6031 et 713)	27 921 437,00	70 Produits des services, du domaine, et ventes diverses	2 541 212,95
012 Charges de personnel et frais assimilés	100 871 800,00	74 Contributions et participations	135 609 977,00
65 Autres charges de gestion courante	2 284 000,00	75 Autres produits de gestion courante	1 615 000,00
014 Atténuation de produits		013 Atténuation de charges (sauf 6031 et 6611)	3 249 000,00
Total dépenses de gestion des services	131 077 237,00	Total recettes de gestion des services	143 015 189,95
66 Charges financières	2 637 298,00	76 Produits financiers	
67 Charges exceptionnelles	144 000,00	77 Produits exceptionnels	107 100,00
68 Dotations aux provisions		78 Reprises sur provisions	
022 Dépenses imprévues	33 000,00		
TOTAL DEPENSES REELLES ET MIXTES	133 891 535,00	TOTAL RECETTES REELLES ET MIXTES	143 122 289,95
SOLDE DES OPERATIONS REELLES ET MIXTES : EXCEDENT			9 230 754,95

OPERATIONS D'ORDRE			
042 Opé. d'ordre de transfert entre sections	11 320 598,00	042 Opé. d'ordre de transfert entre sections	918 100,00
023 Virement complémentaire à l'inv.	500 000,00		
TOTAL DEPENSES D'ORDRE	11 820 598,00	TOTAL RECETTES D'ORDRE	918 100,00
AUTOFINANCEMENT DEGAGE : - NEGATIF			-10 902 498,00

RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE			
D 002		R 002	1 671 743,05

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	145 712 133,00	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	145 712 133,00
---	-----------------------	---	-----------------------

BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2014

I - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	I
1) EQUILIBRE FINANCIER DU BUDGET	B

B - SECTION D'INVESTISSEMENT (cumulé de l'exercice + Restes à réaliser)

DEPENSES DE L'EXERCICE		RECETTES DE L'EXERCICE	
OPERATIONS REELLES			
Dépenses d'équipement (c/20, 21, 23) (y compris programmes) 204 Subventions d'équipements versées	31 698 095,67	Fonds propres d'origine externe (c/10 hors 1068) 20, 21 et 23 immob. incorp. corp. ou en cours 27 Remboursement de prêts Subventions d'équipement reçues (c/13) Emprunts et dettes assimilées (c/16)	2 500 000,00 490 000,00
45 Travaux pour le compte de tiers		024 Produit des cessions d'immobilisations 45 Participations des tiers aux travaux faits pour leur compte	
Dépenses financières (c/10, 13, 16, 26, 27) 020 Dépenses imprévues	7 498 251,00		
TOTAL DES DEPENSES REELLES	39 196 346,67	TOTAL DES RECETTES REELLES	2 990 000,00
BESOIN D'AUTOFINANCEMENT (Dépenses réelles - Recettes réelles) :			-36 206 346,67

OPERATION D'ORDRE			
040 Opé.d'ordre de transfert entre sections	918 100,00	040 Opé.d'ordre de transfert entre sections	11 320 598,00
041 Opérations patrimoniales	4 607 192,00	041 Opérations patrimoniales	4 607 192,00
		021 Virement de la section de fonct.	500 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	5 525 292,00	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	16 427 790,00
AUTOFINANCEMENT PROPRE A L'EXERCICE (solde des opérations d'ordre de section à section)			10 902 498,00

SOLDE D'EXECUTION REPORTE OU ANTICIPE			
D 001		R 001	16 093 742,69

AFFECTATION	
c / 1068	9 210 105,98

TOTAL DES DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	44 721 638,67	TOTAL DES RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	44 721 638,67
--	----------------------	--	----------------------

BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2014

I- PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	1
2) BALANCE GENERALE DU BUDGET	2

DEPENSES (cumulé de l'exercice + Restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	27 921 437,00		27 921 437,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	100 871 800,00		100 871 800,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS			
60	ACHAT ET VARIATION DE STOCKS			
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 284 000,00		2 284 000,00
66	CHARGES FINANCIERES	2 637 298,00		2 637 298,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	144 000,00		144 000,00
68	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		11 320 598,00	11 320 598,00
71	PRODUCTION STOCKEE (OU DESTOCKAGE)			
022	DEPENSES IMPREVUES	33 000,00		33 000,00
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT		500 000,00	500 000,00
Depenses de fonctionnement - Total		133 891 535,00	11 820 598,00	145 712 133,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	
---	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	145 712 133,00
--	-----------------------

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES			
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		918 100,00	918 100,00
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS (sauf 1688 non budgétaire)	2 008 511,00		2 008 511,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION			
	TOTAL DES PROGRAMMES D'EQUIPEMENT	17 175 200,00		17 175 200,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors progr. et 204)	3 532 135,76		3 532 135,76
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT		580 000,00	580 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (hors programmes)	10 308 120,00		10 308 120,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (hors programmes)	682 639,91	4 027 192,00	4 709 831,91
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 489 740,00		5 489 740,00
28	AMORTISSEMENT DES IMMOBILISATIONS (reprises)			
198	NEUTRALISATION DES AMORTISSEMENTS			
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
3...	STOCKS ET EN-COURS			
020	DEPENSES IMPREVUES			
Dépenses d'investissement - Total		39 196 346,67	5 525 292,00	44 721 638,67

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE	
--	--

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	44 721 638,67
---	----------------------

BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2014

1 - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	1
2) BALANCE GENERALE DU BUDGET	2

RECETTES (cumulé de l'exercice + Restes à réaliser)

Chap.	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
013	ATTENUATION DE CHARGES	3 249 000,00		3 249 000,00
60	ACHATS ET VARIATIONS DE STOCK			
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 541 212,95		2 541 212,95
71	PRODUCTION STOCKEE (ou déstockage)			
72	TRAVAUX EN REGIE			
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	135 609 977,00		135 609 977,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 615 000,00		1 615 000,00
76	PRODUITS FINANCIERS			
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	107 100,00	918 100,00	1 025 200,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS			
79	TRANSFERTS DE CHARGES			
Recettes de fonctionnement - Total		143 122 289,95	918 100,00	144 040 389,95

+				
R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE				1 671 743,05

=				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				145 712 133,00

Chap.	INVESTISSEMENT	Opérations Réelles	Opérations d'ordre	TOTAL
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)	2 500 000,00		2 500 000,00
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	490 000,00		490 000,00
16	REMBOURSEMENT D'EMPRUNTS (sauf 1688 non budgétaire)			
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATIONS			
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors 204)			
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES			
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES		580 000,00	580 000,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION			
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		4 027 192,00	4 027 192,00
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS			
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES			
28	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS		11 320 598,00	11 320 598,00
45	OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS			
481	CHARGES A REPARTIR SUR PLUSIEURS EXERCICES			
3...	STOCKS ET EN-COURS			
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		500 000,00	500 000,00
024	PRODUIT DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS			
Recettes d'investissement - Total		2 990 000,00	16 427 790,00	19 417 790,00

+				
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE				16 093 742,69

+				
AFFECTATION AU COMPTE 1068				9 210 105,98

=				
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES				44 721 638,67



BUDGET SUPPLEMENTAIRE - EXERCICE 2014

- I - Le Conseil d'administration a voté le présent budget :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement,
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La comparaison s'effectue par rapport au budget primitif.



II - VOTE DU BUDGET	II
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - VUE D'ENSEMBLE	A1

Chapitres	Budget cumulé de l'exercice (BP) (I)	Restes à réaliser N-1 (II)	Propositions nouvelles du Président (hors RAR)	Vote du Conseil d'admin. (III)	Total des crédits propres au BS (après vote) IV = II+III	TOTAL - I+IV
DEPENSES DE L'EXERCICE						
011 CHARGES A CARACTERE GENERAL	27 684 737,00		236 700,00	236 700,00	236 700,00	27 921 437,00
- avec AE/CP						
- hors AE/CP	27 684 737,00		236 700,00	236 700,00	236 700,00	27 921 437,00
012 CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	99 315 000,00		1 556 800,00	1 556 800,00	1 556 800,00	100 871 800,00
014 ATTENUATIONS DE PRODUITS						
65 AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 234 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00	2 284 000,00
- avec AE/CP						
- hors AE/CP	2 234 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00	2 284 000,00
66 CHARGES FINANCIERES	2 468 169,00		169 129,00	169 129,00	169 129,00	2 637 298,00
67 CHARGES EXCEPTIONNELLES	124 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00	144 000,00
68 DOTATIONS AUX PROVISIONS						
022 DEPENSES IMPREVUES	33 000,00					33 000,00
023 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			500 000,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 000 000,00		-679 402,00	-679 402,00	-679 402,00	11 320 598,00
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT - TOTAL	143 858 906,00		1 853 227,00	1 853 227,00	1 853 227,00	145 712 133,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE		
---	--	--

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 853 227,00	145 712 133,00
--	---------------------	-----------------------

RECETTES DE L'EXERCICE						
70 PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 400 000,00		141 212,95	141 212,95	141 212,95	2 541 212,95
74 DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	135 590 919,00		19 058,00	19 058,00	19 058,00	135 609 977,00
75 AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 615 000,00					1 615 000,00
013 ATTENUATIONS DE CHARGES	3 209 000,00		40 000,00	40 000,00	40 000,00	3 249 000,00
76 PRODUITS FINANCIERS						
77 PRODUITS EXCEPTIONNELS	105 000,00		2 100,00	2 100,00	2 100,00	107 100,00
78 REPRISES SUR PROVISIONS						
042 OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	938 987,00		-20 887,00	-20 887,00	-20 887,00	918 100,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT - TOTAL	143 858 906,00		181 483,95	181 483,95	181 483,95	144 040 389,95

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 671 743,05	1 671 743,05
---	---------------------	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 853 227,00	145 712 133,00
--	---------------------	-----------------------



II - VOTE DU BUDGET					II
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES					A2
OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE - GESTION DES SERVICES					
Art.	Libellé	Pour mémoire		Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'admin.
		Budget cumulé de l'exercice	Restes à réaliser N-1		
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	27 684 737,00		236 700,00	236 700,00
60	ACHATS ET VARIATION DES STOCKS	12 667 300,00		476 000,00	476 000,00
6042	ACHATS DE PRESTATIONS DE SERVICES	3 581 800,00		126 000,00	126 000,00
60611	EAU ET ASSAINISSEMENT	190 000,00		10 000,00	10 000,00
60612	ENERGIE ET ELECTRICITE	1 990 000,00		150 000,00	150 000,00
60613	CHAUFFAGE URBAIN	173 000,00			
60621	COMBUSTIBLES	150 000,00			
60622	CARBURANTS	1 300 000,00		200 000,00	200 000,00
60623	ALIMENTATION	50 000,00			
60628	AUTRES FOURNITURES NON STOCKEES	210 000,00		40 000,00	40 000,00
60631	FOURNITURES D'ENTRETIEN	185 000,00			
60632	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT	3 835 500,00		-10 000,00	-10 000,00
60636	VETEMENTS DE TRAVAIL	450 000,00			
6064	FOURNITURES ADMINISTRATIVES	170 000,00		-40 000,00	-40 000,00
60661	MEDICAMENTS	52 000,00			
60662	VACCINS ET SERUMS	20 000,00			
60668	AUTRE PRODUITS PHARMACEUTIQUES (Dispositifs médico-stériles)	80 000,00			
6067	PRODUITS D'INTERVENTION	190 000,00			
6068	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	40 000,00			
61	SERVICES EXTERIEURS	11 372 437,00		51 700,00	51 700,00
611	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICES AVEC DES ENTREPRISES	4 710 000,00		-65 000,00	-65 000,00
6132	LOCATIONS IMMOBILIERES	228 000,00			
6135	LOCATIONS MOBILIERES	303 000,00		-40 000,00	-40 000,00
614	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRIETE	23 000,00			
61521	ENTRETIEN ET REPARATIONS SUR TERRAINS	127 000,00			
61522	ENTRETIEN ET REPARATIONS BATIMENTS	570 000,00		-48 300,00	-48 300,00
61523	VOIES ET RESEAUX			140 000,00	140 000,00
61551	ENTRETIEN ET REPARATIONS MATERIEL ROULANT	1 675 937,00			
61558	ENTRETIEN ET REPARATIONS AUTRES BIENS MOBILIERS	430 000,00		15 000,00	15 000,00
6156	MAINTENANCE	1 695 500,00		-10 000,00	-10 000,00
616	PRIMES D'ASSURANCES	620 000,00			
61821	ABONNEMENTS	45 000,00			
61828	AUTRE DOCUMENTATION	80 000,00			
6184	VERSEMENTS A DES ORGANISMES DE FORMATION	865 000,00		60 000,00	60 000,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	3 579 000,00		-291 000,00	-291 000,00
6226	HONORAIRES	90 000,00		30 000,00	30 000,00
6227	FRAIS D'ACTE ET DE CONTENTIEUX	13 000,00			
6228	DIVERS (Prestations chèques déjeuner)	6 000,00			
6231	ANNONCES ET INSERTIONS	60 000,00			
6232	FETES ET CEREMONIES	92 800,00			
6234	RECEPTIONS	10 200,00			
6236	CATALOGUES ET IMPRIMES	112 500,00			
6241	TRANSPORTS DE BIENS	2 000,00			
6247	TRANSPORTS COLLECTIFS DU PERSONNEL	110 000,00		10 000,00	10 000,00
6248	DIVERS	80 000,00			
6251	VOYAGES ET DEPLACEMENTS	190 000,00		38 000,00	38 000,00
6258	DIVERS	15 000,00		1 000,00	1 000,00
6261	FRAIS D'AFFRANCHISSEMENT	197 500,00			
6262	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS	1 000 000,00		-370 000,00	-370 000,00
6283	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	1 400 000,00			
62878	REMBOURSEMENT DE FRAIS A D'AUTRES ORGANISMES	195 000,00			
6288	AUTRES	5 000,00			
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	66 000,00			
63512	TAXES FONCIERES	5 000,00			
6355	TAXES ET IMPOTS SUR LES VEHICULES	60 000,00			
637	AUTRES IMPOTS TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES (AUTRES ORGANISMES)	1 000,00			



II- VOTE DU BUDGET
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES
OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE - GESTION DES SERVICES

II
A2

Art.	Libellé	Pour mémoire		Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'admin.
		Budget cumulé de l'exercice	Restes à réaliser N-1		
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	99 315 000,00		1 556 800,00	1 556 800,00
62	AUTRES SERVICES EXTERIEURS	800 000,00		5 800,00	5 800,00
6218	AUTRE PERSONNEL EXTERIEUR	800 000,00		5 800,00	5 800,00
63	IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	585 800,00		29 500,00	29 500,00
6336	COTISATIONS AU CNFPT ET AU CDG	585 800,00		29 500,00	29 500,00
64	CHARGES DE PERSONNEL	97 929 200,00		1 521 500,00	1 521 500,00
64111	REMUNERATION PRINCIPALE PERSONNEL TITULAIRE	35 815 650,00		600 000,00	600 000,00
64112	SUPPLEMENT FAMILIAL DE TRAITEMENT ET INDEMNITE DE RESIDENCE	1 156 000,00		61 000,00	61 000,00
64113	NBI	470 000,00		10 000,00	10 000,00
64118	AUTRES INDEMNITES PERSONNEL TITULAIRE	24 490 500,00		333 000,00	333 000,00
64131	REMUNERATIONS	643 400,00		-83 400,00	-83 400,00
64141	VACATIONS VERSEES AUX SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES	8 150 000,00		545 000,00	545 000,00
64148	AUTRES VACATIONS	25 000,00		15 000,00	15 000,00
6451	COTISATIONS A L'URSSAF	6 507 000,00		20 000,00	20 000,00
6453	COTISATIONS AUX CAISSES DE RETRAITES	13 893 000,00		92 000,00	92 000,00
6455	COTISATIONS POUR ASSURANCE DU PERSONNEL	500 000,00		-100 000,00	-100 000,00
6456	VERSEMENT AU FNC DU SFT				
6458	COTISATIONS AUX AUTRES ORGANISMES SOCIAUX	2 788 650,00		4 900,00	4 900,00
646	ALLOCATION DE VETERANCE	1 065 000,00			
6471	PRESTATIONS VERSEES POUR LE COMPTE DU FNAL	188 500,00			
6472	PRESTATIONS FAMILIALES DIRECTES	108 000,00		9 000,00	9 000,00
6473	ALLOCATIONS DE CHOMAGE	40 000,00		15 000,00	15 000,00
6475	MEDECINE DU TRAVAIL, PHARMACIE	216 000,00			
6478	AUTRES CHARGES SOCIALES DIVERSES				
6484	CONGE POUR DIFFICULTE OPERATIONNELLE	22 500,00			
6488	AUTRES CHARGES (Valeur nominale chèques déjeuner)	1 850 000,00			
65	AUTRES CHARGES D'ACTIVITE	2 234 000,00		50 000,00	50 000,00
651	REDEVANCES PR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, PROCEDES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES	66 000,00			
6531	INDEMNITES	35 000,00			
6534	COTISATIONS DE SECURITE SOCIALE PART PATRONALE	13 000,00			
6541	CREANCES ADMISES EN NON VALEUR	5 000,00			
656	PARTICIPATIONS (réseau EPARI + contribution INPT)	515 000,00			
6574	SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES	1 600 000,00		50 000,00	50 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS				
	TOTAL GESTION DES SERVICES (A) = (011+ 012+ 65+ 014)	129 233 737,00		1 843 500,00	1 843 500,00
66	CHARGES FINANCIERES (B)	2 468 169,00		169 129,00	169 129,00
66111	INTERETS DES EMPRUNTS ET DETTES	1 020 679,00			
66112	INTERETS - RATTACHEMENT DES ICNE	142 490,00		182 829,00	182 829,00
6615	INTERETS DES COMPTES COURANTS ET DE DEPOTS CREDITEURS	1 000,00			
6618	INTERETS DES AUTRES DETTES (BEA)	1 300 000,00		-13 700,00	-13 700,00
668	AUTRES CHARGES FINANCIERES	4 000,00			
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (C)	124 000,00		20 000,00	20 000,00
6711	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR INTERETS MORATOIRES ET PENALITES SUR MARCHES	10 000,00			
6712	CHARGES EXCEPTIONNELLES POUR AMENDES FISCALES ET PENALES	1 000,00			
6718	AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES	3 000,00			
673	TITRES ANNULES SUR EXERCICES ANTERIEURS	10 000,00		20 000,00	20 000,00
678	AUTES CHARGES EXCEPTIONNELLES	100 000,00			
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (D)				
6815	DOTATIONS AUX PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES D'EXPLOITATION				
022	DEPENSES IMPREVUES (E)	33 000,00			
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = A+B+C+D+E	131 858 906,00		2 032 629,00	2 032 629,00



II- VOTE DU BUDGET					II
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - DEPENSES					A2
OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE - GESTION DES SERVICES					
Art.	Libellé	Pour mémoire		Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'admin.
		Budget cumulé de l'exercice	Restes à réaliser N-1		
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT			500 000,00	500 000,00
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	12 000 000,00		-679 402,00	-679 402,00
6031	VARIATION DE STOCKS DE MATIERES PREMIERES				
668	INDEMNITE DE RENEGOCIATION CAPITALISEE				
6811	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES	12 000 000,00		-679 402,00	-679 402,00
7133	VARIATION DES EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
7134	VARIATION DES EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
7135	VARIATION DES STOCKS DE PRODUITS				
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		12 000 000,00		-179 402,00	-179 402,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (Opérations réelles et d'ordre)		143 858 906,00		1 853 227,00	1 853 227,00
					+
002 DEFICIT DE FONCTIONNEMENT REPORTE OU ANTICIPE					
					=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES					1 853 227,00



II - VOTE DU BUDGET	II
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	A3

OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE - GESTION DES SERVICES

Art.	Libellé	Pour mémoire		Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'admin.
		Budget cumulé de l'exercice	Restes à réaliser N-1		
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	2 400 000,00		141 212,95	141 212,95
7061	INTERVENTIONS SOUMISES A FACTURATION	890 000,00		28 000,00	28 000,00
7068	AUTRES PRESTATIONS DE SERVICES	910 000,00			
70848	MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL AUX AUTRES ORGANISMES	500 000,00		33 212,95	33 212,95
70878	REMBOURSEMENT DE FRAIS PAR D'AUTRES REDEVABLES	100 000,00		80 000,00	80 000,00
74	CONTRIBUTIONS ET PARTICIPATIONS	135 590 919,00		19 058,00	19 058,00
74718	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS ETAT	50 000,00			
7472	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS REGIONS				
7473	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS DEPARTEMENTS	98 318 912,00			
7474	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS COMMUNES	6 291 721,00			
7475	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS GROUPEMENTS DE COLLECTIVITES	29 840 286,00		4 558,00	4 558,00
7478	SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS AUTRES ORGANISMES	90 000,00		14 500,00	14 500,00
748	AUTRES PARTICIPATIONS	1 000 000,00			
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	1 615 000,00			
751	REDEVANCES POUR CONCESSIONS, BREVETS, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES				
752	REVENUS DES IMMEUBLES	15 000,00			
758	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE	1 600 000,00			
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	3 209 000,00		40 000,00	40 000,00
6095	RABAIS REMISES ET RISTOURNES OBTENUS SUR ACHATS DE MATERIEL, EQUIPEMENTS ET TRAVAUX				
6096	RABAIS REMISES ET RISTOURNES OBTENUS SUR ACHATS D'APPROVISIONNEMENTS NON STOCKES				
6419	REMBOURSEMENTS SUR REMUNERATION DU PERSONNEL	3 209 000,00		40 000,00	40 000,00
	TOTAL GESTION DES SERVICES (70+74+75+013) (A)	142 814 919,00		200 270,95	200 270,95



II - VOTE DU BUDGET	II
A - SECTION DE FONCTIONNEMENT - RECETTES	A3

OPERATIONS REELLES ET D'ORDRE - GESTION DES SERVICES

Art.	Libellé	Pour mémoire		Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'admin.
		Budget cumulé de l'exercice	Restes à réaliser N-1		
76	PRODUITS FINANCIERS (B)				
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS (C)	105 000,00		2 100,00	2 100,00
7711	DEDITS ET PENALITES PERCUS			2 000,00	2 000,00
7713	LIBERALITE RECUES				
773	MANDATS ANNULES (SUR EXERCICES ANTERIEURS) OU ATTEINT PAR DECHEANCE QUADRIENNALE	5 000,00			
7788	AUTRES PRODUITS EXCEPTIONNELS	100 000,00		100,00	100,00
78	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS (D)				
	TOTAL DES RECETTES REELLES (A+B+C+D)	142 919 919,00		202 370,95	202 370,95

042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	938 987,00		-20 887,00	-20 887,00
6031	VARIATION DE STOCKS DE MATIERES PREMIERES				
7133	VARIATION DES EN-COURS DE PRODUCTION DE BIENS				
7134	VARIATION DES EN-COURS DE PRODUCTION DE SERVICES				
7135	VARIATION DES STOCKS DE PRODUITS				
72	TRAVAUX EN REGIE				
777	QUOTE-PART DES SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT TRANSFEREES AU COMPTE DE RESULTAT	938 987,00		-20 887,00	-20 887,00
7811	REPRISES SUR AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
791	CHARGES D'EXPLOITATION				
796	CHARGES FINANCIERES				
797	CHARGES EXCEPTIONNELLES				
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	938 987,00		-20 887,00	-20 887,00
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (Opérations réelles et d'ordre)	143 858 906,00		181 483,95	181 483,95

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	1 671 743,05
---	---------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	1 853 227,00
--	---------------------



II - VOTE DU BUDGET	II
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - VUE D'ENSEMBLE	B1

DEPENSES

NATURE	Budget cumulé de l'exercice (I)	Restes à réaliser N-1 (II)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'administration (III)	Total des crédits propres au BS (après vote) IV = II+III	TOTAL : I+IV
Dépenses des équipements	25 388 550,00	4 720 895,67	1 588 650,00	1 588 650,00	6 309 545,67	31 698 095,67
- Non individualisées en programmes d'équipement	25 388 550,00	4 720 895,67	1 588 650,00	1 588 650,00	6 309 545,67	31 698 095,67
- avec AP/CP	15 136 550,00		2 038 650,00	2 038 650,00	2 038 650,00	17 175 200,00
- hors AP/CP	10 252 000,00	4 720 895,67	-450 000,00	-450 000,00	4 270 895,67	14 522 895,67
- Individualisées en programmes d'équipement						
- avec AP/CP						
- hors AP/CP						
Subventions d'équipement à verser (c/204)						
- avec AP/CP						
- hors AP/CP						
Opérations pour compte de tiers (page II B6)						
Dépenses financières (page II B7)	8 657 498,00		-241 147,00	-241 147,00	-241 147,00	8 416 351,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	100 000,00		4 507 192,00	4 507 192,00	4 507 192,00	4 607 192,00
TOTAL	34 146 048,00	4 720 895,67	5 854 695,00	5 854 695,00	10 575 590,67	44 721 638,67
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						+
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES						=
					10 575 590,67	44 721 638,67

RECETTES

NATURE	Budget cumulé de l'exercice (I)	Restes à réaliser N-1 (II)	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'administration (III)	Total des crédits propres au BS (après vote) IV = II+III	TOTAL : I+IV
Subventions d'investissement reçues	350 000,00		140 000,00	140 000,00	140 000,00	490 000,00
Emprunts (page II B4 B5)	8 696 048,00		-8 696 048,00	-8 696 048,00	-8 696 048,00	
Opérations pour compte de tiers (page II B6)						
Recettes financières (page II B7 : F+G+J+024)	13 000 000,00		-10 000 000,00	-10 000 000,00	-10 000 000,00	3 000 000,00
040 Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 000 000,00		-679 402,00	-679 402,00	-679 402,00	11 320 598,00
041 Opérations d'ordre à l'intérieur de la section	100 000,00		4 507 192,00	4 507 192,00	4 507 192,00	4 607 192,00
TOTAL	34 146 048,00		-14 728 258,00	-14 728 258,00	-14 728 258,00	19 417 790,00
R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE					16 093 742,69	16 093 742,69
AFFECTATION AU COMPTE 1068					9 210 105,98	9 210 105,98
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES					10 575 590,67	44 721 638,67

II- VOTE DU BUDGET	II
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - EQUIPEMENTS	B2

DEPENSES NON INDIVIDUALISEES EN PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

Chap./ art.	Libellé	Pour mémoire		Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'adm.
		Budget cumulé de l'exercice	Restes à réaliser N-1		
	TOTAL	25 388 550,00	4 720 895,67	1 588 650,00	6 309 545,67
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (hors c/204)	2 270 000,00	1 402 135,76	-140 000,00	1 262 135,76
2031	FRAIS D'ETUDES	100 000,00	11 314,16		11 314,16
2033	FRAIS D'INSERTION	20 000,00	8 002,44		8 002,44
2051	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES, BREVETS, LICENCES, MARQUES PROCEDES	2 150 000,00	1 382 819,16	-140 000,00	1 242 819,16
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	13 778 550,00	3 186 120,00	303 000,00	3 489 120,00
2111	TERRAINS NUS	350 000,00			
21311	BÂTIMENTS ADMINISTRATIFS				
21312	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	80 000,00			
2132	CONSTRUCTIONS - BATIMENTS PRIVES				
21351	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS - BATIMENTS PUBLICS	980 000,00	928 525,49		928 525,49
21531	RESEAUX DE TRANSMISSION	610 000,00	450 600,94		450 600,94
21538	AUTRES RESEAUX	40 000,00	39 129,10		39 129,10
21561	MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	6 396 550,00		613 000,00	613 000,00
21562	MATERIEL D'INCENDIE ET DE SECOURS	2 547 000,00	896 036,24		896 036,24
21571	ATELIERS	100 000,00	3 531,54		3 531,54
21578	AUTRE MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE	980 000,00	315 642,88		315 642,88
21735	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS - TX SUR SITES EN MAD	90 000,00	7 501,39		7 501,39
217531	RESEAUX DE TRANSMISSIONS - TX SUR SITES EN MAD	60 000,00	1 272,21	-20 000,00	-18 727,79
2181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS	30 000,00	17 325,56		17 325,56
2182	MATERIEL DE TRANSPORT				
2183	MATERIEL INFORMATIQUE	845 000,00	366 738,04	-240 000,00	126 738,04
2184	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER	670 000,00	159 816,61	-50 000,00	109 816,61
23	TRAVAUX EN COURS	9 340 000,00	132 639,91	1 425 650,00	1 558 289,91
231312	CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS	3 635 000,00		1 220 250,00	1 220 250,00
231351	BATIMENTS PUBLICS	5 625 000,00	115 258,48	200 000,00	315 258,48
231352	BATIMENTS PRIVES				
231531	RESEAUX DE TRANSMISSION		6 707,46		6 707,46
2317312	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MISE A DISPOSITION - CONSTRUCTION - BATIMENTS PUBLICS - CIS	30 000,00			
231735	IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE D'UNE MAD - AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS - GROSSES REPARATIONS	50 000,00	4 134,84		4 134,84
23181	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DIVERS				
23188	AUTRES - TRAVAUX URGENTS DE BATIMENTS		6 539,13		6 539,13
238	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES			5 400,00	5 400,00

DEPENSES INDIVIDUALISEES EN CHAPITRES DE PROGRAMMES D'EQUIPEMENT

N°	Libellé	Pour mémoire		Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'adm.
		Budget cumulé de l'exercice	Restes à réaliser N-1		
	TOTAL				



II- VOTE DU BUDGET	II
B - SECTION D'INVESTISSEMENT	
SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER	B4
RECETTES D'EQUIPEMENTS	B5

SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT A VERSER

Chap. /art.	Libellé	Pour mémoire		Propositions du Président	Vote du Conseil d'admin.
		Budget cumulé de l'exercice	Restes à réaliser N-1		
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES				
2042	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE				
2045	FONDS DE CONCOURS				

RECETTES D'EQUIPEMENT - Détail des chapitres

Chap. /art.	Libellé	Pour mémoire		Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'admin.
		Budget cumulé de l'exercice	Restes à réaliser N-1		
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT RECUES	350 000,00		140 000,00	140 000,00
1314	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT TRANSFERABLES COMMUNES	300 000,00			
1331	FONDS D'AIDE A L'INVESTISSEMENT DES SDIS	50 000,00		140 000,00	140 000,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 696 048,00		-8 696 048,00	-8 696 048,00
1641	EMPRUNTS EN EUROS	8 696 048,00		-8 696 048,00	-8 696 048,00
166	REFINANCEMENT DE DETTE				



II- VOTE DU BUDGET	II
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS FINANCIERES	B7

DETAIL PAR ARTICLES - DEPENSES

Chap./ art.	Libellé	Pour mémoire		Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'adm.
		Budget cumulé de l'exercice	Restes à réaliser N-1		
DEPENSES TOTALES (I)=A+B+C+D+E		8 657 498,00		-241 147,00	-241 147,00
HORS CHARGES TRANSFEREES II=A+B+C+D		8 657 498,00		-241 147,00	-241 147,00
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES (A)	2 008 511,00			
1641	EMPRUNTS EN EUROS	2 008 511,00			
166	REFINANCEMENT DE DETTE				
AUTRES DEPENSES FINANCIERES (SOUS-TOTAL) (B)=10+13+26+27 (-C)+020		5 710 000,00		-220 260,00	-220 260,00
10	REVERSEMENT DE DOTATIONS				
13	REMBOURSEMENT DE SUBVENTIONS				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES				
261	TITRES DE PARTICIPATION				
266	AUTRES FORMES DE PARTICIPATION				
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 710 000,00		-220 260,00	-220 260,00
271	ACQUISITION DE TITRES IMMOBILISES				
272	ACQUISITION DE TITRES IMMOBILISES				
274	PRETS ACCORDES				
275	DEPOTS ET CAUTIONNEMENTS VERSES				
2763	CREANCES SUR AUTRES COLLECTIVITES LOCALES (C)				
2764	CREANCES SUR DES PARTICULIERS (BEA)	5 710 000,00		-220 260,00	-220 260,00
020	DEPENSES IMPREVUES				
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS = D+E		938 987,00		-20 887,00	-20 887,00
	REPRISES SUR AUTOFINANCEMENT ANTERIEUR (D)	938 987,00		-20 887,00	-20 887,00
139	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT REPRISES AU COMPTE DE RESULTAT	938 987,00		-20 887,00	-20 887,00
13911	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - ETAT	4 065,00			
13913	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - COMMUNES	593 846,00			
13914	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT - COMMUNES	74 334,00			
13931	FONDS AFFECTES A L'EQUIPEMENT - FAI DES SDIS	266 742,00		-20 887,00	-20 887,00
280	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
28033	AMORTISSEMENTS DES FRAIS D'INSERTION				
	CHARGES TRANSFEREES (E)				
	TRAVAUX EN REGIE				

II- VOTE DU BUDGET	II
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS FINANCIERES	B7

DETAIL PAR ARTICLES - RECETTES

Chap/ art.	Libellé	Budget cumulé de l'exercice	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'adm.
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) (II)=F+G+H+J		25 000 000,00	-10 679 402,00	-10 679 402,00
RESSOURCES PROPRES EXTERNES (F)		3 000 000,00	-500 000,00	-500 000,00
10221	DGE			
10222	F.C.T.V.A.	3 000 000,00	-500 000,00	-500 000,00
AUTRES RECETTES FINANCIERES (G)				
21562	MATERIEL NON MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS			
024	PRODUIT DE CESSIONS D'IMMOBILISATIONS	10 000 000,00	-10 000 000,00	-10 000 000,00
040 TRANSFERTS ENTRE SECTIONS (H)		12 000 000,00	-679 402,00	-679 402,00
28	AMORTISSEMENTS DES IMMO. CORPORELLES	12 000 000,00	-679 402,00	-679 402,00
28031	FRAIS D'ETUDE			
28033	FRAIS D'INSERTION			
280421	SUBVENTION D'INVESTISSEMENT VERSEES AUX PERSONNES DE DROIT PRIVE - BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETUDES		600,00	600,00
280441	SUBVENT° D'EQUIPEMENT EN NATURE - BIENS MOB., MAT. ET ETUDES		401 677,00	401 677,00
28045	FONDS DE CONCOURS			
2805	CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES BREVES, LICENCES, MARQUES, PROCEDES, DROITS ET VALEURS SIMILAIRES		726 802,00	726 802,00
281311	CONSTRUCTIONS - BATIMENTS PUBLICS - BAT. ADMINISTRATIFS		3 170,00	3 170,00
281312	CONSTRUCT° - BAT. PUBLICS - CENTRES D'INCENDIE ET DE SECOURS		664 689,00	664 689,00
28132	CONSTRUCTIONS - BATIMENTS PRIVES		16 881,00	16 881,00
281351	INSTALLATIONS GENERALES, AGENCEMENTS ET AMENAGEMENTS DES CONSTRUCTIONS - BATIMENTS PUBLICS		7 071,00	7 071,00
2814	CONSTRUCTIONS SUR SOL D'AUTRUI		28 177,00	28 177,00
281531	RESEAUX DE TRANSMISSION		1 504 877,00	1 504 877,00
281538	AUTRES RESEAUX TELEPHONIE		100 272,00	100 272,00
281561	MATERIEL ROULANT D'INCENDIE ET DE SECOURS	12 000 000,00	-7 033 460,00	-7 033 460,00
281562	MATERIEL D'INCENDIE ET DE SECOURS		1 505 894,00	1 505 894,00
281571	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE - ATELIERS		46 119,00	46 119,00
281578	MATERIEL ET OUTILLAGE TECHNIQUE - AUTRES		500 931,00	500 931,00
28182	MATERIEL DE TRANSPORT		61 467,00	61 467,00
28183	MATERIEL INFORMATIQUE		600 907,00	600 907,00
28184	MATERIEL DE BUREAU ET MOBILIER		184 328,00	184 328,00
28188	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES		196,00	196,00
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (J)		500 000,00	500 000,00

Pour information : autres ressources financières ne faisant pas partie des ressources propres

Montant total			
16449	OPERATIONS AFFERENTES A L'OPTION DE TIRAGE SUR LIGNE DE TRESORERIE		
166	REFINANCEMENT DE DETTES		

RESULTATS REPORTES ET AFFECTATION

D 001	DEFICIT D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	
001	EXCEDENT D'INVESTISSEMENT REPORTE OU ANTICIPE	16 093 742,69
1068	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CAPITALISE OU ANTICIPE	9 210 105,98

	Montant
Dépenses financières(I) hors dépenses des c/16449 et c/166 + D001	-241 147,00
Recettes financières (III) + R 001 + R1068	14 624 446,67
Solde (recettes - dépenses) (1)	14 865 593,67
Solde net hors créances s/ autres collectivités (C) et charges transférées (E) (2)	14 865 593,67



II- VOTE DU BUDGET		II		
B - SECTION D'INVESTISSEMENT - OPERATIONS PATRIMONIALES (opérations d'ordre à l'intérieur de la section d'investissement)		B8		
Art. (1)	Libellé	Budget cumulé de l'exercice	Propositions nouvelles du Président	Vote du Conseil d'administration
041	DEPENSES	100 000,00	4 507 192,00	4 507 192,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	100 000,00	480 000,00	480 000,00
20441	SUBVENTION D'EQUIPEMENT EN NATURE - BIENS MOBILIER? MATERIELS ET ETUDES	100 000,00	480 000,00	480 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		4 027 192,00	4 027 192,00
231312	IMMOBILISATIONS EN COURS - CONSTRUCTIONS		4 027 192,00	4 027 192,00
041	RECETTES	100 000,00	4 507 192,00	4 507 192,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	100 000,00	480 000,00	480 000,00
21561	MATERIEL MOBILE D'INCENDIE ET DE SECOURS	100 000,00	480 000,00	480 000,00
23	IMMOBILISATIONS EN COURS		4 027 192,00	4 027 192,00
238	AVANCES ET ACOMPTE VERSES SUR COMMANDES D'IMMOBILISATIONS CORPORELLES		4 027 192,00	4 027 192,00

(2) Les dépenses sont égales aux recettes



ANNEXES

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU RHONE

III - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

Objet de la dette	Organisme prêteur	TAUX				Périodicité (4)	Date de la 1ère échéance	DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/N-1	ICNE N	ANNUITE A PAYER DANS L'EXERCICE		
		FRV (1)	Index (2)	Marge (3)	Taux						Intérêts (5)	Capital	
164 Emprunts auprès d'établissements de crédit													
1641	Programme d'investissement 1999	Société Générale	F			4,41%	T	2000	10 061 635,14	3 692 440,46		152 892,65	606 842,67
	Refinancement Programme d'investissement 1999	Crédit Agricole Centre Est	F			3,54%	A	2006	12 136 595,32	7 026 449,96	142 489,06	248 736,33	638 768,17
	Programme d'investissement 2005	Société Générale	F			3,62%	T	2006	9 000 000,00	6 953 728,85		251 093,77	300 642,39
	Programme d'investissement 2007	Dexia CL	F			4,78%	A	2008	5 000 000,00	4 291 685,63		205 142,57	99 257,49
	Programme d'investissement 2009	Caisse d'Épargne	F			3,77%	T	2010	6 000 000,00	4 396 000,00		162 813,55	363 000,00
TOTAL								42 198 230,46	26 360 304,90	142 489,06	1 020 678,87	2 008 510,72	

(1) Indiquer F pour taux fixe, R pour taux révisable, V pour variable

(2) Indiquer la nature de l'index retenu (exemple : EURIBOR 3 mois)

(3) Marge appliquée à l'index retenu

(4) Indiquer A pour annuel, S pour semestriel, T pour trimestriel, M pour mensuel, X pour autres (préciser)

(5) Dont intérêts capitalisés

III - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

ETAT DES INSTRUMENTS DE COUVERTURE DU RISQUE FINANCIER

Nature du contrat	Organisme contractant	Date du contrat	Durée du contrat	Date de règlement	Montant de la dette couverte (1)	Montant maximum autorisé pour l'année N	Charges financières constatées à la conclusion du contrat			Pertes et profits constatés pendant la durée du contrat (cumul)
							Encours + emprunts de l'exercice	Prime d'assurance	Commissions diverses	

TABLEAU RECAPITULATIF DES LIGNES COMPOSANT LE NOTIONNEL DE REFERENCE

N° du contrat	Montant initial	Durée	Type de taux (1)	Taux	Indice de référence (2)	Profil d'amort. (3)	Date de la 1ère échéance	Capital restant dû au 31/12/N-1	Annuité N		
									Intérêts	Capital	Total
1	10 061 635,14	20	F	4,41%		EC	27/02/2000	3 692 440,46	152 892,65	606 842,67	759 735,32
(2) 5	12 136 595,32	19	F	3,54%		CC	15/05/2006	7 026 449,96	248 736,33	638 768,17	887 504,50
4	9 000 000,00	25	F	3,62%		EC	30/03/2006	6 953 728,85	251 093,77	300 642,39	551 736,16
6	5 000 000,00	30	F	4,78%		EC	01/03/2008	4 291 685,63	205 142,57	99 257,49	304 400,06
7	6 000 000,00	20	F	3,77%		AD	25/03/2010	4 396 000,00	162 813,55	363 000,00	525 813,55
TOTAL								26 360 304,90	1 020 678,87	2 008 510,72	3 029 189,59

(1) Type de taux : TF (fixe) ; TV (variable) ; TR (révisable)

(2) Indice de référence : marché monétaire (EONIA, T4M, TAM, TIOP,...), obligataire (TEC, TMO, TME), international (EURIBOR)

(3) Profil d'amortissement : Echéances constantes (EC), capital constant (CC), amortissement dégressif (AD) in fine, différé total)

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU RHONE

III - ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN - ETAT DE LA DETTE

EMPRUNTS ANCIENS RENEGOCIES AU COURS DE L'ANNEE N

Année d'enc.	Objet de la dette	Organisme prêteur	TAUX		Marge	Taux	Périodicité	Date de la 1ère année de remboursement		DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/N	ICNE N	ANNUITE A PAYER DANS L'EXERCICE	
			FRV	Index				de l'intérêt	du capital				Intérêts	Capital

EMPRUNTS DE REMPLACEMENT OU DE REFINANCEMENT RECUS AU COURS DE L'ANNEE N

Année d'enc.	Objet de la dette	Organisme prêteur	TAUX		Marge	Taux	Périodicité	Date de la 1ère année de remboursement		DETTE EN CAPITAL A L'ORIGINE	DETTE EN CAPITAL AU 31/12/N	ICNE N	ANNUITE A PAYER DANS L'EXERCICE	
			FRV	Index				de l'intérêt	du capital				Intérêts	Capital

CREDITS DE TRESORERIE

Nature	Date de la délibération autorisant la ligne de trésorerie	Montant maximum autorisé au 1/01/N-1	Montant des tirages N -1	Montant des remboursements N-1	Montant restant dû au 31/12/N-1
5191 Avances du Trésor					
5192 Avances de trésorerie					0,00
5193 Autres crédits de trésorerie					



III - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
ETATS DES PROVISIONS
ETATS DE REPARTITION DES CHARGES

PROVISIONS CONSTITUEES AU 01/01/2014

Nature de la provision	Objet de la provision	Date de la constitution de la provision	Montant de la provision au 1/1/N	Montant des utilisations ou reprises	SOLDE
Provisions pour risques et charges					
	Décret du 28 décembre 2012 prévoyant un relèvement de la contribution employeur au financement de la caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL). Probable incidence sur l'exercice budgétaire 2014		600 000,00		
	Complément		100 000,00		

PROVISIONS NOUVELLES

Nature	Objet	Montant

ETATS DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481	Montant de la dotation aux amort. De l'exercice (c/6812)
TOTAL					

III - ANNEXES - ENGAGEMENTS
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<i>Total construction et rénovation de casernes</i>	<i>8 229 000,00</i>	<i>0,00</i>	<i>8 229 000,00</i>	<i>7 940 961,09</i>	<i>45 400,00</i>	<i>242 638,91</i>	<i>0,00</i>
Construction de casernes	8 229 000,00		8 229 000,00	7 940 961,09	45 400,00	242 638,91	0,00
TOTAL AP 2003	8 229 000,00	0,00	8 229 000,00	7 940 961,09	45 400,00	242 638,91	0,00



III - ANNEXES - ENGAGEMENTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<i>Total construction et rénovation de casernements</i>	2 597 000,00	-157 391,29	2 439 608,71	2 439 608,71	0,00	0,00	0,00
Rénovation de casernements	2 597 000,00	-157 391,29	2 439 608,71	2 439 608,71	0,00	0,00	0,00
TOTAL AP 2004	2 597 000,00	-157 391,29	2 439 608,71	2 439 608,71	0,00	0,00	0,00

III - ANNEXES - ENGAGEMENTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<i>Total construction et rénovation de casernements</i>	<i>5 475 000,00</i>	<i>-287 879,62</i>	<i>5 187 120,38</i>	<i>4 944 385,28</i>	<i>250,00</i>	<i>242 485,10</i>	<i>0,00</i>
Construction de casernements	5 475 000,00	-287 879,62	5 187 120,38	4 944 385,28	250,00	242 485,10	0,00
TOTAL AP 2005	5 475 000,00	-287 879,62	5 187 120,38	4 944 385,28	250,00	242 485,10	0,00



III - ANNEXES - ENGAGEMENTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	Pour mémoire AP votée y compris ajustements	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<i>Total construction et rénovation de casernements</i>	635 000,00	0,00	635 000,00	535 346,94	30 000,00	69 653,06	0,00
Rénovation de casernements	635 000,00		635 000,00	535 346,94	30 000,00	69 653,06	0,00
<i>Total réseaux de transmission</i>	9 800 000,00	-276 621,74	9 523 378,26	9 523 378,26	0,00	0,00	0,00
TOTAL AP 2006	10 435 000,00	-276 621,74	10 158 378,26	10 058 725,20	30 000,00	69 653,06	0,00

III - ANNEXES - ENGAGEMENTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	AP votée	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<i>Total acquisition de véhicules</i>	7 462 607,14	0,00	7 462 607,14	6 991 595,34	468 400,00	2 611,80	0,00
Acquisition de véhicules d'intervention	7 462 607,14		7 462 607,14	6 991 595,34	468 400,00	2 611,80	0,00
<i>Total construction et rénovation de casernements</i>	8 510 000,00	-2 389 625,90	6 120 374,10	2 601 686,76	2 805 000,00	713 687,34	0,00
Construction de casernements	8 510 000,00	-2 389 625,90	6 120 374,10	2 601 686,76	2 805 000,00	713 687,34	0,00
TOTAL AP 2009	15 972 607,14	-2 389 625,90	13 582 981,24	9 593 282,10	3 273 400,00	716 299,14	0,00



III - ANNEXES - ENGAGEMENTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	AP votée	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<i>Total acquisition de véhicules</i>	<i>7 208 873,53</i>	<i>-216 779,47</i>	<i>6 992 094,06</i>	<i>6 992 094,06</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
Acquisition de véhicules d'intervention	6 981 810,80	-200 037,91	6 781 772,89	6 781 772,89	0,00	0,00	0,00
Acquisition de véhicules hors intervention	227 062,73	-16 741,56	210 321,17	210 321,17	0,00	0,00	0,00
TOTAL AP 2010	7 208 873,53	-216 779,47	6 992 094,06	6 992 094,06	0,00	0,00	0,00

III - ANNEXES - ENGAGEMENTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	AP votée	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<i>Total acquisition de véhicules</i>	<i>6 163 178,00</i>	<i>0,00</i>	<i>6 163 178,00</i>	<i>4 261 908,56</i>	<i>1 322 750,00</i>	<i>578 519,44</i>	<i>0,00</i>
Acquisition de véhicules d'intervention	6 163 178,00		6 163 178,00	4 261 908,56	1 322 750,00	578 519,44	0,00
<i>Total construction et rénovation de casernements</i>	<i>8 650 000,00</i>	<i>-1 291 460,56</i>	<i>7 358 539,44</i>	<i>563 289,78</i>	<i>1 800 000,00</i>	<i>4 995 249,66</i>	<i>0,00</i>
Construction de casernements	2 600 000,00		2 600 000,00	12 342,72	900 000,00	1 687 657,28	0,00
Rénovation de casernements	6 050 000,00	-1 291 460,56	4 758 539,44	550 947,06	900 000,00	3 307 592,38	0,00
TOTAL AP 2011	14 813 178,00	-1 291 460,56	13 521 717,44	4 825 198,34	3 122 750,00	5 573 769,10	0,00



III - ANNEXES - ENGAGEMENTS
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	AP votée	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<i>Total acquisition de véhicules</i>	<i>6 888 668,00</i>	<i>0,00</i>	<i>6 888 668,00</i>	<i>3 289 704,79</i>	<i>1 300 000,00</i>	<i>2 298 963,21</i>	<i>0,00</i>
Acquisition de véhicules d'intervention	6 888 668,00		6 888 668,00	3 289 704,79	1 300 000,00	2 298 963,21	0,00
TOTAL AP 2012	6 888 668,00	0,00	6 888 668,00	3 289 704,79	1 300 000,00	2 298 963,21	0,00

III - ANNEXES - ENGAGEMENTS
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP			
	AP votée	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement antérieurs (réalisations cumulées au 1/1/N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
<i>Total acquisition de véhicules</i>	<i>3 633 448,00</i>	<i>0,00</i>	<i>3 633 448,00</i>	<i>1 038 747,39</i>	<i>2 098 400,00</i>	<i>496 300,61</i>	<i>0,00</i>
Acquisition de véhicules d'intervention	3 583 216,00		3 583 216,00	1 001 078,15	2 098 400,00	483 737,85	0,00
Acquisition de véhicules hors intervention	50 232,00		50 232,00	37 669,24	0,00	12 562,76	0,00
<i>Total construction et rénovation de casernements</i>	<i>12 652 400,00</i>	<i>0,00</i>	<i>12 652 400,00</i>	<i>816 188,67</i>	<i>5 165 000,00</i>	<i>6 671 211,33</i>	<i>0,00</i>
Construction de casernements	3 900 000,00		3 900 000,00	42 041,79	870 000,00	2 987 958,21	0,00
Rénovation de casernements	8 752 400,00		8 752 400,00	774 146,88	4 295 000,00	3 683 253,12	0,00
TOTAL AP 2013	16 285 848,00	0,00	16 285 848,00	1 854 936,06	7 263 400,00	7 167 511,94	0,00



III - ANNEXES - ENGAGEMENTS

AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

NUMERO OU INTITULE DE L'AP	MONTANT DES AP			MONTANT DES CP		
	AP votée	Révision de l'exercice N	Total cumulé (toutes les délibérations y compris pour N)	Crédits de paiement ouverts au titre de l'exercice N	Restes à financer de l'exercice N+1	Restes à financer (exercices au-delà de N+1)
Acquisition de véhicules d'intervention et hors intervention	3 500 000,00		3 500 000,00	1 770 000,00	1 730 000,00	0,00
Construction et Rénovation de casernements	9 400 000,00		9 400 000,00	370 000,00	9 030 000,00	0,00
TOTAL AP 2014	12 900 000,00	0,00	12 900 000,00	2 140 000,00	10 760 000,00	0,00

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU RHONE

III - ANNEXES

ETAT DES METHODES UTILISEES

METHODES UTILISEES

PROCEDURE	CHOIX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	Délégation	
AMORTISSEMENT	Catégories de biens amortis :	Durée :	
			D/12 - 11/04 D/13 - 06/10
	Atelier Désincarcération	10	
	Audiovisuel	5	
	Bâtiments et travaux achevés (constructions, extensions, restructurations, réhabilitations ...) réalisés à partir du 1er janvier 2004	30	
	Électroménager	5	
	Embarcations et remorques afférentes	15	
	Équipement immobilier	5	
	Habillement 1 an	1	
	Habillement 3 ans	3	
	Habillement 6 ans	6	
	Habillement 10 ans	10	
	Logiciel bureautique ou simple ou standard	3	
	Logiciel complexe	5	
	Logiciel d'entreprise et d'alerte	7	
	Matériel analyses et mesures	10	
	Matériel de bureau	5	
	Matériel de réseaux téléphonique , téléphone mobile, smartphone, tablette	2	
	Matériel de réseaux téléphonique 5 ans	5	
	Matériel de traction et de levage	5	
	Matériel d'éclairage et de ventilation	10	
	Matériel d'entraînement sportif	5	
	Matériel d'entraînement sportif et pédagogique	10	
	Matériel des unités spécialisées 10 ans	10	
	Matériel des unités spécialisées 5 ans	5	
	Matériel d'extinction	10	
	Matériel d'intervention 1 an	1	
	Matériel d'intervention 5 ans	5	
	Matériel d'intervention 10 ans	10	
	Matériel divers	5	
	Matériel informatique 1 an	1	
	Matériel informatique 3 ans	3	
	Matériel informatique 5 ans	5	
	Matériel médical 5 ans	5	
	Matériel médical 10 ans	10	
	Matériel médical 20 ans	20	
	Matériel réseau transmission 5 ans	5	
	Matériel réseau transmission 10 ans	10	
	Matériel secours routier	10	
	Matériel technique 5 ans	5	
Matériel technique 10 ans	10		
Matériel technique 15 ans	15		
Matériels d'atelier 5 ans	5		
Matériels d'atelier 10 ans	10		
Matériels d'atelier 15 ans	15		
Mobilier de bureau	5		
Mobilier de vie	10		
Mobilier technique	10		
Remorques	20		
Véhicule terrestre à moteur 10 ans	10		
Véhicule terrestre à moteur 15 ans	15		
Véhicule terrestre à moteur 20 ans	20		
Véhicule terrestre banalisé à moteur	10		

SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS DU RHONE

III - ANNEXES

SUBVENTIONS VERSEES PAR LE SDIS DANS LE CADRE DU VOTE DU BUDGET

ARTICLE	SUBVENTION	OBJET	NOM DE L'ORGANISME	NATURE JURIDIQUE DE L'ORGANISME	MONTANT DE LA SUBVENTION
FONCTIONNEMENT					
6574	Convention du 6/03/02	Subvention de fonctionnement	CASC du SDIS du Rhône	Association	1 568 069,00
6574	Délibération/13- 02/12	Subvention de fonctionnement	Association Départementale des jeunes sapeurs-pompiers	Association	29 450,00
6574	Délibération/13- 05/02	Subvention de fonctionnement	Union départementale des sapeurs pompiers	Association	3 000,00
6574	Délibération/13- 05/02	Subvention de fonctionnement	Œuvre des pupilles	Association	2 000,00
6574	Arrêté n° 13/01/20	Subvention de fonctionnement	Syndicat CGT des SPP du Grand Lyon Rhône	Syndicat	1 000,00
6574	Arrêté n° 13/01/21	Subvention de fonctionnement	CFTC SNSPP Rhône Syndicat national des SPP	Syndicat	1 000,00
6574	Arrêté n° 13/02/01	Subvention de fonctionnement	Syndicat autonome du SDIS 69 UNSA	Syndicat	1 000,00
6574	Arrêté n° 13/02/02	Subvention de fonctionnement	Syndicat Sud SPP/PATS SDIS du Rhône	Syndicat	1 000,00
6574	Arrêté n° 13/04/01	Subvention de fonctionnement	Syndicat National Avenir Secours section Rhône	Syndicat	1 000,00
6574	Arrêté n° 13/07/02	Subvention de fonctionnement	Force ouvrière	Syndicat	1 000,00
(Montants des subventions versées en 2013)					

III - ANNEXES
ETAT DU PERSONNEL AU 1er janvier 2014

GRADES OU EMPLOIS	CATEGORIES	POSTES BUDGETAIRES	Dont : TEMPS NON COMPLET	Dont : MISA DISPOSITION	Dont postes MUTUALISÉS	POSTES POURVUS par effectifs fonctionnaires	POSTES POURVUS par effectifs non-titulaires
SAPEURS-POMPIERS		1375	0	5	0	1231	0
Colonel	A	7		1		7	
Lieutenant-colonel	A	23		1		23	
Commandant	A	27		2		27	
Capitaine	A	47				40	
Lieutenant 2ème cl, 1ère cl, hors cl	B	111		1		112	
Adjudant	C	326				304	
Sergent	C	834				581	
Caporal chef	C					2	
Caporal	C					85	
Sapeur 1ère cl	C					43	
Sapeur 2ème cl	C					7	
SERVICE DE SANTE ET DE SECOURS MEDICAL		25	2	0	0	23	1
Médecin de classe exceptionnelle	A	1				1	
Médecin hors classe	A	2				2	
Médecin de 1ère classe	A	6	2			4	1
Médecin de 2ème classe	A						
Pharmacien de classe exceptionnelle	A						
Pharmacien hors classe	A	1				1	
Pharmacien de 1ère classe	A	1				1	
Pharmacien de 2ème classe	A						
Infirmier d'encadrement	A	6				6	
Infirmier chef	B	1				1	
Infirmier principal	B	2				2	
Infirmier	B	5				5	
FILIERE ADMINISTRATIVE (1)		190	0	1	1	182	1
Administrateur territorial	A	1				1	
Attaché / Directeur territorial	A	27				25	1
Rédacteur territorial	B	31		1	1	29	
Adjoint administratif	C	131				127	
TECHNIQUE (2)		165	0	0	11	157	6
Ingénieur territorial	A	26			1	22	3
Technicien territorial	B	33			1	27	3
Agent de maîtrise	C	28			1	28	
Adjoint technique	C	78			8	80	
SOCIALE (3)		1	0	0	0	1	0
Conseiller socio-éducatif	A	1				1	
Assistants sociaux éducatifs	B						
MEDICO-SOCIALE (4)							
Médecin territorial	A						
Infirmière territoriale	B						
MEDICO-TECHNIQUE (5)		1	0	0	0	1	0
Biologiste, vétérinaire, pharmacien 2ème classe	A	1				1	
SPORTIVE (6)							
CULTURELLE (7)		2	0	2	0	2	0
Conservateur du patrimoine	A						
Attaché de conservation du patrimoine	A	2		2		2	
Assitant de conservation du patrimoine	B						
ANIMATION (8)							
EMPLOIS NON CITES (9)		8	0	0	0	0	8
Apprenti		8					8
TOTAL (1+2+3+4+5+6+7+8+9)		1767	2	8	12	1597	16



Nombre de membres en exercice 29
Nombre de membres présents 18
Nombre de suffrages exprimés

VOTES : Pour UNANIMITE
Contre
Abstentions

ARRETE - SIGNATURES

Présenté par le Président du Conseil d'administration du SDIS du Rhône
A Lyon, le 30 JUIN 2014

LE PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
Michel MERCIER

Délibéré par le conseil d'administration du SDIS
A Lyon, le 30 JUIN 2014

LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. BARRY

Mme FONTAINE

M. CATELON

M. FORISSIER

M. CELLIER

M. GUILLOTEAU

M. CHAVEROT

M. JACQUET

M. DEVINAZ

Mme LE FRANC

M. DURAND

M. LONGIN

M. FALCONNET

M. MARTIN



M. MERCIER

M. PONCET

M. MIGUET

M. ROCHE

M. PELAEZ

M. SECHERESSE

M. PHILIP

M. VINCENDET

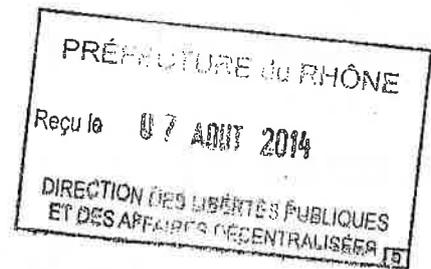
Reçu en préfecture le

Certifié exécutoire par le Président du conseil d'administration compte tenu de la réception en préfecture le

et de la Publication le

A Lyon, le 30 JUIN 2014

Michel MERCIER





DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 30 JUIN 2014

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT FINANCES

NUMERO **D/14 – 06/10**

OBJET **Admission en non valeur**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Monsieur le payeur départemental du Rhône, comptable de notre établissement public, a dressé l'état des taxes et produits irrécouvrables.

Trois titres de recette ont été émis à l'encontre de la société Groupe Force 59, le titre n°1219 en 2012 d'un montant de 158,12 € (partiellement recouvré à hauteur de 118,53 €), et en 2013 les titres n° 327 d'un montant de 711,54 € et n°383 de 80 € correspondants à la facturation du jury d'examen SSIAP (sécurité incendie et assistance aux personnes). Le Tribunal de commerce de Nanterre a prononcé la liquidation judiciaire de cet organisme le 19 mars 2013.

En 2013, trois titres de recette, le n°329 d'un montant de 553,42 €, n°340 de 60 € et n°379 de 474,36 € ont été émis à l'encontre de la société IPSO FACTO correspondants à la facturation de jurys d'examen SSIAP. Le tribunal de Commerce de Lyon a prononcé le jugement de liquidation judiciaire le 21 mai 2013 et le dépôt de l'état des créances le 1er juillet 2013.

Cinq titres de recette ont été émis à l'encontre de la société Performance Sécurité : trois en 2013, le n° 1172 de 197,65 € (partiellement recouvré pour 100 €), le n°1663 de 40 € et le n° 1673 de 237,18 € et deux en 2014 (n°239 de 592,95 € et n° 249 de 20 €) correspondants à la facturation du jury d'examen SSIAP. Or, un jugement d'ouverture de liquidation judiciaire a été prononcé par le Tribunal de commerce de Lyon à l'encontre de cet organisme le 19 novembre 2013.

Ces produits n'ayant pas pu être recouverts, monsieur le payeur départemental a donc dressé des procès-verbaux de carence et nous demande d'admettre ces sommes en non valeur.



D'autre part, un titre de recette n°1287 de 2013 d'un montant de 0,66 € a été émis à l'encontre de l'OPAC du Rhône correspondant à un avoir. Cette créance étant minime, monsieur le payeur départemental du Rhône nous propose d'admettre ce reliquat en non valeur.

Concernant les quatre créances suivantes, le solde restant à recouvrer pour la première et le montant des titres des trois autres étant inférieurs au seuil de la procédure d'opposition à tiers détenteur, monsieur le payeur départemental nous demande d'admettre ces sommes en non valeur.

Un titre de recette n°1666 du 15 novembre 2012 d'un montant de 120 € a été émis à l'encontre de l'Ecole Sécuritas correspondant à la facturation de diplômes SSIAP. Cette créance a été partiellement recouvrée à hauteur de 77,65 € (reste à recouvrer 42,35 €).

Un titre de recette n°737 du 4 décembre 2012 d'un montant de 14,27 € a été émis à l'encontre de la société Véolia Compagnie générale des eaux correspondant à un avoir pour arrêt de compte.

Deux titres de recettes de 52,20 € chacun ont été émis en le 5 novembre 2009, l'un à l'encontre de Monsieur Ludovic LESTRADE (n° 1656) et l'autre à l'encontre de Madame Séverine LEGER (n° 1657), correspondants à la cotisation obligatoire de la PFR, celles-ci n'ayant pas pu être précomptées sur leurs vacances.

Je vous propose donc d'admettre ces titres de recette en non valeur et de procéder à leurs annulations pour un montant global de 3 068,31 €.

Ce dernier sera prélevé au budget 2014 sur l'article 6541 « Créances admises en non valeur ».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 30 juin 2014


Michel MERCIER
Président



Accusé de réception en préfecture
069-286912001-20140702-D14_06-18-DE
Date de réception préfecture : 02/07/2014

SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU RHÔNE

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 30 JUIN 2014

**DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT FINANCES**

NUMERO **D/14 – 06/18**

OBJET **Engagement de la section humanitaire CASC-APPUI aux Philippines
du 13 novembre au 4 décembre 2013 – Typhon Haiyan – demande de subvention**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«En application de la convention approuvée par délibération DB/06-01/24 du 30 janvier 2006, la section humanitaire du CASC (CASC-APPUI) est intervenue aux Philippines suite au passage du typhon Haiyan qui a dévasté le pays, laissant la population dans un dénuement extrême.

Après avoir évalué la situation en collaboration avec le ministère des Affaires étrangères, CASC-APPUI - organisation non gouvernementale humanitaire du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône - s'est mobilisée.

Cet engagement totalement bénévole, s'est manifesté par l'envoi, du 13 novembre au 4 décembre 2013, de deux détachements de 5 sapeurs-pompiers (un médecin, un infirmier et 3 sapeurs-pompiers spécialisés en sauvetage-déblaiement).

Les frais engagés par la section CASC-APPUI pour la réalisation de cette mission se sont élevés à 16 768,82 € (dont 15 795 € de frais de transport et 973,82 € au titre des frais de nourriture, d'assurances et de diverses dépenses).

Le CASC-APPUI a sollicité des aides financières notamment auprès du Conseil régional. Cette collectivité doit lui allouer la somme de 5 000 €. La somme restant est à couvrir est donc de 11 768,82 €.

Cette mission a permis au CASC-APPUI d'être au cœur du dispositif de secours international et de faire connaître le savoir-faire des acteurs du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône.



Aussi, je vous propose de décider de l'attribution au CASC pour sa section CASC-APPUI, d'une subvention exceptionnelle de 7 500 €».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 30 juin 2014



Michel MERCIER
Président



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 30 JUIN 2014

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT AFFAIRES JURIDIQUES

NUMERO **D/14 - 06/11**

OBJET **Procédure de déclaration de projet au titre de l'article L300-6 du code de l'urbanisme en vue de la construction de la future caserne de Chazay d'Azergues**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

« La commune de Chazay d'Azergues a, par convention approuvée par le bureau du conseil d'administration du SDIS le 20 février 2014, mis à disposition du SDIS un terrain, situé sur le site dit des Bageardes en bordure de la route départementale 30, pour la construction de la future caserne du secteur.

Ce terrain, dont la configuration est particulièrement intéressante pour le SDIS, est actuellement situé en zone agricole. La commune de Chazay d'Azergues, aujourd'hui dotée d'un Plan d'Occupation des Sols (POS), vient d'engager une procédure pour disposer d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU), dans lequel la parcelle considérée serait classée en zone constructible.

La transformation du POS en PLU étant toutefois assez longue (3 ans minimum), la commune a, sur les conseils des services instructeurs de l'Etat, sollicité le SDIS, afin que ce dernier lance une procédure de déclaration de projet, prévue à l'article L.300-6 du code de l'urbanisme, visant à classer ce terrain en zone constructible dans un délai plus court (12 à 18 mois).

Cette procédure, menée par le président de l'organe délibérant de la personne publique porteuse du projet, a, en effet, pour objet d'adapter rapidement les règles du document d'urbanisme pour permettre la réalisation d'une opération d'intérêt général.

En l'espèce, la réalisation du dossier de déclaration de projet de construction de la caserne serait confiée à un bureau d'études spécialisé.

Une fois constitué, le dossier sera soumis à l'examen conjoint des personnes publiques associées (Etat, commune, région, département, chambres consulaires...) et à enquête publique, organisée par le Préfet; à l'issue de l'enquête publique, le dossier de mise en compatibilité du POS sera soumis au conseil municipal de Chazay d'Azergues.



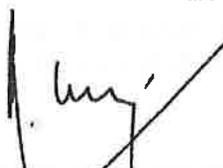
Eu égard à l'intérêt de la mise en œuvre de ce dispositif pour le SDIS, je vous demande, mesdames, messieurs, de m'autoriser à lancer la procédure de déclaration de projet visant à permettre la construction de la future caserne du secteur de Chazay d'Azergues dans les meilleurs délais ».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 30 juin 2014



Michel MERCIER
Président



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 30 JUIN 2014

DIRECTION DES MOYENS MATERIELS

NUMERO **D/14 – 06/15**

OBJET **Convention de mutualisation entre le Département du Rhône et le SDIS du Rhône pour la période 2015-2020**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

« Depuis plus de dix ans, le Département et le SDIS ont mutualisé un certain nombre d'actions dont le champ s'est progressivement élargi au fil du temps.

Je vous rappelle que la dernière convention organisant ce partenariat a été signée le 10 juillet 2013 pour la période 2014-2020.

Dans ce cadre, le Département possède, du fait de son important patrimoine immobilier réparti sur l'ensemble de son territoire (collèges, maisons du Rhône...), un savoir-faire en termes d'ingénierie pour la conduite d'opérations immobilières et en matière de maintenance courante sur lequel s'appuie le SDIS.

Par ailleurs, le réseau de fibres optiques et de télécommunication installé par le Département est une ressource indispensable notamment pour l'alerte opérationnelle et la gestion des casernes du SDIS.

Quant au SDIS, qui est un service public opérationnel fonctionnant sans discontinuité, il peut mettre à disposition du Département ses moyens techniques de communication de la plateforme de sécurité civile déjà mutualisée avec l'Etat et située rue Rabelais à Lyon ainsi que ses locaux de formation et de secours situés à Lyon Croix-Rousse.

De plus le SDIS, qui a la nécessité de posséder de fortes compétences en matière logistique pour ses besoins opérationnels, assure simultanément la maintenance des véhicules d'exploitation routière et les livraisons logistiques du Département.



Enfin le SDIS, qui a restructuré ses quatre sites d'état-major (Lyon Rabelais/Corneille, Saint-Priest, Lyon Croix-Rousse et Villefranche sur Saône) met à disposition du Département sur ces sites, des locaux et des infrastructures.

Dans la suite de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et à compter du 1^{er} janvier 2015, le Département et le SDIS vont s'inscrire dans un nouveau contexte institutionnel.

L'importance structurelle de ces mutualisations entre services publics, justifie d'une part, qu'elles soient pérennisées dans la nouvelle organisation territoriale, sans en modifier ni la nature ni l'économie générale, et d'autre part que ses aspects financiers principaux soient désormais prévus dans la contribution du Département au budget du SDIS.

Je vous demande, mesdames, messieurs, de m'autoriser à signer cette convention qui viendra, à compter du 1^{er} janvier 2015, se substituer à la convention générale de gestion signée le 10 juillet 2013 ».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 30 juin 2014


Michel MERCIER
Président

- C O N V E N T I O N -

ENTRE :

Le **Département du Rhône**, représenté par la Présidente du Conseil général du Rhône Madame Danièle CHUZEVILLE agissant en exécution d'une délibération du Conseil général du Rhône du 21 janvier 2013 ci-après également désignée par "**le Département**", d'une part,

ET

Le **Service départemental d'incendie et de secours du Rhône**, représenté par le Président de son conseil d'administration, Michel MERCIER, agissant en exécution d'une délibération du conseil d'administration du 28 juin 2013, ci-après également désigné par "**le SDIS**", d'autre part.

Préambule

Depuis 2009, le Département et le SDIS ont conclu plusieurs conventions ayant pour objet la mutualisation et la gestion d'un certain nombre de moyens ; la dernière d'entre elles a été signée le 10 juillet 2013 pour la période 2014-2020. Le Département et le SDIS ont convenu de conclure une nouvelle convention pour la période 2015-2020, se substituant à partir du 1/1/2015 à la convention signée le 10 juillet 2013.

Ceci exposé, il a été convenu et arrêté ce qui suit :

I. Missions exercées par le Département pour le compte du SDIS.

Article I.1. Conduite d'opérations immobilières et participation à la maintenance des bâtiments du SDIS.

Le SDIS confie au Département les missions suivantes

- la conduite des opérations immobilières individualisées du SDIS, c'est-à-dire des opérations faisant l'objet d'une autorisation de programme, et ce jusqu'à la fin de l'année de garantie de parfait achèvement ;
- la conduite des chantiers de travaux annuels du SDIS, c'est-à-dire des opérations et travaux ne faisant pas l'objet d'une autorisation de programme ;
- la participation à la maintenance des bâtiments du SDIS ;

Ces missions s'exercent sur les bâtiments dont le SDIS a la charge et qui sont :

- soit des bâtiments qu'il détient en pleine propriété ;
- soit des bâtiments mis à sa disposition par les communes et leurs établissements publics et pour lesquels il assure les droits et obligations du propriétaire ;
- soit des bâtiments dont il est locataire.

II. Locaux ou moyens mis à disposition du SDIS par le Département

Article II.1. Mise à disposition du SDIS de locaux dans le gymnase de Lyon-Duchère.

Au titre d'une convention du 30 décembre 2013, le Département met à disposition du SDIS le gymnase de Lyon-Duchère ainsi que des locaux destinés au Musée des sapeurs-pompiers dans les sous-sols de ce même gymnase de Lyon-Duchère.

Au titre de cette convention, d'une part le SDIS remboursera au Département les frais de fluides selon la répartition que cette dernière prévoit, et signalera toute modification apportée aux locaux occupés par le Musée, suite au classement de ce gymnase en ERP (Etablissement Recevant du Public).

Article II.2. Mise à disposition du SDIS de locaux du casernement Confluence.

Au titre d'une convention du 2 mars 2012, le Département met à disposition du SDIS une partie des locaux (environ 1400m²) de la caserne de gendarmerie située cours Suchet, à (69002) Lyon.

Article II.3. Mise à disposition du SDIS de fibres optiques du Département.

Le Département disposant d'un réseau de liaisons en fibres optiques, il met à disposition du SDIS une partie de la capacité de ces liaisons pour les besoins en télécommunications de ce dernier. En premier lieu, 2 brins sont mis à disposition sur chacune des 3 fibres suivantes : de l'Hôtel du Département vers respectivement, l'IN2P3, le métro Hénou, et le rond-point du tramway à Parilly. Cette liste peut évoluer par échange de courriers entre les deux parties.

Le Département assure la maintenance des capacités mises à disposition du SDIS dans le cadre de la maintenance de ses propres liaisons.

III. Missions exercées par le SDIS pour le compte du Département.

Article III.1. Maintenance des véhicules d'exploitation routière du Département.

III.1.1. Maintenance courante.

Le SDIS assure pour le compte du Département les opérations de maintenance des véhicules d'exploitation routière de ce dernier, hors véhicule et utilitaire léger. Ces opérations de maintenance sont assurées de façon mutualisée avec les opérations similaires que le SDIS réalise avec ses propres véhicules.

Ces opérations sont réalisées sur les sites de Saint-Priest et de Villefranche-sur-Saône.

A ce titre, le Département affecte à cette mission le Bureau Maintenance Véhicules rattaché au service Exploitation du réseau de la direction de la Mobilité. Ce bureau comprend 30 postes dont le Département assure la gestion administrative et financière.

Les agents composant le Bureau Maintenance Véhicules sont placés sous l'autorité fonctionnelle et sous la responsabilité du SDIS pour l'exercice des missions mutualisées au sein de l'atelier.

Lorsqu'un poste du Bureau Maintenance Véhicules devient vacant, le SDIS et le Département se rapprochent pour convenir de la nécessité et du mode de pourvoi de ce poste. Dans le cas où le Département souhaite officiellement que ce poste soit pourvu par le SDIS, le Département rembourse à ce dernier les traitements et charges de l'agent recruté par le SDIS.

La liste des véhicules du Département et des matériels afférents dont la maintenance est assurée par le SDIS, ainsi que les procédures d'organisation de cette maintenance et tous les autres documents nécessaires à l'accomplissement de cette tâche, font l'objet d'accords conclus annuellement par échange de courriers.

Le SDIS et le Département fixeront chaque année N par échange de courriers un montant forfaitaire de dépenses à prévoir par le SDIS pour l'année N+1 pour cette maintenance courante des véhicules du Département et matériels afférents, couvrant notamment :

- le coût d'acquisition des pièces détachées, outillages et fournitures nécessaires à cette maintenance,
- le coût de la sous-traitance confiée à des entreprises ayant conclu des marchés avec le SDIS, pour certaines de ces opérations de maintenance,
- le coût des contrôles techniques des véhicules, contrôles considérés comme entrant dans le champ de la maintenance assurée par le SDIS,
- le coût des tenues de protection individuelle des agents du Bureau Maintenance Véhicules,

- le coût des formations techniques, ou liées à la sécurité au travail, nécessaires aux agents du Bureau Maintenance Véhicules,
- les frais d'assurance engagés pour le SDIS au titre de ces opérations de maintenance.

Le Département versera chaque année au SDIS un montant égal à ce montant forfaitaire de dépenses arrêté pour l'année.

III.1.2. Opérations ponctuelles.

Au-delà du cadre de la maintenance ordinaire décrite ci-dessus, le Département peut demander au SDIS de procéder à certaines opérations ponctuelles d'amélioration ou de mise à niveau de ses véhicules et matériels afférents, telles que par exemple, et sans que cette liste soit exhaustive :

- pose d'un équipement nouveau (accessoire de conduite, équipement de communications...),
- remise en peinture des véhicules ou pose d'un nouveau logo...;
- ajout d'un nouvel accessoire sur la flotte de véhicules
- Réparation de véhicules suite à sinistre

Le coût de l'opération correspondant à la demande du Département fait l'objet d'une évaluation. Le Département et le SDIS conviennent par échange de courriers de cette évaluation et l'arrêtent comme étant le prix définitif de l'opération ; ils décident de plus si cette dépense peut rentrer dans le montant global des dépenses prévu pour la maintenance courante. A défaut, le Département et le SDIS conviennent du montant et de la date d'un titre de recette spécifique à émettre.

Le Département peut également demander au SDIS une assistance à la réalisation de cahiers des charges pour l'achat de véhicules, ainsi qu'une participation, d'une part au suivi par le Département de la construction de ces véhicules par les fournisseurs, d'autre part à la réception technique de ces mêmes véhicules livrés par les fournisseurs au Département.

Article III.2. Commission de réforme du Département.

Le SDIS assure pour le compte du Département la gestion de la commission de réforme des matériels de ce dernier.

En outre, le SDIS diligente les procédures de cession à titre gratuit ou onéreux des biens mobiliers réformés.

Article III.3. Utilisation au profit du Département de moyens de communication du SDIS

Pendant la période d'activation du service hivernal de déneigement des routes, le SDIS peut mettre à la disposition du Département les moyens techniques de communication du Centre de Traitement de l'Alerte (CTA).

Article III.4. Prise en charge par le SDIS des livraisons logistiques du Département

Le SDIS assure pour le compte du Département l'acheminement des livraisons logistiques sur les sites de ce dernier. A cette fin, le SDIS utilise de façon mutualisée ses circuits de distribution ainsi que ses locaux de stockage pour ses propres besoins et pour ceux du Département.

Ces opérations sont réalisées principalement à partir du site de Saint-Priest et accessoirement de celui de Villefranche-sur-Saône.

A ce titre, le Département affecte à cette mission deux postes rattachés à sa Direction des Moyens Généraux, postes dont le Département assure la gestion administrative et financière.

Les agents affectés par le Département à ces postes sont placés sous l'autorité fonctionnelle et sous la responsabilité du SDIS pour l'exercice des missions mutualisées de livraisons logistiques.

Lorsqu'un des postes précités devient vacant, le SDIS et le Département se rapprochent pour convenir de la nécessité et du mode de pourvoi de ce poste. Dans le cas où le Département souhaite officiellement que ce poste soit pourvu par le SDIS, le Département rembourse à ce dernier les traitements et charges de l'agent recruté par le SDIS.

Les procédures d'organisation de ces livraisons et stockages logistiques, ainsi que tout autre document nécessaire à l'accomplissement de cette tâche, font l'objet d'accords conclus annuellement par échange de courriers.

Le SDIS prend en charge les dépenses engagées par lui pour la maintenance des véhicules de livraison et matériels de stockage afférents, notamment :

- le coût d'acquisition des véhicules, pièces détachées, outillages et fournitures nécessaires au stockage et à la livraison,
- le coût de la maintenance, des contrôles techniques des véhicules, entrant dans ce champ de mutualisation,
- le coût des tenues de protection individuelle des agents affectés à ces postes,
- le coût des formations techniques, ou liées à la sécurité au travail, nécessaires aux agents affectés à ces postes,
- les frais d'assurance engagés pour le SDIS au titre de ces opérations de stockage et livraison.

IV. Locaux et moyens mis à disposition du Département par le SDIS

Article IV.1. Mise à disposition du Département de locaux sur le site Rabelais, siège de l'Etat-major du SDIS.

Afin d'accueillir le PC « Rhône Déplacements » en charge de la gestion des événements liés aux compétences du Département dans le domaine des routes et des transports, et considérant que ces événements peuvent avoir des conséquences importantes sur les déplacements en temps réel (perturbations, accidents, cars scolaires immobilisés...), le SDIS met à disposition du Département des locaux sur sa plate-forme de l'immeuble Rabelais rassemblant le Centre de traitement de l'alerte (CTA) et le Centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) du SDIS et Centre Opérationnel de Zone (COZ) de la Préfecture.

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention signée le 4 janvier 2013, prévoyant le remboursement par le Département au SDIS de certaines dépenses de fluides.

Article IV.2. Locaux de secours sur le site Lyon Croix-Rousse pour le PC « Rhône Déplacements »

Le SDIS peut mettre à disposition du Département de façon exceptionnelle des locaux situés sur son site Lyon Croix-Rousse permettant d'accueillir temporairement son PC « Rhône Déplacements » en cas d'évènement rendant impossible son maintien sur le site Rabelais.

Cette mise à disposition, au vu de son caractère exceptionnel, ne fait pas l'objet d'une convention d'occupation particulière.

Article IV.3 Mise à disposition du Département de locaux rue Molière sur le site Etat-major du SDIS de Lyon Corneille.

Afin de permettre au Département d'installer certains de ses services, notamment sa direction de la Mobilité au plus près du PC « Rhône Déplacements », le SDIS met à disposition du Département des locaux dans l'aile Molière de l'immeuble Lyon- Corneille.

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention signée le 1^{er} octobre 2013 prévoyant le remboursement par le Département au SDIS de certaines dépenses de fluides.

Article IV.4. Mise à disposition du Département de locaux sur le site Etat-major du SDIS de Saint Priest.

Afin de permettre au Département d'installer le groupe Renfort de sa direction de la Mobilité au plus près de l'atelier de maintenance mutualisée des véhicules départementaux, le SDIS met à disposition du Département des espaces de remisage extérieurs et des locaux dans son site Etat-major du SDIS de Saint Priest.

Cette mise à disposition fait l'objet d'une convention signée le 30 décembre 2013.

Article IV.5. Mise à disposition du Département de fibres optiques du SDIS.

Le SDIS disposant d'un réseau de liaisons en fibres optiques, il met à disposition du Département une partie de la capacité de ces liaisons pour les besoins en télécommunications de ce dernier. En premier lieu, 2 brins sont mis à disposition sur 2 fibres allant respectivement de l'Hôtel du Département au siège du SDIS rue Rabelais, et du siège du SDIS vers l'immeuble Lyon Corneille. Cette liste peut évoluer par échange de courriers entre les deux parties.

Le SDIS assure la maintenance des capacités mises à disposition du Département dans le cadre de la maintenance de ses propres liaisons.

Article IV.6. Hébergement par le SDIS de serveurs informatiques du Département sur le site de la Croix-Rousse

Le SDIS héberge dans son local informatique de la Croix-Rousse 4 baies informatiques du Département, bénéficiant des mêmes services que les baies informatiques du SDIS, à savoir l'accès sécurisé, l'alimentation électrique sécurisée, la sécurité incendie et la climatisation des locaux. La surface consacrée aux baies du Département est d'environ 12 m² et la puissance électrique maximum pouvant leur être délivrée est de 10 kVA. La maintenance de ces baies est du ressort exclusif du Département, le SDIS n'assurant aucune intervention sur ces matériels.

V . Dispositions prises par le Département en vue de faciliter la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du SDIS

Article V.1. Disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires du Département

Le Département et le SDIS s'engagent à signer pour chaque agent du Département ayant contracté un engagement de sapeur-pompier volontaire au SDIS, une convention individuelle de disponibilité de cet agent pendant son temps de travail.

Article V.2. Communication par le SDIS au Département d'informations sur la disponibilité des sapeurs-pompiers volontaires

En vue de permettre au Département de moduler ses aides et subventions aux communes ayant recruté comme agents des sapeurs-pompiers volontaires, le SDIS s'engage à communiquer au Département sur sa demande, les conventions de disponibilité signées entre ces communes et le SDIS concernant ces sapeurs-pompiers volontaires, ainsi que toute information sur la disponibilité opérationnelle réelle de ces derniers.

VI . Conditions d'exécution de la présente convention

Article VI.1. Dates de mise en paiement des remboursements de frais et charges

Concernant les remboursements de frais de fluides tels que prévus aux articles II.1, IV.1, et IV.3, ainsi que ceux de traitements et charges afférentes tels que prévus aux articles III.1.1 et III.4, les montants dus au titre du second semestre de l'année N-1 font l'objet d'une mise en recouvrement en avril de l'année N, les montants dus au titre du premier semestre de l'année N faisant l'objet d'une mise en recouvrement en octobre de l'année N.

Article VI.2. Dates de mise en paiement du versement prévu à l'article III.1.1

Le versement prévu à cet article pour l'année N fait l'objet de deux mises en recouvrement en avril et octobre de la même année, d'un montant égal à la moitié du montant annuel prévu.

Article VI.3. Durée de la convention.

La présente convention est conclue pour une durée allant du 1^{er} janvier 2015 au 31 décembre 2020.

Fait à Lyon, le **30 JUIN 2014**
en deux exemplaires originaux

La présidente du Conseil général du Rhône



Danielle CHUZEVILLE
Présidente du Conseil général du Rhône

Le président du Conseil d'administration du
Service départemental d'incendie et de secours
du Rhône



Michel MERCIER



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 30 JUIN 2014

DIRECTION DES MOYENS MATERIELS
GROUPEMENT LOGISTIQUE

NUMERO **D/14 – 06/12**

OBJET **Convention entre le SDIS du Rhône et l'AFNOR relative à la mise à disposition du centre d'essais du SDIS basé à Saint-Priest (station hydraulique)**

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«L'AFNOR a sollicité auprès du SDIS du Rhône la possibilité d'utiliser sa station hydraulique et ses moyens d'essais basés à Saint-Priest, afin d'exercer des activités de certification de matériel de sécurité incendie sur véhicules.

Cette sollicitation temporaire est liée à la fermeture imminente du centre de Voluceau appartenant à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris ; dans l'attente du référencement de son propre centre d'essais, l'AFNOR a besoin d'un site pour la certification de l'ensemble des engins nouveaux utilisés par la sécurité civile.

Le SDIS du Rhône étant le seul SDIS disposant des équipements adéquats, il apparaît judicieux que notre établissement réponde favorablement à la demande de l'AFNOR.

Les conditions dans lesquelles l'AFNOR utilisera la station hydraulique du centre d'essais du SDIS basé à Saint-Priest sont précisées dans une convention.

L'activité mise en œuvre par l'AFNOR consisterait à réaliser des essais hydrauliques, dimensionnels, fonctionnels, de pesée, de luxmétric.

La mise à disposition des équipements du SDIS, prévue pour 2 à 10 occurrences sur la période allant du 1^{er} juillet 2014 au 30 juillet 2016, se ferait sous le contrôle du groupement logistique du SDIS; l'indemnisation forfaitaire due par l'AFNOR étant fixée à 400 € TTC par demi-journée et à 800 € TTC par journée.

Je vous demande, mesdames, messieurs, de m'autoriser à signer la présente convention ».



DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 30 juin 2014



Michel MERCIER
Président



C 9014 - 20



**CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU CENTRE D'ESSAIS DU SDIS DU RHONE
BASE A SAINT-PRIEST (STATION HYDRAULIQUE)**

ENTRE

Service Départemental d'Incendie et de Secours de Rhône, dont le siège social est situé 17 rue Rabelais, 69421, Lyon Cedex 03, représenté par son président, dûment habilité à signer la présente convention en vertu d'une délibération du conseil d'administration du SDIS du 30 juin 2014.

ci-après désigné « SDIS 69 »

D'UNE PART,

ET

AFNOR Certification, Société par Actions Simplifiée à Associé unique, au capital de 18 187 000 Euros, dont le siège social est situé 11 rue Francis de Pressensé 93571 La Plaine Saint Denis, et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de BOBIGNY sous le numéro 479 076 002, représentée par Florence MÉAUX, en sa qualité de Directrice Générale.

ci-après désigné « le Client »,

les « Utilisateurs » sont les personnels effectuant des essais dans le cadre de certifications délivrées par AFNOR Certification.

D'AUTRE PART

PREAMBULE

Le Client a sollicité auprès du SDIS 69 la possibilité d'utiliser la station hydraulique et ses moyens d'essais, objet des présentes, afin d'exercer des activités de certification de matériel de sécurité incendie sur véhicules. Les Parties aux présentes ont convenu en conséquence de conclure une convention de mise à disposition de la station d'essais aux charges et conditions ci-après.

Cette sollicitation temporaire est liée à la fermeture du centre de Voluceau de la Brigade des sapeurs-Pompiers de Paris et est nécessaire pour la certification de l'ensemble des engins utilisés par la sécurité civile, dans l'attente de la réalisation par l'AFNOR de son propre centre d'essais qui devrait être actif en 2016.

ARTICLE 1 : OBJET

La présente Convention a pour objet de définir les conditions d'utilisation par le Client de la station Hydraulique du Centre d'essais mise à disposition par le SDIS 69.

ARTICLE 2 : DESCRIPTION DE L'ACTIVITE

L'activité mise en œuvre au titre de la présente Convention consiste à réaliser des essais hydrauliques, dimensionnels, fonctionnels, de pesée, de luxmètrie.
La sollicitation jusqu'en 2016 serait de l'ordre de 2 à 10 occurrences.

ARTICLE 3 : DUREE DE LA CONVENTION

La présente Convention entre en vigueur le 1^{er} juillet 2014 et prend fin le 30 juillet 2016.

ARTICLE 4 : CONDITIONS D'EXECUTION

Le SDIS 69 met à disposition du Client qui l'accepte, la station hydraulique et des moyens de pesées du SDIS 69.

Le Client reconnaît en avoir pris connaissance, les reconnaît aptes à l'exercice de son activité et les accepter en l'état. Le Client s'engage à les restituer dans le même état, si nécessaire après remise en ordre en fin d'activité.

Le SDIS 69 a la faculté de surveiller les conditions d'exploitation du Centre d'Essais et leur conformité. Les locaux d'essais sont ouverts du lundi au vendredi de 7h30 à 16h15 hors jour de fermeture du SDIS 69 dont les périodes de congés seront communiquées annuellement au Client dès qu'elles seront connues.

Le SDIS 69 se réserve le droit de communiquer tout autre date de fermeture des locaux d'essais du SDIS 69, dans un délai préalable de vingt (20) jours ouvrés au Client.

4.1 OBLIGATION DU CLIENT

L'installation d'équipements fixes nécessaire pour assurer les activités du Client est à la charge du Client et est soumise à autorisation préalable du SDIS 69. La demande d'installation au SDIS 69 peut s'effectuer par tous moyens, à la convenance du Client, et dans un délai raisonnable avant la date prévue pour l'installation des équipements.

En cas de résiliation ou révocation de la présente Convention, le Client ne pourra en aucun cas réclamer une quelconque indemnité au SDIS 69 pour la perte de jouissance des équipements fixes ou investissements qu'il aura effectués sur le centre d'essais. Le Client se doit d'informer le SDIS 69, de tout sinistre pouvant survenir sur le Centre d'Essais, dont il aurait connaissance ou dont il serait témoin.

Le Client a la possibilité de stationner sous sa propre responsabilité, des véhicules d'essais hors périodes d'ouverture du centre d'essais, dans une zone définie conjointement avec le SDIS 69, pour une durée qui sera convenue préalablement entre les Parties.

4.2 CONDITIONS D'UTILISATION

Les séances d'essais de certification s'effectueront entre 7h30 et 16h30 du lundi au vendredi.

Les réservations sont effectuées auprès du chef de groupement logistique du SDIS par courriel au plus tard 15 jours ouvrés avant la date d'utilisation.

Il est convenu entre les Parties que les réservations pourront être annulées, ou reportées, sans frais pour le Client, ce dernier s'efforçant d'informer le SDIS69 au moins 2 jours ouvrés avant l'annulation ou le report.

ARTICLE 5 : MESURES DE SECURITE

Les essais doivent être impérativement conduits en présence d'un agent du SDIS nommé désigné par le chef du groupement logistique.

Le site de Saint-Priest étant un site soumis aux règles relatives aux installations classées, le client et ses utilisateurs devront respecter le règlement intérieur du SDIS, les consignes de sureté et de sécurité du site.

Ils devront ainsi se manifester pour toute entrée ou sortie du site auprès du poste d'accueil.

Le client devra également signer un plan de prévention préalable. Il s'engage à le communiquer à tous ses utilisateurs en même temps qu'il communiquera l'ensemble des consignes précitées relatives au site de Saint-Priest.

De plus, avant le début des essais, un plan de prévention définissant les moyens et les mesures mis en œuvre pour prévenir les risques connus sera établi et cosigné par chacune des Parties.

ARTICLE 6 : PRIX ET CONDITIONS

Le prix forfaitaire dû par le Client en contrepartie de la mise à disposition de la station est de :

- 800 € TTC pour une journée
- 400 € TTC pour une demi (1/2) journée

ARTICLE 7 : PAIEMENT

Les prix indiqués sont TTC et en Euros.

Le paiement doit s'effectuer dans les trente (30) à compter de la réception de la facture. Aucun escompte ne sera appliqué en cas de règlement avant l'échéance.

En cas de retard de paiement, le taux de l'intérêt légal sera celui appliqué par la Banque Centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majorée de dix (10) points de pourcentage.

Tout retard de paiement donnera lieu à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ (art D441-5 du code de commerce).

ARTICLE 8 : CONFIDENTIALITE

Chacune des Parties s'engage à maintenir confidentiels les données, renseignements et documents divers communiqués par l'autre ou dont elle aurait pris connaissance à l'occasion de la préparation ou de l'exécution de la Convention. Chacune des Parties s'engage à faire respecter ces dispositions par les membres de son personnel ou ses sous-traitants éventuels.

Les données, renseignements et documents divers communiqués dont elles auront connaissance ne pourront être utilisés à d'autre fin que pour l'exécution de la présente convention.

Toutefois, les Parties seront libérées de leur obligation de confidentialité si, en dehors de toute intervention de leur part, les informations qu'elles détiennent tombent dans le domaine public.

Les présentes dispositions ne sauraient être interprétées de façon à interdire à l'une des parties d'exécuter ou d'obtenir l'exécution des autres obligations figurant à la présente convention. La présente clause de confidentialité restera en vigueur trois (3) ans à compter de la signature de la convention, nonobstant toute résolution ou résiliation de celle-ci.

ARTICLE 9 : ASSURANCE

Pendant toute la durée des présentes, chacune des Parties assure l'entière responsabilité afférente à l'exécution de ses prestations, c'est-à-dire :

- des conséquences résultant de ses fautes, erreurs ou omissions ;
- de l'ensemble des obligations attachées à sa qualité d'employeur, et en particulier, elle garantit son personnel contre les risques d'accident du travail, y compris au cours des déplacements professionnels rendus nécessaires pour l'exécution des présentes ;
- de tous dommages corporels, matériels ou immatériels causés par son personnel lors de l'exécution des présentes ;

Chacune des Parties est tenue d'assurer auprès d'une compagnie d'assurances notoirement solvable, toutes les responsabilités qu'elle pourrait encourir au titre de la présente convention et s'engage à maintenir en vigueur cette assurance pendant toute la durée du présent contrat.

ARTICLE 10 : RESPONSABILITE & INTUITU PERSONAE

10.1. Chaque partie est responsable des dommages matériels (immeuble, installations, matériels, mobiliers), corporels, immatériels (fichiers, ...), recours de tiers, directement imputables à une abstention, action, omission de son fait, de ses préposés.

Le SDIS 69 s'engage à apporter tout le soin en usage dans la profession pour fournir au Client la mise à disposition, objet du présent contrat.

Aucune des Parties ne sera tenue pour responsable à l'égard de l'autre de l'inexécution ou des retards dans l'exécution d'une obligation de la présente Convention, qui seraient dus à la survenance d'un cas de force majeure habituellement reconnu par la jurisprudence française. De plus, sont considérés comme cas de force majeure, les grèves totales externes aux parties ou les grèves internes affectant leur personnel dédié au projet ainsi que, le blocage total des moyens de transports et l'interruption de longue durée de la fourniture d'électricité.

En cas de survenance d'un cas de force majeure, la Partie empêchée s'engage à informer l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception dans un délai maximum de quarante-huit (48) heures ouvrées à compter de la survenance de ce cas. La Partie empêchée précisera dans sa lettre le cas constitutif de la force majeure, sa durée prévisible et les obligations dont elle estime ne plus pouvoir assurer l'exécution dans les délais convenus. Le cas échéant, elle indiquera les délais supplémentaires qu'elle estime nécessaires pour l'accomplissement de ses obligations.

Le cas de force majeure suspend les obligations nées de la présente Convention pendant toute la durée de son existence, étant entendu que la Partie empêchée s'engage à signaler sans délai à l'autre partie, par lettre recommandée avec accusé de réception, la fin du cas de force majeure. Toutefois, si ce cas de force majeure avait une durée d'existence supérieure à deux (2) mois ou s'il empêchait l'exécution du contrat durant la même période, il ouvrirait droit à résiliation de plein droit de la convention.

10.2. La présente Convention est conclue *intuitu personae*. Le caractère personnel de la Convention implique également que le Client ne pourra ni céder, ni transférer, ni sous-traiter tout ou partie des droits et obligations des présentes, sans l'accord exprès et préalable du SDIS 69.

ARTICLE 11 : RESILIATION

Chacune des parties a la possibilité de résilier la présente convention à tout moment sous réserve d'en aviser l'autre partie trois mois avant par lettre recommandée avec avis de réception.

ARTICLE 12 : ATTRIBUTION DE COMPETENCE

En cas de survenance de désaccords, les Parties devront rechercher en priorité une solution amiable. Le présent contrat est régi par le droit Français, ainsi que tous les actes qui en seront la conséquence.

Tout litige relatif à la formation, à l'exécution ou à l'interprétation du présent contrat sera soumis à la compétence exclusive des juridictions de Bobigny, y compris au cas d'appel en garantie, de pluralité de défendeurs ou d'action en référé.

ARTICLE 13 : DIVERS

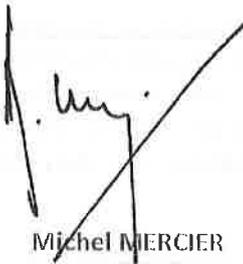
La présente Convention, son(es) annexe(s) et avenant(s) éventuels, représentent l'intégralité de l'accord conclu entre les Parties et remplacent toutes propositions, contrats, correspondances valant offre et acceptation, conclu ou échangés entre les parties préalablement à la signature des présentes et traitant du même objet.

Si l'une ou plusieurs stipulations des présentes sont tenues pour non valides ou déclarées telles en application d'une loi, d'une disposition réglementaire ou à la suite d'une décision définitive d'une juridiction, les autres stipulations garderont toute leur force et leur portée.

Le fait pour l'une des Parties de ne pas se prévaloir ou de tarder à se prévaloir de l'application d'une clause de la présente convention ne saurait être interprétée comme une renonciation à se prévaloir de cette clause dans l'avenir.

Fait à Lyon le 30 JUIN 2014
en deux (2) exemplaires originaux

Pour le Service Départemental d'Incendie et
de Secours de Rhône



Michel MERCIER
Président

Pour AFNOR Certification



Florence MÉAUX
Directrice Générale



DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 30 JUIN 2014

DIRECTION DES MOYENS MATERIELS
GROUPEMENT LOGISTIQUE

NUMERO D/14 – 06/14

OBJET Autorisation de programme 2015 pour l'acquisition des véhicules d'intervention.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«Notre parc de véhicule d'interventions nécessite un renouvellement régulier pour répondre tant aux exigences du SDACR pour les risques particuliers qu'aux besoins opérationnels courants des casernes.

Il convient de lancer en 2015 un programme d'acquisition des véhicules d'intervention qui dans le cadre des contraintes financières du SDIS sera ciblé sur le remplacement des véhicules d'intervention et les engins qui ont dépassé leur durée d'amortissement technique.

Concernant les échelles pivotantes, malgré les dernières décisions d'acquisition découlant des autorisations de programme de 2010 et 2012, l'analyse de l'état actuel du parc des échelles fait ressortir un besoin de renouvellement pour quatre d'entre elles sur la période 2015 à 2018 et la nécessité de transformer progressivement le parc d'échelles pivotantes de 24 à 30 mètres permettant ainsi d'optimiser la gestion du parc échelles.

Par ailleurs, je vous propose de modifier la ventilation annuelle des crédits de paiement de l'autorisation de programme 2012 pour que l'acquisition des échelles puisse se réaliser en fonction des besoins sur la période 2014-2017.



VEHICULES INCENDIE :

Véhicules	Libellé	Nombre
GAMME LOURDE		
FPT	Fourgon Pompe Tonne	5
FPTL	Fourgon Pompe Tonne Léger	2
EPC 30	Echelle Pivotante Combinée 30 mètres	4
Sous-total		11
GAMME MOYENNE		
VSAV	Véhicule de Secours et d'Assistance aux Victimes	12
VTUTP	Véhicule Tout Usage Tracteur pré-signalisation	4
Sous-total		16
GAMME BASSE		
VCS	Véhicule Chef de Site	4
VLPC / VSM / VFI	Véhicule Léger Poste de Commandement / Véhicule de Secours Médical Véhicule Fourgonnette d'Interventions	10
Sous-total		14
TOTAL		41

Les crédits de paiement seront inscrits au budget de notre établissement en 2015.

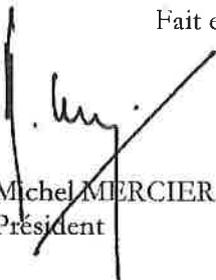
Je vous demande, mesdames, messieurs, de décider d'ouvrir cette autorisation de programme à hauteur de 6 000 000 euros ».

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée.

Fait et délibéré à Lyon, le 30 juin 2014


Michel MERCIER
Président



**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 23 JUILLET 2014

**DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE L'ORGANISATION DES SECOURS
GROUPEMENT ANALYSE ET COUVERTURE DES RISQUES**

NUMERO **DB/14 – 07/02**

OBJET **Convention de partenariat entre le SDIS du Rhône, le SYTRAL et KEOLIS Lyon**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

« Le SDIS du Rhône est fréquemment amené, dans le cadre de ses missions de service public, à intervenir sur le réseau de transports en commun de l'agglomération lyonnaise ; ce réseau, dont l'autorité organisatrice est le Syndicat Mixte des Transports pour l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL), est actuellement exploité par la société Kéolis Lyon, délégataire du SYTRAL.

Depuis 1978, année de la mise en service de la 1^{ère} ligne de métro, un partenariat s'est développé entre le SDIS du Rhône et le SYTRAL ; il se traduit notamment par la mise à disposition par le SYTRAL au SDIS du Rhône de matériels d'intervention ou encore par l'organisation d'exercices en commun, ce qui contribue à l'efficacité des missions des sapeurs-pompiers et à la mise en sécurité des agents et des usagers lors des interventions ou des exercices sur le réseau de transports en commun de l'agglomération lyonnaise, situé en grande partie en milieu confiné.

La présente convention, d'une durée de 5 ans, a pour objet de formaliser les échanges entre le SDIS du Rhône, le SYTRAL et Kéolis Lyon. Le partenariat, qui s'appuie sur les obligations réglementaires des parties, concerne notamment la mise à disposition par le SYTRAL au SDIS d'équipements, de données cartographiques et d'images vidéo, l'échange d'informations lors des opérations de secours sur le réseau de transports ou encore l'organisation de formations et d'exercices périodiques.

Je vous demande, messieurs, de bien vouloir m'autoriser à signer la convention de partenariat entre le SDIS du Rhône, le SYTRAL et Kéolis Lyon et tous actes afférents à cette convention.»



DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 23 juillet 2014



Michel MERCIER
Président



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

Le Syndicat Mixte des Transports pour l'Agglomération Lyonnaise (SYTRAL) représenté par son Président, monsieur Bernard RIVALTA, en application de la délibération du Comité Syndical du 10 juillet 2014,

et

Keolis Lyon, titulaire du contrat de délégation de service public du transport urbain de l'agglomération lyonnaise 2011-2016, société anonyme inscrite sous le numéro 308 077 635 RCS Lyon, représentée par Monsieur Pascal JACQUESSON, agissant en qualité de Directeur Général de l'entreprise Keolis Lyon,

ci-après dénommé "le Déléataire du SYTRAL",

et

le SDIS du Rhône représenté par son Président, Monsieur Michel MERCIER, dûment habilité à signer la présente convention en vertu d'une délibération du bureau du conseil d'administration du SDIS du Rhône dujuillet 2014

ci-après désigné par "SDIS du Rhône"

Ci-après conjointement dénommés les "partenaires" et individuellement le "partenaire"

PREAMBULE

Le réseau de transports en commun de l'agglomération lyonnaise, dont l'Autorité Organisatrice est le SYTRAL, maître d'ouvrage et propriétaire de l'ensemble des biens constituant ce réseau, est exploité par une société privée, Déléataire du SYTRAL. Il fait l'objet chaque année de nombreuses interventions du SDIS du Rhône dans le cadre de ses missions.

Depuis 1978, année de la mise en service de la première ligne de métro de Lyon, un partenariat s'est développé entre le SDIS du Rhône, le SYTRAL et son Déléataire. Il se traduit notamment par la mise à disposition par le SYTRAL au SDIS du Rhône de différents types de matériels.

Ces matériels sont nécessaires à la bonne réalisation des missions d'intervention du SDIS du Rhône et concourent à la mise en sécurité des sapeurs-pompiers lors des interventions ou des exercices programmés sur le réseau. En complément, le SYTRAL met à disposition certains équipements aux fins de formation des personnels du SDIS du Rhône.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de formaliser les principes du partenariat entre le SYTRAL, son Déléataire et le SDIS du Rhône, qui portent, sur le fondement des obligations législatives et réglementaires de chaque partie, sur des engagements opérationnels relatifs aux thèmes suivants :

- Exercices périodiques et formation des acteurs sur site
- Retour d'expérience sur les interventions et exercices
- Mise à disposition d'équipements au SDIS du Rhône
- Mise à disposition des images vidéo du réseau métro au SDIS du Rhône lors des opérations de secours
- Mise à disposition des données cartographiques au SDIS du Rhône
- Projets d'extension ou d'aménagement du réseau TCL
- Mise à disposition de données techniques relatives aux véhicules et infrastructures

Sont gérés séparément de la présente convention les accords relatifs à :

- La retransmission des fréquences radio du SDIS du Rhône dans les infrastructures souterraines du métro de Lyon, objet d'une convention spécifique (convention n°220 du 11 janvier 2005)
 - L'organisation d'exercices en milieu confiné dans les tunnels interconnexion B et D (convention n°1137 du 20 mars 2012, avenants 1 et 2)
 - La convention d'utilisation du réseau TCL (convention n°604 à actualiser du 5 août 2008)
 - La participation du SYTRAL et de son Déléataire au Comité pédagogique NRBCe pour la zone de défense Sud Est
-

ARTICLE 2 : RAPPEL DES OBLIGATIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES DES PARTIES

ARTICLE 2.1 : OBLIGATIONS LÉGISLATIVES ET RÉGLEMENTAIRES DU SDIS DU RHÔNE

Les missions générales du SDIS du Rhône dans le cadre de ses interventions sur le réseau de transport en commun de l'agglomération lyonnaise sont celles énoncées par les dispositions du Code de la sécurité intérieure et du Code général des collectivités territoriales.

Elles consistent, comme pour toute opération de secours, à assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Les mesures de prévention générale, et notamment le commandement, la définition, la coordination et la mise en œuvre des différentes opérations de sécurité et de secours éventuelles sont assurées par les services départementaux d'incendie et de secours.

Le Commandant des Opérations de Secours (COS) détermine la stratégie opérationnelle d'intervention en relation avec le cadre d'astreinte tramway, bus ou métro du Délégué délégué sur les lieux

ARTICLE 2.2 : OBLIGATIONS RÉGLEMENTAIRES DU SYTRAL ET DU DÉLÉGUÉ DU SYTRAL

Au sens du décret n° 2003-425 du 9 mai 2003 relatif à la sécurité des transports publics guidés, le SYTRAL est l'autorité organisatrice des transports du réseau TCL et le Délégué du SYTRAL est l'exploitant de ce même réseau.

D'une manière générale, le SYTRAL met à disposition de son Délégué l'ensemble des biens du réseau TCL, le Délégué en assurant la garde et l'entretien.

Au titre de l'article 8.5.1 de l'annexe à l'arrêté du 22 novembre 2005 relatif à la sécurité dans les tunnels des systèmes de transport public guidés urbains de personnes, l'exploitant met à disposition des services de secours, les équipements nécessaires à leur intervention pour le relevage du matériel roulant.

De même, et conformément à l'article 8.6 "véhicules d'évacuation des blessés graves" de l'annexe de l'arrêté du 22 novembre 2005, l'exploitant met à disposition des services de secours des « moyens de transport en voie de type lorry pouvant supporter une charge de 500 kg et adaptés pour le transport des matériels et des brancards du plan rouge », aujourd'hui dénommé plan ORSEC Nombreuses Victimes.

Les modalités d'intervention sur le réseau TCL font l'objet d'un Plan d'Intervention et de Sécurité (PIS), mis à jour régulièrement sous la responsabilité du Délégué du SYTRAL.

ARTICLE 3 : MODALITÉS TECHNIQUES D'INTERVENTION ET DE COORDINATION

ARTICLE 3.1 : OPÉRATION DE SECOURS

À partir de la prise d'appel (18 au CTA CODIS), les parties s'engagent à se transmettre mutuellement toutes les informations pouvant avoir une incidence sur le déroulement d'une opération de secours. Cette coopération entre le CODIS et les différents Postes de Commandement du Délégué sera effective tout au long de celle-ci.

Une collaboration étroite s'organise également entre le COS et le chef d'incident local (CIL) sur le terrain puis au sein du poste de commandement.

La vérification du retour à la normale, permettant la reprise du trafic, est réalisée conjointement entre le COS et le CIL et aboutit à la phase de fin de l'opération de secours.

ARTICLE 3.2 : EXERCICES PÉRIODIQUES ET FORMATION DES ACTEURS SUR SITE

Afin de satisfaire aux obligations réglementaires, des exercices sont réalisés chaque année sur le réseau TCL exploité, complété si besoin par des exercices sur les sites de maintenance du réseau.

Sur les lignes en exploitation, ces exercices sont réalisés en dehors des horaires d'exploitation.

Ces exercices, destinés au maintien des compétences des sapeurs-pompiers, sont réalisés en conformité avec le PIS et avec les directives opérationnelles du SDIS du Rhône.

Le programme et le calendrier de ces exercices d'une année N sont arrêtés conjointement entre les partenaires lors d'une réunion préparatoire, organisée le 3^{ème} trimestre de l'année N-1.

Aux fins de faciliter les échanges, chaque partenaire désigne en son sein un interlocuteur référent. La liste des référents pour l'organisation des exercices, jointe en annexe 4, est tenue à jour par chaque partenaire.

Les modalités d'organisation des exercices sont définies en annexe 2.

En complément de ces exercices, des visites des postes de commandement sont organisées régulièrement de façon croisée entre les équipes opérationnelles du SDIS du Rhône (opérateurs CTA, CODIS, ...) et celles du Délégué (opérateurs PC sécurité, bus, métro, tramway) au titre de la formation initiale ou continue. Ces visites permettent à la fois une meilleure compréhension du travail respectif des équipes en charge de la coordination des actions de part et d'autre, suite à incident ou accident, et un rapprochement des opérateurs entre eux.

Ces échanges sont réalisés selon des modalités définies préalablement entre les référents formation désignés en annexe 4, dont la liste sera tenue à jour de part et d'autre.

ARTICLE 3.3 : RETOUR D'EXPÉRIENCE SUR LES INTERVENTIONS ET EXERCICES

Les partenaires conviennent d'organiser périodiquement, et a minima une fois par an, des réunions de partage du retour d'expérience issu d'une part des interventions et opérations de secours les plus significatives, d'autre part des exercices réalisés en commun sur le réseau TCL.

Le retour d'expérience ainsi constitué, basé sur une analyse fine et partagée des opérations en question, est destiné à améliorer l'efficacité des interventions et opérations de secours. Il constitue à cet effet une source d'alimentation des programmes de formation de part et d'autres, voire d'amélioration des procédures d'intervention.

ARTICLE 3.4 : MISE À DISPOSITION D'ÉQUIPEMENTS AU SDIS DU RHÔNE

Au titre des obligations réglementaires citées à l'article 2.2 et plus généralement pour couvrir des besoins opérationnels, le Délégué du SYTRAL met à disposition du SDIS du Rhône des équipements destinés aux interventions sur le réseau TCL, dont la liste, le lieu de remisage et la prise en charge de l'entretien sont précisés en annexe 1. L'investissement initial ou le renouvellement de ces équipements est, sauf disposition contraire convenue entre les partenaires, à la charge du SYTRAL.

D'une manière générale, pour des raisons d'opérationnalité et sauf disposition spécifique contraire convenue entre les partenaires, le lieu de remisage détermine la prise en charge de la garde et de l'entretien de l'équipement concerné. A titre d'illustration :

- Un équipement mis à disposition remisé dans les stations de métro du réseau TCL (ex : lot court-circuiteur / boîte à lampes) est sous la garde du Délégué du SYTRAL et entretenu par lui.
- Un équipement mis à disposition remisé dans les véhicules d'intervention du SDIS (ex : vérins de relevage) est sous la garde du SDIS du Rhône et entretenu par lui.

Les équipements propriété du SYTRAL mis à disposition du SDIS du Rhône et remisés dans les véhicules ou installations de ce dernier font l'objet d'un inventaire annuel (vérification de la présence et de l'état de l'équipement) transmis par le SDIS du Rhône au Délégué du SYTRAL.

En complément des équipements mis à disposition aux fins d'intervention sur le réseau TCL, le SYTRAL a souhaité participer à l'équipement initial du nouveau centre de formation du SDIS du Rhône situé à Saint Priest, au 13-15 avenue de l'Europe, en cédant à titre gratuit du matériel spécifique « transports en commun urbains » nécessaire à l'aménagement d'un quai de station de métro, d'une portion de voie tramway et d'une ligne aérienne de trolleybus. Le SDIS du Rhône prend en charge les travaux d'installation du matériel ainsi fourni.

La liste du matériel cédé à titre gratuit par le SYTRAL pour l'équipement initial du centre de St Priest, réalisé en 2013 /2014, figure en annexe 1.

ARTICLE 3.5 : MISE À DISPOSITION A TITRE GRATUIT DES IMAGES VIDEO DU RESEAU TCL METRO AU SDIS DU RHÔNE LORS DES OPERATIONS DE SECOURS

Le SDIS du Rhône, dans un objectif opérationnel et pour faciliter et adapter les conditions d'engagement et la sécurité des moyens de secours, bénéficie d'un renvoi des images du réseau métro du SYTRAL vers son centre opérationnel (CTA-CODIS).

Cette mise à disposition à titre gratuit des images est limitée au temps de l'opération de secours dans le métro de Lyon. L'accès aux images est limité aux agents désignés et dûment habilités, conformément à l'article L252-3 du Code de la sécurité intérieure.

Les modalités techniques et organisationnelles de mise à disposition des images vidéo du réseau métro sont décrites à l'annexe 3.

ARTICLE 3.6 : MISE À DISPOSITION DES DONNÉES CARTOGRAPHIQUES AU SDIS DU RHÔNE

Le SYTRAL met à disposition du SDIS du Rhône, via le Délégué, les données cartographiques descriptives du réseau TCL au format numérique, avec une mise à jour annuelle.

Ces données concernent :

- Les lignes de métro intégrant le détail des accès aux stations (portillons)
- Les lignes aériennes de contact des lignes de tramway et trolleybus
- Les ateliers métro
- Les ateliers tramway
- Les ateliers bus / trolleybus

Ces transmissions seront réalisées selon un format de données convenu entre les parties.

ARTICLE 3.7 : PROJETS D'EXTENSION OU D'AMÉNAGEMENT DU RESEAU TCL

Le SYTRAL, dans le cadre de ses projets d'extension ou d'aménagement du réseau TCL, informe le SDIS des évolutions apportées sur ce réseau.

Avant toute mise en service d'un nouveau matériel roulant notamment, le SYTRAL communique au SDIS du Rhône, via le Délégué, les caractéristiques techniques des matériels en question (ex : organes de coupure, batterie, réservoir) pour permettre la rédaction et la mise en forme par les services du SDIS des instructions techniques nécessaires aux interventions des pompiers.

De son côté, le SDIS du Rhône apporte une contribution aux projets du SYTRAL lors des sollicitations de ce dernier pour avis sur les dispositions constructives à prendre pour faciliter les interventions des services de secours sur le réseau TCL. Cette contribution concerne potentiellement tous types de projet d'extension ou d'aménagement du réseau TCL, qu'ils portent sur un ERP ou un système de transports publics guidés, encadrés par des dispositions réglementaires, ou d'autres systèmes de transport (ex : ligne de trolleybus). Cette sollicitation intervient, a minima, en cours de phase AVP sous la forme d'une réunion de présentation et d'échange sur le projet et son insertion puis, en fin de phase, par un envoi du dossier d'études complet. Le SDIS formalisera son avis sur ce dossier d'études par écrit pour ce qui le concerne.

Les interlocuteurs référents pour la coopération sur les projets du SYTRAL sont mentionnés en annexe 4.

ARTICLE 4 : DURÉE

La présente convention est conclue pour une durée de 5 ans, reconduite expressément.

Les partenaires pourront y mettre fin sans qu'il y ait matière à recours, un mois après dénonciation envoyée par lettre recommandée avec avis de réception.

Les partenaires s'engagent à communiquer entre eux, de façon régulière et dans les meilleurs délais, toutes informations permettant de mettre à jour les éléments nécessaires à la bonne application de la convention (modifications d'adresse, de numéro de téléphone, des coordonnées du référent etc...).

ARTICLE 5 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification substantielle à la présente convention fera l'objet d'un avenant daté et signé par les trois partenaires.

ARTICLE 6 : CONFIDENTIALITÉ

Chaque partenaire s'engage à une obligation de confidentialité et de réserve.

Ainsi chacun des partenaires s'engage à ne pas divulguer d'information ayant un caractère confidentiel concernant les autres partenaires à la convention de partenariat, dont il aurait eu connaissance dans le cadre de la mise en œuvre ou le suivi de la présente convention.

Chacun des partenaires s'engage à ne pas faire usage de ce type d'information à d'autres fins que celles spécifiées dans la présente convention. Cette obligation de réserve dépasse la durée propre de la convention.

Le présent article ne s'applique qu'aux informations qui revêtent un caractère confidentiel, spécifié comme tel par le partenaire qui les détient.

Les photographies, films et enregistrements sonores qui pourraient être effectués pendant la mise à disposition d'un bien lors des exercices seront soumis à l'accord préalable des services communication des trois entités.

ARTICLE 7 : MARQUES – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les partenaires s'interdisent de faire référence, d'utiliser ou de reproduire, sur quel que support que ce soit ou par quel que procédé que ce soit, les marques et/ou logos appartenant directement à l'un d'eux, sans l'accord officiel préalable et écrit de l'autre partenaire.

ARTICLE 8 : LITIGES

En cas de désaccord survenant à propos de l'interprétation ou de l'exécution de cette convention, un accord amiable sera recherché au préalable. A défaut, le litige sera soumis au tribunal administratif compétent.

ARTICLE 9 : ANNEXES

Les annexes ci-dessous listées complètent la présente convention.

- Annexe 1 - Liste des équipements mis à disposition du SDIS du Rhône
- Annexe 2 - Cadrage des exercices du SDIS du Rhône sur le réseau TCL
- Annexe 3 - Mise à disposition des images vidéo du réseau métro au CTA-CODIS
- Annexe 4 - Désignation des interlocuteurs référents au titre de la convention de partenariat de chaque partenaire
- Annexe 5 - Glossaire

ARTICLE 10 : DATE D'EFFET

La présente convention prendra effet à compter de la signature des présentes.

Fait à Le

en 6 exemplaires

Pour le SDIS du Rhône

Pour le SYTRAL

Pour Keolis Lyon

Le Président,
Michel MERCIER

Le Président,
Bernard RIVALTA

Le Directeur Général,
Pascal JACQUESSON

Annexe 1

Liste des équipements mis à disposition du SDIS du Rhône

Le PIS prévoit les moyens susceptibles d'être mobilisés en permanence par le Délégué à destination des services du SDIS du Rhône.

Le tableau figurant ci-dessous détaille les différents matériels mis à disposition, en précisant :

- la désignation du matériel
- la quantité mise à disposition
- la date de mise en service et la durée de vie théorique, aux fins d'anticiper les besoins de renouvellement
- le prix d'achat, lorsque disponible
- le lieu de remisage
- la désignation du partenaire en charge de l'entretien
- la désignation du partenaire en charge du renouvellement en fin de vie

Il est établi qu'un inventaire exhaustif annuel des matériels sera effectués par le SDIS du Rhône lorsqu'il en a la garde ou par le Délégué du SYTRAL pour les matériels qui restent sous sa garde.

Cet inventaire sera transmis lors de la réunion annuelle PIS.

Inventaire des biens SYTRAL mis à disposition du SDIS du Rhône

Equipements communs à tous les modes (MPL75-MCL80-MPL85-Citadis-Funiculaires)								
Matériels	QUANTITE	Mise en service	Durée de vie théorique	Prix d'achat	Lieu de remisage	Entretien	Renouvellement	Observations
Kit de relevage comprenant : <ul style="list-style-type: none"> • 2 pompes manuelles • 2 vérins hydrauliques • Flexibles de liaison pompe-vérin associés 	10	2014	13 ans	67 440 € HT	Véhicule SDIS69	SDIS69	SYTRAL	Le renouvellement de ces équipements en 2013 a été pris en charge par le SDIS du Rhône. Il est donc convenu entre les parties que le SYTRAL remboursera au SDIS du Rhône la somme de 80 658,24 € TTC correspondant à l'acquisition de ce matériel.

Equipements métros A, B, C, D et tramway								
Matériels	QUANTITE	Mise en service	Durée de vie théorique	Prix d'achat	Lieu de remisage	Entretien	Renouvellement	Observations
Lorries légers pour intervention métro	9	1992	Environ 30 ans	2 K€ l'unité	Véhicule SDIS69	SDIS69	SYTRAL	Pour la mise en service de la ligne D
	3	2000	"		Véhicule SDIS69	SDIS69	SYTRAL	Pour la mise en service du prolongement de la ligne B
	1	1992	"		Station Vieux Lyon	SDIS69	SYTRAL	Pour la mise en service de la ligne D

Equipements métros A, B, D								
Matériels	QUANTITE	Mise en service	Durée de vie théorique	Prix d'achat	Lieu de remisage	Entretien	Renouvellement	Observations
Court-circuiteurs: 2 par quai	144		Environ 30 ans		Stations de métro Trappe ASV	KEOLIS	SYTRAL	72 trappes ASV réparties en : • 28 sur métro A • 17 sur métro B • 27 sur métro D
Boite à lampes: 1 par quai	72		Environ 30 ans		Trappe ASV	KEOLIS	SYTRAL	
Paire de gants isolants: 1 par quai	72				Trappe ASV	KEOLIS	SYTRAL	

Equipements tramway								
Matériels	QUANTITE	Mise en service	Durée de vie théorique	Prix d'achat	Lieu de remisage	Entretien	Renouvellement	Observations
Equipement de mise à la terre	13	2011	10 à 15 ans		Véhicule SDIS69	SDIS69	SYTRAL	Durée de vie dépendante du niveau d'utilisation

Le SYTRAL a par ailleurs doté le centre de formation de Saint-Priest de matériels spécifiques du réseau de transports, dont l'inventaire figure ci-dessous.

Inventaire des matériels cédés au SDIS du Rhône pour l'équipement du centre de formation

Matériels	Quantité	Observations
Portion de voie métro et matériels associés	13,5 m	
Portion de voie tramway et matériels associés	12 m	
Caténaire tramway et matériels associés (dont 1 poteau)	12 m	
Lorry léger	1	
Caténaire trolleybus et matériels associés (dont 1 poteau)	8 m	

Inventaire des matériels cédés au SDIS du Rhône pour la formation des centres d'intervention

Matériels	Quantité	Observations
Court-circuiteur	10	Mise en service 2010
Boîte à lampe	10	Mise en service 2001
Portion de voie de métro	10 éléments de 0,5 m	Mise en service 2001

Annexe 2

Cadrage des exercices du SDIS du Rhône sur le réseau TCL

1 – Préalable

Afin de satisfaire aux obligations réglementaires et maintenir les niveaux de connaissance et de compétence, des exercices sont réalisés tous les ans sur le réseau TCL.

Un programme d'exercices concerté sera établi à l'avance et validé par les partenaires.

Les exercices sur les lignes en exploitation, à destination des professionnels, sont réalisés de nuit en dehors des heures d'exploitation.

Les exercices réalisés sur les sites de maintenance de jour, font l'objet d'un accord entre le responsable du site et le responsable de la caserne locale concernée.

La réalisation de ces exercices est nécessairement encadrée de manière stricte afin de ne pas gêner la bonne exploitation du réseau et pour le respect des procédures de sécurité (ex: risque électrique, remontée d'alarme anti-intrusion...).

2 – Modalités d'organisation et de suivi des exercices

2.1 – Désignation d'un référent au sein de chacun des partenaires (annexe 5)

Afin de faciliter les échanges et d'éviter une dispersion des informations, chacun des partenaires signataire à la présente convention désigne en son sein un référent.

Les coordonnées de chacun des référents sont précisées dans une fiche reprenant l'identité du partenaire, les numéros utiles et un organigramme de la structure.

2.2 – Réunion annuelle de coordination des exercices réglementaires organisés dans le cadre du PIS

Une réunion annuelle consacrée à la réalisation des exercices réglementaires dans le cadre du PIS et du retour d'expérience des exercices de l'année civile écoulée est organisée à l'initiative du référent exercice désigné au sein du Délégué du réseau TCL.

Cette réunion annuelle PIS permet de fixer les objectifs des exercices programmés pour l'année suivante.

A minima, il sera réalisé chaque année :

- un exercice sur l'une des lignes A, B, D du métro
- un exercice sur l'une des lignes C ou funiculaires
- un exercice sur le réseau tramway (en alternant annuellement relevage et incendie)

Soit au maximum 3 exercices sur les modes lourds sans compter les exercices jeunes recrues.

Les 2 thèmes retenus pour les exercices métro des lignes ABCD comprendront chaque année un exercice incendie en inter station et un exercice de relevage.

Le SYTRAL est préalablement informé de la planification des exercices, de leurs modalités et des objectifs attendus et participe de droit à cette réunion annuelle PIS.

Une information particulière du SYTRAL est organisée par son délégué en cas de défaillance révélée au cours de la réalisation d'un exercice réglementaire.

Le retour d'expérience de chacun des exercices sera réalisé lors de la réunion de partage annuelle mentionnée à l'article 3.2.

Tous les exercices sont réalisés en conformité avec le PIS et les directives opérationnelles en vigueur.

3 - Protocoles de demande de mise à disposition d'une infrastructure du réseau TCL appartenant au SYTRAL

Toutes les demandes de mise à disposition d'une infrastructure ou matériel du SYTRAL pour la réalisation d'un ou plusieurs exercices passent nécessairement par un courrier formalisant la demande adressée au Président du SYTRAL.

La mise à disposition d'un bien du SYTRAL, aussi dénommé infrastructure du réseau TCL (ex: véhicule, rame, station ou autre), sous-entend que le dit bien soit rendu dans un parfait état de fonctionnement et que le SDIS du Rhône soit couvert par les assurances nécessaires pendant le temps de sa mise à disposition.

Un PV d'état des lieux d'entrée et de sortie pourra être rempli par les services compétents du Délégué du réseau TCL.

Annexe 3

Mise à disposition des images vidéo du réseau TCL Métro au CTA-CODIS

Le SYTRAL mène une politique globale de sécurisation du réseau TCL afin de répondre aux exigences sécuritaires actuelles comme à l'expression de besoin de sa clientèle.

La vidéo, tant utilisée comme outil d'aide à l'exploitation du réseau que pour administrer la preuve, est largement implantée sur le réseau TCL et déclinée en caméras fixes, mobiles et pour la détection d'intrusion.

Pour la bonne marche du partenariat instauré avec les forces de sécurité intérieure, un renvoi du flux des images vidéo du SYTRAL est organisé vers l'hyperviseur du CIC de la DDSP69 qui lui-même a la possibilité technique d'envoyer une copie des images vers le COD de la Préfecture du Rhône.

1 – PC Sécurité TCL

Le SYTRAL a investi dans la création d'un PC Sécurité (PCS) qui centralise et commande toutes les opérations liées à la sécurité sur les modes bus-trolleybus, métro et tramway du réseau TCL. Le PC Sécurité, géré par le Délégué du SYTRAL, fonctionne 24/24h.

Le superviseur du PC Sécurité en lien avec le responsable du PC Sécurité TCL est capable d'armer le PC crise pour la gestion d'un événement dès qu'il en a l'information.

Le PC Sécurité centralise toutes les images du réseau TCL (hors vidéo embarquée dans les rames et les véhicules). Chacune des images affichées au TCO (mur d'images) est directement enregistrée au PC Sécurité.

2 – Mise en place d'un renvoi d'images vers le CTA-CODIS 69

Le renvoi d'images vers le CTA -CODIS 69 implanté sur Lyon 3^e se fait à la demande du CODIS 69. En cas de nécessité, ce renvoi pourra être activé au CTA -CODIS de secours basé à la Croix-Rousse.

Il est convenu que l'officier de garde chef CTA-CODIS interroge le PC Sécurité pour la demande de mise à disposition temporaire des images du SYTRAL du réseau TCL Métro du lieu de réalisation de l'opération de secours en cours.

Par ailleurs, le responsable du PC Sécurité TCL est rendu destinataire de la liste nominative tenue à jour des agents, dûment habilités par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Rhône qui sont autorisés à accéder aux images en consultation depuis le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours.

Un catalogue reprenant la dénomination des caméras, leurs lieux d'implantation et les zones surveillées dans les stations de métro du réseau TCL est fourni par le Délégué du SYTRAL au SDIS du Rhône. Le catalogue est remis à jour aussi souvent que nécessaire.

Il est entendu qu'aucun enregistrement des images obtenues ne doit pouvoir s'effectuer à partir du CTA-CODIS.

Le signalement par le PC Sécurité TCL d'une demande de secours se fera par l'usage du "18".

3 – Installation technique, raccordement

Le SDIS du Rhône est adossé au dispositif technique mis en œuvre par l'Etat et bénéficie de ce fait des installations établies.

Les opérations et les échanges associés dans ce domaine se font par l'intermédiaire des services techniques de l'Etat rattachés à la préfecture. Les travaux de raccordement et d'interface entre la Préfecture du Rhône et le CTA-CODIS basé rue Rabelais, 69003 LYON ont été réceptionnés au mois de décembre 2012.

4 – Suivi

Des réunions de suivi pourront se tenir, notamment lors de la période d'initialisation, afin d'échanger et de mieux appréhender le fonctionnement des 2 entités PC Sécurité TCL et CTA- CODIS 69.

Annexe 4

Interlocuteurs référents de chaque partenaire

Référent convention	Nom / Grade	Service	Téléphone	Email
SYTRAL	Moos Eve-Marie, Conseiller Sécurité	Cabinet du Président (CAB)	06.24.35.41.65	moos@sytral.fr
Délégataire	Brochot Marc Responsable du suivi du plan d'intervention et de sécurité	KEOLIS Lyon DPMI/DMSTG	06 01 40 03 12	mbrochot@keolis- lyon.fr
SDIS 69	Cdt Beau Christophe	Groupement Analyse et Couverture des Risques (GACR)	04.72.84.37.14	christophe.beau@sdis69.fr
Référent formation	Nom / Grade	Service	Téléphone	Email
Délégataire	Brochot Marc Responsable du suivi du plan d'intervention et de sécurité	KEOLIS Lyon DPMI/DMSTG	06 01 40 03 12	mbrochot@keolis- lyon.fr
SDIS 69	Cdt Faure Thierry	Groupement Formation (GFOR)	04.72.65.13.38	thierry.faure@sdis69.fr
SYTRAL (<i>pour information</i>)	Dadou Frédéric	Direction Equipements et Patrimoine (DEP)	04.72.84.58.94	dadou@sytral.fr
Référent exercice	Nom / Grade	Service	Téléphone	Email
Délégataire	Brochot Marc Responsable du suivi du plan d'intervention et de sécurité	KEOLIS Lyon DPMI/DMSTG	06 01 40 03 12	mbrochot@keolis- lyon.fr
SDIS 69	Cne Folcher Olivier	Groupement Analyse et Couverture des Risques (GACR)	04.72.84.37.17	olivier.folcher@sdis69.fr
SYTRAL (<i>pour information</i>)	Dadou Frédéric	Direction Equipements et Patrimoine (DEP)	04.72.84.58.94	dadou@sytral.fr

Référent projets SYTRAL	Nom / Grade	Service	Téléphone	Email
SYTRAL / projets extension	GUYON Rodolphe, Directeur	Direction du Développement (DEV)	04.26.68.57.31	guyon@sytral.fr
SYTRAL / projets aménagement	BESSE BARCI Edwige, Directrice	Direction Equipements et Patrimoine (DEP)	04.72.84.58.49	besse@sytral.fr
Délégataire	PASCAL Jean-Yves Directeur	Direction Projets Marketing et Intermodalité (DPMI)	04.69.66.80.65	jypascal@keolis-lyon.fr
SDIS 69	Cdt Beau Christophe	Groupement Analyse et Couverture des Risques (GACR)	04.72.84.37.14	christophe.beau@sdis69.fr

Annexe 5

Glossaire

ACS	Ateliers Centraux de Surface
ACROPOL	Automatisation des Communications Radiotéléphoniques Opérationnelles de POLice : réseau radio hertzien cellulaire, numérique et chiffré de la Police Nationale
AL	Agent de Ligne
ANTARES	Adaptation Nationale des Transmissions Aux Risques Et aux Secours : réseau de radiocommunications numériques des sapeurs-pompiers
AOT	Autorité Organisatrice de Transports
BT	Basse Tension
CAS	Contrôle d'Accès en Station de métro
Caténaire	Ligne aérienne de contact distribuant le courant de traction aux engins moteurs électriques par l'intermédiaire d'un pantographe
CCES	Commande Contrôle Energie de Surface
CdM	Centre de Maintenance
CIC DDSP	Centre d'Information et de Commandement Direction Départementale de la Sécurité Publique
CIL	Chef d'Incident Local, ayant pour mission de faciliter l'intervention des services extérieurs
CIP	Chef d'Incident Principal, responsable de haut niveau
COD	Centre Opérationnel Départemental
CODIR	Comité de Direction du Délégué
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
CORG GIE	Centre Opérationnel de Gendarmerie – Groupe d'Intervention
COS	Commandant des Opérations de secours
COSSI	Centre Opérationnel de la Sécurité des Systèmes d'Information
CMVOA	Cellule Ministérielle de Veille Opérationnelle et d'Alerte
CTA	Centre de Traitement de l'Alerte
COURLY	Communauté Urbaine de Lyon (dénomination Grand Lyon)
DDL	Détection Défaut de Ligne

DS	Direction Sécurité
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DOS	Directeur des Opérations de Secours
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EMZ	Etat-Major de Zone
ERP	Etablissement Recevant du Public
Formation SST	Formation Sauveteur Secouriste du Travail
GAMMA	Gestion des Alertes Maintenance et Main courAnte
Ht	Haute Tension
LNR	Local Nodal Radio
LOC	Local ORdinateur
LRC	Local Relayage Calculateur
PCB	Poste de Commande des Bus
GIPN	Groupe d'Intervention de la Police Nationale
MO	Modus Operandi
PIS	Plan d'Intervention et de Sécurité
PC	Poste de Commandement
PC Bus ou PCB	Poste de Commande du Bus et Trolleybus
PC CRISE ou PC Exploitant	Poste de Commandement Crise délégataire
PC Métro ou PCM	Poste de Commandes Centralisées du Métro
PC Opérationnels ou Modes	Ensemble des PC existants (Tram, Bus, Métro et SAE)
PC SDIS	Poste de Commandement Service Départemental d'Incendie et de Secours
PC Tram ou PCT	Poste de Commande du Tramway
PN	Police Nationale
PTU	Périmètre des Transports Urbains
RDP	Recherche de Personne (radiotéléphone « piétons » métro)
RT ou RTO	Radio Téléphone

SAGAI	Système d'Aide à la Gestion des Appels et des Interventions (main courante PCS)
SISTC	Service Interdépartemental de Surveillance des Transports en Commun (PN)
SYTRAL	Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise – Maître d'Ouvrage et Autorité Organisatrice des Transports en Commun Lyonnais
TCL	Transports en Commun Lyonnais, marque de commercialisation de l'offre de transport SYTRAL

ARTICLE 10 : DATE D'EFFET

La présente convention prendra effet à compter de la signature des présentes.

Fait à Le

en 6 exemplaires

Pour le SDIS du Rhône

Pour le SYTRAL

Pour Keolis Lyon

Le Président,
Michel MERCIER

Le Président,
Bernard RIVALTA

Le Directeur Général,
Pascal JACQUESSON

Annexe 1

Liste des équipements mis à disposition du SDIS du Rhône

Le PIS prévoit les moyens susceptibles d'être mobilisés en permanence par le Délégué à destination des services du SDIS du Rhône.

Le tableau figurant ci-dessous détaille les différents matériels mis à disposition, en précisant :

- la désignation du matériel
- la quantité mise à disposition
- la date de mise en service et la durée de vie théorique, aux fins d'anticiper les besoins de renouvellement
- le prix d'achat, lorsque disponible
- le lieu de remisage
- la désignation du partenaire en charge de l'entretien
- la désignation du partenaire en charge du renouvellement en fin de vie

Il est établi qu'un inventaire exhaustif annuel des matériels sera effectués par le SDIS du Rhône lorsqu'il en a la garde ou par le Délégué du SYTRAL pour les matériels qui restent sous sa garde.

Cet inventaire sera transmis lors de la réunion annuelle PIS.

Inventaire des biens SYTRAL mis à disposition du SDIS du Rhône

Equipements communs à tous les modes (MPL75-MCL80-MPL85-Citadis-Funiculaires)								
Matériels	QUANTITE	Mise en service	Durée de vie théorique	Prix d'achat	Lieu de remisage	Entretien	Renouvellement	Observations
Kit de relevage comprenant : • 2 pompes manuelles • 2 vérins hydrauliques • Flexibles de liaison pompe-vérin associés	10	2014	13 ans	67 440 € HT	Véhicule SDIS69	SDIS69	SYTRAL	Le renouvellement de ces équipements en 2013 a été pris en charge par le SDIS du Rhône. Il est donc convenu entre les parties que le SYTRAL remboursera au SDIS du Rhône la somme de 80 658,24 € TTC correspondant à l'acquisition de ce matériel.

Equipements métros A, B, C, D et tramway								
Matériels	QUANTITE	Mise en service	Durée de vie théorique	Prix d'achat	Lieu de remisage	Entretien	Renouvellement	Observations
Lorries légers pour Intervention métro	9	1992	Environ 30 ans	2 K€ l'unité	Véhicule SDIS69	SDIS69	SYTRAL	Pour la mise en service de la ligne D
	3	2000	"		Véhicule SDIS69	SDIS69	SYTRAL	Pour la mise en service du prolongement de la ligne B
	1	1992	"		Station Vieux Lyon	SDIS69	SYTRAL	Pour la mise en service de la ligne D

Equipements métros A, B, D								
Matériels	QUANTITE	Mise en service	Durée de vie théorique	Prix d'achat	Lieu de remisage	Entretien	Renouvellement	Observations
Court-circuiteurs: 2 par quai	144		Environ 30 ans		Stations de métro Trappe ASV	KEOLIS	SYTRAL	72 trappes ASV réparties en : • 28 sur métro A • 17 sur métro B • 27 sur métro D
Boite à lampes: 1 par quai	72		Environ 30 ans		Trappe ASV	KEOLIS	SYTRAL	
Paire de gants isolants: 1 par quai	72				Trappe ASV	KEOLIS	SYTRAL	

Equipements tramway								
Matériels	QUANTITE	Mise en service	Durée de vie théorique	Prix d'achat	Lieu de remisage	Entretien	Renouvellement	Observations
Equipement de mise à la terre	13	2011	10 à 15 ans		Véhicule SDIS69	SDIS69	SYTRAL	Durée de vie dépendante du niveau d'utilisation

Le SYTRAL a par ailleurs doté le centre de formation de Saint-Priest de matériels spécifiques du réseau de transports, dont l'inventaire figure ci-dessous.

Inventaire des matériels cédés au SDIS du Rhône pour l'équipement du centre de formation

Matériels	Quantité	Observations
Portion de voie métro et matériels associés	13,5 m	
Portion de voie tramway et matériels associés	12 m	
Caténaire tramway et matériels associés (dont 1 poteau)	12 m	
Lorry léger	1	
Caténaire trolleybus et matériels associés (dont 1 poteau)	8 m	

Inventaire des matériels cédés au SDIS du Rhône pour la formation des centres d'intervention

Matériels	Quantité	Observations
Court-circuiteur	10	Mise en service 2010
Boîte à lampe	10	Mise en service 2001
Portion de voie de métro	10 éléments de 0,5 m	Mise en service 2001

Annexe 2

Cadrage des exercices du SDIS du Rhône sur le réseau TCL

1 – Préalable

Afin de satisfaire aux obligations réglementaires et maintenir les niveaux de connaissance et de compétence, des exercices sont réalisés tous les ans sur le réseau TCL.

Un programme d'exercices concerté sera établi à l'avance et validé par les partenaires.

Les exercices sur les lignes en exploitation, à destination des professionnels, sont réalisés de nuit en dehors des heures d'exploitation.

Les exercices réalisés sur les sites de maintenance de jour, font l'objet d'un accord entre le responsable du site et le responsable de la caserne locale concernée.

La réalisation de ces exercices est nécessairement encadrée de manière stricte afin de ne pas gêner la bonne exploitation du réseau et pour le respect des procédures de sécurité (ex: risque électrique, remontée d'alarme anti-intrusion...).

2 – Modalités d'organisation et de suivi des exercices

2.1 – Désignation d'un référent au sein de chacun des partenaires (annexe 5)

Afin de faciliter les échanges et d'éviter une dispersion des informations, chacun des partenaires signataire à la présente convention désigne en son sein un référent.

Les coordonnées de chacun des référents sont précisées dans une fiche reprenant l'identité du partenaire, les numéros utiles et un organigramme de la structure.

2.2 – Réunion annuelle de coordination des exercices réglementaires organisés dans le cadre du PIS

Une réunion annuelle consacrée à la réalisation des exercices réglementaires dans le cadre du PIS et du retour d'expérience des exercices de l'année civile écoulée est organisée à l'initiative du référent exercice désigné au sein du Délégué du réseau TCL.

Cette réunion annuelle PIS permet de fixer les objectifs des exercices programmés pour l'année suivante.

A minima, il sera réalisé chaque année :

- un exercice sur l'une des lignes A, B, D du métro
- un exercice sur l'une des lignes C ou funiculaires
- un exercice sur le réseau tramway (en alternant annuellement relevage et incendie)

Soit au maximum 3 exercices sur les modes lourds sans compter les exercices jeunes recrues.

Les 2 thèmes retenus pour les exercices métro des lignes ABCD comprendront chaque année un exercice incendie en inter station et un exercice de relevage.

Le SYTRAL est préalablement informé de la planification des exercices, de leurs modalités et des objectifs attendus et participe de droit à cette réunion annuelle PIS.

Une information particulière du SYTRAL est organisée par son délégué en cas de défaillance révélée au cours de la réalisation d'un exercice réglementaire.

Le retour d'expérience de chacun des exercices sera réalisé lors de la réunion de partage annuelle mentionnée à l'article 3.2.

Tous les exercices sont réalisés en conformité avec le PIS et les directives opérationnelles en vigueur.

3 - Protocoles de demande de mise à disposition d'une infrastructure du réseau TCL appartenant au SYTRAL

Toutes les demandes de mise à disposition d'une infrastructure ou matériel du SYTRAL pour la réalisation d'un ou plusieurs exercices passent nécessairement par un courrier formalisant la demande adressée au Président du SYTRAL.

La mise à disposition d'un bien du SYTRAL, aussi dénommé infrastructure du réseau TCL (ex: véhicule, rame, station ou autre), sous-entend que le dit bien soit rendu dans un parfait état de fonctionnement et que le SDIS du Rhône soit couvert par les assurances nécessaires pendant le temps de sa mise à disposition.

Un PV d'état des lieux d'entrée et de sortie pourra être rempli par les services compétents du Délégué du réseau TCL.

Annexe 3

Mise à disposition des images vidéo du réseau TCL Métro au CTA-CODIS

Le SYTRAL mène une politique globale de sécurisation du réseau TCL afin de répondre aux exigences sécuritaires actuelles comme à l'expression de besoin de sa clientèle.

La vidéo, tant utilisée comme outil d'aide à l'exploitation du réseau que pour administrer la preuve, est largement implantée sur le réseau TCL et déclinée en caméras fixes, mobiles et pour la détection d'intrusion.

Pour la bonne marche du partenariat instauré avec les forces de sécurité intérieure, un renvoi du flux des images vidéo du SYTRAL est organisé vers l'hyperviseur du CIC de la DDSP69 qui lui-même a la possibilité technique d'envoyer une copie des images vers le COD de la Préfecture du Rhône.

1 – PC Sécurité TCL

Le SYTRAL a investi dans la création d'un PC Sécurité (PCS) qui centralise et commande toutes les opérations liées à la sécurité sur les modes bus-trolleybus, métro et tramway du réseau TCL. Le PC Sécurité, géré par le Délégué du SYTRAL, fonctionne 24/24h.

Le superviseur du PC Sécurité en lien avec le responsable du PC Sécurité TCL est capable d'armer le PC crise pour la gestion d'un événement dès qu'il en a l'information.

Le PC Sécurité centralise toutes les images du réseau TCL (hors vidéo embarquée dans les rames et les véhicules). Chacune des images affichées au TCO (mur d'images) est directement enregistrée au PC Sécurité.

2 – Mise en place d'un renvoi d'images vers le CTA-CODIS 69

Le renvoi d'images vers le CTA -CODIS 69 implanté sur Lyon 3^e se fait à la demande du CODIS 69. En cas de nécessité, ce renvoi pourra être activé au CTA -CODIS de secours basé à la Croix-Rousse.

Il est convenu que l'officier de garde chef CTA-CODIS interroge le PC Sécurité pour la demande de mise à disposition temporaire des images du SYTRAL du réseau TCL Métro du lieu de réalisation de l'opération de secours en cours.

Par ailleurs, le responsable du PC Sécurité TCL est rendu destinataire de la liste nominative tenue à jour des agents, dûment habilités par le Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours du Rhône qui sont autorisés à accéder aux images en consultation depuis le Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours.

Un catalogue reprenant la dénomination des caméras, leurs lieux d'implantation et les zones surveillées dans les stations de métro du réseau TCL est fourni par le Délégué du SYTRAL au SDIS du Rhône. Le catalogue est remis à jour aussi souvent que nécessaire.

Il est entendu qu'aucun enregistrement des images obtenues ne doit pouvoir s'effectuer à partir du CTA-CODIS.

Le signalement par le PC Sécurité TCL d'une demande de secours se fera par l'usage du "18".

3 – Installation technique, raccordement

Le SDIS du Rhône est adossé au dispositif technique mis en œuvre par l'Etat et bénéficie de ce fait des installations établies.

Les opérations et les échanges associés dans ce domaine se font par l'intermédiaire des services techniques de l'Etat rattachés à la préfecture. Les travaux de raccordement et d'interface entre la Préfecture du Rhône et le CTA-CODIS basé rue Rabelais, 69003 LYON ont été réceptionnés au mois de décembre 2012.

4 – Suivi

Des réunions de suivi pourront se tenir, notamment lors de la période d'initialisation, afin d'échanger et de mieux appréhender le fonctionnement des 2 entités PC Sécurité TCL et CTA- CODIS 69.

Annexe 4

Interlocuteurs référents de chaque partenaire

Référent convention	Nom / Grade	Service	Téléphone	Email
SYTRAL	Moos Eve-Marie, Conseiller Sécurité	Cabinet du Président (CAB)	06.24.35.41.65	moos@sytral.fr
Délégataire	Brochot Marc Responsable du suivi du plan d'intervention et de sécurité	KEOLIS Lyon DPMI/DMSTG	06 01 40 03 12	mbrochot@keolis- lyon.fr
SDIS 69	Cdt Beau Christophe	Groupement Analyse et Couverture des Risques (GACR)	04.72.84.37.14	christophe.beau@sdis69.fr
Référent formation	Nom / Grade	Service	Téléphone	Email
Délégataire	Brochot Marc Responsable du suivi du plan d'intervention et de sécurité	KEOLIS Lyon DPMI/DMSTG	06 01 40 03 12	mbrochot@keolis- lyon.fr
SDIS 69	Cdt Faure Thierry	Groupement Formation (GFOR)	04.72.65.13.38	thierry.faure@sdis69.fr
SYTRAL (<i>pour information</i>)	Dadou Frédéric	Direction Equipements et Patrimoine (DEP)	04.72.84.58.94	dadou@sytral.fr
Référent exercice	Nom / Grade	Service	Téléphone	Email
Délégataire	Brochot Marc Responsable du suivi du plan d'intervention et de sécurité	KEOLIS Lyon DPMI/DMSTG	06 01 40 03 12	mbrochot@keolis- lyon.fr
SDIS 69	Cne Folcher Olivier	Groupement Analyse et Couverture des Risques (GACR)	04.72.84.37.17	olivier.folcher@sdis69.fr
SYTRAL (<i>pour information</i>)	Dadou Frédéric	Direction Equipements et Patrimoine (DEP)	04.72.84.58.94	dadou@sytral.fr

Référent projets SYTRAL	Nom / Grade	Service	Téléphone	Email
SYTRAL / projets extension	GUYON Rodolphe, Directeur	Direction du Développement (DEV)	04.26.68.57.31	guyon@sytral.fr
SYTRAL / projets aménagement	BESSE BARCI Edwige, Directrice	Direction Equipements et Patrimoine (DEP)	04.72.84.58.49	besse@sytral.fr
Délégataire	PASCAL Jean-Yves Directeur	Direction Projets Marketing et Intermodalité (DPMI)	04.69.66.80.65	jypascal@keolis-lyon.fr
SDIS 69	Cdt Beau Christophe	Groupement Analyse et Couverture des Risques (GACR)	04.72.84.37.14	christophe.beau@sdis69.fr

Annexe 5

Glossaire

ACS	Ateliers Centraux de Surface
ACROPOL	Automatisation des Communications Radiotéléphoniques Opérationnelles de POLice : réseau radio hertzien cellulaire, numérique et chiffré de la Police Nationale
AL	Agent de Ligne
ANTARES	Adaptation Nationale des Transmissions Aux Risques Et aux Secours : réseau de radiocommunications numériques des sapeurs-pompiers
AOT	Autorité Organisatrice de Transports
BT	Basse Tension
CAS	Contrôle d'Accès en Station de métro
Caténaire	Ligne aérienne de contact distribuant le courant de traction aux engins moteurs électriques par l'intermédiaire d'un pantographe
CCES	Commande Contrôle Energie de Surface
CdM	Centre de Maintenance
CIC DDSP	Centre d'Information et de Commandement Direction Départementale de la Sécurité Publique
CIL	Chef d'Incident Local, ayant pour mission de faciliter l'intervention des services extérieurs
CIP	Chef d'Incident Principal, responsable de haut niveau
COD	Centre Opérationnel Départemental
CODIR	Comité de Direction du Délégué
CODIS	Centre Opérationnel Départemental d'Incendie et de Secours
CORG GIE	Centre Opérationnel de Gendarmerie - Groupe d'Intervention
COS	Commandant des Opérations de secours
COSSI	Centre Opérationnel de la Sécurité des Systèmes d'Information
CMVOA	Cellule Ministérielle de Veille Opérationnelle et d'Alerte
CTA	Centre de Traitement de l'Alerte
COURLY	Communauté Urbaine de Lyon (dénomination Grand Lyon)
DDL	Détection Défaut de Ligne

DS	Direction Sécurité
DDSP	Direction Départementale de la Sécurité Publique
DOS	Directeur des Opérations de Secours
DREAL	Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement
EMZ	Etat-Major de Zone
ERP	Etablissement Recevant du Public
Formation SST	Formation Sauveteur Secouriste du Travail
GAMMA	Gestion des Alertes Maintenance et Main courAnte
Ht	Haute Tension
LNR	Local Nodal Radio
LOC	Local ORdinateur
LRC	Local Relayage Calculateur
PCB	Poste de Commande des Bus
GIPN	Groupe d'Intervention de la Police Nationale
MO	Modus Operandi
PIS	Plan d'Intervention et de Sécurité
PC	Poste de Commandement
PC Bus ou PCB	Poste de Commande du Bus et Trolleybus
PC CRISE ou PC Exploitant	Poste de Commandement Crise délégataire
PC Métro ou PCM	Poste de Commandes Centralisées du Métro
PC Opérationnels ou Modes	Ensemble des PC existants (Tram, Bus, Métro et SAE)
PC SDIS	Poste de Commandement Service Départemental d'Incendie et de Secours
PC Tram ou PCT	Poste de Commande du Tramway
PN	Police Nationale
PTU	Périmètre des Transports Urbains
RDP	Recherche de Personne (radiotéléphone « piétons » métro)
RT ou RTO	Radio Téléphone

SAGAI	Système d'Aide à la Gestion des Appels et des Interventions (main courante PCS)
SISTC	Service Interdépartemental de Surveillance des Transports en Commun (PN)
SYTRAL	Syndicat Mixte des Transports pour le Rhône et l'Agglomération Lyonnaise - Maître d'Ouvrage et Autorité Organisatrice des Transports en Commun Lyonnais
TCL	Transports en Commun Lyonnais, marque de commercialisation de l'offre de transport SYTRAL



DELIBERATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 23 JUILLET 2014

DIRECTION DE LA PREVENTION ET DE L'ORGANISATION DES SECOURS
GROUPEMENT ANALYSE ET COUVERTURE DES RISQUES

NUMERO **DB/14 – 07/05**

OBJET **Convention de partenariat entre l'Etat, le SDIS du Rhône et GrDF**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

« Je vous rappelle que l'Etat, le Service Départemental d'Incendie et Secours du Rhône et GrDF ont, en juillet 2010, conclu une convention de partenariat visant à décliner de façon opérationnelle sur le département du Rhône les principes édictés par la convention nationale de partenariat signée le 27 avril 2009 entre l'Etat, des collectivités territoriales et GrDF.

La convention de juillet 2010 étant arrivée à son terme, il convient aujourd'hui de la renouveler. La nouvelle convention qui vous est proposée reprend pour l'essentiel les termes de la convention de 2010 tout en prenant en compte les évolutions issues du retour d'expérience national mené depuis 2011 concernant les interventions liées aux fuites de gaz.

Les conclusions de ce retour d'expérience confirment que les modalités de mise en œuvre de la Procédure Gaz Renforcée sont parfaitement adaptées et bien maîtrisées sur l'ensemble du territoire national.

La convention, d'une durée de 3 ans, intègre également les mesures préconisées par la Note d'Information Opérationnelle de la DGSCGC du 11 avril 2013 relative aux interventions pour fuite sur un réseau de gaz naturel, qui rappelle les procédures opérationnelles générales, et apporte des précisions s'agissant des modalités techniques d'intervention et de coordination entre le SDIS et GrDF Réseaux Rhône Alpes et Bourgogne.

Je vous demande, messieurs, de bien vouloir m'autoriser à signer la convention de partenariat entre l'Etat, le SDIS du Rhône et GrDF.»



DECIDE

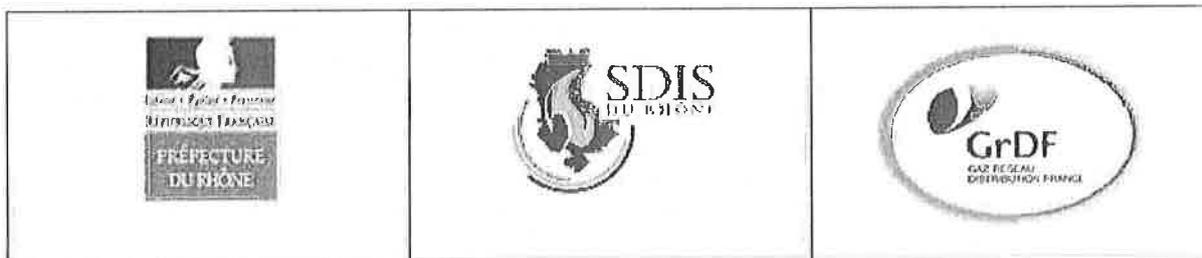
- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 23 juillet 2014



Michel MERCIER
Président



Convention de partenariat

entre l'Etat, le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Rhône et
GrDF Réseaux Rhône Alpes et Bourgogne

Entre

L'Etat, représenté par Monsieur Stéphane ROUVE, préfet délégué pour la défense et la sécurité, représentant le préfet du département du Rhône, domicilié en préfecture du Rhône, 106 rue Pierre Corneille 69419 LYON Cedex 03,

ci-après désigné par « État »

Et

GrDF, société anonyme au capital de 1 800 000 000 euros, dont le siège social est sis 6 rue Condorcet à 75009 PARIS, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 444 786 511, représenté par :

M Jean-Pierre BERINGUIER, Directeur GrDF Réseaux Rhône-Alpes et Bourgogne, domicilié es qualité au 66 rue de la Villette – 69425 LYON CEDEX 3

ci-après désigné par « GrDF »

Et

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Rhône, 17 rue Rabelais 69421 Lyon Cedex 03, représenté par Monsieur Michel MERCIER, Président du Conseil d'Administration, dûment habilité à signer la présente convention en application d'une délibération du bureau du conseil d'administration du 17 juillet 2014.

ci-après désigné par « SDIS »

PRÉAMBULE

Afin d'assurer une meilleure préparation de tous les partenaires impliqués dans la sécurité de la distribution du gaz et d'en renforcer la maîtrise, le ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales et GrDF ont signé une convention nationale de partenariat le 27 avril 2009.

Cette convention a pour objet d'approfondir les liens et les relations de travail entre les partenaires, de renforcer leur préparation et leur coordination dans l'éventualité d'un incident ou accident important ou grave lié aux activités de distribution du gaz naturel, afin d'assurer la meilleure efficacité des interventions visant à la protection des personnes, des biens et de l'environnement, et la maîtrise de l'information.

Les partenaires conviennent:

- de développer la connaissance réciproque de leurs missions et organisations respectives ;
- d'organiser les réunions d'information, les formations et les exercices nécessaires.

La présente convention décline de façon opérationnelle les principes de la convention nationale sur le département du Rhône.

ARTICLE 1 : OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention décline de façon opérationnelle sur le plan départemental les principes de la convention nationale précitée pour notamment renforcer la coordination des interventions et faciliter la mise en œuvre des mesures de sécurité qui s'imposent, conjointement, ou par l'une ou l'autre des deux parties.

Elle traite notamment :

- de l'organisation de la coopération en cas d'accident grave, et de la coordination des dispositifs de gestion de crise ;
- des modalités techniques d'intervention et de coordination opérationnelle avec le service départemental d'intervention et de secours ;
- des modalités d'alerte et d'information réciproque entre les unités de GrDF et les préfetures, et de maîtrise de la communication externe ;
- des formations conjointes pour les sapeurs-pompiers, et pour les gaziers ;
- de l'organisation des exercices annuels ;
- du partage par les parties intéressées, du retour d'expérience.

ARTICLE 2 : OBLIGATION DE L'ÉTAT ET DU SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS

Les missions générales de l'État et du service départemental d'incendie et de secours en cas de fuite de gaz sont rappelées dans le code général des collectivités territoriales et le code de la sécurité intérieure. Elles consistent, comme pour toute opération de secours, à assurer la protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Les mesures de prévention générale et notamment le commandement, la définition, la coordination et la mise en œuvre des différentes opérations de sécurité et de secours éventuelles sont assurées par le service départemental d'incendie et de secours.

ARTICLE 3 : OBLIGATION DE GrDF

Les obligations générales de GrDF en matière d'intervention de sécurité en cas de fuite de gaz sont définies dans le règlement de sécurité de la distribution de gaz – RSDG9 pris en application de l'article 17 de l'arrêté du 13 juillet 2000 modifié. En particulier, ces obligations visent à assurer la protection des personnes et des biens en cas de fuite de gaz.

Les opérations techniques portant sur la mise en sécurité des ouvrages de distribution du gaz restent de la compétence des salariés d'intervention de GrDF qui appliquent les procédures internes prévues dans le cadre des instructions générales qu'ils ont reçues pour remplir leur mission.

ARTICLE 4 : MODALITÉS TECHNIQUES D'INTERVENTION ET DE COORDINATION AVEC LE SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS (SDIS)

4.1- Qualification des appels

Les opérateurs du Centre de Traitement de l'Alerte (CTA) du SDIS et de l'Urgence Sécurité Gaz de GrDF utilisent une grille de questionnement et des critères de qualification identiques.

Si l'appel de tiers (public, entreprise de travaux...) est traité et qualifié par un opérateur CTA du SDIS, ce dernier informe l'Urgence sécurité gaz.

Si l'appel de tiers (public, entreprise de travaux...) est traité et qualifié par un opérateur de l'Urgence Sécurité Gaz de GrDF, ce dernier transfère l'appel au CTA du SDIS.

Dès lors que les opérateurs du CTA CODIS ou de l'Urgence Sécurité Gaz de GrDF ont qualifié l'appel en Procédure Gaz Renforcée(PGR), il n'y a pas lieu de reprendre point par point la grille de questionnement aux appels du CTA CODIS, et vice-versa.

4.2- Procédures d'intervention

La qualification des appels conduit à distinguer deux cas :

- la procédure Gaz Classique (PGC) ;
- la procédure Gaz Renforcée (PGR).

La PGR est caractérisée par :

- des moyens plus importants que pour la PGC ;
- une mobilisation des moyens dès l'appel ;
- une préparation de la stratégie d'intervention pour la maîtrise de la sécurité du réseau dès l'alerte, par le Chef d'Exploitation ;
- un retour d'expérience systématique.

S'ils arrivent sur les lieux avant les salariés de GrDF, les sapeurs-pompiers interviennent conformément à l'article 2 ci-dessus. Dans ce cadre, ils recueillent toute information de nature à orienter les recherches et prennent si nécessaire les mesures de sécurité prévues à l'article 5 ci-après.

Le Commandant des Opérations de Secours (COS) détermine la stratégie opérationnelle et peut requalifier une PGC en PGR ou inversement, en liaison avec l'intervenant de l'opérateur de réseau de gaz

Si les salariés de GrDF arrivent sur les lieux avant le SDIS, ils interviennent conformément à l'article 3 ci-dessus. Si l'assistance du SDIS est demandée, ce dernier intervient conformément à l'article 2 ci-dessus, les opérations techniques portant sur les ouvrages de distribution de gaz restant de la compétence des salariés de GrDF.

Les éléments qui auront pu être recueillis par les représentants de l'une des parties seront communiqués aux représentants de l'autre, dès leur arrivée sur les lieux.

Dès leur arrivée sur les lieux de l'intervention, les salariés de GrDF prêtent leur concours au COS. A ce titre, ces salariés :

- a prennent contact avec ce responsable ;
- b si nécessaire, procèdent à la fermeture et la condamnation du (ou des) organe(s) de coupure générale de gaz du (ou des) immeuble(s) concerné(s), ou vérifient que ces opérations ont bien été réalisées par les sapeurs-pompiers, conformément à l'article 5 ci-après
- c effectuent, s'il y a lieu, des prélèvements d'atmosphère pour vérifier la pertinence du périmètre d'exclusion;
- d assurent toutes les opérations techniques nécessaires à la mise en sécurité du réseau de distribution de gaz conformément aux décisions du Chef d'Exploitation ;
- e toute intervention des agents de GrDF à l'intérieur du périmètre d'exclusion est subordonnée à l'accord du COS et doit viser un objectif triple :
 - minimum d'intervenants, avec les équipements adaptés ;
 - minimum de temps d'exposition de chaque intervenant ;
 - minimum de missions des intervenants exposés.

Cas particulier :

Dans la mesure où les conditions ci-après sont réunies :

- le COS et le salarié GrDF sont sur place ;
- le COS peut communiquer avec le Chef d'Exploitation de GrDF et le salarié GrDF ;
- cas de PGR avérée et /ou fuite enflammée et/ou situation susceptible de présenter une évolution défavorable avant l'arrivée des renforts de GrDF.
- la fermeture d'un ou plusieurs robinets de réseaux peut arrêter le flux gazeux.

Le COS peut autoriser le salarié intervention de sécurité (IS) à quitter les lieux de l'incident, accompagné ou non de sapeurs-pompiers, pour aller manœuvrer le ou les robinets de réseaux désignés par le Chef d'Exploitation de GrDF.

4.3- Maitrise de la fuite

Dans la mesure où la situation et le risque ont été rapidement maîtrisés par une action adaptée, le COS transmet au centre opérationnel départemental d'incendie et de secours (CODIS) l'information « fin de PGR-risque maîtrisé ». Le CODIS retransmet à l'Urgence Sécurité Gaz.

Les renforts de GrDF sont susceptibles de ne pas se déplacer mais dans tous les cas un salarié GrDF se rend sur place.

4.4- Retour à la normale

La levée totale ou partielle du dispositif ne peut intervenir :

- qu'après la mise hors de danger vérifiée par l'absence de risque résiduel raisonnablement décelable à partir de prélèvements de gaz montrant l'absence de fuite résiduelle par exemple ;
- qu'avec l'accord du COS.

ARTICLE 5 : MANŒUVRE DES ROBINETS DE BRANCHEMENTS

Si la situation l'exige et si les représentants de GrDF ne sont pas arrivés sur les lieux, les sapeurs- pompiers ferment l'organe de coupure générale du gaz du ou des immeubles concernés.

Dès qu'un organe de coupure générale aura été manœuvré, un représentant des sapeurs- pompiers restera à proximité afin d'éviter toute manœuvre intempestive ou à défaut un signal d'interdiction de manœuvrer sera apposé sur cet organe de coupure.

Aucune manœuvre d'ouverture ou de réouverture des organes de coupure ne doit être effectuée par les sapeurs-pompiers, cette opération étant du seul ressort des agents de GrDF.

Le SDIS devra disposer des clés nécessaires et de dispositifs de marquage pour la condamnation des organes de coupure (fournis par GrDF).

Les sapeurs-pompiers ne doivent en aucun cas manœuvrer les robinets de réseau.

ARTICLE 5 BIS : ÉCRASEMENT DES BRANCHEMENTS EN POLYÉTHYLÈNE

Les dommages aux ouvrages avec fuites et notamment sur les branchements représentent un nombre d'incidents importants. Dans les cas où le branchement endommagé est en polyéthylène et accessible, la mise en sécurité passe dans de nombreux cas par l'écrasement du tube. La mise en œuvre de cette opération requiert au préalable une formation, un outillage et des protections individuelles adaptés.

Les partenaires définiront notamment les conditions de formation et d'équipement des sapeurs pompiers pour que ces derniers soient en capacité de la mettre en œuvre en toute sécurité lorsqu'ils arrivent sur les lieux avant les représentants de GrDF et si la situation l'exige (Cf. annexe 7)

Dans le cas où l'écrasement d'un branchement en polyéthylène est réalisé par un salarié GrDF seul, un sapeur-pompier peut être la deuxième personne compétente apte à porter secours autant que de besoin.

ARTICLE 6 : COMMUNICATION DE DONNÉES CARTOGRAPHIQUES NUMÉRISÉES MOYENNE ÉCHELLE

Les informations suivantes sont communiquées au SDIS du Rhône sous forme numérisées par GrDF, avec une mise à jour annuelle, et selon un format d'échange à définir parmi les formats d'export possibles avec les applications de GrDF :

- le tracé des réseaux de distribution gaz ;
- les robinets de réseau ;
- la matière, le diamètre, le niveau de pression des canalisations ;
- la position des postes de livraison et de distribution publique.

ARTICLE 7 : INFORMATION RÉCIPROQUE EN CAS D'ÉVÈNEMENT IMPORTANT OU GRAVE LIÉ AUX ACTIVITÉS DE DISTRIBUTION DU GAZ

Les partenaires conviennent de s'informer mutuellement dans les meilleurs délais par tout moyen (téléphone, fax, courrier électronique) lors des événements importants ou graves suivants :

- évènements de toute nature liés à la distribution du gaz, ayant entraîné ou susceptibles d'entraîner mort d'homme ou blessure d'une ou plusieurs personnes (monoxyde de carbone notamment) ;
- incendies ou explosions liés au gaz (gaz naturel ou GPL) ;
- grands sinistres comportant des incidences importantes sur les installations et/ou le service public tels qu'incendies, inondations, tremblements de terre ;
- défaillances de la chaîne gazière engendrant ou susceptibles d'engendrer une interruption de fourniture de gaz de grande ampleur (plus de 5 000 clients) quelle qu'en soit l'origine : vague de froid très rigoureux, aléas de la disponibilité des installations, dommage aux ouvrages, attentats ;
- défaillances de la distribution du gaz susceptibles d'être relayées par les médias nationaux, par exemple coupures de sites très sensibles.

Les partenaires conviennent d'échanger dans ce cadre et dans le respect des obligations de confidentialité, toutes informations utiles relatives :

- à la nature de l'évènement important ou grave, à ses causes, circonstances ;
- à ses impacts et conséquences connus ;
- au dispositif de gestion de crise déployé ;
- à la durée probable de la crise.
- à une bonne maîtrise de la communication auprès des médias et du grand public.

GrDF informe le préfet et/ou ses services avec des renseignements régulièrement actualisés. Il peut être amené à désigner un correspondant qui intègre la cellule de crise mise en place par la préfecture.

Pour ce faire, ils échangent les numéros de téléphone de permanence et/ou de fax auxquels ils peuvent être contactés pendant et en dehors des heures ouvrables. L'objectif est pour chacun des partenaires de mettre à disposition de l'autre un numéro unique de crise (cf. annexe 1).

Dans ce cadre, une annexe spécifique concernant les actions attendues du SDIS du Rhône lors du déclenchement du plan ORIGAZ (Organisation Intervention GAZ) est élaborée en concertation avec le SDIS du Rhône à partir d'un canevas (non exhaustif) proposé en annexe 6.

ARTICLE 8 : FORMATION DES ACTEURS ET EXERCICES PÉRIODIQUES

8.1- Formation

Afin d'assurer une bonne information mutuelle, et une bonne connaissance réciproque des organisations, notamment pour la gestion des situations de crise, les partenaires conviennent d'organiser des séances d'information sur l'organisation interne de chaque partie pour la gestion des incidents gaz.

Dans ce cadre, GrDF présentera son organisation, la description des réseaux de distribution de gaz locaux et les risques gaz associés. Des visites d'installations du secteur d'intervention du SDIS du Rhône pourront être organisées (cf. annexes 2, 2 bis et 3).

Le SDIS du Rhône présentera son organisation et les moyens dont il dispose (cf. annexe 4 de la présente convention).

8.2- Collaboration

GrDF collabore avec la préfecture afin d'organiser un exercice de sûreté et/ou de sécurité par an sur ses ouvrages, dans le cadre des dispositions réglementaires relevant notamment de l'arrêté du 13 juillet 2000 modifié (cahier des charges RSDG9, article 6). Le programme et le calendrier ainsi que l'analyse a posteriori du déroulement, font l'objet d'un accord entre les partenaires.

ARTICLE 9 : PARTAGE ET RETOUR D'EXPÉRIENCE

Les partenaires conviennent d'organiser périodiquement et a minima une fois par an, selon des modalités à convenir localement, des réunions de partage sur le retour d'expérience issu du traitement des interventions les plus significatives et des exercices réalisés en commun, la formation, les matériels d'intervention...

Dans ce cadre, les partenaires s'engagent à fournir tous les éléments factuels nécessaires à cette analyse à l'occasion de ces réunions.

ARTICLE 10 : MODIFICATION DE LA CONVENTION

Toute modification à la présente convention fera l'objet d'un avenant daté et signé par les trois partenaires.

Les partenaires s'engagent à communiquer entre eux, de façon régulière et dans les meilleurs délais, toutes informations permettant de mettre à jour les éléments nécessaires à la bonne application de la convention (modifications d'adresse, de numéros de téléphone, etc.).

ARTICLE 11 : DURÉE

La présente convention, qui annule et remplace la convention signée le 6 juillet 2010 est conclue pour trois (3) ans.

Les partenaires pourront y mettre fin, sans qu'il y ait matière à recours, un mois après dénonciation envoyée par télécopie, courrier électronique ou lettre recommandée avec avis de réception.

ARTICLE 12 : CONFIDENTIALITÉ

Chaque partenaire s'engage à ne pas divulguer toute information confidentielle concernant l'autre partenaire dont il aurait eu connaissance dans le cadre de la présente convention et à ne pas en faire usage à d'autres fins que celles spécifiées dans la présente convention, pendant toute la durée de la convention à compter de sa signature et pour une durée de cinq (5) ans à compter de la fin de celle-ci pour quelque cause que ce soit.

Le présent article ne s'applique qu'aux informations qui revêtent un caractère confidentiel, spécifiées comme telles par le partenaire qui les détient.

ARTICLE 13 : MARQUES – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les partenaires s'interdisent de faire référence, d'utiliser ou de reproduire, sur quelque support que ce soit ou par quelque procédé que ce soit, les marques et/ou logos appartenant directement ou indirectement à l'un deux, sans l'accord préalable et écrit de l'autre.

Lorsque l'autorisation de reproduction des marques et/ou logos sera donnée par GrDF, l'État s'engage à reproduire cette marque et/ou ce logo en respectant la charte graphique de GrDF qui lui sera alors communiquée. Pour être valable, cette autorisation devra résulter d'un accord écrit de GrDF.

Tous les droits de propriété intellectuelle, artistique ou industrielle auxquels pourraient donner lieu les conceptions et inventions créées par GrDF (ci-après les Créations) dans le cadre de l'exécution de sa mission ou de celle du partenaire (notamment fichiers de presse, communiqués de presse, maquettes, esquisses, projets, illustrations, typons, masters et tous éléments créés par GrDF) sont la propriété exclusive de GrDF, sous réserve des droits éventuels de tiers.

Lesdits droits comprennent les droits de reproduction, de représentation, d'utilisation, d'exploitation, d'adaptation et de traduction des Créations pour le monde entier et pour la durée légale de protection des droits d'auteur telle que prévue à l'article L.123-1 du code de la propriété intellectuelle en vigueur sur le territoire français sur l'ensemble des supports existants et à venir.

GrDF s'engage à exploiter les créations en conformité avec la législation en vigueur, et en particulier avec les dispositions du code de la propriété intellectuelle et notamment celles relatives aux droits d'auteur, aux droits voisins, au droit des dessins et modèles ainsi qu'au droit des marques.

ARTICLE 14 : LITIGES

En cas de difficulté pour l'application des présentes, les partenaires acceptent le principe de se rapprocher et de négocier préalablement à toute décision de résiliation. A défaut d'accord formalisé, le partenaire qui le souhaite pourra mettre fin à la présente convention selon les dispositions de l'article 9.

ARTICLE 15 : DATE D'EFFET

La présente convention prendra effet à compter de la date de signature par les parties.

Fait à, le

Le Préfet délégué
pour la défense et la sécurité

Stéphane ROUVÉ

Le Président
du CASDIS du Rhône

Michel MERCIER

Le directeur
GrDF Réseaux Rhône-Alpes et Bourgogne

Jean-Pierre BÉRINGER

LISTE DES ANNEXES

- Annexe 1 :** Liste des numéros de téléphone/fax de permanence des services de la préfecture, du SDIS et des permanences territoriales de GrDF (via l'Urgence Sécurité Gaz GrDF).
- Annexe 2 :** Liste des communes desservies en gaz naturel à la date d'établissement de la présente convention.
- Annexe 3 :** -Présentation des différents types d'organes de coupure et des dispositifs de condamnation en service sur le territoire de la Direction Rhône-Alpes et Bourgogne.

-Liste des clés et dispositifs de marquage pour la condamnation des organes de coupure remis par GrDF aux sapeurs-pompiers.
- Annexe 4 :** Liste des centres d'incendie et de secours pouvant opérer sur le territoire de la Direction Rhône-Alpes et Bourgogne.
- Annexe 5 :** État récapitulatif des moyens d'intervention des Sapeurs-Pompiers utilisables en zone ATEX (les matériels utilisés doivent être conformes aux normes en vigueur).
- Annexe 6 :** Actions " sapeurs-pompiers " attendues lors du déclenchement du plan ORIGAZ.
- Annexe 7 :** Conditions de formation et d'équipements des sapeurs pompiers pour écraser les branchements en polyéthylène.

Annexe n° 1

Liste des numéros de téléphone/fax de permanence des services de la préfecture, du SDIS et des permanences territoriales (via Urgence Sécurité gaz GrDF)

Permanence de la préfecture	N° téléphone	N° Fax	Courriel
Astreinte SIDPC	06.12.47.05.20		

Service GrDF	N° téléphone
Urgence Sécurité Gaz	0 810 314 018

SDIS	N° téléphone
Centre de traitement de l'alerte (CTA) 112/18	04.72.84.93.10

Permanence	N° téléphone
Direction GrDF pour le département du Rhône	04 74 59 20 52
Officier Chef CTA CODIS	04.72.84.13.33

Annexe n° 2

Liste des communes desservies en gaz naturel à la date d'établissement de la présente convention

Commune	Code Insee	Commune	Code Insee
ALBIGNY SUR SAONE	69003	ORLIENAS	69148
AMBERIEUX D'AZERGUES	69005	OULLINS	69149
AMPUIS	69007	PIERRE BENITE	69152
ANSE	69009	POLLIONNAY	69154
L ARBRESLE	69010	POMMIERS	69156
ARNAS	69013	PONTCHARRA SUR TURDINE	69157
AVEIZE	69014	POULE LES ECHARMEAUX	69160
BAGNOLS	69017	QUINCIE EN BEAUJOLAIS	69162
BEAUJEU	69018	QUINCIEUX	69163
BELLEVILLE	69019	REGNIE DURETTE	69165
LE BOIS D OINGT	69024	ROCHETAILLÉE SUR SAONE	69168
LE BREUIL	69026	SAIN BEL	69171
BRIGNAIS	69027	SARCEY	69173
BRINDAS	69028	SAVIGNY	69175
BRON	69029	SOUCIEU EN JARREST	69176
BULLY	69032	SOURCIEUX LES MINES	69177
CAILLOUX SUR FONTAINES	69033	SOUZY	69178
CALUIRE ET CUIRE	69034	STE COLOMBE	69189
CERCIE	69036	STE CONSORCE	69190
CHAMPAGNE AU MONT D OR	69040	ST CYR AU MONT D OR	69191
CHAPONOST	69043	ST DIDIER AU MONT D OR	69194
CHARBONNIERES LES BAIN	69044	ST DIDIER SUR BEAUJEU	69196
CHARENTAY	69045	ST FONS	69199
CHARLY	69046	ST FORGEUX	69200
CHASSAGNY	69048	STE FOY L ARGENTIERE	69201
CHASSELAY	69049	STE FOY LES LYON	69202
CHATILLON	69050	ST GENIS L ARGENTIERE	69203
CHAZAY D AZERGUES	69052	ST GENIS LAVAL	69204
LES CHERES	69055	ST GENIS LES OLLIERES	69205
CHESSY	69056	ST GEORGES DE RENEINS	69206
CHESSY	69056	ST GERMAIN AU MONT D'OR	69207
CIVRIEUX D AZERGUES	69059	ST GERMAIN SUR L ARBRESLE	69208
COLLONGES AU MONT D OR	69063	ST JEAN D ARDIERES	69211
CONDRIEU	69064	ST JEAN DE TOUSLAS	69213
COUZON AU MONT D'OR	69068	ST LAGER	69218
CRAPONNE	69069	ST LAURENT D AGNY	69219
CURIS AU MONT D'OR	69071	ST LAURENT DE CHAMOUSSET	69220
DARDILLY	69072	ST LOUP	69223
DENICE	69074	ST MAURICE SUR DARGOIRE	69228
DOMMARTIN	69076	ST PIERRE LA PALUD	69231
ECULLY	69081	ST ROMAIN AU MONT D'OR	69233
EVEUX	69083	ST ROMAIN DE POPEY	69234
FLEURIE	69084	ST ROMAIN EN GAL	69235
FLEURIEU SUR SAONE	69085	ST SYMPHORIEN SUR COISE	69238
FLEURIEUX SUR L ARBRESLE	69086	TALUYERS	69241

Annexe n° 2 (suite)

Commune	Code Insee	Commune	Code Insee
FONTAINES ST MARTIN	69087	TAPONAS	69242
FONTAINES SUR SAONE	69088	TARARE	69243
FRANCHEVILLE	69089	TASSIN LA DEMI LUNE	69244
GIVORS	69091	TERNAND	69245
GLEIZE	69092	THURINS	69249
GREZIEU LA VARENNE	69094	LA TOUR DE SALVAGNY	69250
GRIGNY	69096	VAUGNERAY	69255
IRIGNY	69100	VAULX EN VELIN	69256
JOUX	69102	VENISSIEUX	69259
LACENAS	69105	VERNAISON	69260
LACHASSAGNE	69106	VILLEFRANCHE SUR SAONE	69264
LEGNY	69111	VILLEURBANNE	69266
LENTILLY	69112	VILLE MORGON	69267
LIERGUES	69114	VOURLES	69268
LIMAS	69115	CHAPONNAY	69270
LIMONEST	69116	CHASSIEU	69271
LISSIEU	69117	COMMUNAY	69272
LOIRE SUR RHONE	69118	CORBAS	69273
LOZANNE	69121	DECINES CHARPIEU	69275
LUCENAY	69122	FEYZIN	69276
LYON 1	69123	GENAS	69277
LYON 2	69123	GENAY	69278
LYON 3	69123	JONAGE	69279
LYON 4	69123	MARENNES	69281
LYON 5	69123	MEYZIEU	69282
LYON 6	69123	MIONS	69283
LYON 7	69123	MONTHANAY	69284
LYON 8	69123	PUSIGNAN	69285
LYON 9	69123	RILLIEUX LA PAPE	69286
LYON COMPLET	69123	ST BONNET DE MURE	69287
MARCILLY D AZERGUES	69125	ST LAURENT DE MURE	69288
MARCY L ETOILE	69127	ST PIERRE DE CHANDIEU	69289
MESSIMY	69131	ST PRIEST	69290
MILLERY	69133	ST SYMPHORIEN D OZON	69291
MOIRE	69134	SATHONAY CAMP	69292
MONTAGNY	69136	SATHONAY VILLAGE	69293
MORANCE	69140	SEREZIN DU RHONE	69294
MORNANT	69141	SIMANDRES	69295
LA MULATIERE	69142	SOLAIZE	69296
NEUVILLE SUR SAONE	69143	TERNAY	69297
ORLIENAS	69148	TOUSSIEU	69298
OULLINS	69149	COLOMBIER SAUGNIEU	69299

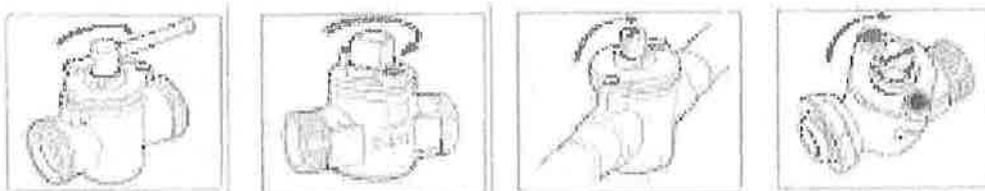
Annexe n° 3

Présentation des différents types d'organes de coupure et des dispositifs de condamnation en service sur le territoire de la Direction Rhône-Alpes et Bourgogne

FERMETURE AUTORISÉE AUX SAPEURS POMPIERS

Organes de coupure en coffret

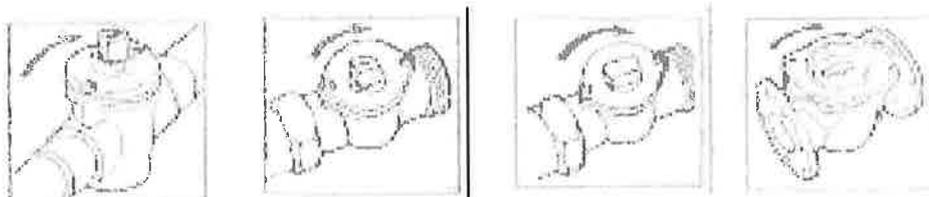
- Robinets intérieurs en élévation :



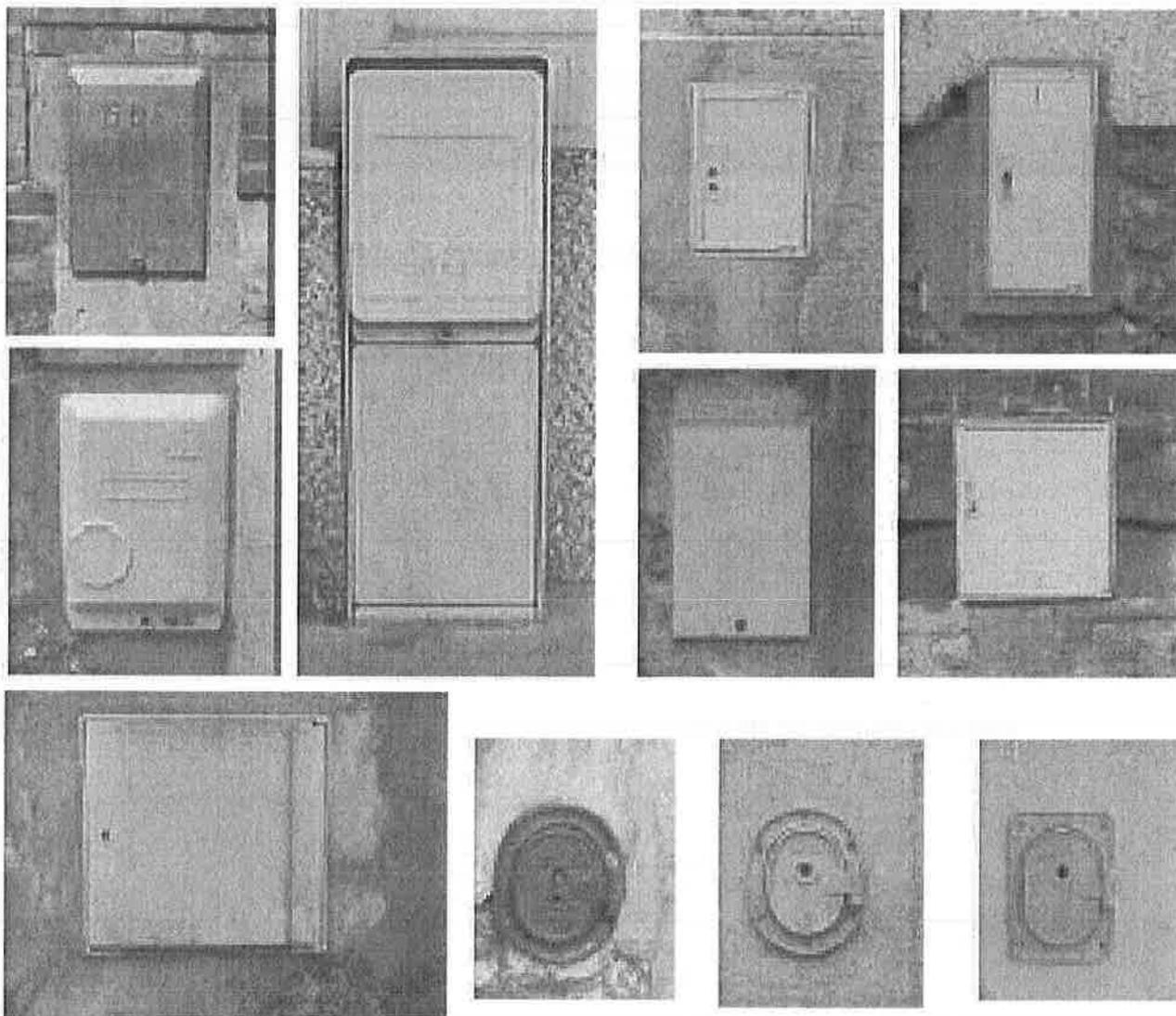
- Robinets extérieurs en élévation :



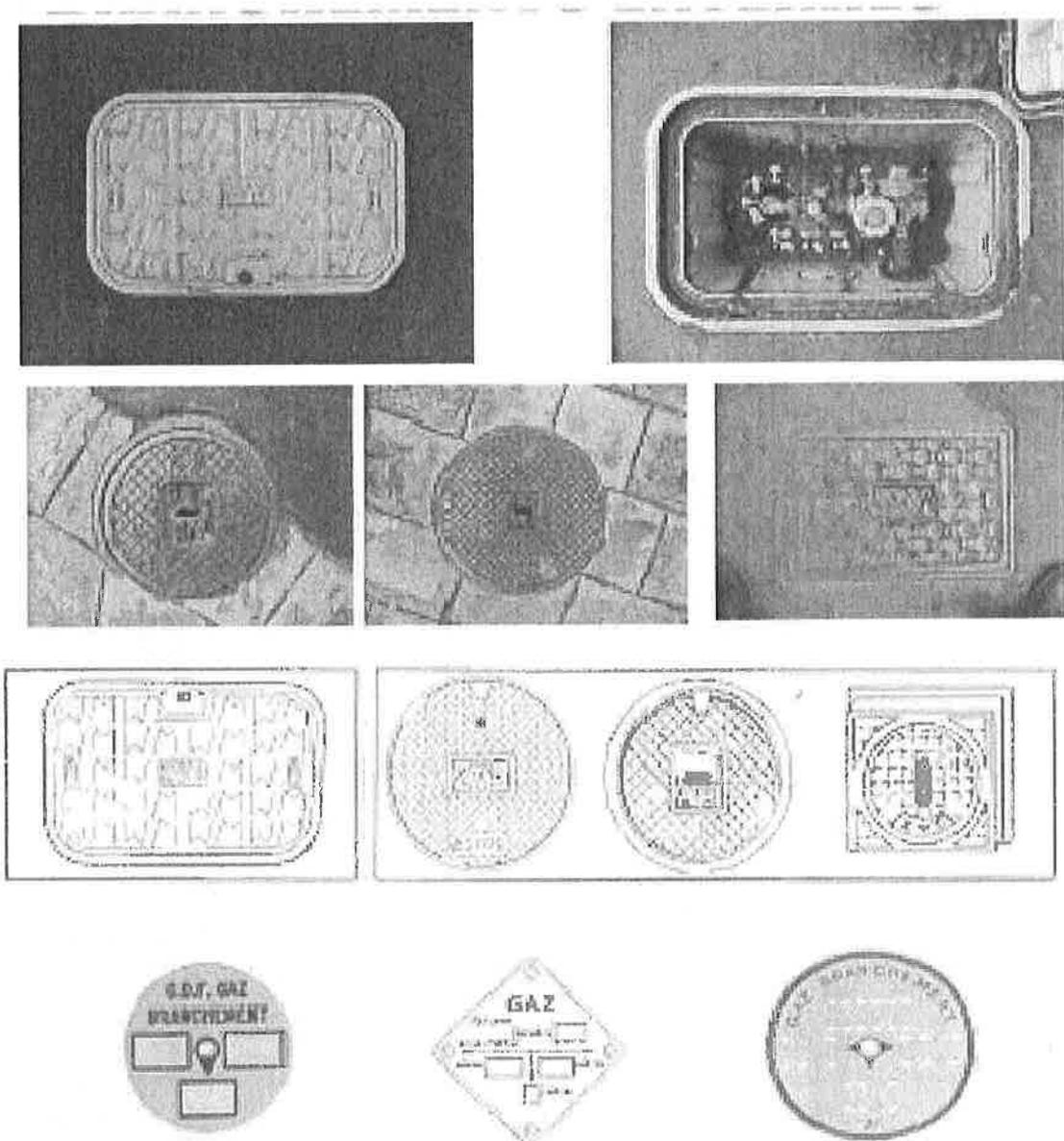
- Robinets extérieurs enterrés :



Annexe n° 3 (Suite)
Coffrets des branchements en élévation

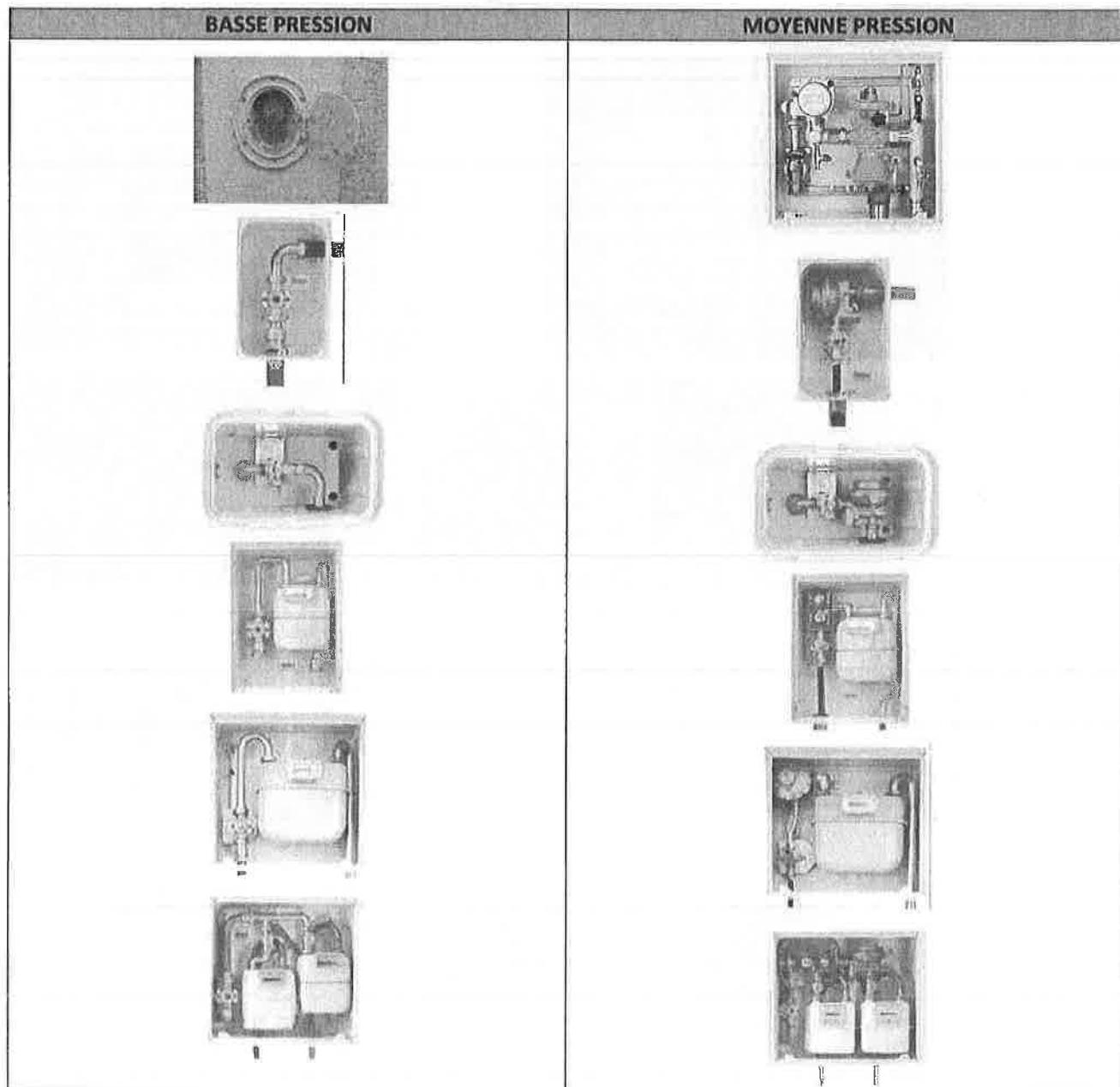


Annexe n° 3 (Suite)
Coffrets des branchements enterrés

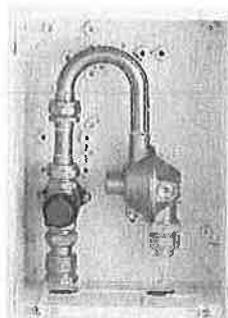
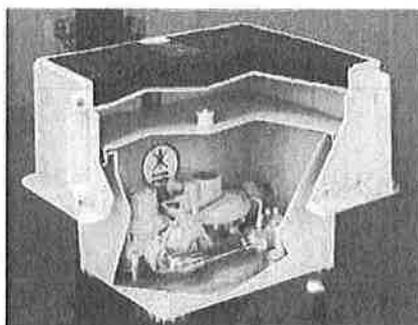
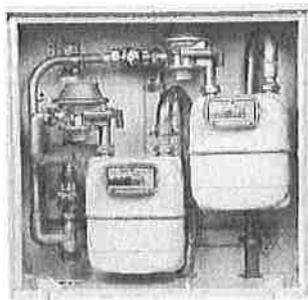


Annexe n° 3 (Suite)

Organes de coupure

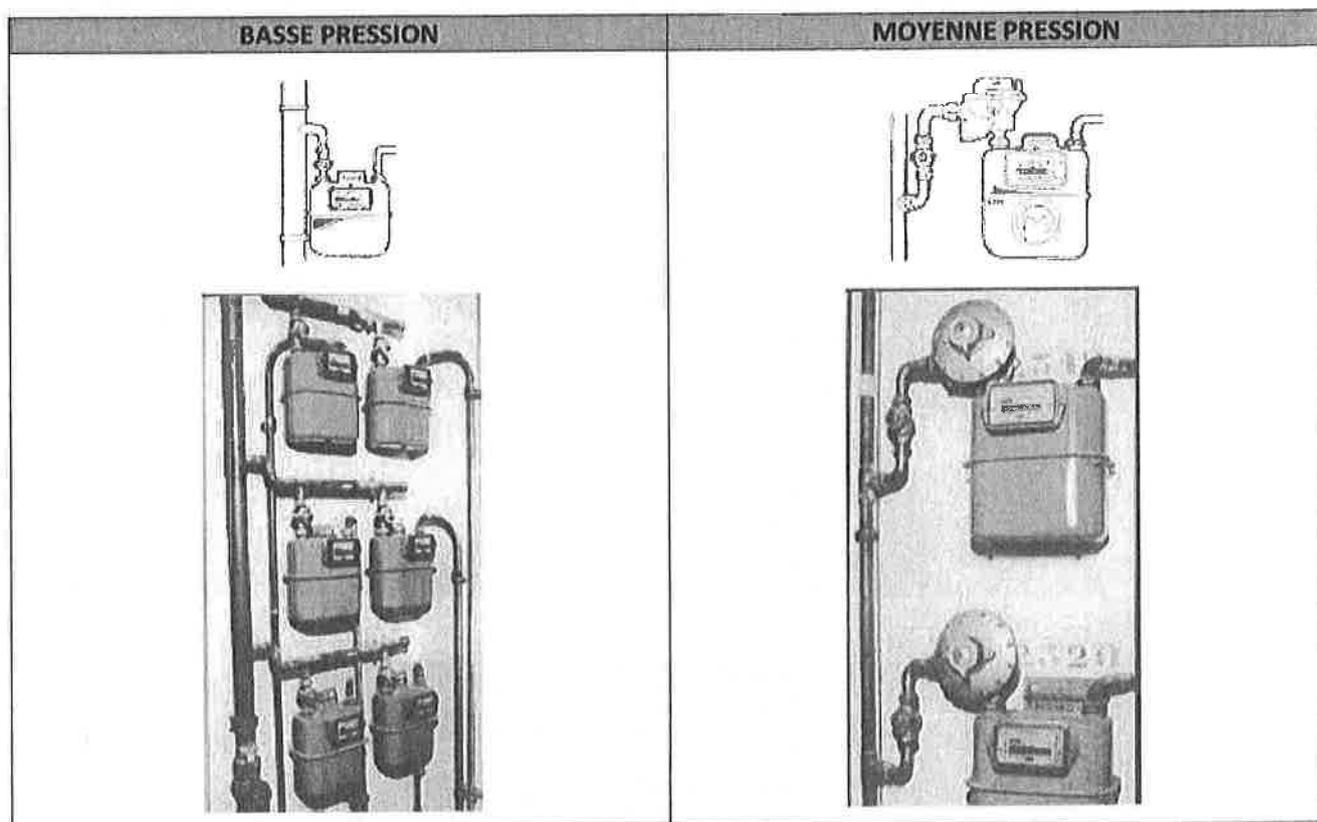


Organe de coupure

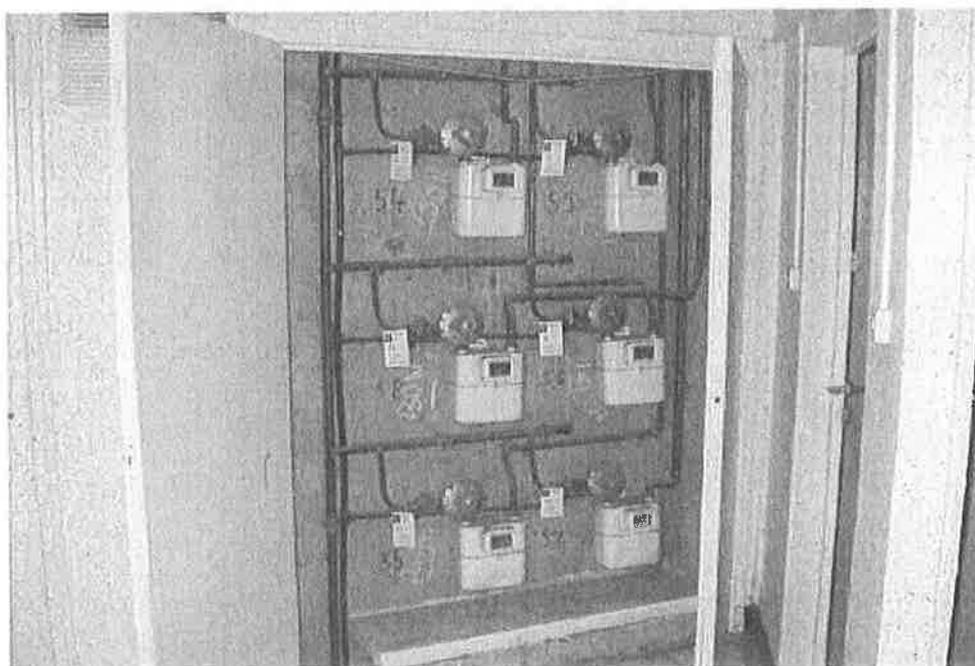


Annexe n° 3 (Suite)

Organes de coupure en conduite montante



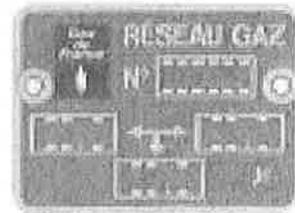
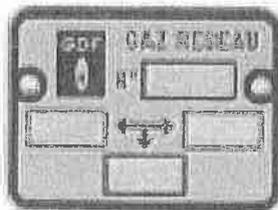
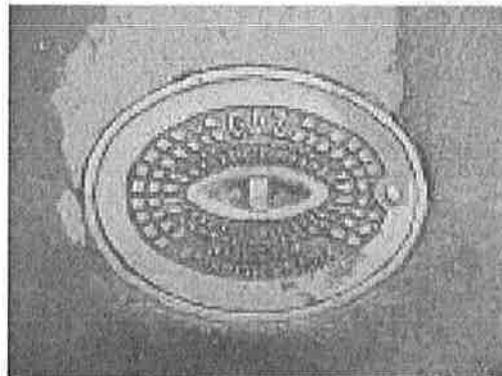
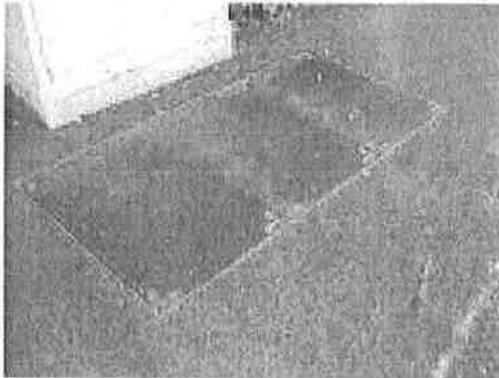
Regroupement de compteurs en gaine technique



Annexe n° 3 (Suite)

FERMETURE INTERDITE AUX SAPEURS POMPIERS

Robinetts de réseau



Annexe n° 3 (Suite)

Liste des clés de manœuvres pour la condamnation des organes de coupure remis par GrDF aux sapeurs-pompiers.

Matériels	Nombre	Localisation
Clés GAZ	70 jeux de 5 clés	Dans les FPT du SDIS du Rhône

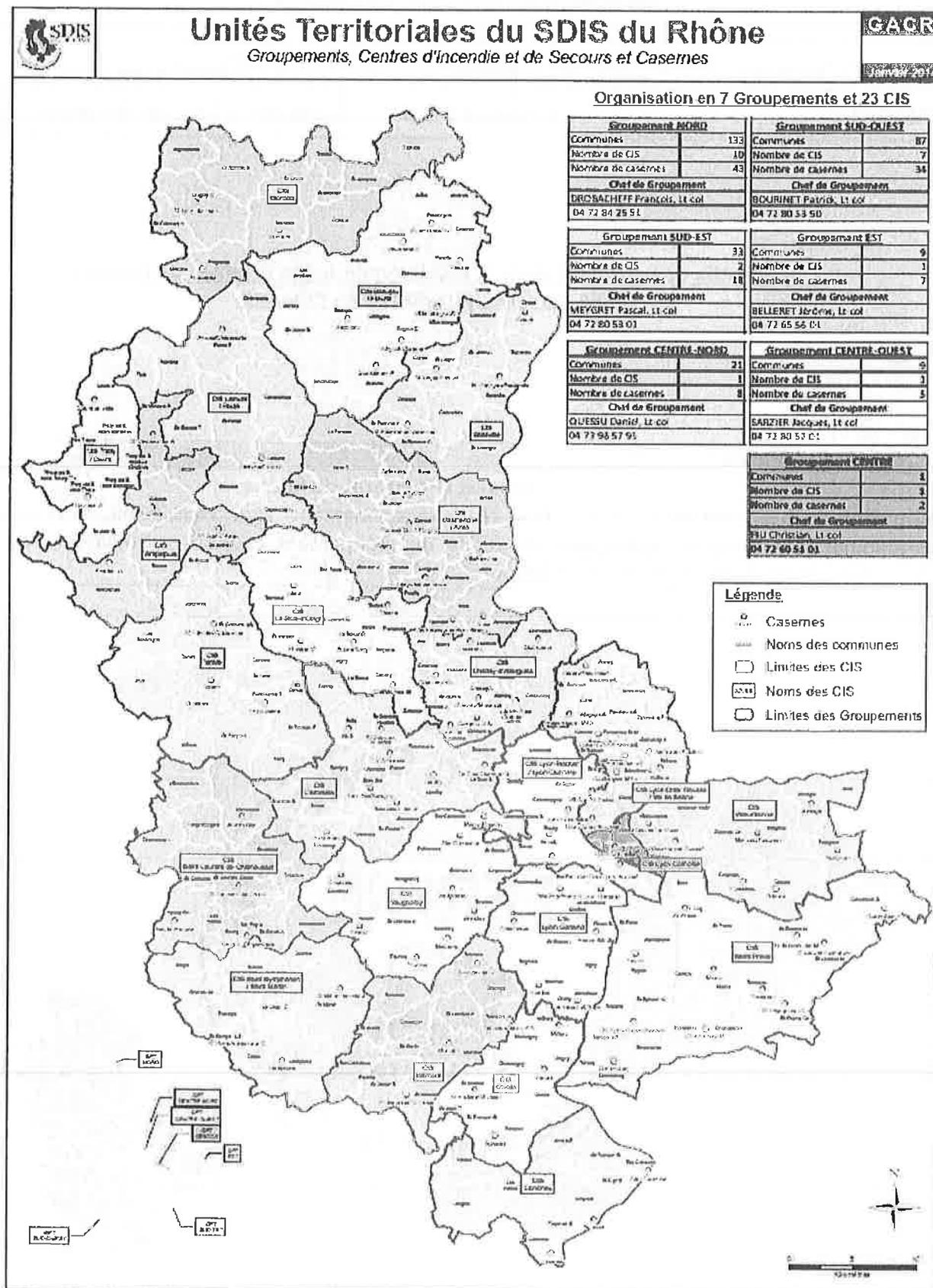
Dispositifs de marquage pour la condamnation des organes de coupure remis par GrDF aux sapeurs-pompiers.

Matériels	Nombre et Localisation
Dispositifs de marquage de condamnation des organes de coupure	Dans les FPT du SDIS du Rhône. Le réapprovisionnement sera réalisé par Grdf sur demande du groupement analyse et couverture des risques



Annexe 4

Liste des centres d'incendie et de secours pouvant opérer sur le territoire de la Direction Rhône-Alpes et Bourgogne



Annexe 4 (suite)

Adresse des centres d'incendie et de secours du Rhône

CASERNE	ADRESSE	CASERNE	ADRESSE
AMPLEPUIS	6 rue Jean Moulin 69550 AMPLEPUIS	COLLONGES-au-Mt-D'OR	37 rue Pierre Pays 69660 COLLONGES AU MONT D'OR
AMPUIS	3 avenue de la Gare 69420 AMPUIS	COLOMBIER-SAUGNIEU	9 rue Vic de Dessous 69124 COLOMBIER SAUGNIEU
ANSE / Ambérieu	162 rue des Trois Chatels 69480 ANSE	COMMUNAY/TERNAY	7 route de Marennes 69360 COMMUNAY
ARBRESLE (L')	15 route de Lyon 69210 L'ARBRESLE	CONDRIEU	rue Commandant Fangcat 69420 CONDRIEU
BEAUJEU	Square Grandhan 69430 BEAUJEU	COURS-LA-VILLE	rue du Général Leclerc 69470 COURS LA VILLE
BELLEVILLE /Charentay/ Corcelles	10 rue Cdt Bianchetti 69220 BELLEVILLE	COURZIEU	Les Hôtels 69690 COURZIEU
BESSEY	Chemin de la Drivonne 69690 BESSEY	COUZON-AU-MONT-D'OR	30 rue Aristide Briand 69270 COUZON AU MONT D'OR
BLACE	Le Bourg 69460 BLACE	CUBLIZE	14 rue su Stade 69550 CUBLIZE
BOIS D'OINGT (Le)	Rue Biollay 69620 LE BOIS D'OINGT	DENICE/ Montmelas Saint Sorlin	Le Bourg 69640 DENICE
BULLY	Rue d'Aquitaine 69210 BULLY	DRACE	Le Bourg 69220 DRACE
CHAPONNAY / MARENNES	Route de Marennes 69970 CHAPONNAY	ECHALAS	Le Bourg 69700 ECHALAS
CHAPONOST	2 rue Marius Paire 69630 CHAPONOST	ECULLY	1 avenue du Hêtre Pourpre 69130 ECULLY
CHARNAY / ALIX	Place du Chateau 69380 CHARNAY	EMERINGES	Le Benons 69840 EMERINGES
CHASSIEU	27 chemin de l'Afrique 69680 CHASSIEU	FEYZIN	Lieu-dit "La Radio" rue Champ Perrier 69320 FEYZIN
CHAZAY-D'AZERGUES	1 rue des Prés 69380 CHAZAY 'AZERGUES	FLEURIE/ LANCIE	Rue de la distillerie - Lieu dit "Les Rochaux" - 69820 FLEURIE
CHENAS	Le Bourg 69840 CHENAS	FONTAINES-SUR-SAÔNE	8 montée Roy 69270 FONTAINES SUR SAÔNE
CHESSEY-LES-MINES	rue du Marais 69380 CHESSEY LES MINES	GENAS	14 rue Henri Réaux 69740 GENAS
CIVRIEUX-D'AZERGUES	475 chemin du Pontet 69380 CIVRIEUX D'AZERGUES	GENAY/ NEUVILLE	1283, route de Trevoux 69730 GENAY
GIVORS	Avenue du Prof. Fleming 69700 GIVORS	MESSIMY	8 route de la Chatelaise 69510 MESSIMY
HAUTE-RIVOIRE	le Bourg 69610 HAUTE RIVOIRE	MEYZIEU/ DECINES	10 Boulevard Ambroise Paré 69330 MEYZIEU
JULIENAS	Le Bourg 69840 JULIENAS	MILLERY	28 avenue du Sentier 69390 MILLERY
LACHASSAGNE/ Marcy sur Anse/ Pommiers	35 chemin de Bellevue 69480 ANSE	MIONS	rue Mangetemps 69780 MIONS
LAMURE -SUR - AZERGUES Claveisolles/Grandris/Chambost-Allières/Saint-Cyr-le-Chatoux/	Lieu dit "Le Charbonnier" 69870 LAMURE SUR AZERGUES	MONSOLS	rue du petit train 69680 MONSOLS

Annexe 4 (suite)

Adresse des centres d'incendie et de secours du Rhône

CASERNE	ADRESSE	CASERNE	ADRESSE
LARAJASSE	3 chemin des lauriers 69590 LARAJASSE	MONTROTIER	Le Bourg 69770 MONTROTIER
LENTILLY	rue de la Mairie 69210 LENTILLY	PIERRE-BENITE	96 boulevard de l'Europe 69310 PIERRE BENITE
LETRA	Le Doury 69620 LETRA	POLEYMIEUX AU MONT D'OR	278 chemin de la Perronnière 69250 POLEYMIEUX AU MONT D'OR
LIERGUES /Jarnioux /Pouilly-le-Monial	Lieu-dit "Les Barges" route de Pouilly 69400 LIERGUES	PONTCHARRA-SUR-TURDINE	Square Lt Burricand 69490 PONTCHARRA SUR TURDINE
LISSIEU/Marcilly-d'Azergues/ Les Chères/ Chasselay	Lieu-dit "Favière" 69380 LISSIEU	POULE-LES-ECHARMEAUX	le Bourg 69870 POULE LES ECHARMEAUX
LOZANNE	Place de la Gare 69380 LOZANNE	PROPIERES	Le Bourg 69790 PROPIERES
LUCENAY	Le Plantay 69480 LUCENAY	PUSIGNAN	rue de l'Egalité 69330 MEYZIEU
LYON CONFLUENCE	27 cours Suchet 2 rue Smith 69002 LYON	QUINCIE-EN-BEAUJOLAIS	Le Bourg 69430 QUINCIE EN BEAUJOLAIS
LYON CORNEILLE	78 rue Pierre Corneille 69003 LYON	QUINCIEUX	2 chemin de la Bottière 69650 QUINCIEUX
LYON CROIX-ROUSSE	120 rue Philippe de Lasalle 69004 LYON	REGNIE-DURETTE	Le Bourg 69430 REGNIE DURETTE
LYON DUCHERE	357 avenue de Champagne 69009 LYON	RILLIEUX-LA-PAPE	194 avenue Victor Hugo 69140 RILLIEUX LA PAPE
LYON GERLAND	17-19 avenue Debourg 69007 LYON	SAIN-BEL	Quai de Trésoncle 69210 SAIN BEL
LYON RABELAIS	15-17-19 rue Rabelais 69003 LYON	SAINT-ANDEOL LE-CHÂTEAU / SAINT JEAN DE TOUSLAS	44 impasse du Tennis 69700 SAINT ANDEOL LE CHÂTEAU
LYON ROCHAT	3 rue de la Madeleine 69007 LYON	SAINT-BONNET-DE-MURE	rue Neuve 69720 SAINT BONNET DE MURE
MARCY L'ETOILE / CHARBONNIERES	1543 route de Sain Bel 69280 MARCY L'ETOILE	SAINT-CLEMENT-SOUS-VALSONNE/Valsonne	Lieu-dit "Moulin Loy" 69170 SAINT CLEMENT SOUS VALSONNE
SAINT-CYR-AU-MONT-D'OR/Saint Didier au Mont D'Or	chemin de la sapcuraille - 69450 SAINT CYR AU MONT D'OR	SAINT-VERAND	Les Serves 69620 SAINT-VERAND
SAINT-ETIENNE-LA-VARENNE/ Saint-Etienne-des-Oullières/Odenas/Le Perréon/Vaux-en-Beaujolais	Lieu dit "Les Briades" Route départementale 133 69460 SAINT ETIENNE LA VARENNE	SAINT-VINCENT-DE-REINS	Le Replat 69240 SAINT VINCENT DE REINS
SAINT-GERMAIN-SUR-L'ARBRESLE (Syndicat Saint-Germain-sur-L'Arbresle/Nuelles)	Le Bourg 69210 SAINT GERMAIN SUR L'ARBRESLE	SAINTE-COLOMBE	40 route nationale 69560 SAINTE COLOMBE
SAINT-IGNY-DE-VERS	Le Bourg 69790 SAINT IGNY DE VERS	SAINTE-CONSORCE	avenue des Combattants 69280 SAINTE CONSORCE
SAINT-JEAN-DE-TOUSLAS	Chemin de la Combe d'Allier 69700 SAINT JEAN DE TOUSLAS	SAINTE-FOY-L'ARGENTIERE	Zone artisanale 69610 SAINTE FOY L'ARGENTIERE

Annexe 4 (suite)

Adresse des centres d'incendie et de secours du Rhône

CASERNE	ADRESSE	CASERNE	ADRESSE
SAINT-JUST-D'AVRAY	Le Bourg 69870 SAINT JUST D'AVRAY	SAINTE-FOY-LES-LYON/ FRANCHEVILLE	21 rue Sainte Barbe 69110 SAINTE FOY LES LYON
SAINT-LAGER / CERCIE	123 route de Brouilly 69220 SAINT LAGER	SALLES ARBUISSONNAS	Le Chapitre 69460 SALLES ARBUISSONNAS
SAINT-LAURENT-DE- CHAMOUSSET	Les Glycines 69930 SAINT LAURENT DE CHAMOUSSET	SATHONAY-VILLAGE	1 rue Saint-Maurice 69580 SATHONAY VILLAGE
SAINT-LAURENT-DE-MURE	4 rue de l'Ancien Lavoir 69720 SAINT LAURENT DE MURE	SOUCIEU-EN-JARREST	rue Micky Barange 69510 SOUCIEU EN JARREST
SAINT-MARTIN-EN-HAUT	rue de Rochefort 69850 SAINT MARTIN EN HAUT	SOURCIEUX- LES -MINES	Les Roches 69210 SOURCIEUX LES MINES
SAINT-MAURICE-SUR- DARGOIRE/ SAINT DIDIER SOUS RIVERIE	Lieu dit "Le Peu" route départementale n° 2 69440 SAINT MAURICE SUR DARGOIRE	TALUYERS-Montagny/ Chassagny	ZAC de la Ronze 69440 TALUYERS
SAINT-PIERRE-DE- CHANDIEU	9 rue J.A. Goudin 69780 SAINT PIERRE DE CHANDIEU	TARARE	10 rue de Verdun 69170 TARARE
SAINT-PRIEST (ECOLE DEPARTEMENTALE)	13, 15 avenue de l'Europe 69800 SAINT-PRIEST	TASSIN-LA-DEMI-LUNE	36 avenue du Général Brosset 69160 TASSIN LA DEMI LUNE
SAINT-PRIEST (CT)	94 rue du Dauphiné 69800 SAINT PRIEST	THEIZE	La Croix de Mission 69620 THEIZE
SAINT-PRIEST (LOGISTIQUE)	92 rue du Dauphiné 69800 SAINT PRIEST	THIZY	1 impasse C. Bouthier 69240 THIZY
SAINT-PRIEST (SSM/LMS)	96 rue du Dauphiné 69800 SAINT PRIEST	THURINS	Le Château 69510 THURINS
SAINT-SYMPHORIEN- D'OZON/Sérézim du Rhône	10 place Charles de Gaulle 69 360 Saint Symphorien d'Ozon	THURINS	Le Château 69510 THURINS
SAINT-SYMPHORIEN-SUR- COISE	4 place de Gaulle 69590 SAINT SYMPHORIEN SUR COISE	TOUR-DE-SALVAGNY (1a) / DOMMARTIN	66 avenue de la Poterie 69890 LA TOUR DE SALVAGNY
TOUSSIEU	Grande Rue Le Bourg 69780 TOUSSIEU	VILLEURBANNE CUSSET	12 rue Baudin 69100 VILLEURBANNE
VAUGNERAY	25 route de Bordeaux 69670 VAUGNERAY	VILLEURBANNE LA DOUA	35 rue Georges Courteline 69100 VILLEURBANNE
VAUXRENARD	Le Bourg 69820 VAURENARD	VILLIE- MORGON	Le Bourg 69910 VILLIE MORGON
VERNAISON/CHARLY	213 chemin des Rivières 69390 VERNAISON	VOURLES / BRIGNAIS	Lieu-dit "Le Couat" route de Brignais 69390 VOURLES
VILLEFRANCHE-SUR- SAONE	188 rue François Polot 69400 VILLEFRANCHE SUR SAÔNE	YZERON	route de la Rivière RD 489 69510 YZERON

Annexe 5

État récapitulatif des moyens d'intervention des sapeurs-pompiers utilisables en zone ATEX (les matériels utilisés doivent être conformes aux normes en vigueur)

Les moyens d'intervention ATEX, Anti déflagrant et Anti étincelle sont judicieusement repartis sur l'ensemble du département dans les centres dont les communes sont desservies en gaz naturel.

Matériel ATEX/Antidéflagrant/Anti-étincelle

	Matériel	Localisation
ATEX	Lampe F1	
	Lampe de Ronde	FPT
	Explosimètre	Valise R gaz
	Détecteur CO	Valise R gaz
Anti déflagrant	Maillet	Valise R gaz
	Burins	Caisse à outils FRCH
	Marteau	Caisse à outils FRCH
	Divers pompes	Dépollution
Anti étincelle	Tournevis	Valise R gaz / Caisse à outils FRCH
	Pince multiprises	Valise R gaz
	Clés à pipe 14-17-19-23-24	Caisse à outils FRCH
	Clé à cliquet + Douille 12/13	Caisse à outils FRCH
	Clés polygonales de 8-10-12-26-30-32	Caisse à outils FRCH
	Clés à molette 30 et 40	Caisse à outils FRCH
	Clés anglaise	Caisse à outils FRCH
	Pinces universelle	Caisse à outils FRCH
	Pince multiprise	Caisse à outils FRCH
	clés à œil coudées 8-10-12	Caisse à outils FRCH
	Clés plates 19-21-22-23	Caisse à outils FRCH
	Clés à œil 14-17-19-21	Caisse à outils FRCH
	Clé à fût ADF	Caisse à outils FRCH

Annexe n° 6

Actions "sapeurs-pompiers" attendues lors du déclenchement du plan ORIGAZ

Définition du plan Origaz :

GrDF a mis en place une organisation ORIGAZ (Plan d'organisation et d'intervention gaz) qui permet de répondre aux phénomènes de grande ampleur (coupure d'un nombre important de clients suite à incident, catastrophe naturelle, etc...)

Dans le but de mieux coordonner l'action des sapeurs-pompiers et de Gaz de France dans le cadre du déclenchement de ce plan propre à GrDF il est convenue les actions suivantes :

1. La Direction Réseaux de GrDF assure une information à la maille départementale sur l'existence du plan ORIGAZ qui comprend à minima les éléments suivants :
 - but du plan ORIGAZ,
 - cas où la Direction Réseaux de GrDF est amené à déclencher le plan ORIGAZ,
 - organisation mise en œuvre.
2. Lors du déclenchement du plan ORIGAZ :

Information systématique de la Direction Réseaux de GrDF vers le CODIS avec :

- nature de l'incident,
- zone touchée par l'incident,
- durée prévisible avant le rétablissement des conditions normales d'exploitation.

À la demande de la Direction Réseaux de GrDF, les sapeurs pompiers pourront mettre à disposition des moyens spécifiques en fonction de la demande et de la disponibilité tel que :

- Des moyens de diffusion de message d'alerte (Exemples : Véhicules avec ensembles mobiles d'alerte pour diffuser des messages de GrDF).
- Tous autres moyens nécessaires au traitement de l'incident.

À la fin de tout plan ORIGAZ, la Direction Réseaux de GrDF informera le CODIS du retour à la normale.

Annexe n° 7

Conditions de formation et d'équipements des sapeurs pompiers pour écraser les branchements en polyéthylène.

Cette opération est réalisée conformément à la procédure validée dans l'annexe 5 de la directive opérationnelle 2013-10 relative aux opérations de secours pour fuite sur un réseau de gaz naturel.

Les sapeurs pompiers habilités à écraser les branchements en polyéthylène conformément à l'article 5 bis de la présente convention suivent une formation spécifique dans le cadre de la formation sur le Risque chimique niveau 2 et 3 (RCH 2 et RCH 3)

Seuls les agents RCH 2 des centres de Lyon Gerland et Saint Priest armant le Fourgon NRBC peuvent écraser un branchement (sur l'ordre du chef de cellule et du COS).

Les agents formés RCH 2 ont eu dans leurs cursus 4 h de théorie sur le gaz (2h au RCH 1 et 2h au RCH 2) et une mise en pratique au Groupement Formation sur des Pe de 20 à 63 mm.

Les chefs de cellules mobiles d'intervention chimique (CMIC) sont formés sur le gaz et les écrasements pendant 2 heures au RCH 3

Le contenu des cours a été réalisé et validé en collaboration avec GrdF.

Ces opérations sont réalisées avec les matériels suivants :

- clef de potier,
- Écrase tube dynamométrique.



**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 23 JUILLET 2014

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT DES AFFAIRES JURIDIQUES

NUMERO **DB/14 – 07/03**

OBJET **Convention de livraison de repas entre l'hôpital Nord-Ouest (Villefranche-sur-Saône) et le SDIS**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

« Depuis 2003, les agents du SDIS de la caserne de Villefranche-sur-Saône ont la possibilité de bénéficier des repas préparés et livrés par l'hôpital Nord-Ouest.

Les agents s'acquittent du prix du repas directement auprès de l'hôpital tandis que les frais de livraison sont pris en charge par le SDIS. Le coût de cette prestation est de 6,10 € TTC par livraison. Ce tarif n'a pas été révisé depuis le 1er janvier 2006.

L'hôpital Nord-Ouest souhaite que ce tarif soit révisé pour dorénavant être fixé à 12 € TTC par livraison.

La prestation de livraison de repas étant appréciée par les agents de la caserne de Villefranche-sur-Saône et l'augmentation du tarif de livraison sollicitée par l'hôpital Nord-Ouest étant justifiée, ce dernier n'ayant pas évolué depuis 8 ans, il apparaît judicieux que le SDIS poursuive sa collaboration avec le centre hospitalier.

La convention qui vous est proposée fixe notamment les conditions d'organisation de la prestation, son tarif par livraison de 12 € TTC et les modalités de sa révision.

Je vous demande messieurs de bien vouloir m'autoriser à signer cette convention ainsi que tout avenant s'y rapportant. »



DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 23 juillet 2014



Michel MERCIER
Président



NORD
OUEST

Villefranche-sur-Saône
Tarare
Trévoux
St Cyr au Mont d'Or

CONVENTION DE LIVRAISON DE REPAS

**FOURNITURE DE REPAS AU PERSONNEL DU SDIS
PAR LE SERVICE RESTAURATION DE L'HOPITAL NORD
OUEST VILLEFRANCHE SUR SAONE**

Entre :

L'Hôpital Nord Ouest - Villefranche-Sur-Saône,

Adresse postale : BP 80436 - 69655 VILLEFRANCHE-SUR-SAONE cedex

Représenté par Madame Monique SORRENTINO, Directeur général,

D'une part,

Et :

Le SDIS du Rhône,

Adresse : 17, Rue Rabelais – 69421 LYON CEDEX 03

Représenté par Monsieur Michel MERCIER, Président du conseil d'administration, dûment habilité à signer la présente convention par une délibération du bureau du conseil d'administration du juillet 2014.

D'autre part,

Le SDIS du Rhône ne disposant pas de service de restauration dans ses locaux de la caserne de Villefranche-sur-Saône, l'Hôpital Nord ouest Villefranche sur Saône a été sollicité afin de livrer des repas au personnel du SDIS de la caserne de Villefranche-sur-Saône.

EN CONSEQUENCE, IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

Article 1^{er} : Objet de la convention

La présente convention a pour objet de préciser les conditions de prise en charge des frais de livraison des repas du personnel du SDIS de la caserne de Villefranche-sur-Saône par service restauration de l'Hôpital nord ouest Villefranche sur Saône. Elle ne traite pas des modalités de facturation des repas aux agents du SDIS de la caserne de Villefranche-sur-Saône par le service de restauration de l'Hôpital Nord Ouest Villefranche-sur-Saône.

Article 2 : Organisation de la prestation

Il est convenu que les repas sont livrés par le service restauration de l'Hôpital Nord ouest Villefranche-sur-Saône le matin, du lundi au vendredi directement à la caserne de Villefranche-sur-Saône, sise 188 rue François Polot Villefranche-sur-Saône.

Le repas se compose au maximum d'une entrée, d'un plat complet, un fromage ou laitage, un dessert et un morceau de pain.

Article 3 : Détermination des tarifs

Les prix sont fixés comme suit :

10 € HT avec une TVA à 20%, soit 12.00 € TTC, par livraison.

Les prix ci-dessus sont susceptibles d'être modifiés et révisés annuellement sur décision de l'Hôpital Nord Ouest Villefranche sur Saône, en fonction du coût de la vie. L'hôpital nord ouest Villefranche-sur-Saône fera connaître sa proposition de révision des prix au SDIS un mois avant l'échéance annuelle de la convention. Si le SDIS accepte les nouvelles conditions tarifaires, la convention sera alors renouvelée dans les conditions fixées à l'article 5. Si le SDIS refuse ces nouvelles conditions tarifaires, la convention sera résiliée dans les conditions fixées à l'article 6.

Article 4 : Modalités de facturation

Les factures seront transmises au SDIS par l'Hôpital Nord Ouest Villefranche sur Saône, par l'intermédiaire de la Trésorerie municipale, au début du mois m au vu du nombre de livraisons effectuées pendant le mois m-1 (exemple : factures des livraisons du mois de janvier adressées au SDIS au début du mois de février).

Article 5 : Durée de la convention

La présente convention est conclue pour une durée de onze mois, à compter du 1^{er} février 2014. Elle sera, à compter du 1^{er} janvier 2015, renouvelée expressément chaque année, par avenant pour une durée d'un an.

Article 6 : Résiliation :

La présente convention pourra être résiliée par chacune des Parties en respectant un préavis de deux mois, par lettre recommandée avec accusé réception.

Article 7 : Avenants

La présente convention pourra être modifiée par avenant conclu après accord préalable des parties.

Article 8 : Litiges

Les Parties s'efforceront de résoudre à l'amiable toute contestation susceptible d'intervenir dans le cadre de l'exécution de la présente convention.

A défaut, le Tribunal administratif de Lyon sera seul compétent.

La présente convention annule et remplace toute convention conclue précédemment entre les parties et ayant le même objet.

Fait à Villefranche, le
En deux exemplaires originaux

Pour l'hôpital Nord Ouest Villefranche
Le Directeur général



Monique SORRENTINO

Pour le SDIS du Rhône
Le président du conseil
d'administration



Michel MERCIER

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions and activities. It emphasizes that proper record-keeping is essential for transparency and accountability, particularly in the context of public administration and financial management.

2. The second part of the document outlines the various methods and tools used for data collection and analysis. It highlights the need for standardized procedures to ensure the reliability and validity of the information gathered.

3. The third part of the document focuses on the role of technology in modern data management. It discusses how digital tools and software can streamline processes, reduce errors, and improve the overall efficiency of data handling.

4. The fourth part of the document addresses the challenges associated with data security and privacy. It stresses the importance of implementing robust security measures to protect sensitive information from unauthorized access and breaches.

5. The fifth part of the document concludes by summarizing the key findings and recommendations. It reiterates the significance of a comprehensive data management strategy for achieving organizational goals and maintaining high standards of performance.

6. The final part of the document provides a list of references and resources for further reading. It includes books, articles, and online materials that offer additional insights into the topics discussed throughout the report.

7. The document also includes a section on the methodology used for the research. It details the steps taken to collect and analyze the data, ensuring that the results are based on a sound and systematic approach.

8. The document concludes with a statement of the author's appreciation for the support and assistance provided by various stakeholders during the course of the project.

9. The document is signed and dated at the bottom, indicating the author's responsibility for the content and the time of completion.

10. The document is presented in a clear and professional format, with a logical flow of ideas and well-organized sections.



DELIBERATION DU BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

REUNION DU 23 JUILLET 2014

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
GROUPEMENT FORMATION ET ÉCOLE DÉPARTEMENTALE

NUMERO DB/14 – 07/04

OBJET Convention entre le SDIS du Rhône et ERDF relative à la formation et à la sensibilisation aux risques électriques

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

« La convention-cadre de partenariat conclue le 25 février 2014 entre l'Etat, le SDIS du Rhône et ERDF prévoit, dans son article 9, la création sur le plateau technique du site de l'école départementale des sapeurs-pompiers de Saint-Priest d'un « réseau électrique pédagogique » en précisant que les modalités de réalisation et d'utilisation de cet ouvrage seront fixées par une convention spécifique.

La présente convention précise ainsi les conditions d'aménagement du « réseau électrique pédagogique » sur le site de Saint-Priest.

Cet ouvrage, construit par ERDF et financé par le SDIS, pour un coût de 80 000 € TTC environ, permettra aux sapeurs-pompiers d'être formés aux risques électriques par le personnel d'ERDF, contribuant ainsi fortement à prévenir les risques en la matière. Il est, en outre, prévu l'organisation de formations communes aux personnels des deux parties. Enfin, ERDF pourra également utiliser le plateau technique du site de Saint-Priest pour ses propres besoins de formation ; cette utilisation fera l'objet d'une facturation par le SDIS à ERDF, sur le fondement de la délibération de notre conseil d'administration du 24 septembre 2012.

La réalisation de cet équipement est ainsi de nature à renforcer la sécurité des sapeurs-pompiers dans le cadre de leurs missions et contribue à l'attractivité du plateau technique de l'école départementale de Saint-Priest.»



DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 23 juillet 2014



Michel MERCIER
Président

Convention de partenariat « Formation et Sensibilisation aux risques électriques »

Entre

Le SDIS DU RHÔNE représenté par son président, Monsieur Michel MERCIER, ci-après désigné par **SDIS du Rhône**, dûment habilité à signer la présente convention par une délibération du bureau du conseil d'administration du 17 juillet 2014,

et

Electricité Réseau Distribution France, société anonyme à directoire et à conseil de surveillance au capital social de 270 037 000 euros, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 444 608 442, faisant élection de domicile à la Tour Winterthur à Paris La Défense Cedex 92085, représentée par Monsieur Patrick RAKOTONDRANAHY, Directeur Territorial Lyon Métropole, d'ERDF, dûment habilité à cet effet, et élisant domicile à Lyon 69003, 288 rue Duguesclin,

Ci-après désignée par **ERDF**

Ci-après conjointement dénommés les « parties » et individuellement la « partie ».

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

Article 1 Exposé

Conformément à l'article 8 de « la convention nationale de partenariat » conclue le 15 mai 2014 entre l'Etat, ERDF et RTE et à l'article 9 de « la convention-cadre de partenariat » conclue le 25 février 2014 entre l'Etat, le SDIS du Rhône et ERDF, le SDIS du Rhône et ERDF décident d'aménager conjointement un plateau technique au sein de l'école départementale du SDIS du Rhône, sise 13-15 avenue de l'Europe à Saint-Priest avec des ouvrages pédagogiques destinés à la formation aux risques électriques des personnels placés sous leurs autorités respectives.

Ces ouvrages pédagogiques comprennent les équipements suivants reproduits sur un plan annexé à la présente convention :

- ✓ 4 supports 20.000 Volts et son réseau (fil nu et fil torsadé)
- ✓ 4 supports 230/400 Volts et son réseau (fil nu + fil torsadé + Télécom + fil Eclairage Public)
- ✓ 1 support bois (déplaçable manuellement)
- ✓ 1 transformateur haut de poteau type H61 +3 Parafoudres
- ✓ 1 interrupteur à commande manuelle (IACM)
- ✓ 1 poste transformateur (équipé avec cellules 20.000 Volts et matériel 230/400 Volts)
- ✓ 1 coffret de branchement au pied d'un support
- ✓ 1 distributeur d'étage dans une gaine de colonne électrique
- ✓ 5 panneaux de comptages amovibles à disposition pour la maison à feu
- ✓ 1 Boite de coupure Basse Tension au sol (BCC)
- ✓ 1 plaque de poste enterré au sol

Article 2 Définition

Le réseau électrique pédagogique établi sur le plateau technique pour servir de modèle est construit sous la maîtrise d'œuvre d'ERDF et n'est pas destinée à être mis en exploitation ni sous tension.

Le réseau construit pour répondre à des critères de formation simule volontairement des situations dégradées. Il ne sera donc pas conforme aux règles de l'art.

Les utilisateurs du plateau technique sont tenus de respecter scrupuleusement les règles en vigueur au SDIS du Rhône et les consignes de sécurité définies par le SDIS pour son école départementale sise 13-15 avenue de l'Europe à Saint-Priest.

Article 3 Propriété des ouvrages

Le SDIS du Rhône devient propriétaire des ouvrages construits par ERDF sur le terrain d'assiette du plateau technique.

Le SDIS du Rhône lors de dégradation sur l'ouvrage, pourra solliciter ERDF ou tout autre prestataire pour intervenir pour réparation. Dans ce cadre, si ERDF est sollicitée, un devis d'entretien-maintenance sera proposé au SDIS du Rhône.

Article 4 Disposition financière pour la répartition des frais

Le coût total de conception et de réalisation de la ligne électrique pédagogique est de 66955,38€ hors taxes, soit 80346,46€ TTC.

Le financement est assuré à 100% par le SDIS du Rhône.

Les travaux débuteront après la signature de la convention cadre, et après l'autorisation des services compétents du SDIS. La durée de construction de l'ouvrage sur site est estimée à 10 jours.

Article 5 Construction de l'ouvrage

Le SDIS assure l'étude de la faisabilité de l'ouvrage.

ERDF assure techniquement :

- ✓ La conception de l'ouvrage,
- ✓ la main d'œuvre relative à la construction de l'ouvrage,
- ✓ la fourniture et la mise à disposition du matériel sur site,
- ✓ la mise à disposition des engins nécessaires à la construction de l'ouvrage.

ERDF assure la coordination sécurité et prévention de la santé sur le chantier qui devra être clos. Un plan de prévention sera rédigé pour régler les problèmes de coactivité avec le personnel et les stagiaires du SDIS.

ERDF devra s'assurer du respect des règles de sécurité et de solidité concernant l'ancrage et la mise en place des supports (poteaux, transformateurs).

Un dossier des ouvrages exécutés de l'installation (plan et descriptif de l'installation) devra également être remis au SDIS lors du transfert de l'ouvrage.

ERDF assume la responsabilité civile lors de la construction de l'ouvrage.

Un transfert de propriété de l'ouvrage sera rédigé entre ERDF et le SDIS du Rhône à la fin de la construction (attestation d'achèvement de travaux).

Article 6 Conditions de formation et d'utilisation du plateau

- ❖ ERDF s'engage dans le cadre de la prévention des risques électriques auprès des personnels du SDIS du Rhône à :

Former les formateurs du SDIS à l'atelier pédagogique avec 8 personnes/session de 2 jours :

- ✓ 4 sessions en 2014/2015 (environ 30 personnes)
- ✓ 1 session selon besoin les années suivantes.

- ❖ Le SDIS du Rhône s'engage :

Présenter et informer le personnel « encadrant ERDF » sur le fonctionnement du Centre Traitement des Appels du SDIS Rhône (CTA) :

- ✓ 6 sessions (10 personnes) de 3h00 en 2014/2015 (environ 60 personnes ERDF)
- ✓ Pour les années suivantes, visite ponctuelle du CTA pour les nouveaux encadrants ERDF.

❖ Conjointement ERDF et le SDIS organiseront des exercices pédagogiques :

Les besoins annuels pour ERDF et pour le SDIS (nombre de sessions, nombre de personnel,..) seront validés en commun l'année N-1.

La journée d'exercice se décompose en ateliers communs "risques électriques", dont la conception pédagogique sera élaborée conjointement entre ERDF et le SDIS.

Exemples d'exercices pédagogiques :

- ✓ Câble ERDF sur voie publique
- ✓ Câble ERDF sur véhicule suite accident contre poteau ERDF
- ✓ Feu de transformateur dans poste maçonné
- ✓ Feu de transformateur en haut d'un poteau
- ✓ Victime électrisée sur voie publique
- ✓ Victime électrisée dans un local transformateur
- ✓ Feu dans colonne électrique

❖ Formation spécifique ERDF :

Pendant toute la durée de la présente convention, ERDF pourra, selon ses propres besoins de formation, avoir accès au dit plateau technique sur la base de **8** jours ouvrés par an pour la formation et l'entraînement de son personnel, sous réserve de disponibilité du site, de l'accord du SDIS du Rhône et du respect des règles d'utilisation et de sécurité du plateau technique.

Ces journées feront l'objet d'une facturation à ERDF, conformément à la délibération D/12-09/06 du 24 septembre 2012.

Les prestations complémentaires de repas et/ou d'hébergement feront l'objet d'un devis et d'une convention entre les deux parties conformément aux tarifs fixés par délibération D/12-09/06 du 24 septembre 2012.

Article 7 Responsabilités

ERDF assume la responsabilité civile lors de l'utilisation de ce réseau pour des séances d'entraînement de son personnel.

ERDF s'engage à fournir une attestation d'assurance garantissant sa responsabilité civile.

Le SDIS du Rhône s'engage à fournir une attestation d'assurance garantissant ses biens immobiliers et/ou mobiliers et sa responsabilité civile.

Article 8 Planification

Le SDIS du Rhône et ERDF établissent en concertation leur calendrier annuel d'utilisation du plateau technique, l'année N-1.

Une correction de planification peut être réalisée à tout moment dès lors qu'elle reçoit l'assentiment des deux parties contractantes.

Article 9 Condition de réalisation

La présente convention peut être résiliée unilatéralement en cas de manquement aux obligations à la charge d'une des parties. Dans ce cas, préalablement à la résiliation, une mise en demeure de respecter ses obligations devra être adressée par lettre recommandée avec accusé de réception à la partie défaillante.

Faute pour cette dernière d'obtempérer à cette mise en demeure dans le délai imparti par le courrier, la convention sera résiliée de plein droit.

Article 10 Durée

La présente convention est établie pour une période de trois ans. Elle sera renouvelée expressément pour une durée identique avec possibilité de résiliation moyennant un préavis de six mois avant l'échéance.

Article 11 Election de domicile

La date d'entrée en vigueur de la présente convention est fixée au **1^{er} octobre 2014**.

Pour l'exécution de la présente convention les signataires élisent domicile :

- Le Président du conseil d'administration du SDIS du Rhône, sis 17 rue Rabelais, 69421 Lyon Cedex 03
- Le Directeur Territorial Lyon Métropole, sis 288 rue Duguesclin, Lyon 69003,

Fait à Lyon, le

En trois exemplaires originaux

Pour ERDF,
Le Directeur Territorial Lyon Métropole

Pour le SDIS du Rhône
Le président du Conseil d'Administration
du SDIS du Rhône

Michel MERCIER



**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 23 JUILLET 2014

**DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
GROUPEMENT ACCUEIL, CARRIERES, PAIE**

NUMERO **DB/14 – 07/10**

OBJET **Organisation en 2015 d'un examen professionnel de sapeur-pompier professionnel de 1ère classe**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

« Les sapeurs-pompiers de 2^{ème} classe, justifiant de deux ans au moins de services effectifs dans leur grade et de la validation de la totalité des unités de valeur de la formation à l'emploi d'équipier, peuvent être promus au grade de sapeur de 1^{ère} classe, par voie d'examen professionnel.

Cet examen consiste en une seule épreuve d'admission constituée d'un questionnaire à réponses ouvertes et courtes, d'une durée de 1h30.

Pour le SDIS du Rhône, 6 sapeurs-pompiers de 2^{ème} classe sont concernés, dont 3 recrutés au 1^{er} mai 2013 et 3 recrutés au 1^{er} janvier 2014.

Pourront toutefois se présenter à cet examen des sapeurs-pompiers de 2^{ème} classe d'autres SDIS, remplissant les conditions d'accès.

Aussi, pour permettre la promotion au grade de sapeur de 1^{ère} classe, il serait souhaitable que le SDIS du Rhône organise un examen professionnel, qui pourrait se dérouler en mars 2015.

Compte tenu des délais réglementaires d'organisation, je vous propose de m'autoriser à :

- ouvrir un examen professionnel de sapeur-pompier professionnel de 1^{ère} classe ;



- prendre toutes décisions relatives au déroulement de cet examen (ouverture de l'examen, composition du jury, candidats autorisés à concourir, inscription sur la liste d'aptitude, conventions avec d'autres SDIS pour l'organisation de l'examen professionnel...)

DECIDE

- *d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.*

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 23 juillet 2014


Michel MERCIER
Président



**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 23 JUILLET 2014

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT MARCHES ET ASSURANCES

NUMERO **DB/14 – 07/01**

OBJET **Commission de réforme des matériels**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

«La commission de réforme de matériels s'est réunie le 6 mars 2014 et a validé, pour le SDIS du Rhône :

- Les dons suivants :

- Deux VSAB et un lot de deux groupes électrogènes au CASC APPUI (Paraguay) ;
- Trois VSAB, une palette d'effets d'habillement divers, une palette de matériel de désincarcération et un lot de deux groupes électrogènes à la république de Guinée ;
- Un VSAB et un lot de deux groupes électrogènes à la Direction Générale de la Protection Civile de Mauritanie.
- Deux VSAB et un lot de deux groupes électrogènes à la république du Cameroun ;
- Un VSAB et un lot de deux groupes électrogènes à l'association Villefranche-Kandi (république du Bénin) ;
- Un VSAB à l'association des secouristes Croix Blanche ;
- Un VSAB à l'association départementale de protection civile du Rhône ;
- Un VSAB à l'association Unité de développement de Premiers Secours 69
- Cinquante lits et sommiers de fer ainsi que vingt tables de chevet au Foyer ;
- Une pompe avec citerne à l'association communale des Jardins familiaux ;
- Deux VLB à l'association des Cèdres ;



- Un VLB et deux VCS à la direction des collèges du Conseil Général du Rhône ;

La Commission de réforme a entériné

- la destruction des matériels usagés suivants :
 - Deux groupes électrogènes
 - Un aspirateur,
 - Une MPE 30 ;
 - Un lot de mobiliers de bureau et matériel divers ;
 - Un lot de matériels divers informatiques : imprimantes, PC, fax ;
- la cession des matériels suivants :
 - Deux VSAB l'un pour 612 €, l'autre pour 2063 €, un VTUT pour 1056 € au garage BALLY soit un montant de 3731 € ;
 - Un BLSP Vulcain pour 16 000 € au garage GABERT qui s'est rétracté par courrier en date du 2 avril 2014 ;
 - la reprise par la SMACL, assureur de la flotte automobile du SDIS du Rhône, d'un VCS irréparable suite à un sinistre pour un montant de 2608,91 €

La commission de réforme du 28 novembre 2013 avait à examiner les propositions de prix pour un Camion de Soutien Logistique (CSL). Le garage GABERT faisait, à la demande de l'amicale des Sapeurs Pompiers des Roches de Condricu une proposition à 800 €, le garage BALLY quant à lui faisait une proposition à 1617 €.

Compte tenu de l'écart de prix, la commission de réforme de matériels avait validé, à titre provisoire, la vente de ce véhicule au garage BALLY tout en décidant de demander au garage GABERT de faire une meilleure proposition.

Ce dernier ayant en définitive aligné son prix sur celui du garage BALLY, la décision finale de la Commission de réforme a donc été de céder le véhicule au garage GABERT pour un montant de 1617 €.

Je vous demande messieurs :

- de bien vouloir me donner acte de la décision de la Commission de réforme d'attribuer en définitive le CSL au garage GABERT,
- de m'autoriser à modifier, sur ce point, la délibération du Conseil d'administration n° D/13 – 12/01 en date du 16 décembre 2013,
- de me donner acte de la décision de la Commission de réforme en date du 6 mars 2014.
- d'autoriser au titre de cette Commission de réforme l'émission des titres de recette pour un montant de 6339,91 €.



DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 23 juillet 2014



Michel MERCIER
Président



**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 23 JUILLET 2014

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES
GROUPEMENT MARCHES ET ASSURANCES

NUMERO **DB/14 – 07/06**

OBJET **Avenant à la convention entre la Préfecture du Rhône et le SDIS du Rhône pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes budgétaires au contrôle de la légalité (protocole ACTES)**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

« Par délibération numéro DB/12-04/03 en date du 2 avril 2012 vous m'avez autorisé à signer une convention avec la Préfecture du Rhône pour la mise en œuvre de la télétransmission des actes réglementaires du SDIS du Rhône soumis au contrôle de légalité. Cette convention a été signée le 11 avril 2012.

La Préfecture est aujourd'hui en capacité de pouvoir traiter la télétransmission des actes budgétaires. Je vous propose donc, conformément aux termes de la délibération du 2 avril 2012, d'adopter un avenant à la convention signée le 11 avril 2012 permettant d'inclure dans le dispositif de télétransmission la totalité des actes budgétaires du SDIS du Rhône : Budget primitif, Budget supplémentaire, Décision(s) modificative(s) et Compte administratif.

Je vous demande en conséquence de m'autoriser à signer cet avenant.»



DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 23 juillet 2014



Michel MERCIER
Président



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFECTURE DU RHONE

**AVENANT
A LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE
DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES
SOU MIS AU CONTROLE DE LEGALITE**

Article 1^{er} : Rappel des parties prenantes à l'avenant

➤ La Préfecture du Rhône,

représentée par Mme Isabelle DAVID

Secrétaire Générale de la Préfecture du Rhône

et

➤ La collectivité territoriale SDIS du Rhône

17, rue RABELAIS

69421 LYON cedex 03

représentée par Mr Michel MERCIER Président du Conseil d'Administration

Article 2 : Dispositif utilisé

2.1. Référence du dispositif homologué :

- ✓ Nom du dispositif de télétransmission utilisé par la collectivité : FAST (CDC-CEE)
.....
- ✓ Référence de l'homologation de ce dispositif :
CDC-CEE (Confiance Electronique Européenne).....
- ✓ Référence de l'opérateur de ce dispositif : CDC-CEE – 56, rue de Lille 75007
PARIS : tel 01 58 50 14 20 – messagerie support@fast.fr.....
- ✓ Editeur du progiciel de gestion financière :
.....

2.2. Renseignements sur la collectivité :

Numéro SIREN: 286 912 001.....

Nom: Service départemental d'incendie et de Secours du Rhône.....

Nature: Etablissement public départemental.....

Adresse postale: 17, rue Rabelais – 69421 LYON Cedex 03.....

Adresse électronique : daf@sdis69.fr.....

Si, après son raccordement à l'application *ACTES*, la collectivité décide de changer de solution de raccordement ou de recourir à un tiers de télétransmission certifié autre que celui choisi initialement et mentionné dans cette convention, elle en informe la Préfecture dans les plus brefs délais.

Article 3 : Dispositions relatives aux documents budgétaires

Il est ajouté à la suite de l'article 4.1 de la convention signée le 11 avril 2012 les dispositions suivantes :

4.2 Clauses relatives à la télétransmission des documents budgétaires sur ACTES Budgétaires

Pour la télétransmission des documents budgétaires sur Actes Budgétaires, il n'est pas fait application du dernier alinéa du 3.4. En cas d'interruption du service pour cause de maintenance, il appartient à l'émetteur d'attendre le rétablissement du service pour adresser ses documents sur Actes Budgétaires.

4.3 Documents budgétaires concernés par la télétransmission

La possibilité de télétransmettre les documents budgétaires porte sur l'ensemble des maquettes dématérialisées pour un exercice budgétaire considéré. Elle concerne les types de documents suivants :

- Budget primitif,
- Budget supplémentaire,
- Décision(s) modificative(s),
- Compte administratif.

4.4 Elaboration du document budgétaire à télétransmettre à la préfecture

Les documents budgétaires doivent être transmis au format XML. Le flux XML contenant le document budgétaire doit avoir été scellé par l'application TotEM (logiciel libre mis à la disposition des collectivités par la Direction Générale des Collectivités Locales), ou par un progiciel financier compatible avec le format XML et ayant intégré les fonctionnalités de TotEM.

4.5 Télétransmission des documents budgétaires de l'exercice

Sans préjudice des dispositions du 3.6 la télétransmission des documents budgétaires doit porter sur l'exercice complet :

- L'ensemble du document budgétaire est transmis sous format dématérialisé (budget principal et annexes au budget principal),
- A partir de la télétransmission du budget primitif, tous les autres documents budgétaires de l'exercice doivent être télétransmis à la préfecture.

Cet envoi dématérialisé doit s'accompagner de la télétransmission dans ACTES réglementaire :

- Soit de la délibération de l'organe délibérant accompagnant le vote du budget ou des comptes,

– Soit de la dernière page du document budgétaire signée par les membres de l'organe délibérant.

Cette télétransmission s'effectue selon les modalités de télétransmission des actes réglementaires visés par cette convention.

... / ...

- 5 -

Article 4 : Exécution

Le Préfet du Rhône et le Directeur départemental du service d'incendie et de secours du Rhône _____

sont chargés de l'exécution de la présente convention.

Fait à Lyon,

Fait à _____

Le _____

Le _____

Pour la Préfecture du Rhône,
Pour le Préfet et par délégation,

Pour la collectivité,



**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 23 JUILLET 2014

**DIRECTION DES MOYENS MATERIELS
GROUPEMENT BATIMENTS**

NUMERO **DB/14 – 07/08**

OBJET **Avenant N°5 à la convention entre la commune de Mornant et le SDIS**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

« Le SDIS du Rhône, propriétaire de locaux situés au-dessus de l'ancienne caserne doit les céder à titre gratuit à la commune de Mornant conformément à la convention conclue le 6 novembre 2009.

Par avenant n°1 en date du 28 février 2011, le SDIS du Rhône a mis à disposition de la commune à titre gracieux une partie de ces locaux pour répondre à sa demande.

Dans l'attente de la signature de l'acte notarié correspondant, la commune de Mornant souhaite que le SDIS du Rhône mette à sa disposition, à compter du 15 juillet 2014, les locaux restants afin d'y effectuer des travaux d'aménagement.

Je vous demande, mesdames, messieurs, de bien vouloir m'autoriser à signer l'avenant correspondant..»

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.



Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 23 juillet 2014


Michel MERCIER
Président



C2009-01 A2014-06

AVENANT N°5 A LA CONVENTION

CONCLUE LE 6 NOVEMBRE 2009

Entre

le Service départemental d'incendie et de secours du Rhône, ci-après dénommé :
« le SDIS du Rhône » représenté par son président, habilité par délibération du bureau du conseil d'administration en date du 23 juillet 2014.

d'une part

et

la commune de MORNANT, représenté par son maire, habilité par délibération du conseil municipal en date du

d'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Par convention en date du 6 novembre 2009, le SDIS du Rhône et la commune de Mornant ont défini les modalités de leur coopération pour l'édification d'une nouvelle caserne de sapeurs-pompiers située : 112, rue Sainte Barbe à Mornant.

Les locaux situés au-dessus de l'ancienne caserne dont est propriétaire le SDIS du Rhône doivent être cédés à la commune de Mornant conformément aux clauses de la convention précitée.

Par avenant n°1 à cette convention en date du 28 février 2011, le SDIS du Rhône a mis à disposition de la commune de Mornant à titre gracieux une partie de cet ensemble immobilier.



Dans l'attente de la signature de l'acte notarié correspondant à la cession de ces locaux, la commune de Mornant souhaite la mise à disposition par le SDIS du Rhône des locaux restants afin d'y effectuer à partir du 15 juillet 2014 des travaux d'aménagement.

Le présent avenant a pour objet de fixer les modalités de mise à disposition de ces locaux supplémentaires.

Article 1 : Le SDIS du Rhône met à disposition de la commune, à titre gracieux, à compter de la signature du présent avenant, les locaux d'une surface totale de 172 m² situés au-dessus de l'ancienne caserne sise : 23 avenue de Verdun à Mornant.

Article 2 : A compter de la mise à disposition des locaux, la commune de Mornant devra fournir au SDIS du Rhône, une attestation d'assurance multirisques.

Article 3 : L'ensemble des contrats abonnement des fluides seront transférés à la commune de Mornant.

Article 4 : Cette mise à disposition prendra fin à la signature de l'acte notarié de cession.

Fait à Lyon, le 28 juillet 2014

Pour le SDIS du Rhône
Le président du conseil d'administration

Le maire de MORNANT



Pour le Maire
Empêché

L'adjoint délégué à l'urbanisme,
aux équipements publics
et aux services techniques
Frank VALETTE
Adjoint



**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 23 JUILLET 2014

**DIRECTION DES MOYENS MATERIELS
GROUPEMENT BATIMENTS**

NUMERO **DB/14 – 07/09**

OBJET **Avenant n°1 à la convention entre l'Etat et le SDIS relative à l'installation et l'utilisation d'un bâtiment modulaire sur la base hélicoptère de la sécurité civile de Lyon-Bron**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

« En application de la convention conclue le 25 juillet 2007 entre l'Etat, les Hospices Civils de Lyon, l'agence régionale de l'hospitalisation Rhône-Alpes et le SDIS du Rhône, il a été procédé à la médicalisation de l'hélicoptère de la sécurité civile basé sur l'aéroport de Lyon-Bron.

Une équipe unique de secours médical héliportable du Rhône fait intervenir des personnels médicaux des Hospices Civils et du Service de Santé et de Secours Médical du SDIS du Rhône.

Dans le cadre de la convention du 24 septembre 2010 l'Etat, ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, représenté par monsieur le directeur de la sécurité civile et le SDIS du Rhône, ce dernier a installé un bâtiment modulaire sur le terrain de la base hélicoptère de la sécurité civile appartenant à l'Etat (section AO. Parcelles 36 et 16, commune Saint-Priest).

Après trois années de fonctionnement et afin d'optimiser les conditions opérationnelles et d'accueil des personnels, il est proposé de procéder à l'installation par le SDIS du Rhône d'un bâtiment supplémentaire en complément des équipements existants.

DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

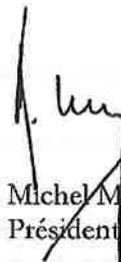


DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 23 juillet 2014



Michel MERCIER
Président

AVENANT N°1 A LA CONVENTION

DU 24 SEPTEMBRE 2010

Relative à l'installation et l'utilisation d'un bâtiment modulaire sur la base hélicoptère de la sécurité civile de Lyon-Bron

Entre d'une part,

Le service départemental d'incendie et de secours du Rhône, sis 17 rue Rabelais – 69421 Lyon Cedex 03, représenté par le président de son conseil d'administration agissant en vertu d'une délibération du 23 juillet 2014 du bureau du conseil d'administration, dénommé ci-après « SDIS du Rhône »,

Et d'autre part,

L'Etat, ministère de l'Intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, représenté par monsieur le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises,

IL EST CONVENU CE QUI SUIT

Préambule

En application de la convention conclue le 25 juillet 2007 entre l'Etat, les Hospices Civils de Lyon, l'agence régionale de l'hospitalisation Rhône-Alpes et le SDIS du Rhône, il a été procédé à la médicalisation de l'hélicoptère de la sécurité civile basé sur l'aéroport de Lyon-Bron.

Une équipe unique de secours médical héliportable du Rhône fait intervenir des personnels médicaux des Hospices Civils de Lyon et du Service de Santé et de Secours Médical du SDIS du Rhône.

Dans le cadre de la convention du 24 septembre 2010 entre le SDIS du Rhône et l'Etat, ministère de l'intérieur, de l'outre-mer et des collectivités territoriales, représenté par monsieur le directeur de la sécurité civile, il a été installé par le SDIS du Rhône un bâtiment modulaire sur le terrain de la base hélicoptère de la sécurité civile appartenant à l'Etat (section AO. Parcelles 36 et 16, commune Saint Priest).

Ce bâtiment a permis d'accueillir dans de bonnes conditions l'ensemble des effectifs de garde et notamment les personnels et équipements du Service de Santé et de Secours Médical du SDIS du Rhône.

Après trois années de fonctionnement et afin d'optimiser les conditions opérationnelles et d'accueil des personnels, il est proposé de procéder à l'installation par le SDIS du Rhône d'un bâtiment supplémentaire en complément des équipements existants.

Le présent avenant a pour objectif de définir les conditions d'installation et d'utilisation de ce nouvel équipement entre le SDIS du Rhône et la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

ARTICLE 1 – Installation du Bâtiment Modulaire.

1.1-Obligations de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises

- La direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises assurera la maîtrise d'ouvrage et à ce titre sollicitera les autorisations d'urbanisme nécessaires à l'installation du bâtiment et prendra en charge l'ensemble des pièces et frais liés à la constitution de ces dossiers.
- Procédera à la consultation de fournisseurs et entreprises pour l'ensemble des travaux.
- Prendra en charge les travaux suivants :
 - La création des longrines ou plots de fondation, compris terrassement
 - Les raccordements eau, courant fort et eaux usées sur les réseaux existants
 - La pose des auvents y compris toutes sujétions d'installation
 - Les frais de chantier, nettoyage et déplacement

1.2-Obligations du SDIS du Rhône

- Le SDIS du Rhône prendra en charge l'acquisition d'un bâtiment modulaire composé de deux modules, sur la base de la consultation réalisée par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.
- Seront compris les équipements intérieurs définis comme suit :
 - Tableau de protection 220V monophasé + terre et luminaires
 - Chauffage par convecteurs électriques
 - 2 cumulus de 50 litres
 - 2 lavabos et leur robinetterie
 - 2 cuvettes WC à l'anglaise
 - 2 receveurs de douche, compris robinetterie
 - 2 rideaux de douche et porte-savon
- Le SDIS du Rhône prendra en charge les frais d'acquisition de transport, de grutage et montage de ces deux modules.
- Le bon de commande correspondant à l'ensemble de ces prestations sera émis par le SDIS du Rhône directement auprès des fournisseurs retenus par la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises dans le cadre de la consultation précitée.

ARTICLE 2 – Conditions financières.

A compter de la date de réception des ouvrages, la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises assurera la prise en charge des consommations d'eau et d'électricité de ce nouvel équipement, sans contrepartie financière du SDIS du Rhône.

L'implantation de ce bâtiment modulaire ne pourra donner lieu à la perception d'aucune redevance ou taxe au profit de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises.

ARTICLE 3 – Assurances.

L'Etat assumera, seul, les dommages qui pourraient survenir au bâtiment modulaire et à son contenu ainsi que les dommages causés aux tiers du fait de celui-ci.

ARTICLE 4 – Les articles 4, 5 et 6 de la convention initiale restent inchangés.

Fait à Lyon le ...

En deux exemplaires originaux

Par le SDIS du Rhône
Le président du conseil d'Administration

Michel MERCIER

Pour l'Etat, le ministère de l'intérieur
de l'outre-mer et des collectivités
territoriales,

Le directeur général de la sécurité
civile et de la gestion des crises



**DELIBERATION DU BUREAU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

REUNION DU 23 JUILLET 2014

DIRECTION DES MOYENS MATERIELS
GROUPEMENT LOGISTIQUE

NUMERO **DB/14 – 07/07**

OBJET **Convention type de prêt de matériels au SDIS en vue d'essais techniques**

LE BUREAU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION,

- après avoir pris connaissance du rapport, tel qu'il figure ci-après, présenté par son président et après en avoir délibéré :

« Le SDIS du Rhône souhaite pouvoir mener des essais techniques sur des matériels que les sapeurs-pompiers pourraient être amenés à utiliser dans le cadre de leurs missions.

Le matériel utilisé dans le cadre de cette démarche de veille technologique serait prêté au SDIS par des entreprises.

La présente convention cadre vise ainsi à préciser les conditions dans lesquelles une société met à disposition du matériel au SDIS en vue de la réalisation d'essais techniques et tests par les services de l'établissement public dans le cadre de l'exercice de ses missions. La société s'engage à prêter du matériel conforme aux normes et réglementations en vigueur. Pour sa part, le SDIS s'engage à utiliser le matériel conformément à sa destination et à le restituer à la fin de la période de prêt. Le prêt est consenti à titre gratuit.

Ce prêt de matériels ne préjuge en rien du résultat des futures consultations soumises au code des marchés publics que pourrait lancer le SDIS. De plus, le matériel prêté dans le cadre de la convention ne pourra en aucun cas tenir lieu d'échantillon ou de prototype tel que désignés à l'article 49 du code des marchés publics.

Je vous demande messieurs de bien vouloir approuver la présente convention type et m'autoriser à signer avec chaque société concernée une convention de mise à disposition de matériels en vue d'essais techniques ainsi que tous actes afférents..»



DECIDE

- d'approuver ce rapport tel qu'il lui est présenté.

Cette décision est adoptée à l'unanimité.

Fait et délibéré à Lyon, le 23 juillet 2014



Michel MERCIER
Président



CONVENTION DE PRET DE MATERIELS

ENTRE :

Le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Rhône, 17 rue Rabelais – 69421 Lyon Cedex 03, ci-après dénommé le SDIS du Rhône, représenté par le Président de son conseil d'administration dûment habilité par la délibération du bureau de son conseil d'administration en date du....

d'une part,

et la société X, renseignements Kbis, ci-après dénommée la société représentée par.....

d'autre part,

Article 1 : Objet.

La présente convention a pour objet de préciser les modalités selon lesquelles la société prête au SDIS du Rhône du matériel en vue de la réalisation d'essais techniques et de test par les services de l'établissement public dans le cadre de l'exercice de ses missions.

Il est précisé que la présente convention ne préjuge en rien du résultat des futures consultations soumises au code des marchés publics que pourrait lancer le SDIS.

De plus, le matériel prêté dans le cadre de la convention ne pourra en aucun cas tenir lieu d'échantillon ou de prototype tel que désignés à l'article 49 du code des marchés publics.

Article 2 : Obligations des parties.

La société s'engage à prêter du matériel conforme aux normes et réglementations en vigueur.

Le SDIS du Rhône s'engage à utiliser le matériel conformément à sa destination et à le restituer à la fin de la période de prêt.

Afin d'assurer une utilisation du matériel qui soit conforme à sa destination et de garantir la sécurité des utilisateurs du SDIS du Rhône, la société délivrera une formation pour personnes. Cette formation sera dispensée à titre gracieux dans les locaux du SDIS du Rhône.

La société s'engage à fournir du matériel conforme aux normes et réglementations en vigueur. En cas de prêt portant sur du matériel en cours de développement et n'ayant pas fait l'objet d'homologation définitive, la société devra informer le SDIS du Rhône.

Les matériels concernés sont ceux indiqués à l'annexe 1 de la convention.

L'annexe 1 sera établie contradictoirement par les parties à la présente en deux exemplaires lors de la remise du matériel et à l'occasion de sa restitution, chaque partie conservera un exemplaire.

Article 3 : Dispositions financières et durée.

La présente convention est établie à titre gratuit.

La société s'engage à prêter le matériel du.....au.....

La remise et l'enlèvement du matériel se feront exclusivement aux frais de la société.

Article 4 : Perte ou détérioration du matériel prêté.

En cas de perte ou détérioration, le SDIS du Rhône est tenu d'avertir immédiatement la société et de fournir les déclarations attestant de l'évènement.

En cas de perte ou détérioration, la société pourra solliciter le remboursement du matériel auprès du SDIS du Rhône.

Le SDIS du Rhône est exonéré de la restitution et du remboursement du matériel en cas de perte ou détérioration de celui-ci s'il établit n'avoir commis aucune faute ou si la perte résulte d'un cas fortuit.

Article 5 - Assurances

Le SDIS du Rhône est assuré en responsabilité civile aux termes de la police responsabilité civile souscrite auprès de XL Insurance sous le numéro de contrat FR00007201LI.

La société..... est assurée en responsabilité civile aux termes de la police souscrite auprès de.....

Article 6 - Clause résolutoire

La présente convention pourra être résiliée de plein droit par lettre recommandée avec avis de réception, à l'initiative de l'une ou l'autre des parties, sous réserve de respecter un préavis de mois.

Article 7 – Règlement des litiges

Les parties s'efforceront de résoudre à l'amiable les contestations qui pourraient surgir de l'interprétation ou de l'exécution des clauses de la présente convention.

En cas de désaccord, le litige sera porté devant le tribunal administratif de Lyon.

Fait à Lyon le.....

Pour le SDIS du Rhône,

Pour la société X,

ANNEXE I

Descriptions des matériels / N° de série	Remise du matériel	Restitution du matériel
	État	État
Date et signature		



ARRETE N° 14/02/03

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
GROUPEMENT FORMATION

OBJET Arrêté relatif aux formations de sapeurs-pompiers volontaires – Période probatoire et durées des formations :

Le président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône,

- Vu la loi n° 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique ;
- Vu le décret n° 2004-502 du 7 juin 2004 relatif à l'École nationale supérieure des officiers de sapeurs-pompiers ;
- Vu le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;
- Vu l'arrêté du 6 juin 2013 relatif aux activités pouvant être exercées par les sapeurs-pompiers volontaires ;
- Vu l'arrêté du 8 août 2013 relatif à la formation des sapeurs-pompiers volontaires ;
- Vu l'avis du CCDSPV du 10 décembre 2013 ;
- Sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône,

ARRETE

Article 1

Les volumes horaires des séquences pédagogiques et des évaluations des formations de tronc commun suivies par les sapeurs-pompiers volontaires du Service départemental d'incendie et de secours de Rhône sont fixés ainsi :

- La formation nécessaire pour la fin de la période probatoire du sapeur correspond à la formation relative au module transverse et au module secours à personne : soit 22 jours.
- La formation initiale de SPV (formation d'équipier), comporte 3 domaines d'activités : secours à personne, opérations diverses, incendie (module transverse + module SAP + module OD + module INC) : 33 jours.



La formation initiale peut être complétée par un module optionnel équipier secours routier : + 3 jours.

La validation du brevet national de jeune sapeur-pompier donne une équivalence de 24 jours sur les 33 jours de la formation initiale relative aux 3 domaines d'activités.

- Chef d'équipe SPV : 4 jours,
- Chef d'agrès SPV d'un engin comportant une équipe (secours à personne et opérations diverses) : 6 jours,
- Chef d'agrès SPV tout engin : 8 jours,
- Formation de maintien et de perfectionnement des acquis : 5 jours/an (40 heures),
- Activité de chef de centre : 5 jours,
- Activité de sous-officier de garde : 2 jours.

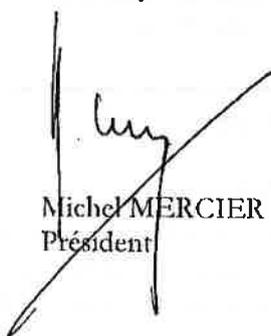
Article 2

L'ensemble des programmes, les modalités d'organisation des évaluations, leur forme et le contenu sont précisés dans le plan de formation.

Article 3

Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 20 FEV. 2014



Michel MERCIER
Président



ARRETE N° 14/05/01

DIRECTION

OBJET Délégations de signature

Le président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône,

- vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 1424-30, L.1424-33,
- vu le code des marchés publics,
- vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,
- vu la loi n° 96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers,
- vu la loi 2011-851 du 20 juillet 2011 relative à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires et à son cadre juridique,
- vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,
- vu le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires,
- vu l'arrêté conjoint modifié n° 03/12/01 du 15 décembre 2003 portant organisation du SDIS du Rhône,
- vu l'arrêté de la présidente du Conseil général du 21 janvier 2013 désignant Monsieur Michel MERCIER en qualité de Président du conseil d'administration du SDIS du Rhône,
- sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours,

ARRETE

Article 1

➤ Délégation de signature est accordée au colonel Serge DELAIGUE, directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône, à l'effet de signer au nom du président du conseil d'administration, tous actes, décisions et correspondances relevant de la gestion administrative et financière du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône, à l'exception :

- des arrêtés réglementaires et individuels autres que ceux relatifs à l'avancement d'échelon des personnels du SDIS ;

- des documents relatifs au conseil d'administration et au bureau du conseil d'administration : convocation, rapports, procès-verbaux, délibérations ;
 - des requêtes et mémoires correspondant aux actions intentées par le Service départemental d'incendie et de secours du Rhône devant les juridictions administratives et judiciaires ou aux actions auxquelles le Service départemental d'incendie et de secours du Rhône défend devant les mêmes juridictions.
- Délégation de signature est accordée au colonel Bertrand KAISER, directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours du Rhône, à l'effet de signer au nom du président du conseil d'administration, tous actes, décisions et correspondances relevant de la gestion administrative et financière du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône, à l'exception :
- des arrêtés réglementaires et individuels autres que ceux relatifs à l'avancement d'échelon des personnels du SDIS ;
 - des documents relatifs au conseil d'administration et au bureau du conseil d'administration : convocation, rapports, procès-verbaux, délibérations ;
 - des courriers, autres que les simples transmissions et les courriers à caractère technique, adressés aux ministres, préfets, aux parlementaires, présidents de conseils régionaux et généraux, maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, présidents d'établissements publics et chefs de juridictions ;
 - des requêtes et mémoires correspondant aux actions intentées par le Service départemental d'incendie et de secours du Rhône devant les juridictions administratives et judiciaires ou aux actions auxquelles le Service départemental d'incendie et de secours du Rhône défend devant les mêmes juridictions.
- Délégation de signature est accordée dans les mêmes conditions, au colonel Vincent GUILLOT, directeur des groupements territoriaux, lorsqu'il est fait application de l'article 4, dernier alinéa, de l'arrêté conjoint n° 03/12/01 du 15 décembre 2003 modifié, portant organisation du SDIS du Rhône.
- Délégation de signature est accordée à madame Laurence CHENKIER, administrateur territorial, directeur de l'administration et des finances, à l'effet de signer au nom du président du conseil d'administration, tous actes, décisions et correspondances relevant de la gestion administrative et financière du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône, à l'exception :
- des arrêtés réglementaires et individuels autres que ceux relatifs à l'avancement d'échelon des personnels du SDIS ;
 - des documents relatifs au conseil d'administration et au bureau du conseil d'administration : convocation, rapports, procès-verbaux, délibérations ;
 - des courriers, autres que les simples transmissions et les courriers à caractère technique, adressés aux ministres, préfets, aux parlementaires, présidents de conseils régionaux et généraux, maires et présidents d'établissements publics de coopération intercommunale, présidents d'établissements publics et chefs de juridictions ;



- des requêtes et mémoires correspondant aux actions intentées par le Service départemental d'incendie et de secours du Rhône devant les juridictions administratives et judiciaires ou aux actions auxquelles le Service départemental d'incendie et de secours du Rhône défend devant les mêmes juridictions.

Article 2 - Direction des groupements territoriaux

➤ Outre la délégation de signature accordée au colonel Vincent GUILLOT à l'article 1^{er} du présent arrêté délégation de signature est également accordée au lieutenant-colonel Pascal MEYGRET, adjoint au directeur des groupements territoriaux, et au lieutenant-colonel Pascal GRANGE pour les affaires relevant des attributions de la direction des groupements territoriaux à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDIS.

Article 3 - Direction des ressources humaines

➤ Délégation de signature accordée au colonel Alain COLLOT, directeur des ressources humaines, pour les affaires relevant des attributions de la direction des ressources humaines.

➤ Délégation de signature est également accordée au lieutenant-colonel Dominique DREVET, chef du groupement formation et école départementale des sapeurs-pompiers, pour les affaires relevant des attributions de son groupement, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDIS.

En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant-colonel Dominique DREVET, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée par :

- le commandant Philippe BOURGIN, adjoint au chef de groupement, pour les affaires relevant des attributions du groupement formation et école départementale.

- madame Maud MASSARDIER, attaché principal, pour les affaires relevant de ses missions au pôle administration et finances.

➤ Délégation de signature est accordée au lieutenant-colonel Jean-Pierre ESCASSUT, adjoint au directeur des ressources humaines, chef du groupement développement du volontariat, pour les affaires relevant des attributions de son groupement à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDIS.

En cas d'absence ou d'empêchement du lieutenant-colonel Jean-Pierre ESCASSUT, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée par :

- le commandant Patrick Thomas, adjoint au chef de groupement, pour les affaires relevant des attributions du groupement développement du volontariat.

➤ Délégation de signature est accordée à monsieur James GRÉGOIRE, directeur territorial, adjoint au directeur des ressources humaines, chef du groupement accueil, carrières, paie, pour les affaires relevant des attributions de son groupement à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDIS.

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur James GRÉGOIRE, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, aux mêmes conditions par :

- madame Nathalie BEZIAT, attaché principal, adjoint au chef de groupement, chef du bureau carrières paie.



➤ Délégation de signature est accordée à monsieur Franck CALLIGARIS, attaché territorial, chef du groupement gestion des emplois et des compétences, pour les affaires relevant des attributions de son groupement à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDIS.

Article 4 - Direction de l'administration et des finances

➤ Outre la délégation de signature accordée à madame Laurence CHENKIER à l'article 1^{er} du présent arrêté, délégation de signature est également accordée à madame Sylvie SANAEI, directeur territorial, adjoint au directeur de l'administration et des finances, chef du groupement finances, pour les affaires relevant de la direction de l'administration et des finances et de son groupement.

➤ En cas d'absence ou d'empêchement de madame Sylvie SANAEI, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée par :

- monsieur Thomas ROUGE, attaché principal, adjoint au chef du groupement finances, chef du bureau exécution budgétaire pour les affaires relevant des attributions du groupement finances,
- madame Carine ROCHER, attaché territorial, chef du bureau budget pour les affaires relevant des attributions du groupement finances.

➤ Délégation de signature est donnée à monsieur Alain PIERRE, attaché principal, chef du groupement affaires juridiques, pour les affaires relevant des attributions de son groupement.

➤ En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Alain PIERRE, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée par :

- monsieur Hervé SERILLON, attaché territorial, chef du bureau affaires juridiques, pour les affaires relevant du bureau affaires juridiques.

➤ Délégation de signature est donnée à madame Marie-Noëlle PICHON, attaché principal, chef du groupement marchés et assurances, pour les affaires relevant des attributions de son groupement.

➤ En cas d'absence ou d'empêchement de madame Marie-Noëlle PICHON, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée par :

- monsieur Jacques GUILLON, attaché territorial, chef du bureau marchés, pour les affaires relevant du bureau marchés,
- monsieur Pascal TIXIER, attaché territorial, chef du bureau assurances, pour les affaires relevant du bureau assurances.

Article 5 - Direction de la prévention et de l'organisation des secours

➤ Délégation de signature est accordée au colonel Jean-Marc LEAL, directeur de la prévention et de l'organisation des secours, pour les affaires relevant des attributions de sa direction, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDIS.



➤ Délégation de signature est également accordée au lieutenant-colonel Lionel CHABERT, adjoint du directeur de la prévention et de l'organisation des secours, chef du groupement opérations et coordination des secours, pour les affaires relevant de la direction de la prévention et de l'organisation des secours et de son groupement, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDIS.

➤ Délégation de signature est accordée au lieutenant-colonel Christian NEYRET, chef du groupement analyse et couverture des risques, pour les affaires relevant de son groupement, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDIS.

➤ Délégation de signature est accordée au lieutenant-colonel Jean-Jacques VILLARD, chef du groupement prévention des risques, pour les affaires relevant de son groupement, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDIS.

Article 6 - Direction des moyens matériels

➤ Délégation de signature est accordée au colonel Eric COLLOT, directeur des moyens matériels, pour les affaires relevant des attributions de sa direction. Cette délégation exclut tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDIS à l'exception des actes, correspondances et mission de représentation du SDIS aux assemblées générales de copropriété.

➤ Délégation de signature est également accordée à monsieur Jean-Paul CHARBON, ingénieur en chef de classe exceptionnelle, adjoint au directeur des moyens matériels, chef du groupement bâtiment, pour les affaires relevant de la direction des moyens matériels et de son groupement. Cette délégation exclut tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDIS à l'exception des actes, correspondances et mission de représentation du SDIS aux assemblées générales de copropriété.

➤ Délégation de signature est accordée au lieutenant-colonel Thierry RAJOT, chef du groupement logistique pour les affaires relevant des attributions de son groupement à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDIS.

➤ Délégation de signature est accordée à monsieur Luc EMPEREUR, ingénieur en chef de classe normale, chef du groupement des systèmes d'information à la direction des moyens matériels, pour les affaires relevant des attributions de son groupement à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDIS.

Article 7 - Service de santé et de secours médical

➤ Délégation de signature est donnée au docteur Jean-Gabriel DAMIZET, médecin-chef du service de santé et de secours médical pour les affaires relevant des attributions de son service, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDIS.

➤ En cas d'absence ou d'empêchement du docteur Jean-Gabriel DAMIZET, la délégation de signature qui lui est consentie est exercée, aux mêmes conditions par le docteur Pierre MARIA, médecin-chef adjoint.



Article 8 – Chargé de mission auprès du directeur départemental

➤ Délégation de signature est accordée à monsieur Jean-Pierre REINMANN, chargé de mission auprès du directeur départemental des services d'incendie et de secours pour les affaires relevant de sa mission, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDIS.

Article 9 - Groupement communication, courrier et affaires réservées

➤ Délégation de signature est accordée au lieutenant colonel Stéphane CLERC, chef du groupement communication, courrier et affaires réservées, pour les affaires relevant des attributions de son groupement, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDIS.

➤ Délégation de signature est accordée à madame Géraldine ACHARD, attaché principal, adjoint au chef du groupement communication, courrier et affaires réservées, pour les affaires relevant des attributions du groupement.

➤ Délégation de signature est également accordée au commandant Christophe SERRE, adjoint au chef du groupement communication, courrier et affaires réservées, pour les affaires relevant des attributions du groupement.

Article 10 - Groupement audit interne, hygiène et sécurité

➤ Délégation de signature est accordée à madame Stéphanie MOLLARD-CHAUMETTE, ingénieur en chef de classe normale, chef du groupement audit interne, hygiène et sécurité pour les affaires relevant des attributions de son groupement, à l'exclusion de tous documents ayant trait à la gestion comptable et patrimoniale du SDIS.

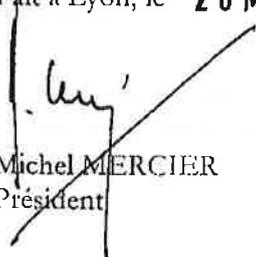
Article 11

Tous les arrêtés antérieurs ayant le même objet sont abrogés.

Article 12

Monsieur le directeur départemental des Services d'incendie et de secours du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône.

Fait à Lyon, le **26 MAI 2014**


Michel MERCIER
Président



ARRETE N° 14/06/02

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Objet : Délégation de fonctions accordée à Monsieur Jean-Yves SECHERESSE, premier vice-président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

Le président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône,

- vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1424-30, qui confère au président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux membres du bureau du conseil d'administration;
- vu le résultat de l'élection des membres du bureau du conseil d'administration du SDIS du Rhône du 30 juin 2014,
- vu la délibération n° D/14-06/02 du 30 juin 2014 par laquelle le conseil d'administration a donné délégation au président pour accomplir certains actes de gestion,
- vu l'arrêté de la présidente du Conseil général du 21 janvier 2013 désignant Monsieur Michel MERCIER en qualité de Président du conseil d'administration du SDIS du Rhône,
- sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône,

ARRETE

Article 1

Il est donné délégation à Monsieur Jean-Yves SECHERESSE, premier vice-président, à l'effet de prendre et de signer, au nom du président du conseil d'administration, tous actes, arrêtés, décisions, documents et correspondances relatifs à la gestion des ressources humaines qui concernent les sapeurs-pompiers professionnels et les personnels administratifs, techniques et sociaux, à l'exception des rapports au conseil d'administration et des arrêtés requérant les signatures conjointes du président du conseil d'administration et du ministre de l'Intérieur.

Article 2

La délégation accordée à Monsieur Jean-Yves SECHERESSE sera, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, exercée par Monsieur Bernard CATELON, vice-président.



En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard CATELON, cette délégation sera exercée par Monsieur Maurice CELLIER.

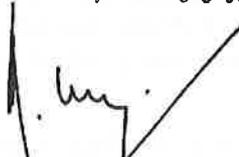
Article 3

L'arrêté n° 13/03/05 du 15 avril 2013 est retiré.

Article 4

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône.

Fait à Lyon, le 30 JUIN 2014



Michel MERCIER
Président

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication



ARRETE N° 14/06/03

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Objet : Délégation de fonctions accordée à Monsieur Bernard CATELON, vice-président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

Le président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône,

- vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1424-30, qui confère au président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux membres du bureau du conseil d'administration;
- vu le résultat de l'élection des membres du bureau du conseil d'administration du SDIS du Rhône du 30 juin 2014,
- vu la délibération n° D/14-06/02 du 30 juin 2014 par laquelle le conseil d'administration a donné délégation au président pour accomplir certains actes de gestion,
- vu l'arrêté de la présidente du Conseil général du 21 janvier 2013 désignant Monsieur Michel MERCIER en qualité de Président du conseil d'administration du SDIS du Rhône,
- sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône,

ARRETE

Article 1

Il est donné délégation à Monsieur Bernard CATELON, vice-président, à l'effet de prendre et de signer, au nom du président du conseil d'administration, tous actes, arrêtés, décisions, documents et correspondances relatifs à la commande publique et la gestion patrimoniale, à l'exception des rapports au conseil d'administration et des arrêtés requérant les signatures conjointes du président du conseil d'administration et du ministre de l'Intérieur.

Monsieur Bernard CATELON assurera les fonctions de président de la commission des achats adaptés du SDIS du Rhône.



Article 2

La délégation accordée à Monsieur Bernard CATELON sera, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, exercée par Monsieur Maurice CELLIER, vice-président.

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Maurice CELLIER, cette délégation sera exercée par Monsieur Jean-Yves SECHERESSE, premier vice-président.

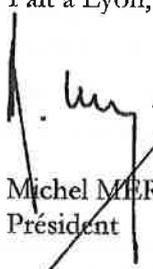
Article 3

L'arrêté n° 13/03/07 du 15 avril 2013 est retiré.

Article 4

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône.

Fait à Lyon, le 30 JUIN 2014


Michel MERCIER
Président

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication



ARRETE N° 14/06/04

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Objet : Délégation de fonctions accordée à Monsieur Maurice CELLIER, vice-président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

Le président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône,

- vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L. 1424-30, qui confère au président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours le pouvoir de déléguer une partie de ses fonctions aux membres du bureau du conseil d'administration;
- vu le résultat de l'élection des membres du bureau du conseil d'administration du SDIS du Rhône du 30 juin 2014,
- vu la délibération n° D/14-06/02 du 30 juin 2014 par laquelle le conseil d'administration a donné délégation au président pour accomplir certains actes de gestion,
- vu l'arrêté de la présidente du Conseil général du 21 janvier 2013 désignant Monsieur Michel MERCIER en qualité de Président du conseil d'administration du SDIS du Rhône,
- sur proposition du directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône,

ARRETE

Article 1

Il est donné délégation à Monsieur Maurice CELLIER, vice-président, à l'effet de prendre et de signer, au nom du président du conseil d'administration, tous actes, arrêtés, décisions, documents et correspondances relatifs à la gestion administrative des sapeurs-pompiers volontaires, à l'exception des rapports au conseil d'administration et des arrêtés requérant les signatures conjointes du président du conseil d'administration et du ministre de l'Intérieur.

Article 2

La délégation accordée à Monsieur Maurice CELLIER sera, en cas d'absence ou d'empêchement de ce dernier, exercée par Monsieur Bernard CATELON, vice-président.



En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Bernard CATELON, cette délégation sera exercée par Monsieur Jean-Yves SECHERESSE, premier vice-président.

Article 3

L'arrêté n° 13/03/06 du 15 avril 2013 est retiré.

Article 4

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône.

Fait à Lyon, le 30 JUN 2014



Michel MERCIER
Président

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication



ARRETE N° 14/07/01

DIRECTION DE L'ADMINISTRATION ET DES FINANCES

Objet : Désignation du représentant du président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône pour assurer les fonctions de président de la commission d'appel d'offres du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône

Le président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône,

- vu le Code des marchés publics et notamment son article 22-I 6°,
- vu l'arrêté de la présidente du Conseil général du 21 janvier 2013 désignant Monsieur Michel MERCIER en qualité de Président du conseil d'administration du SDIS du Rhône,
- vu la délibération du conseil d'administration du SDIS du Rhône n° E/14-06/03 du 30 juin 2014,

ARRETE

Article 1

Monsieur Raymond DURAND est désigné en tant que représentant du président du conseil d'administration du SDIS du Rhône pour assurer les fonctions de président de la commission d'appel d'offres.

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Raymond DURAND, monsieur Bernard CATELON, vice-président du conseil d'administration du SDIS du Rhône, assurera les fonctions de président de la commission d'appel d'offres.

Article 3

L'arrêté n° 12/09/07 du 24 septembre 2012 est abrogé.



Article 4

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et publié au recueil des actes administratifs du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône.

Fait à Lyon, le - 3 JUL. 2014



Michel MERCIER
Président

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 Lyon cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication



SERVICE DÉPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS
DU RHÔNE

ARRETE N° 14/07/02

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET **Modification de la composition du comité technique paritaire des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs, techniques et sociaux**

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Rhône,

- vu le code général des collectivités territoriales ;
- vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- vu le décret n° 85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- vu le procès-verbal des opérations électorales pour la désignation des représentants du personnel au comité technique paritaire des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs, techniques et sociaux du 6 novembre 2008 ;
- vu la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Rhône du 30 juin 2014 n°E/14-06/03 relative à la désignation des membres du conseil d'administration et des représentants de l'administration appelés à siéger au sein des organismes paritaires et commissions du SDIS ainsi qu'au sein de certains organismes extérieurs au SDIS ;



ARRETE

Article 1

Siègent comme représentants de l'administration au comité technique paritaire des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs, techniques et sociaux :

Membres titulaires

Monsieur Bernard CATELON
 Monsieur Bernard CHAVEROT
 Monsieur Alexandre VINCENDET
 Monsieur Joël PIEGAY
 Colonel Serge DELAIGUE
 Colonel Bertrand KAISER
 Colonel Vincent GUILLOT
 Colonel Eric COLLOT

Membres suppléants

Monsieur Maurice CELLIER
 Monsieur Arthur ROCHE
 Monsieur Thierry PHILIP
 Monsieur Eric PONCET
 Madame Laurence CHENKIER
 Colonel Jean-Marc LEAL
 Colonel Alain COLLOT
 Monsieur James GRÉGOIRE

Article 2

Siègent comme représentants des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs, techniques et sociaux au comité technique paritaire des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs, techniques et sociaux :

Membres titulaires

Adjudant-chef Jean-Michel BARBIER
 Monsieur Jacques GUILLON
 Capitaine Anthony SEBBANE
 Sergent-chef Brian CANALE
 Lieutenant de 1^{ère} classe Gilbert LEBRUN
 Adjudant-chef François VIALARD
 Capitaine Damien POTTEL
 Sergent-chef Xavier MESNIER

Membres suppléants

Monsieur Thierry DEFOLA
 Adjudant-chef Jean-Pierre MONNIER
 Madame Marie-Dominique BARBRY
 Adjudant-chef Damien DELETRAZ
 Monsieur Cédric GRANOTIER
 Sergent-chef John TERRIS
 Commandant Jean-Pierre DUARTE
 Adjudant-chef Frédéric PARCE



Article 3

La présidence du comité technique paritaire des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs, techniques et sociaux sera assurée par monsieur Bernard CATELON, vice-président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône. En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Bernard CATELON, la présidence de ce comité sera assurée par monsieur Maurice CELLIER, vice-président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône.

Article 4

Le Président du comité technique paritaire des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs, techniques et sociaux peut appeler devant le comité toute personne dont l'audition est de nature à éclairer le débat.

Article 5

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 6

L'arrêté n° 13/03/02 du 13 mars 2013 est abrogé.

Fait à Lyon le - 3 JUL. 2014
Le président,


Michel MERCIER

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



ARRETE N° 14/07/03

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET

Composition du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires.

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Rhône,

- vu le code général des collectivités territoriales ;
- vu la loi n°96-370 du 3 mai 1996 relative au développement du volontariat dans les corps de sapeurs-pompiers ;
- vu le décret n° 2013-412 du 17 mai 2013 relatif aux sapeurs-pompiers volontaires ;
- vu l'arrêté du 7 novembre 2005 du ministre de l'intérieur, portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;
- vu le procès-verbal des élections du 20 juin 2014 organisées pour désigner les représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires ;
- vu la délibération du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône n°E/14-06/03 du 30 juin 2014 relative à la désignation des membres du conseil d'administration et des représentants de l'administration appelés à siéger au sein des organismes paritaires et commissions du SDIS ainsi qu'au sein de certains organismes extérieurs au SDIS ;



ARRETE

Article 1

Siègent comme représentants de l'administration au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires :

Membres titulaires

Monsieur Maurice CELLIER
 Monsieur Christophe GUILLOTEAU
 Monsieur Daniel MARTIN
 Monsieur Bernard CHAVEROT
 Colonel Serge DELAIGUE
 Colonel Bertrand KAISER
 Colonel Vincent GUILLOT
 Colonel Eric COLLOT

Membres suppléants

Monsieur Bernard CATELON
 Monsieur Arthur ROCHE
 Monsieur Eric PONCET
 Monsieur Denis LONGIN
 Madame Laurence CHENKIER
 Colonel Jean-Marc LEAL
 Colonel Alain COLLOT
 Lieutenant-colonel Jean-Pierre ESCASSUT

Article 2

Siègent comme représentants des sapeurs-pompiers volontaires au comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires :

Membres titulaires

Sapeur 1^{ère} classe Cyril SAUZON
 Sapeur 1^{ère} classe Sandra CHOPIN
 Caporal Laurette FILLON
 Sergent-chef Cyril PREVOT
 Adjudant-chef Georges DE SOUSA
 Lieutenant Stéphane COMBES
 Capitaine Claude BERNET
 Infirmier-chef Vincent CHADIER

Membres suppléants

Sapeur 1^{ère} classe François MARIE-BROUILLY
 Sapeur 1^{ère} classe Ewan TESSIER
 Caporal Elodie CHAVE
 Sergent Grégory RAYNARD
 Adjudant-chef Philippe BAUDIER
 Lieutenant Alain VACHE
 Lieutenant Philippe SAVOYE
 Médecin lieutenant-colonel Gil CIANCALEONI



Article 3

La présidence des réunions du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires sera assurée par monsieur Maurice CELLIER, vice-président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône. En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Maurice CELLIER, la présidence de ce comité sera assurée par monsieur Bernard CATELON, vice-président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône.

Article 4

En application des dispositions de l'article 2 de l'arrêté du 7 novembre 2005 modifié du ministre de l'intérieur, portant organisation du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires, siègent, avec voix consultative, aux séances du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires :

- le médecin-chef du Service de santé et de secours médical ou son représentant ;
- le président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers ou son représentant.

En outre, en fonction des sujets inscrits à l'ordre du jour, peuvent siéger, en qualité d'experts, aux séances du comité consultatif départemental des sapeurs-pompiers volontaires :

- le chef du groupement audit interne, hygiène et sécurité ou son représentant ;
- l'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) désigné par le Centre de Gestion ;
- les agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité (ACMO) ;
- le chef du groupement formation, école départementale ou son représentant.

Article 5

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 6

L'arrêté n° 12/08/03 du 23 août 2012 est abrogé.



Fait à Lyon le - 3 JUL. 2014

Le président,
Michel MERCIER

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin - 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



ARRETE N° 14/07/04

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET **Composition du comité d'hygiène et de sécurité**

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Rhône,

- vu le code général des collectivités territoriales ;
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- vu le décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine professionnelle et préventive dans la fonction publique territoriale ;
- vu le procès-verbal des opérations électorales pour la désignation des représentants du personnel au comité technique paritaire des sapeurs-pompiers professionnels et des personnels administratifs, techniques et sociaux du 6 novembre 2008 ;
- vu la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Rhône du 30 juin 2014 n°E/14-06/03 relative à la désignation des membres du conseil d'administration et des représentants de l'administration appelés à siéger au sein des organismes paritaires et commissions du SDIS ainsi qu'au sein de certains organismes extérieurs au SDIS ;



ARRETE

Article 1

Siègent comme représentants de l'administration au comité d'hygiène et de sécurité :

Membres titulaires

Monsieur Maurice CELLIER
 Monsieur Daniel MARTIN
 Monsieur Gilbert-Luc DEVINAZ
 Monsieur Didier BARRY
 Colonel Serge DELAIGUE
 Colonel Bertrand KAISER
 Colonel Vincent GUILOT
 Colonel Eric COLLOT

Membres suppléants

Monsieur Bernard CATELON
 Monsieur Arthur ROCHE
 Monsieur Eric PONCET
 Monsieur Christian FALCONNET
 Madame Laurence CHENKIER
 Colonel Jean-Marc LEAL
 Colonel Alain COLLOT
 Madame Stéphanie MOLLARD-CHAUMETTE

Article 2

Siègent comme représentants du personnel au comité d'hygiène et de sécurité :

Membres titulaires

Adjudant-chef Jean-Michel BARBIER
 Monsieur Jacques GUILLON
 Capitaine Anthony SEBBANE
 Sergent-chef Brian CANALE
 Lieutenant de 1^{ère} classe Gilbert LEBRUN
 Adjudant-chef François VIALARD
 Capitaine Damien POITEL
 Sergent-chef Xavier MESNIER

Membres suppléants

Monsieur Thierry DEDOLA
 Adjudant-chef Jean-Pierre MONNIER
 Madame Marie-Dominique BARBRY
 Adjudant-chef Damien DELETRAZ
 Monsieur Cédric GRANOTIER
 Sergent-chef John TERRIS
 Commandant Jean-Pierre DUARTE
 Adjudant-chef Frédéric PARCE

Article 3

En application des dispositions de l'article 30 du décret n° 85-603 du 10 juin 1985 modifié, le médecin-chef du service de santé et de secours médical et le médecin des services de médecine professionnelle et préventive des personnels administratifs, techniques et sociaux siègent de plein droit, avec voix consultative, au comité d'hygiène et de sécurité.

Les agents chargés de la mise en œuvre des règles d'hygiène et de sécurité au travail (ACMO), assistent de plein droit aux réunions du comité d'hygiène et de sécurité.

Assistent en outre aux réunions du comité d'hygiène et de sécurité en qualité d'experts : le médecin responsable de l'unité médecine préventive du Service de santé et de secours médical du SDIS du Rhône, l'assistant socio-éducatif du SDIS du Rhône, et l'agent chargé de la fonction d'inspection (ACFI) désigné par le Centre de Gestion du Rhône.

Le Président du comité d'hygiène et de sécurité peut appeler devant le comité toute personne dont l'audition est de nature à éclairer le débat.

Article 4

La présidence de ce comité sera assurée par monsieur Maurice CELLIER, vice-président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône. En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Maurice CELLIER, la présidence de ce comité sera assurée par monsieur Bernard CATELON, vice-président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône.

Article 5

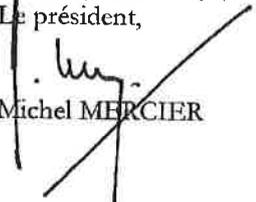
Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 6

L'arrêté n° 13/03/03 du 13 mars 2013 est abrogé.

Fait à Lyon le 3 JUIL. 2014

Le président,


Michel MERCIER

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



ARRETE N° 14/07/05

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET: Composition de la commission administrative paritaire des personnels administratifs, techniques et sociaux de catégorie A .

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Rhône,

- vu le code général des collectivités territoriales,
- vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- vu le procès verbal du tirage au sort du 20 novembre 2008 organisé pour désigner les représentants des personnels administratifs, techniques et sociaux de catégorie A groupe hiérarchique 6 à la commission administrative paritaire ;
- vu le procès verbal des élections du 6 novembre 2008 organisées pour désigner les représentants des personnels administratifs, techniques et sociaux de catégorie A groupe hiérarchique 5 à la commission administrative paritaire ;
- vu la délibération du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône n°E/14-06/03 du 30 juin 2014 relative à la désignation des membres du conseil d'administration et des représentants de l'administration appelés à siéger au sein des organismes paritaires et commissions du SDIS ainsi qu'au sein de certains organismes extérieurs au SDIS ;

ARRETE

Article 1:

Siègent comme représentants de l'administration à la commission administrative paritaire des personnels administratifs, techniques et sociaux de catégorie A, outre monsieur Bernard CATELON, représentant du président du conseil d'administration, président :

Membres titulaires

Monsieur Bernard CHAVEROT
Monsieur Jean-Pierre FLACONNECHE

Membres suppléants

Monsieur Maurice CELLIER
Monsieur Eric PONCET

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Bernard CATELON, la présidence de la commission sera assurée par monsieur Maurice CELLIER, vice-président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône.

Article 2 :

Siègent comme représentants élus des personnels administratifs, techniques et sociaux de catégorie A :

Membres titulaires

Madame Sylvie SANAEI
Groupe hiérarchique 6

Madame Laurence CHENKIER
Groupe hiérarchique 5

Madame Marie-Noëlle PICHON
Groupe hiérarchique 5

Membres suppléants

Monsieur James GREGOIRE
Groupe hiérarchique 6

Madame Marie VALETTE
Groupe hiérarchique 5

Madame Danielle YTHIER
Groupe hiérarchique 5

Article 3 :

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Fait à Lyon, le - 3 JUL. 2014

Le président,
Michel MERCIER

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



ARRETE N° 14/07/06

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET **Composition de la commission administrative paritaire des personnels administratifs, techniques et sociaux de catégorie B .**

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Rhône,

- vu le code général des collectivités territoriales,
- vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- vu le procès verbal des élections du 6 novembre 2008 organisées pour désigner les représentants des personnels administratifs, techniques et sociaux de catégorie B à la commission administrative paritaire ;
- vu la délibération du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône n°E/14-06/03 du 30 juin 2014 relative à la désignation des membres du conseil d'administration et des représentants de l'administration appelés à siéger au sein des organismes paritaires et commissions du SDIS ainsi qu'au sein de certains organismes extérieurs au SDIS ;

ARRETE

Article 1 :

Siègent comme représentants de l'administration à la commission administrative paritaire des personnels administratifs, techniques et sociaux de catégorie B, outre monsieur Bernard CATELON, représentant du président du conseil d'administration, président :

Membres titulaires

Monsieur Bernard CHAVEROT
Monsieur Jean-Pierre FLACONNECHE
Monsieur Christophe GUILLOTEAU

Membres suppléants

Monsieur Maurice CELLIER
Monsieur Eric PONCET
Madame Raymonde PONCET

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Bernard CATELON, la présidence de la commission sera assurée par monsieur Maurice CELLIER, vice-président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône.

Article 2 :

Siègent comme représentants élus des personnels administratifs, techniques et sociaux de catégorie B à la commission administrative paritaire des personnels administratifs, techniques et sociaux de catégorie B :

Membres titulaires

Monsieur Jacques GUILLON
Groupe hiérarchique 4

Monsieur Hocine SLIMANI
Groupe hiérarchique 4

Madame Nadine LARRAS
Groupe hiérarchique 4

Madame Catherine GUILLARD
Groupe hiérarchique 3

Membres suppléants

Monsieur Thierry DEDOLA
Groupe hiérarchique 4

Monsieur Hichem HIMEUR
Groupe hiérarchique 4

Madame Rolande VAYSSETTE
Groupe hiérarchique 4

Article 3 :

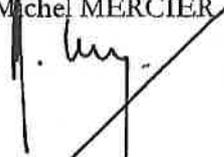
Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 4 :

L'arrêté n° 11/07/11 du 1^{er} juillet 2011 est abrogé.

Fait à Lyon, le - 3 JUL. 2014

Le président,
Michel MERCIER



Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



ARRETE N° 14/07/07

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET **Composition de la commission administrative paritaire des personnels administratifs, techniques et sociaux de catégorie C .**

Le président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône,

- vu le code général des collectivités territoriales,
- vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- vu le procès verbal des élections du 6 novembre 2008 organisées pour désigner les représentants des personnels administratifs, techniques et sociaux de catégorie C à la commission administrative paritaire ;
- vu la délibération du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône n°E/14-06/03 du 30 juin 2014 relative à la désignation des membres du conseil d'administration et des représentants de l'administration appelés à siéger au sein des organismes paritaires et commissions du SDIS ainsi qu'au sein de certains organismes extérieurs au SDIS ;

ARRETE

Article 1 :

Siègent comme représentants de l'administration à la commission administrative paritaire des personnels administratifs, techniques et sociaux de catégorie C, outre monsieur Bernard CATELON, représentant du président du conseil d'administration, président :

Membres titulaires

Monsieur Bernard CHAVEROT
Monsieur Jean-Pierre FLACONNECHE
Monsieur Christophe GUILLOTEAU

Membres suppléants

Monsieur Maurice CELLIER
Monsieur Eric PONCET
Madame Raymonde PONCET

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Bernard CATELON, la présidence de la commission sera assurée par monsieur Maurice CELLIER, vice-président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône.

Article 2 :

Siègent comme représentants élus des personnels administratifs, techniques et sociaux de catégorie C à la commission administrative paritaire des personnels administratifs, techniques et sociaux de catégorie C :

Membres titulaires

Monsieur Cédric GRANOTIER
Groupe hiérarchique 2

Madame Catherine RUSSO
Groupe hiérarchique 1

Madame Elisabeth PLAT
Groupe hiérarchique 1

Madame Cathy OMS
Groupe hiérarchique 1

Membres suppléants

Monsieur Jean-Paul COMTE
Groupe hiérarchique 2

Madame Sylvia SCURTI
Groupe hiérarchique 1

Madame Elisabeth SIMON
Groupe hiérarchique 1

Madame Sylvie VILLARD
Groupe hiérarchique 1

Article 3 :

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 4 :

L'arrêté n° 11/07/12 du 1^{er} juillet 2011 est abrogé.

Fait à Lyon, le - 3 JUL. 2014

Le président,
Michel MERCIER



Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



ARRETE N° 14/07/09

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET Composition de la commission départementale chargée de la reconnaissance des acquis de l'expérience des sapeurs-pompiers professionnels non officiers

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Rhône,

- Vu l'arrêté du ministre de l'intérieur du 30 septembre 2013 relatif aux formations des sapeurs-pompiers professionnels ;

ARRETE

Article 1 :

Siègent à la commission départementale chargée de la reconnaissance des acquis de l'expérience des sapeurs-pompiers professionnels non officiers du service départemental d'incendie et de secours du Rhône :

- le président du conseil d'administration du SDIS du Rhône, ou son représentant monsieur Bernard CATELON vice-président, ou, en cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Bernard CATELON, monsieur Maurice CELLIER, vice-président,

- le colonel Serge DELAIGUE, directeur départemental des services d'incendie et de secours, ou son représentant, le colonel Alain COLLO'I, directeur des ressources humaines,

- le lieutenant-colonel Dominique DREVET, chef du groupement formation et école départementale des sapeurs-pompiers, responsable du service formation suppléé en cas d'absence par le commandant Philippe BOURGIN, adjoint au chef de groupement,

- l'adjudant Sébastien MONTFOLLET, représentant de la commission administrative paritaire des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C, siégeant au groupe hiérarchique supérieur, désigné par tirage au sort le 28 janvier 2009.

Article 2 :

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 3 :

L'arrêté n° 09/01/28 du 5 février 2009 est abrogé.

Fait à Lyon, le - 3 JUL. 2014

Le président,
Michel MERCIER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'M. Mercier', is written over the printed name 'Michel MERCIER'. The signature is stylized and somewhat illegible.

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



ARRETE N° 14/07/10

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET **Commission administrative et technique des services incendie et secours du Rhône.**

Le Président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône,

- vu la loi n° 96-369 du 3 mai 1996 relative aux services d'incendie et de secours ;
- vu le décret n° 97-1225 du 26 décembre 1997 relatif à l'organisation des services d'incendie et de secours ;
- vu les articles L 1424-31 et R 1424-18 du code général des collectivités territoriales ;
- vu le procès-verbal des élections du 20 juin 2014 organisées pour désigner les représentants des sapeurs-pompiers professionnels et volontaires à la commission administrative et technique des services d'incendie et de secours du Rhône ;

ARRETE

Article 1 :

Siègent à la commission administrative et technique du service d'incendie et de secours du Rhône :

Le colonel Serge DELAIGUE, directeur départemental des services d'incendie et de secours, chef du corps départemental, président, ou, en son absence, le colonel Bertrand KAISER, directeur départemental adjoint.

Collège des officiers de sapeurs-pompiers professionnels :

Membres titulaires

Commandant Christophe CHAMAGNE
Capitaine Clément JACQUIER

Membres suppléants

Lieutenant 1^{ère} classe Vincent BLENET
Commandant Christophe BEAU

Collège des officiers de sapeurs-pompiers volontaires :

Membres titulaires

Lieutenant Jean-Paul FRANCOIS
Commandant Eric CARRET

Membres suppléants

Lieutenant Jérôme LEFEBVRE
Lieutenant Jean-Luc CHATELARD



Collège des non-officiers de sapeurs-pompiers professionnels :

Membres titulaires

Adjudant Rémy CHABBOUH
Adjudant-chef Sammy DIARRA
Sergent-chef Michael OUANDIKA

Membres suppléants

Sergent-chef Franck CHENAL
Sergent-chef Jean-René JACQUET
Adjudant Nicolas PANTANO

Collège des non-officiers de sapeurs-pompiers volontaires :

Membres titulaires

Sergent-chef Franck FOURNEL
Sergent-chef David BROSSE
Sergent Jonathan LONOCE

Membres suppléants

Caporal Jérémie COUTURIER
Adjudant-chef Roberto DIAZ
Caporal Joëlle REBEYROTTE

Service de santé et de secours médical :

Le médecin-colonel Jean-Gabriel DAMIZET, médecin-chef du service de santé et de secours médical, ou son représentant, le médecin-lieutenant-colonel Pierre MARIA, médecin-chef adjoint-.

Article 2 :

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône est chargé de l'application du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 3 :

L'arrêté n° 13/03/04 du 13 mars 2013 est abrogé.

Fait à Lyon le 30 JUL. 2014

Le président,
Michel MERCIER

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



ARRETE N° 14/07/11

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET **Composition de la commission consultative du service de santé et de secours médical**

Le président du Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône,

- vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article R 1424-27,

ARRETE

Article 1

Siègent à la commission consultative du service de santé et de secours médical du service départemental d'incendie et de secours du Rhône :

- le Docteur Jean Gabriel DAMIZET : médecin-chef du service de santé et de secours médical qui la préside,
- le Docteur Pierre MARIA, médecin-chef adjoint,
- le Docteur Bérenger BORDAS, pharmacien-chef,
- le Docteur Marc FRAYSSE, pharmacien-chef adjoint,
- les Docteurs Alain GRAVEY et Véronique JOLAS, médecins,
- monsieur Nicolas COUËSSUREL et monsieur Reynald CHAUCHOY, infirmiers,
- le Docteur Olivier RIFFARD, vétérinaire-chef,
- monsieur Guillaume CHABOUD, expert psychologue.

Article 2

Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 3

L'arrêté n° 06/03/03 du 10 avril 2006 est abrogé.

Fait à Lyon, le **3 JUL. 2014**

Le président
Michel MERCIER

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.



ARRETE N° 14/07/12

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

OBJET **Composition de la commission administrative paritaire des sapeurs pompiers professionnels de catégorie C.**

Le président du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Rhône,

- vu le code général des collectivités territoriales,
- vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale ;
- vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- vu le procès verbal des élections du 6 novembre 2008 organisées pour désigner les représentants des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C à la commission administrative paritaire ;
- vu la délibération du conseil d'administration du service départemental d'incendie et de secours du Rhône du 30 juin 2014 n°E/14-06/03 relative à la désignation des membres du conseil d'administration et des représentants de l'administration appelés à siéger au sein des organismes paritaires et commissions du SDIS ainsi qu'au sein de certains organismes extérieurs au SDIS ;

ARRETE

Article 1 :

Siègent comme représentants de l'administration à la commission administrative paritaire des sapeurs pompiers professionnels de catégorie C, outre monsieur Bernard CATELON, représentant du président du conseil d'administration, président :

Membres titulaires

Monsieur Bernard CHAVEROT
Monsieur Jean-Pierre FLACONNECHE
Monsieur Christophe GUILLOTEAU
Monsieur Daniel MARTIN
Monsieur Arthur ROCHE
Monsieur Michel FORISSIER
Monsieur Eric DESBOS

Membres suppléants

Monsieur Maurice CELLIER
Monsieur Eric PONCET
Madame Raymonde PONCET
Monsieur Thierry PHILIP
Madame Claire LE FRANC
Monsieur Denis LONGIN
Monsieur Raymond DURAND

En cas d'absence ou d'empêchement de monsieur Bernard CATELON, la présidence de la commission sera assurée par monsieur Maurice CELLIER, vice-président du conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours du Rhône.

Article 2 :

Siègent comme représentants élus des sapeurs-pompiers professionnels de catégorie C :

Membres titulaires

Sergent-chef Guillaume SAUNIER
Groupe hiérarchique 1
Sergent-chef John TERRIS
Groupe hiérarchique 1
Sergent-chef Benoît WAGNER
Groupe hiérarchique 1
Lieutenant 1^{ère} classe Emmanuel CHAPON
Groupe hiérarchique 2
Lieutenant 2^{ème} classe Yannick BRUN
Groupe hiérarchique 2
Adjudant-chef Sammy DIARRA
Groupe hiérarchique 2
Adjudant-chef Jean-Pierre MONNIER
Groupe hiérarchique 2
Adjudant-chef François VIALARD
Groupe hiérarchique 2

Membres suppléants

Sergent-chef Brian CANALE
Groupe hiérarchique 1
Sergent-chef Franck CHENAL
Groupe hiérarchique 1
Sergent-chef Sylvain GLOUBOKII
Groupe hiérarchique 1
Adjudant-chef Sébastien MONTFOLLET
Groupe hiérarchique 2
Adjudant-chef Laurent TARDY
Groupe hiérarchique 2
Adjudant-chef Damien DELETRAZ
Groupe hiérarchique 2
Adjudant Sébastien MEUNIER
Groupe hiérarchique 2
Adjudant Rémy CHABBOUH
Groupe hiérarchique 2

Article 3 :

Le directeur départemental des services d'incendie et de secours du Rhône est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Article 4 :

L'arrêté n° 14/07/08 du 3 juillet 2014 est abrogé.

Fait à Lyon, le **23 JUIL, 2014**

Le président,
Michel MERCIER

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lyon (184 rue Duguesclin – 69433 Lyon Cedex 03) dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.